



Cooperazione Italiana
allo Sviluppo
Ministero degli Affari Esteri
e della Cooperazione Internazionale
Direzione Generale per la Cooperazione allo Sviluppo - Ufficio III - Sezione Valutazione

2021 | Rapport d'évaluation

Evaluation d'impact
" Initiative d'urgence en faveur des
réfugiés, des migrants et des populations
locales vulnérables "

Sénégal, Mali, Guinée, Guinée Bissau



La présente évaluation indépendante a été effectuée à la demande de l'Ufficio III (Bureau III) de la Direzione Generale per la Cooperazione allo Sviluppo (Direction Générale pour la Coopération au Développement) du Ministère italien des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale par la société STEM-VCR en vertu d'une procédure publique de passation de marché au sens de l'art. 36 du Code des Marchés Publics.

Equipe d'évaluation de STEM-VCR : Stefano Verdecchia (Team Leader); Babacar Sall; Seydou Keita; Maimouna Yade; Samba Thiam; Bakary Doucouré; Sacko Moussa; Bintou Nimaga; Emmanuel Tolno; Ana Fonseca; Maurizio Floridi; Federica Floridi.

Les opinions exprimées dans ce document reflètent le point de vue des évaluateurs, qui ne correspond pas nécessairement à celui du donneur d'ordre.

Les projets évalués dans le présent rapport ont été mis en œuvre par les ONG suivantes :

1. CISV – Comunità Impegno Servizio Volontariato
2. Terra Nuova
3. VIS – Volontariato Internazionale per lo Sviluppo
4. Green Cross Italia
5. Fondazione ACRA
6. LVIA – Associazione Internazionale Volontari Laici
7. ENGIM – Ente Nazionale Giuseppini del Murialdo

L'image dans la page de garde représente les décortiqueuses à Bafata – Guinée Bissau. Projet CISV 10733/1 (photo de A. Fonseca).

Les images au verso représentent : en haut à gauche, la Digue à Ronkh – Sénégal. Projet CISV 10733/1 (photo de B. Doucouré) ; en haut à droite, la Coopérative Bontche à Bissau – Guinée Bissau. Projet Engim 10733/7 (photo de A. Fonseca) ; en bas, Bénéficiaires des actions d'amélioration des jardins maraichers à Diaobé – Sénégal). Projet ONG ACRA 107333/5 (photo de M. Yade)

TABLE DE MATIERES

LISTE DES ACRONYMES.....	v
LOCALISATION DES INTERVENTIONS.....	vii
RESUME	viii
1. Procédure d’attribution et d’exécution	1
2. Contexte de l’initiative évaluée	1
2.1 Situation des pays intéressés par l’initiative	1
2.2 Brève description des politiques migratoires dans les pays intéressés par l’initiative.....	4
2.3 Description de l’initiative évaluée	6
3. Objectif de l’évaluation	12
3.1 Type, objectif et finalité de l’évaluation	12
3.2 Le parcours de l’évaluation.....	12
4. Cadre technique et méthodologique	13
4.1 Les critères d’évaluation.....	13
4.2 Les questions d’évaluation	14
4.3 La méthodologie utilisée, son application et les difficultés rencontrées.....	14
4.4 Les sources d’information et les instruments techniques	16
4.5 Quelques données sur la consultation des sources directes	18
5. Les résultats de l’évaluation	19
5.1 Pertinence.....	19
5.2 Cohérence.....	32
5.3 Efficience	38
5.4 Efficacité	43
5.5 Impact.....	50
5.6 Durabilité	67
5.7 Visibilité et communication	73
6. Conclusions, leçons apprises et bonnes pratiques	77
6.1 Conclusions.....	77
6.2 Les bonnes pratiques et les leçons apprises	83
7. Recommandations.....	85

ANNEXES.....	88
ANNEXE 1: Termes de Référence	88
ANNEXE 2 : Liste des questions d'évaluation, des indicateurs et des sources.....	100
ANNEXE 3 : Liste des institutions, des organisations et des bénéficiaires consultés.....	109
ANNEXE 4 : Liste des documents consultés.....	117

LISTE DES ACRONYMES

ACTED	Agence Française pour la Coopération et le Développement
AICS	Agence Italienne pour la Coopération au Développement
APEJ	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ARD	Agence Régionale de Développement
ASESCAW	Amicale socio-éducative, sportive et culturelle des agriculteurs du Walo
BAOS	Bureau d'accueil, orientation et suivi
CCF	Centre Culturel Français
CNOP-G	Conseil National des Organisations Paysannes de Guinée
CSR	Centre de Services Ruraux
DAC	Comité d'Aide au Développement
DGCS	Direction Générale pour la Coopération au Développement
DGSE	Direction Générale des Sénégalais à l'étranger
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
ENEA	Agence nationale pour les nouvelles technologies, l'énergie et le développement économique durable
FAFD	Fédération des Associations de la Fouta
FAISE	Fonds d'appui pour les investissements des Sénégalais à l'étranger
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc Communauté Financière Africaine
GIE	Groupe d'Intérêt Economique
IFM	Institut Franco-Malien
INCA	Institut National Confédéral d'Assistance
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ISU	Indice de Développement Humain
MAECI	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
MAER	Ministère de l'Agriculture et des Equipements Ruraux
MdR	Migrants de retour
MDR	Ministère du Développement Rural
MINUSMA	United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in Mali
OCSE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique

OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAIS	Programme Agricole Italie-Sénégal
PAISD	Programme de soutien aux initiatives de solidarité pour le développement
PAM	Programme alimentaire mondial
PAPSEN	Programme d'Appui au Programme National Agricole
PIL	Produit Intérieur Brut
SAED	Société Nationale d'Aménagement des Terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal
UE	Union européenne
USAID	United States Agency for International Development
USD	Dollar des Etats Unis

LOCALISATION DES INTERVENTIONS



RESUME

L'« Initiative d'urgence en faveur des réfugiés, des migrants et des populations locales vulnérables » vise à promouvoir l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans les zones à fort potentiel migratoire et des migrants, personnes déplacées et réfugiés pour lutter contre le phénomène de la migration irrégulière. Le Programme s'inscrit dans les politiques de gestion des migrations dans une perspective régionale et transfrontalière en Afrique de l'Ouest et en particulier au Sénégal, au Mali, en Guinée et en Guinée Bissau. L'initiative est articulée en sept projets, réalisés grâce au concours d'ONG italiennes (CISV, TERRA NUOVA, VIS, GCI, ACRA, LVIA, ENGIM) et de leurs partenaires italiens et locaux, caractérisés par des objectifs et des actions partiellement différents, et donc de cadres logiques différents, mais qui partagent une même théorie du changement.

L'analyse d'évaluation menée a mis en évidence une sorte de paradoxe entre la performance attribuable à l'initiative dans son ensemble et celle qui caractérise les projets à travers lesquels s'articule l'initiative. En effet, si l'initiative dans son ensemble a montré quelques points critiques, notamment en termes de logique et d'approche d'urgence, en réalité les projets individuels, à de rares exceptions, ont réalisé de bonnes performances et certains même d'excellentes. En réalité, le succès général des projets individuels est principalement dû au fait que les ONG exécutrices semblent avoir suivi des logiques et des approches différentes de celles de l'initiative dans son ensemble, accordant une plus grande importance aux dynamiques, méthodes et outils spécifiques à la dimension du développement - et en particulier du développement local - et non celles qui renvoient aux univers sémantiques et organisationnels propres aux interventions d'urgence.

Quant aux performances des projets individuels, elles auraient pu être plus importantes si le temps disponible n'avait pas été limité à neuf mois qui, pour la dynamique du développement, représentent un temps absolument insuffisant et surtout inadéquat.

Pertinence. La pertinence des sept projets apparaît en moyenne bonne ou très bonne.

Les aspects positifs des projets concernent, en général :

- le lien entre la déconstruction du mythe de la migration et la communication à destination des jeunes ;
- la production de connaissances, à travers des recherches et enquêtes socio-anthropologiques, sur le phénomène migratoire dans les zones où les projets ont opéré ;
- la pleine implication des autorités locales, des services techniques et des autorités traditionnelles et religieuses ;
- le partenariat, également sous forme de prestation de services, avec les institutions et les réalités locales ;
- l'utilisation d'incubateurs et de tuteurs pour accompagner la création ou le développement de micro-entreprises ;
- l'adoption de stratégies articulées pour la création d'alternatives aux migrants potentiels ;
- la formation directement liée à la demande du marché local et du secteur privé.

Les aspects les moins positifs de la pertinence sont :

- la mise en place de systèmes de production et de commercialisation peu adaptés au contexte, notamment les activités avicoles ;
- la sous-estimation de l'entretien et de la réparation des machines ;
- la sous-estimation de la dynamique du marché et/ou du secteur privé au niveau local ;
- l'adoption de critères de sélection des bénéficiaires non définis en détail ;
- une mauvaise conception de l'agroécologie au nom de laquelle une véritable « révolution technologique » et non des solutions graduelles à un processus de « transition technologique » ont été proposées.

Presque tous les projets (à l'exception du projet ONG VIS) présentent des lacunes au niveau du cadre logique. En général, les indicateurs ne sont pas mesurables et n'expriment que la réalisation de l'activité. En ce qui concerne l'initiative dans son ensemble, la pertinence est insuffisante principalement pour l'adoption de procédures, de logiques et de mécanismes typiques des interventions d'urgence sur des questions, telles que celles des phénomènes migratoires, qui ont des caractéristiques structurelles et sont fortement consolidées dans les couches plus profondes de la société et la culture des peuples d'Afrique de l'Ouest. L'initiative donc, tout en se définissant comme « pilote » ou « laboratoire » pour expérimenter de nouvelles méthodes de contraste du phénomène migratoire, en particulier des migrations illégales, n'était pas très pertinente précisément parce qu'en réalité les actions de changement dans le contexte qui poussent face au phénomène des migrations clandestines sont liées aux dimensions logiques, sémantiques et temporelles du développement local. En effet, les sept ONG ont réalisé de véritables interventions de développement local alors que l'initiative est née dans un contexte d'urgence.

Cohérence. La cohérence des sept projets est en moyenne très élevée, alors qu'elle est faible pour l'initiative dans son ensemble. Les aspects positifs qui méritent d'être mentionnés sont :

- l'implication des institutions et partenaires locaux pour une meilleure adéquation avec les politiques nationales et locales ;
- l'implication des organisations supranationales et des agences de coopération bilatérales et multilatérales sur la question du développement local et, dans une moindre mesure, sur celle des migrations ;
- l'implication des organisations du monde productif et du secteur privé et la stipulation d'accords formels avec ces acteurs pour une meilleure relation entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

Quant aux aspects moins positifs, il convient de mentionner :

- l'absence de relations avec l'Etat et les collectivités territoriales ainsi qu'avec les agences de développement régional (limitée à un seul projet) ;
- l'utilisation de pratiques culturelles (herbicides et pesticides) en contradiction avec les objectifs du projet (limitée à un seul projet).

L'initiative dans son ensemble ne semble pas s'être coordonnée avec les autres interventions de la Coopération italienne dans les pays concernés, ni n'avoir de relations établies avec les expériences déjà en cours. Les relations avec les autorités nationales semblent également absentes ainsi que les références aux politiques en vigueur dans les quatre pays, tant dans le secteur du développement local que dans celui des migrations. Enfin, le niveau de cohérence est faible du fait du manque d'activation des exercices de capitalisation sur les expériences réalisées.

Efficienc. L'analyse de l'efficienc a révélé un très bon niveau moyen, mais avec des différences importantes entre les sept projets. Parmi les aspects positifs, nous pouvons citer :

- la pleine utilisation des ressources mises à disposition ;
- le respect du calendrier des activités ;
- les économies qui ont permis la réalisation d'activités supplémentaires non prévues ;
- la réalisation d'activités régulières de suivi et de visites de terrain, ainsi que des réunions de coordination entre les partenaires du projet ;
- l'excellente maîtrise du cadre logique ;
- l'exhaustivité des rapports d'activité.

Quant aux aspects négatifs, il faut mentionner :

- le non-respect du calendrier ;

- le non-respect des procédures administratives et comptables ;
- le choix de partenaires locaux pas à la hauteur de la tâche et des compétences requises.

L'efficience de l'initiative dans son ensemble est moins positive.

Efficacité. La performance des projets par rapport au critère d'efficacité est généralement très bonne avec quelques différences importantes. Parmi les aspects positifs de l'efficacité, il convient de mentionner les suivants :

- les actions ont été menées conformément aux prévisions et dans certains cas même dépassées ;
- l'utilisation d'une pluralité d'outils de communication adaptés au contexte local ;
- les contenus techniques des activités agricoles compatibles avec les aspects sociaux et institutionnels ;
- le lien avec les acteurs du secteur privé pour les activités de commercialisation ;
- le tutorat pour les activités agricoles et liées à l'élevage ;
- l'utilisation de bénéficiaires « relais » pour multiplier les effets des interventions ;
- l'implication des écoles primaires et secondaires en Italie et dans les pays concernés sur les questions migratoires.

Parmi les aspects problématiques, il faut mentionner :

- les activités avicoles avec des taux de mortalité élevés ;
- l'implication très partielle de la diaspora ;
- les critères de sélection peu clairs pour les bénéficiaires ;
- l'introduction de technologies agricoles trop sophistiquées ;
- la conception idéologique de l'agroécologie ;
- la priorité donnée aux migrants de retour « mieux dotés » économiquement au détriment de ceux sans ressources.

Pour l'initiative dans son ensemble, le critère d'efficacité était plutôt positif dans une optique d'« initiative pilote » ou « initiative laboratoire ». Parmi les aspects à haut niveau d'efficacité, il convient de mentionner les suivants :

- l'attention à une meilleure connaissance du phénomène migratoire au niveau territorial ;
- des activités de formation directement liées à la demande du marché ou, plus généralement, au contexte ;
- traiter la question foncière par l'accès à la terre de ceux qui en sont normalement exclus ;
- l'implication des collectivités locales et le partenariat avec les pôles d'expertise locaux ;
- la valorisation des micro-entreprises, des entreprises artisanales et des formes d'auto-emploi ;
- l'implication de la diaspora en Italie et de ses organisations ;
- l'expérimentation de formes de communication et de sensibilisation extrêmement innovantes.

Les aspects moins positifs concernent :

- la carence de relations avec les administrations nationales des quatre pays concernés ;
- l'introduction de cultures et de systèmes de culture (et d'élevage) non adaptés à certains contextes aux caractéristiques climatiques extrêmes ;
- une conception de l'agroécologie fondée sur des positions idéologiques plutôt que sur la réalité des territoires individuels ;
- l'introduction de technologies sophistiquées ne tenant pas compte de la capacité réelle de gestion des populations bénéficiaires.

Impact. De manière générale, l'impact des sept projets a été très diversifié tant par rapport aux projets eux-mêmes qu'au regard des trois principales catégories prises en considération pour l'impact :

économique, social et environnemental. Du point de vue de l'impact économique, les sept projets ont produit de bons résultats en moyenne, mais il faut noter que certains projets ont atteint des performances très élevées, d'autres beaucoup moins et même, dans un seul cas, résolument négatives. Parmi les aspects positifs de l'impact économique, on peut citer :

- le soutien aux activités de création d'entreprise ;
- l'introduction de l'agroécologie ;
- la rationalisation des pratiques agricoles et la transformation des produits agricoles ;
- l'élevage de petits ruminants ;
- les activités de formation professionnelle ;
- la réintégration des migrants de retour ;
- le lien entre l'offre et la demande du marché.

En ce qui concerne les aspects problématiques de l'impact économique, il faut mentionner :

- l'introduction de technologies non adaptées au contexte ;
- les activités liées à l'aviculture et à la pisciculture ;
- la sous-estimation de la dynamique du marché et du secteur privé ;
- l'entretien et la réparation des machines et équipements agricoles.

En termes d'impact social, les performances sont généralement très élevées et concernent notamment :

- la reconnaissance du statut de la femme compte tenu de sa plus grande centralité au sein de la famille et de la communauté à laquelle elle appartient ;
- la dynamisation ou la redynamisation d'entités collectives (comme les GIE, notamment féminins) ;
- la réinsertion sociale des migrants de retour et des individus fuyant les conflits et les situations d'insécurité (notamment dans les régions du nord du Mali).

Les questions qui ont émergé concernant la dimension sociale de l'impact concernent la frustration des bénéficiaires potentiels exclus de l'appui du projet, et les conflits par rapport aux effets de certaines activités particulièrement infructueuses comme par exemple celles liées à l'aviculture.

Les aspects liés à l'impact environnemental ne semblent pas avoir fait l'objet, à l'exception de quelques cas, d'une attention particulière de la part des sept projets, et par conséquent les performances sont en moyenne faibles. En fait, même des activités particulièrement réussies en termes d'impact économique, comme le soutien aux entreprises collectives pour la collecte des déchets, ne démontrent pas une attention suffisante à certains problèmes environnementaux, comme l'absence de décharges convenablement préparées pour la livraison des déchets. D'autres projets ont tout simplement ignoré la question de l'impact environnemental et sont même allés jusqu'à introduire des pesticides et herbicides chimiques dans des contextes à l'équilibre écologique fragile.

Parmi les aspects positifs, il faut sans aucun doute mentionner l'introduction de pratiques liées à l'agroécologie, qui, par ailleurs, a eu un grand succès et un excellent impact sur les bénéficiaires.

En ce qui concerne la migration illégale, les activités des sept projets et de l'initiative dans son ensemble n'ont pas produit, du moins de manière évidente, une atténuation du phénomène, également en raison de l'impact économique limité de certaines activités. Cependant, même dans le cas d'activités ayant un bon impact, les cas de bénéficiaires qui, malgré des changements positifs dans leur vie, n'ont pas renoncé à émigrer, recourant parfois même à des solutions illégales, ne sont pas du tout rares.

Enfin, en ce qui concerne l'initiative dans son ensemble, au-delà des considérations exprimées quant à la durée limitée qui a inévitablement affecté l'impact, même en l'absence de données précises, il est possible de formuler l'hypothèse d'un impact important des activités de communication qui se sont

distinguées pour l'efficacité des outils utilisés, l'originalité des messages et la quantité et la variété des destinataires atteints.

Durabilité. L'analyse de la durabilité a mis en évidence une performance moyennement élevée de six projets, tandis que le septième a montré de sérieux problèmes. Les aspects positifs de la durabilité concernent :

- l'introduction de la diversification des cultures ;
- l'introduction de l'horticulture pendant la saison humide ;
- l'accès à la terre de ceux qui en étaient exclus ;
- l'implication des autorités locales, des leaders communautaires et des chefs religieux ;
- la promotion des activités artisanales liées à l'entretien et à la réparation du matériel agricole ;
- l'utilisation de nouvelles techniques et intrants culturels (y compris les semences améliorées) adaptés au contexte local ;
- la réalisation d'études de marché ad hoc pour soutenir les activités agricoles et entrepreneuriales.

Quant aux aspects négatifs, il faut mentionner :

- l'adoption de systèmes de transformation des produits agricoles alimentés en électricité ;
- l'introduction de technologies sophistiquées et surtout coûteuses ;
- l'introduction de variétés de cultures non adaptées aux climats arides ;
- l'introduction de pesticides et d'herbicides dans des zones à l'équilibre écosystémique fragile et aux coûts élevés ;
- l'aviculture dans des contextes climatiques extrêmes ;
- la priorité donnée aux entreprises individuelles plutôt qu'aux entreprises communautaires et collectives.

La durabilité de l'initiative dans son ensemble est insuffisante. En effet, la logique de l'urgence ne peut pas être compatible avec celle qui devrait caractériser une intervention de développement local ou d'atténuation du phénomène migratoire.

Visibilité et communication. Les critères supplémentaires de communication et de visibilité se caractérisent par des niveaux de performance moyennement très élevés. Pour les aspects positifs concernant la communication on peut citer :

- l'utilisation d'une grande variété d'outils de communication ;
- la différenciation des messages selon les outils et les destinataires ;
- le recours à la communication indirecte basée sur les difficultés de la vie quotidienne de ceux qui restent (épouses, enfants, amis, communautés d'appartenance des migrants) ;
- les « causeries » informelles et les sensibilisations « en porte-à-porte » ;
- l'utilisation intensive des réseaux sociaux pour les messages adressés notamment aux jeunes ;
- l'utilisation de formes traditionnelles de communication telles que le théâtre itinérant ;
- les témoignages directs de migrants ;
- l'implication des journalistes et communicateurs professionnels locaux ;
- l'utilisation intensive des émissions radiophoniques ;
- l'utilisation de la recherche-action comme outil de connaissance et de communication.

Parmi les quelques aspects moins positifs, ou partiellement problématiques, on peut citer :

- l'utilisation de technologies de communication trop sophistiquées pour être utilisées ;
- l'implication de la diaspora en Italie plus faible que prévu.

Pour l'initiative dans son ensemble, l'aspect de la communication a représenté l'une de ses plus grandes forces. En effet, l'initiative a utilisé la communication indirecte (notamment au Sénégal à

travers la campagne FooJem) visant à véhiculer des messages positifs à travers des témoignages de jeunes plutôt que des descriptions tragiques et directes de la migration irrégulière. Enfin, en ce qui concerne la visibilité, tant l'initiative dans son ensemble que la quasi-totalité des sept projets ont contribué à faire connaître la Coopération italienne et son travail.

Bonnes pratiques. Les activités menées dans le cadre des sept projets et de l'initiative dans son ensemble ont mis en lumière un nombre important de bonnes pratiques. Pour des raisons d'espace, celles qui pourraient être les plus utiles à l'avenir pour des interventions similaires sont répertoriées ci-dessous.

Accès à la terre. Il s'agit d'un enjeu clé en termes d'atténuation du phénomène migratoire qui a été traité très efficacement par le projet de l'ONG CISV et qui repose sur l'implication active des acteurs institutionnels sénégalais au niveau local assurant une forte pérennité de l'action. L'accès à la terre pour ceux qui en sont normalement exclus est une condition fondamentale pour créer des alternatives à l'exode de leurs territoires d'origine.

Les producteurs locaux. Le recours à des producteurs locaux de matériel agricole, lorsque cela est possible, est une pratique fondamentale pour amplifier l'impact des projets et étendre les bénéfices au-delà des principaux destinataires des actions. C'est ce qui est mis en œuvre par l'ONG CISV dans la vallée du fleuve, au Sénégal, pour la construction artisanale par un fabricant local de motopompes à usage d'irrigation.

Les bénéficiaires collectifs. L'expérience de l'initiative a montré combien il est plus avantageux, en termes d'efficacité et surtout d'impact, d'accompagner les acteurs collectifs, comme dans le cas du GIE qui s'occupe de la collecte des déchets à Kita au Mali, soutenu par l'ONG ENGIM plutôt que des acteurs individuels.

Le tutorat. L'expérience de l'ONG ENGIM a mis en évidence l'importance de la fonction de tutorat comme accompagnement continu des bénéficiaires, notamment lorsqu'ils sont confrontés à la dynamique du marché et du secteur privé. Les fonctions de tutorat peuvent assurer le succès de l'action et sa pérennité dans le temps, notamment pour les activités d'appui à la création de micro-entreprises.

La communication à travers des messages positifs. L'initiative dans son ensemble a souligné l'importance d'une communication indirecte basée sur des messages positifs concernant le phénomène de la migration irrégulière. Ces messages, destinés principalement à un jeune public, sont plus attractifs et efficaces que ceux dont le contenu est directement lié aux risques. La question du risque pour les jeunes, en effet, n'est pas toujours dissuasive pour ceux qui n'ont pas d'opportunités dans leur propre pays et préfèrent choisir d'émigrer même en recourant à des méthodes illégales.

La communication sur les conditions de ceux qui restent. L'expérience acquise par l'ONG ENGIM, notamment au Mali, a mis en évidence la grande efficacité et le fort impact des contenus de communication concernant non seulement les migrants mais aussi leurs familles. Des questions telles que les difficultés de la vie conjugale à distance et en particulier des épouses, des enfants qui grandissent sans figure parentale, la fréquence des divorces, etc. ils ont dévoilé les problèmes de ceux qui vivent « de l'autre côté », et en particulier des femmes, démontrant les conséquences néfastes que peuvent avoir les migrations irrégulières, tant sur les migrants que sur la vie de leurs familles et de leurs communautés.

La production de connaissances. L'un des enjeux centraux de la migration irrégulière est lié à la fois à l'estimation de l'ampleur du phénomène - qui par définition échappe aux statistiques officielles - et à la compréhension des nombreuses raisons qui poussent à ce choix. La priorité accordée par l'initiative dans son ensemble à la production de connaissances sur le phénomène migratoire dans les zones de mise en œuvre des projets est à saluer comme une bonne pratique car facteur essentiel pour

identifier des réponses efficaces en termes d'actions qui touchent directement le contexte qui pousse à l'exode.

La fonction des "relais". L'utilisation de la figure d'agriculteurs « relais » mise en œuvre par le projet de l'ONG Terra Nuova est une pratique efficace car elle facilite les changements de méthodes techniques et organisationnelles, amplifiant l'impact des actions et favorisant la durabilité des changements introduits. Ces agriculteurs deviennent, en effet, de véritables « multiplicateurs » des actions.

Études de marché. L'utilisation d'études de marché s'est avérée être un excellent choix pour comprendre le rapport entre l'offre et la demande et, par conséquent, pour mieux calibrer les actions des projets. C'est le cas de ce qui a été réalisé en matière d'activités de création d'entreprise, comme dans le projet ONG ENGIM, en soutien aux activités agricoles, dans le cas du projet ONG Terra Nuova, ou comme dans les activités de formation de l'ONG VIS.

La dynamique de groupe. Le projet de l'ONG a souligné l'importance de la dynamique de groupe, à la fois dans les activités de formation et dans la mise en œuvre des actions individuelles. La mise en place d'une dynamique de groupe permet de surmonter les difficultés et les problèmes communs aux bénéficiaires par la confrontation et le partage mutuels et surtout par le dépassement de l'isolement individuel de ceux qui recherchent une alternative à l'émigration.

L'adoption d'un plan de communication. L'expérience acquise par l'ONG ACRA a mis en évidence l'importance d'avoir un véritable plan de communication à travers la création d'un calendrier d'émissions et d'interventions radio qui accompagnent les moments de la vie du projet dans le temps. Cette approche permet une communication continue et régulière totalement intégrée aux actions, surmontant le problème de nombreuses interventions pour lesquelles les activités de communication ne représentent qu'une des activités souvent sans lien avec le reste du projet.

Le droit à une pension pour les migrants de retour. La question des retraites des migrants représente souvent un obstacle insurmontable pour ceux qui ont décidé de retourner dans leur pays d'origine. A cet égard, l'expérience du projet de l'ONG LVIA est exemplaire puisque les migrants de retour d'Italie ont été informés des services que l'INCA/CGIL propose à Dakar et de leurs droits à demander une pension italienne. Pour ceux qui étaient intéressés, les données ont été collectées pour demander la déclaration de contribution grâce à la collaboration directe avec l'INCA/CGIL Dakar.

Leçons apprises. L'équipe d'évaluation estime que les leçons apprises suivantes devraient être soulignées.

Le cadre logique. Malgré les très bonnes performances moyennement obtenues par les sept projets, la mauvaise formulation du cadre logique reste un obstacle important, à la fois pour la réalisation des actions de suivi et évaluation et, surtout, pour les éventuelles corrections de tir qui pourraient être nécessaires. À l'exception d'un cas, les projets n'ont pas produit d'informations significatives en raison de l'impossibilité d'appliquer des indicateurs sensibles pour mesurer le changement produit.

Les "révolutions technologiques". L'introduction d'une technologie doit être parfaitement compatible avec le contexte si l'on veut éviter un échec ou une éventuelle réaction de rejet. Une même technologie, comme le photovoltaïque, peut être compatible dans une région mais pas nécessairement dans une autre même si elle appartient au même pays.

Agroécologie. Même la question très actuelle, et à certains égards à la mode, de l'agroécologie doit être mesurée par rapport à la possibilité réelle d'être reçue par les bénéficiaires. Il s'agit en substance d'éviter les « sauts technologiques », souvent le résultat de positions idéologiques, et de vérifier à chaque fois la compatibilité technique, sociale, institutionnelle, environnementale et économique des nouvelles pratiques agricoles à introduire. Souvent, il est plus efficace d'insérer des éléments

progressifs concernant l'agroécologie dans une perspective de véritable « transition » dans la conscience que tout changement de pratiques consolidées prend une dimension processuelle.

Accompagnement des réalités collectives. Le soutien aux organisations collectives, comme les GIE, les coopératives, etc., est plus efficace que le soutien aux individus. En effet, l'expérience acquise dans les projets a montré que la dimension individuelle est influencée par de nombreuses variables qui ne peuvent pas toujours être contrôlées et gérées. Les réalités collectives, d'autre part, en plus d'être caractérisées dans leur comportement par des règles codifiées, ont de plus grandes possibilités d'impact sur la réalité sociale et économique dans laquelle elles s'insèrent.

Le rôle de la diaspora. Souvent, on a tendance à surestimer le rôle de la diaspora comme point de référence pour atténuer le phénomène de la migration irrégulière. Si les témoignages de ceux qui ont subi les conséquences dramatiques de l'exode des émigrés clandestins pouvaient théoriquement représenter un frein à ceux qui entendent quitter leur pays par des moyens illégaux, en réalité la diaspora peut aussi remplir la fonction inverse, c'est-à-dire faciliter l'exode car, non seulement il peut suggérer comment éviter ou atténuer les risques du voyage, mais il représente aussi un efficace réseau solidaire dans le pays de destination qui se substitue à celui des familles d'origine.

La dispersion des interventions. La dispersion des interventions à travers des micro-projets dans plus d'un pays réduit considérablement la possibilité d'impacts sur le phénomène migratoire. Pour agir sur ce phénomène, il pourrait être plus efficace de concentrer les ressources sur des objectifs territoriaux définis et géographiquement circonscrits. En ce sens, la multi-territorialité des interventions n'est peut-être pas la meilleure réponse pour faire face au phénomène migratoire.

L'intérêt réel des pays touchés par des taux d'émigration élevés. Toute intervention visant à atténuer le phénomène migratoire, notamment illégal, doit nécessairement prendre en compte les intérêts économiques, parfois divergents, des familles et des communautés auxquelles elles appartiennent, ainsi que des Etats. En ce sens, l'importance des envois de fonds des migrants sur la vie des familles et des territoires auxquels ils appartiennent, mais aussi sur le PIB de nombreux pays, peut représenter un obstacle au succès des interventions visant à atténuer le phénomène migratoire.

Recommandations. Enfin, l'équipe d'évaluation fait les recommandations suivantes.

Recommandations adressées à l'AICS

- Eviter d'utiliser les outils et procédures des interventions d'urgence pour faire face au phénomène migratoire qui a un caractère structurel et est lié à la logique du développement. Une initiative de neuf mois sur le thème de la migration - ou sur les conditions qui la favorisent - est absolument incompatible avec les changements et les processus qui se produisent dans la dimension temporelle du moyen et surtout du long terme.
- La question des migrations peut être traitée au niveau régional dans le cas d'interventions dans des zones transfrontalières bien délimitées, en cas de toutes premières interventions d'urgence et en présence de budgets conséquents. Sinon, l'intervention régionale pourrait être dispersive en termes d'impact et d'utilisation des ressources.
- Agir en synergie avec les autorités gouvernementales dans le cadre des politiques migratoires nationales et favoriser une plus grande coordination avec les bailleurs de fonds actifs dans ces domaines.
- Eviter la dispersion géographique des interventions et des ressources associées et concentrer leurs efforts sur des objectifs géographiques et territoriaux bien définis.
- Mieux définir la théorie du changement sous-jacente aux initiatives ; une théorie mal formulée - ou pas formulée du tout - risque d'être un sérieux obstacle à la pertinence et à la cohérence des actions.

- Porter plus d'attention au cadre logique des projets présentés par les promoteurs ; le cadre logique doit contenir une formulation claire des résultats, des activités et des indicateurs ; ces derniers doivent être mesurables et enregistrer les changements intervenus et non la simple exécution des activités.
- Accorder une plus grande attention au suivi, non seulement sur les aspects administratifs ou sur la simple vérification de l'exécution des activités, mais aussi sur les dynamiques et processus activés ainsi que sur les premiers résultats ou effets ; seul un suivi constant peut fournir des indications sur la nécessité d'ajuster le tir - voire le cadre logique - et d'adapter les stratégies.
- Promouvoir les initiatives de capitalisation de l'expérience ; dans le cas de programmes articulés sur plusieurs projets et à caractère « pilote », privilégier le processus de capitalisation également par une communication horizontale entre les différents acteurs fonctionnelle à la représentation des bonnes pratiques et des enseignements tirés.
- Valoriser davantage le contenu des rapports intermédiaires et finaux des organisations d'exécution des projets en portant une attention particulière aux suggestions formulées.
- Vérifiez soigneusement les chevauchements entre les projets d'une ONG dans les mêmes lieux financés par différents organismes, en particulier de l'administration publique italienne, en évitant la duplication des actions et des coûts.

Recommandations adressées aux ONG et à l'AICS

- Toujours procéder à la définition d'une référence, ou situation de départ, à la fois pour développer des réponses adaptées à la réalité, et pour mesurer les effets liés à la mise en œuvre de l'intervention.
- Porter une attention particulière à la durabilité environnementale des actions : parfois les intrants technologiques adaptés à un territoire peuvent ne pas convenir à un autre même s'ils sont situés dans la même région ou dans le même pays ; l'agroécologie doit toujours être adaptée au contexte dans lequel elle est destinée à être introduite.
- Accorder plus d'attention à une analyse préventive de l'impact environnemental. L'amélioration des conditions du contexte, notamment sur le plan économique, ne peut pas ignorer les éventuels dommages environnementaux que peuvent produire les activités soutenues par les projets de développement.
- Adopter une approche systémique en cas d'interventions concernant le phénomène migratoire qui est lié aux enjeux de développement local, de transition technologique dans l'agriculture, de réformes foncières, d'égalité des genres, de respect des droits humains, etc.
- Porter une attention particulière aux questions de genre liées aux enjeux de développement local et à ceux des phénomènes migratoires. Bien que ce soient principalement les hommes qui émigrent, les femmes jouent un rôle fondamental, à la fois dans la prise de décisions au sein de la famille, et dans la gestion des conséquences de l'éloignement de ceux qui sont partis.
- Formuler les critères de sélection des bénéficiaires de manière plus claire et plus transparente. La nécessité de contenir le nombre de bénéficiaires, compte tenu des ressources limitées par rapport à la forte demande d'accompagnement, doit tenir compte du fait que chaque opération de sélection peut produire des conflits et des réactions de frustration de la part des exclus.
- Expérimenter des formes de réinsertion sociale et économique des migrants de retour autres que la création d'entreprise ; cette méthode finit par privilégier les « plus forts », ou ceux qui ont déjà décidé de rentrer et qui ont un capital bien que petit et des compétences, au détriment de ceux qui n'ont ni les moyens ni les compétences à utiliser dans leur pays d'origine.
- Expérimenter des formes plus efficaces d'implication de la diaspora capables de dépasser les fonctions et rôles superficiels ou accessoires au sein des projets ; si la diaspora peut jouer un rôle important dans l'atténuation des migrations illégales, il est également vrai qu'elle peut les favoriser en vertu de relations solidaires / territoriales / familiales.

1. Procédure d’attribution et d’exécution

Suite à l'appel d'offre CIG 848427660A lancé le 23 octobre 2020 par le Bureau III de la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCS) du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI) pour l'évaluation indépendante d'une « Initiative d'Urgence en faveur des réfugiés, migrants et populations locales vulnérables » au Sénégal, Mali, Guinée, Guinée Bissau (AID 10733), avec le décret d'attribution définitif DM n. MAE01497902020-12-16 du 16 décembre 2020 il a été confié à la société STEM-VCR srl la réalisation de cette évaluation.

La propagation progressive de la pandémie de Covid-19 également en Afrique de l'Ouest et les mesures gouvernementales associées pour son endiguement, ont entraîné un retard dans la finalisation du contrat qui a été signé le 23 mars 2021. Après la réunion de lancement du 13 avril 2021 tenue à distance dans le respect des dispositions du gouvernement italien pour lutter contre la pandémie de Covid-19) entre des représentants de la DGCS du MAECI, AICS (siège de Rome et siège de Dakar) et STEM-VCR, l'évaluation a officiellement démarré le 14 avril pour une durée maximale de 150 jours d'activité à compter de cette date.

Après l'élaboration et l'approbation du rapport initial, outre les activités préparatoires qui ont impliqué de nombreux contacts avec certaines des institutions et organisations impliquées dans la mise en œuvre des sept projets et engagé l'équipe en avril et au cours des deux premières semaines de mai, la mission sur le terrain a commencé le 16 mai 2021.

2. Contexte de l’initiative évaluée

2.1 Situation des pays intéressés par l’initiative

2.1.1. *Quelques données de base*

Bien que les quatre pays concernés par l'initiative appartiennent à la même région géographique, en réalité chacun de ces pays **diffère** de manière importante sur le plan politique et institutionnel. En effet, si le Sénégal est un pays considéré comme politiquement stable qui n'a jamais été touché par des coups d'État et des changements institutionnels violents, le Mali, en revanche, se caractérise par une instabilité politique institutionnelle caractérisée au cours des deux dernières décennies par de nombreux coups d'État (dont le dernier a eu lieu le 24 mai 2021) et, surtout, d'un conflit violent, à la fois social et politique, qui dure depuis 1988 (naissance du Mouvement de libération nationale de l'Azawad - MNLA), entre les populations touarègues du Nord et celles installées dans le Sud du pays. Ce conflit a commencé à atteindre son paroxysme en 2012 avec la déclaration de sécession de l'Azawad, le territoire désertique du nord, puis avec l'invasion subséquente des régions septentrionales par les forces islamistes soutenues par des groupes autochtones. Depuis lors, le conflit n'a jamais pris fin et le Mali est pratiquement un pays divisé en deux.

Quant à la Guinée, après une longue période (de 1958 à 1984) caractérisée par une gestion dictatoriale d'Ahmed Sékou Touré, son successeur Lansana Conté a continué à gérer le pays avec les mêmes méthodes jusqu'à sa mort en décembre 2008. Par la suite, la Guinée a connu des renversements militaires et coups d'État qui ont entraîné une violence généralisée et des milliers de morts parmi la population touchée par une crise économique et sanitaire croissante avec l'apparition d'épidémies récurrentes d'Ebola à partir de 2013.

Enfin, la Guinée Bissau n'est pas non plus à l'abri des turbulences politiques et institutionnelles en raison d'une histoire jalonnée de coups d'État depuis l'indépendance, obtenue en 1973 après que la Révolution des Œillets éclata dans le pays colonisateur, le Portugal, et mit fin à la dictature de Salazar.

En mars 2009, des soldats ont tué le président Vieira après qu'une attaque ait tué le chef d'état-major de l'armée. Depuis lors, les bouleversements au pouvoir ont été incessants jusqu'à nos jours.

Malgré les différences, il n'y a pas mas de **similitudes** en termes d'indicateurs socio-économiques comme indiqué ci-dessous. A cet effet, il faut rappeler que la localisation extrême des actions menées par les sept projets de l'initiative aurait nécessité de statistiques qui ne sont pas disponibles à si petite échelle. Cependant, nous pensons que les données peuvent globalement illustrer le contexte dans lequel se déroulent les phénomènes migratoires des quatre pays.

Quelques indicateurs de base pour les quatre pays				
Indicateurs	Sénégal	Mali	Guinée	G. Bissau
Taux de croissance ¹	6,77% (2018)	5,40 (2017)	3,83 (2015)	4,27 (2005)
PIB par habitant (USD) (2019) ²	3309	2269	2405	1996
Index de Gini (2018) ³	0,403	0,330	0,337	0,507
IDH (2019) ⁴ sur 189 pays	0,348 (168°)	0,289 (184°)	0,313 (178°)	0,300 (175°)
IPM ^{5 6}	0,288 (2018)	0,376 (2018)	0,373 (2018)	0,372 (2014)
Taux d'emploi (2019 - population > 15 ans) ⁷	42,7	65,7	59,9	70,2
Taux alphabétisation ⁸	51,9 (2017)	35,5 (2018)	32 (2014)	45,6 (2014)
Secteur informel (% sur PIB) (2017) ⁹	36,8	33,1	30,7	26,9

Les données présentées dans le tableau montrent comment le contexte socio-économique des quatre pays impliqués dans l'initiative peut favoriser, avec d'autres facteurs, le phénomène migratoire. Bien entendu, ce ne sont pas les seuls facteurs moteurs puisque le phénomène migratoire est doté d'une forte **complexité** et du caractère de la **multidimensionnalité**.

En effet, la question de la migration, ou de la mobilité, des populations n'est pas un phénomène nouveau mais **profondément ancré** dans la culture et l'organisation sociale des peuples d'Afrique subsaharienne et en particulier d'Afrique de l'Ouest. Le tableau suivant présente la situation des mouvements migratoires dans les quatre pays concernés par l'initiative.

Présentation de données statistiques systématisées sur la migration sous-régionale ¹⁰				
Rubriques	PAYS			
	Sénégal	Mali	Guinée	G. Bissau
Populations de migrants internationaux	274.900	485.800	121.400	17.900
Emigrés internationaux 2020	693.800	1.300.000	550.800	111.800
Evolution annuelle nombre de migrants	0,6%	2,9%	-0,8%	-4,4%
Solde migratoire net	-100.000	-200.000	-20.000	-7.000
Evolution population migrants (2005-17) (2020)	0,4 %	0,1 %	-0,8 %	0,5%

Sources : Données compilées par nos soins à partir des sites de l'OIM

¹ <https://www.worldbank.org/en/home>

² <http://hdr.undp.org/en/indicators/194906>

³ <http://hdr.undp.org/>

⁴ <http://hdr.undp.org/>

⁵ Indicateur qui mesure le chevauchement de trois dimensions de la privation : la santé, l'éducation et le niveau de vie

⁶ <http://hdr.undp.org/>

⁷ <http://hdr.undp.org/>

⁸ <https://cia.gov/the-world-factbook/>

⁹ Medina, L., & Schneider, F. (2019). *Shedding Light on the Shadow Economy: A Global Database and the Interaction with the Official One* (No. 7981). CESifo Working Paper.

¹⁰ <https://www.iom.int/fr>; <https://rodakar.iom.int/>; <https://migration.iom.int/europe>

2.1.2. La contribution des envois de fonds des émigrés à l'étranger à l'économie de leur pays d'origine

Les flux financiers vers les pays à fort taux d'émigration représentent un **apport fondamental** pour les pays d'origine au point de constituer une part parfois très importante du PIB. Malheureusement, les statistiques officielles peuvent rendre compte de l'ampleur de ces flux par défaut car une grande partie se fait par des canaux informels qui échappent aux statistiques officielles. D'autres fois, même les données officielles sont approximatives et peu fiables ou n'existent pas.

Pour comprendre la complexité du phénomène des migrations et son poids sur l'économie et les processus de développement, le cas du Sénégal, l'un des rares pays pour lesquels il existe des données assez certaines sur les flux de transferts des émigrés, est **emblématique** dans de nombreux aspects et en même temps exemplaire.

Selon les statistiques de la Banque mondiale, le Sénégal est le quatrième pays africain subsaharien récepteur de flux financiers officiels en provenance de ses ressortissants résidant à l'étranger, derrière le Nigeria, le Soudan et le Kenya¹¹. Le volume de ces transferts est passé de 233 millions de dollars US en 2000 à 925 millions en 2006, puis à 1614 millions en 2013, 1929 millions en 2015, 2016 millions en 2016 et 2220 millions de dollar US en 2017. Cela représente en moyenne à peu près 930 milliards de FCFA par an au cours de la période 2008-2017. La part de ces transferts dans le PIB du Sénégal est passée de 6,0% en 2001 à 8,6% en 2007 (Ndoye et Grégoire, 2008), et à 12,1% en 2017 (BM, 2017).

Volume des transferts financiers vers le Sénégal selon l'année (en USD et en CFA)		
Année	Montant en millions USD ¹²	Montant en milliards de F CFA
2000	233	130
2005	789	441
2010	1 478	826
2015	1 614	903
2017	2 220	1 241

Source : Banque Mondiale

Ces transferts de fonds proviennent essentiellement du continent européen qui a émis 65% des flux, suivi par l'Afrique (30%) et dans une moindre mesure l'Amérique (4,68%).

Montant des transferts financiers vers le Sénégal selon le continent d'envoi en 2017			
Continent d'envoi	Montant en millions USD ¹³	Montant en milliards de F CFA	Pourcentage
Europe	1 444	807,600	65,1%
Afrique	669	374,158	30,1%
Amérique	104	58,165	4,7%
Autres (Australie et Chine)	3	1,677	0,1%
Total	2 220	1241,600	100,0%

Source : Banque Mondiale

Les pays de provenance des envois de fonds sont très divers. Mais on constate une prédominance de la France (647 millions de dollars américains en 2017) et de l'Italie (425 millions USD), suivis de l'Espagne (302 millions USD). En Afrique, la Gambie (264 millions USD), la Mauritanie (130) et le

¹¹ Cf. tableaux statistiques de la Banque mondiale (BM), Annual Remittances Data (updated & 2017) <http://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data>

¹² 1 USD = 559,28 F CFA à la date du 11 juillet 2018

¹³ Idem

Gabon (116) constituent les principaux pays émetteurs. Les Etats-Unis contribuent à hauteur de 85 millions USD de ces envois de fonds.

Toutefois, les estimations faites à partir du système bancaire international **sous-évaluent considérablement** l'ampleur de ces transferts financiers, une part importante des envois de fonds des émigrés empruntant des voies non officielles. Pourtant, ces derniers peuvent représenter jusqu'à 50% des transferts formels dans certains pays¹⁴. Au Sénégal, selon l'étude menée en 2012 par la Direction de la Monnaie et du Crédit (DMC) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) sur les envois de fonds des travailleurs migrants sénégalais, 81% des transferts de fonds des migrants transitent par les circuits formels, contre 19% par des circuits informels.

La **complexité des canaux de transferts de fonds** montre combien il est difficile d'obtenir des données à la fois exhaustives et fiables. En dépit de cette difficulté, il est incontestable que les transferts effectués par les émigrés sont une source de devises substantielle pour le Sénégal et une manne financière importante pour les communautés d'origine. La plupart des études menées au Sénégal montrent que les transferts d'argent sont toujours très majoritairement utilisés pour assurer les dépenses de consommation du ménage (Sander et Barro, 2004 ; Ndione et Lalou, 2005 ; Diagne et Diané, 2008 ; BCEAO 2011 ; DMC, 2012)¹⁵. Ces considérations renvoient à l'interrogation sur comment favoriser l'orientation de l'épargne des émigrés vers l'investissement économiquement productif.

C'est conscient de cela que le gouvernement du Sénégal a mis en place des dispositifs de mobilisation de l'épargne des Sénégalais de l'extérieur en vue de son investissement dans les secteurs productifs de l'économie. Il s'agit entre autres du Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE) et du Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD).

2.2 Brève description des politiques migratoires dans les pays intéressés par l'initiative

Les politiques migratoires dépendent largement de la disponibilité de données et de statistiques qui, pour la plupart des pays, **sont plutôt rares et pas toujours fiables**. En fait, les statistiques officielles, si elles sont disponibles, échappent au phénomène de la migration clandestine. Ci-dessous quelques informations sur les politiques migratoires et quelques statistiques de base pour les quatre pays couverts par l'initiative sont reportées.

2.2.1. La situation au Sénégal

La migration est marquée au Sénégal, à l'instar d'autres pays d'Afrique subsaharienne, par des flux orientés traditionnellement vers l'Europe ; mais depuis quelques années, elle s'est élargie à d'autres régions du monde notamment l'Amérique du Nord et du Sud. Le profil migratoire dressé en 2018 montre que les principaux foyers de départ sont les villes de Dakar et agglomération (30%), de Matam (14%), de Saint-Louis (10%), de Diourbel (9%) et de Thiès (9%)¹⁶ avec des caractéristiques portant sur le faible niveau d'instruction des migrants et une implication notoire des zones urbanisées dans les dynamiques migratoires.

¹⁴ Cf. A. Penet "Valorisation économique de l'épargne des migrants", CFSI, décembre 2003.

¹⁵ L'analyse de Sander et Barro (2004) sur de l'évolution des opérations de transferts effectuées à partir du système bancaire sénégalais a démontré que 75% des transferts d'argent des émigrés sénégalais sont destinés à la consommation courante des ménages, contre 10% à l'épargne et 8% à l'investissement immobilier. L'étude réalisée en 2011 par la BCEAO aborde dans le même sens : la satisfaction des besoins courants (consommation, éducation, santé) absorbe 85,4% des envois de fonds des migrants sénégalais, alors que moins de 10% de ces ressources sont consacrées à l'investissement et à l'épargne.

¹⁶ FMM West Africa, ANDS Migration au Sénégal, Profil national 2018, p. 48

Plus spécifiquement, l'émigration à ses débuts pour des raisons historiques s'est polarisée sur la France. La diversification des destinations migratoires s'est ensuite étendue à l'Italie dans les années 1970 et l'Espagne au courant de la décennie 1980.

Au niveau sous-régional, en Afrique de l'Ouest, les principaux pays de destination des migrants sénégalais sont la Gambie, la Mauritanie et la Côte d'Ivoire, tandis qu'en Afrique centrale cette émigration est principalement orientée au Gabon et au Congo.

Un fait notoire est la baisse de la population immigrée constatée au Sénégal à partir du Recensement Général de la Population (RGP) de 1976. En effet, les immigrés de naissance (population née à l'étranger) ont décliné de 6,9% en 1971 à 2,9% en 1993 et les immigrés de nationalité étrangère de 1,8% de la population du Sénégal en 1988 à 1,5% en 2013¹⁷.

Il existe par ailleurs, une pléthore de structures étatiques en charge des migrants de retour en vue de leur réinsertion professionnelle dont les actions sur le terrain manquent d'efficacité et de cohérence d'ensemble. La Politique Nationale de Migration dont la validation technique est effective, mais qui n'a pas encore été approuvée par le Gouvernement présente dans son portage institutionnel quelque limite. En effet, son pilotage est confié au Ministère des Finances à travers la Direction du Développement Humain (DDH) au lieu du Ministère des Affaires Etrangères ou du Ministère de l'Intérieur.

Le cadre institutionnel en charge de la migration au niveau national présente des handicaps relatifs à plusieurs aspects¹⁸ :

- la multiplicité des ministères intervenant dans le domaine de la migration qui pose un problème de coordination de l'action gouvernementale ;
- la multiplicité des cadres de concertation sur la migration dépourvus d'existence formelle et dont la composition n'intègre pas les principales parties prenantes de la migration ;
- la non validation institutionnelle du document de politique nationale de migration qui laisse un vide politique dans le domaine de la migration ;
- l'insuffisance budgétaire et matérielle allouée aux structures en charge des questions migratoires et le manque de personnel qualifié qui impactent de manière significative les projets dédiés aux migrants ;
- la carence de données statistiques qui empêche les politiques publiques d'avoir une bonne mesure de leurs actions ;
- l'adaptation nécessaire du cadre législatif national aux nouveaux défis de la migration, surtout en matière de retour et de réinsertion des migrants dans leur localité d'origine.

2.2.2. La situation au Mali

Sur le plan sous-régional, particulièrement au Mali, toutes les régions sont affectées par le phénomène migratoire avec des caractéristiques qui ont évolué dans le temps. En effet, la migration dominée à ses débuts par des franges masculines et adultes est caractérisée de nos jours par une féminisation et un rajeunissement notoires.

Les tendances migratoires au Mali sont difficiles à établir à cause de l'absence de données statistiques fiables, mais d'après les sources officielles l'émigration représenterait environ un tiers de la population nationale répartie de manière décroissante entre l'Afrique pour l'essentiel, l'Europe, l'Amérique et l'Asie.

¹⁷ OIM, CEDEAO, Union Européenne, FMM West Africa, Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, Migration au Sénégal, Profil National 2018, p.9

¹⁸ Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, DDCH/DGPPE, M. Lanfia DIANE, Politiques migratoires au Sénégal, 25 p.

Une politique nationale de migration (PONAM) a été adoptée en septembre 2014 mettant l'accent, entre autres, sur la protection des migrants et l'appui à la réinsertion des migrants de retour¹⁹. La PONAM connaît des limites qui mériteraient d'être ajustées, notamment l'absence de désignation formelle de structures en charge de sa mise en œuvre, le fait qu'elle soit principalement centrée sur la diaspora malienne²⁰ ; l'insuffisance des dispositifs d'accueil, de retour et de réinsertion et une faiblesse en matière de réglementation et de contrôle des migrants de transit.

2.2.3. La situation en Guinée

Concernant la Guinée, les immigrants représentent 1,57 % de la population totale. La plupart d'entre eux sont originaires des pays frontaliers spécialement la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone, le Sénégal, le Liberia et le Mali. L'émigration guinéenne est principalement orientée vers les mêmes pays de la sous-région (74%) et l'Europe (17%)²¹.

On note une augmentation des retours sous assistance de l'OIM en provenance des pays de transit notamment du Niger, du Maroc, d'Algérie et de la Libye avec des résultats remarquables en matière de réinsertion socio-économique des migrants²².

Un processus d'élaboration de la Politique de Migration de la Guinée (PMG) a été amorcé avec comme objectif principal l'établissement d'un système global et coordonné de politiques et d'institutions pour la gouvernance des dimensions clés de la migration en Guinée²³.

2.2.4. La situation en Guinée Bissau

Contrairement aux autres pays de la sous-région, la Guinée-Bissau ne dispose pas encore de profil migratoire et moins de politique de migration. Une des raisons explicatives de cette situation est le caractère très limité de l'immigration. Par contre, l'émigration y est très développée. A l'origine, elle était orientée principalement vers le Sénégal dans les années 1970 avant de s'étendre dans les années 1980 au Portugal pour des raisons historiques. En Afrique, c'est surtout dans les pays lusophones comme le Cap-Vert, l'Angola que les flux sont orientés. L'absence de politique migratoire au niveau national est compensée par l'existence d'une Plateforme nationale sur les migrations créée en 2010 qui vise à coordonner les actions publiques en la matière²⁴. Selon les données de l'OIM, au cours des trois dernières années, environ 700 citoyens guinéens sont retournés dans leur pays d'origine²⁵.

2.3 Description de l'initiative évaluée

2.3.1 Analyse de la logique de l'initiative et théorie du changement

L'initiative qui fait l'objet de cette évaluation vise à promouvoir l'amélioration des conditions de vie de la population vivant dans les zones à fort potentiel migratoire **et des migrants, personnes déplacées et réfugiés pour lutter** contre le phénomène de la migration irrégulière. Le Programme s'inscrit dans les politiques de gestion des migrations dans une **perspective régionale et**

¹⁹ Cf. Ministère des Affaires Etrangères et de Maliens de l'Extérieur, Politique Nationale de Migration : faire de la migration un atout pour le développement du pays

²⁰ IOM UN Migration, Profil de gouvernance de la migration : la République du Mali, Mai 2018

²¹ OIM ONU MIGRATION, CEDEAO, Union Européenne, FMM West Africa, aLtai Consulting, Migration en Guinée, Profil migratoire national 2020, p.XIX

²² OIM ONU MIGRATION, op.cit. p. XXII

²³ OIM ONU MIGRATION, op.cit. p.XXIV

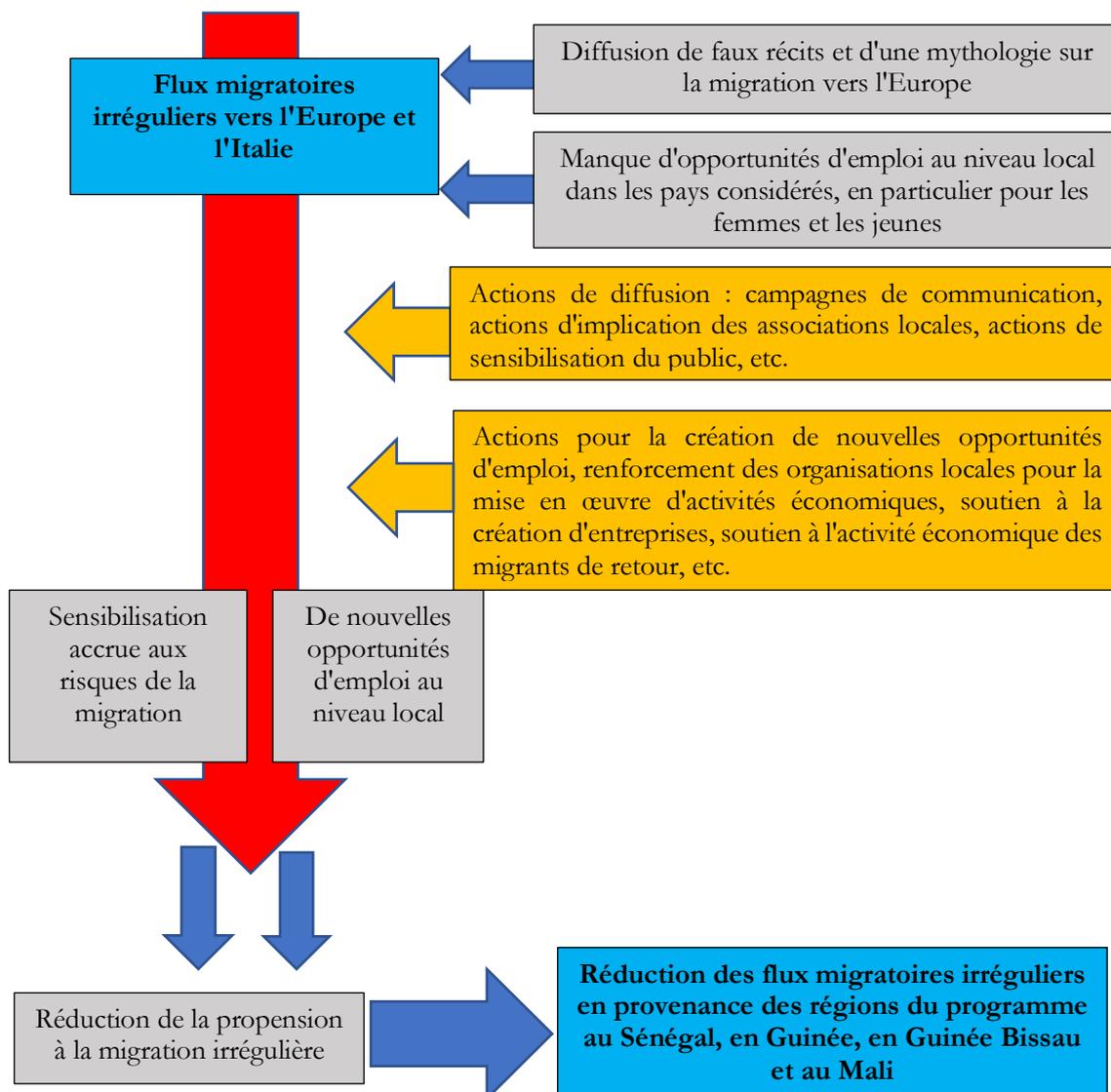
²⁴ CEDEAO, ICMPD et OIM, Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest Janvier 2016(Deuxième édition), p. 201

²⁵ Entretien avec le personnel de l'OIM en Guinée-Bissau.

transfrontalière en Afrique de l'Ouest et en particulier au Sénégal, au Mali, en Guinée et en Guinée Bissau.

L'initiative se décline en **sept projets**, réalisés grâce au concours d'ONG italiennes (CISV, TERRA NUOVA, VIS, GCI, ACRA, LVIA, ENGIM) et de leurs partenaires italiens et locaux, caractérisés par des objectifs et des actions partiellement différents, et donc par des cadres logiques différents, mais qui partagent une même théorie du changement.

Cette théorie a pour élément de base la perception d'un phénomène de migration irrégulière vers l'Italie et l'Europe qui trouve son origine dans certaines régions des quatre pays considérés. Ce phénomène apparaît fortement corrélé à deux ensembles de facteurs : l'un d'ordre **cognitif**, c'est-à-dire la diffusion de faux récits ou mythologies relatifs à la migration vers l'Europe, fondés sur le manque de connaissances objectives sur les risques et les conditions réelles du phénomène migratoire ; l'autre de nature **factuelle**, à savoir le manque d'opportunités d'emploi au niveau local, notamment dans les zones rurales. A travers les projets, l'initiative entend contrer ces facteurs de causalité, par le biais d'actions de communication et de diffusion et par le biais d'actions visant à renforcer les opportunités économiques et d'emploi. Selon cette logique, ces actions devraient conduire à une limitation des facteurs causaux influençant les processus migratoires et donc à une réduction des flux migratoires eux-mêmes.



L'objectif spécifique de l'initiative est de contribuer à **atténuer les principales causes de la migration irrégulière** à travers des actions de développement local spécifiques pour la création d'emplois, pour les services de base et pour la protection des catégories les plus vulnérables et la diffusion de campagnes d'information visant à lutter contre la migration irrégulière.

Stratégiquement, les actions du programme visent à contribuer à **atténuer les causes profondes des migrations** dans leur aspect multidimensionnel, notamment au profit des jeunes et des femmes et à accompagner les migrants de retour dans leur pays d'origine.

Le programme dans son ensemble, à travers les projets individuels, comprend essentiellement **trois grands domaines d'intervention** :

- le **développement rural**, c'est-à-dire les interventions visant l'introduction de systèmes agricoles innovants, l'économie de l'eau, l'amélioration des pratiques agroécologiques, la fourniture de semences et d'équipements, la formation sur la transformation des produits agricoles et leur commercialisation, l'appui au coopérativisme, etc. ;
- le soutien à la **création d'emplois**, notamment pour les jeunes et les femmes, à travers la création et/ou l'accompagnement de micro-entreprises, le soutien aux pépinières d'entreprises, la formation professionnelle, etc. ;
- la **protection et l'amélioration des conditions de vie** des migrants de retour, l'accompagnement des migrants de retour potentiels résidant en Italie (à travers les associations de la diaspora) et des campagnes de communication sur les risques de la migration irrégulière visant à lutter contre l'exode des jeunes.

Comme indiqué par les termes de référence, les **bénéficiaires directs** de l'initiative sont environ 12.000 et ce sont :

- les jeunes employés dans l'agriculture, les organisations paysannes, les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) et les groupements régionaux de promotion des femmes et les associations de jeunes ;
- les communautés rurales et les communes qui, avec les régions assistées, pourront mettre en œuvre les initiatives identifiées par elles dans les Plans Locaux de Développement et bénéficier d'activités pour renforcer leurs capacités ;
- les migrants de retour et leurs familles qui bénéficieront d'une protection et d'un soutien pour la réintégration sociale et économique.

Les **bénéficiaires indirects** comprennent :

- les populations rurales des régions impliquées dans la mise en œuvre des projets ;
- les services techniques de l'Etat non directement impliqués dans les projets qui pourront opérer dans un cadre institutionnel plus efficace au niveau local ;
- les partenaires économiques et de développement des quatre pays cibles qui bénéficieront de l'amélioration des capacités productives et administratives des régions assistées ;
- les populations des territoires concernés qui bénéficieront des campagnes d'information sur les risques de migration irrégulière ;
- les migrants en transit qui bénéficieront d'un réseau d'information plus large sur les services sociaux disponibles.

L'initiative est divisée en **sept projets**, indépendants dans la gestion mais faisant partie d'un *unicum* stratégique. Ils ont été confiés à des ONG italiennes qui opèrent dans le domaine de l'initiative depuis un certain temps et ont été sélectionnées via la procédure publique, lancée le 02/05/2016 dans le cadre du "Programme d'urgence AID 10733". Le tableau suivant présente l'articulation territoriale des projets des sept ONG bénéficiaires des subventions dans les pays de l'initiative.

	ACRA	CISV	ENGIM	GCI	LVIA	Terra Nuova	VIS
<i>Sénégal</i>	•	•		•	•		•
<i>Mali</i>			•		•	•	
<i>Guinée</i>		•					
<i>Guinée B.</i>	•	•	•				

La gestion de l'initiative a été assurée par le siège de l'AICS à Dakar qui a travaillé en coordination avec le VII Bureau des Urgences de l'AICS²⁶ et en accord avec l'Ambassade d'Italie au Sénégal, notamment pour les questions liées à la sécurité.

Ci-dessous sont reportées les descriptions sommaires des sept projets dans lesquels l'initiative faisant l'objet de cette évaluation est articulée.

2.3.2. Description synthétique des sept projets

Le projet ACRA

Le projet de l'ONG ACRA « Action de contraste à la dynamique migratoire dans le couloir Sénégal, Guinée Bissau, Régions de Kolda et Gabu » a comme objectif spécifique de diminuer la propension à l'exode rural dans le couloir frontalier de passage de la région de Kolda - Sénégal et Gabu, Guinée Bissau, à travers la création des nouvelles opportunités d'emploi et la « déconstruction du mythe positif » de la migration.

Les bénéficiaires directes du projet, doté d'une enveloppe de 424.013 euros, étaient les suivants : 18 associations de jeunes, 10 Associations ASL (Associations de Sport e Loisir) de la Commune de Diaobe Kabendou, et 8 associations de jeunes (Associées da juventude) de la commune de Gabu, pour un total d'environ 3.000 jeunes²⁷. Les bénéficiaires indirects des activités de sensibilisation/information, outre les jeunes des associations, étaient les populations de Diaobé et Gabu, environ 14.430 personnes, en plus de l'ensemble de la population résidente. 1.000 personnes auraient dû être impliquées dans 27 causeries (focus groupes / réunions communautaires) organisées au niveau du village, pour mieux comprendre et déconstruire le mythe de la migration.

Le projet CISV

Le projet de l'ONG CISV « Projet d'urgence pour la création d'emplois pour les jeunes et femmes des régions de Saint Louis (Sénégal) Oio, Cacheu et Tombali (Guinée Bissau) et Haute Guinée (Guinée) et d'informations pour les potentiels migrants irréguliers (PUCEI) », doté d'une enveloppe de 481.350 euros dont 449.950 euros financés par la Coopération italienne, avait comme objectif spécifique de promouvoir la création d'emploi dans l'agriculture pour les jeunes et les femmes, contribuant à sensibiliser sur les risques de la migration irrégulière.

Les **bénéficiaires directs** pour le résultat 1²⁸ de l'initiative sont les jeunes hommes (25-35 ans) et femmes dans l'agriculture familiale (840). Les **bénéficiaires indirects** sont les familles des bénéficiaires directs estimés en 6.720 (8 membres par famille).

Pour le résultat 2²⁹ les **bénéficiaires directs** sont les jeunes issus de familles paysannes des régions à forte vocation agricole notamment dans la région de Saint Louis, Kankan, Cacheu, Oio et Tombali, avec une propension à la migration. Il s'agit d'environ 3.000 potentiels migrants dans les deux prochaines années (estimation) et les 11 communautés d'origine (Ronkh, Ross Bethio et Gnit) environ

²⁶ Actuellement "Unité Urgence et Etats fragiles"

²⁷ Fiche projet ACRA

²⁸ L'offre et les opportunités d'emploi pour les jeunes et les femmes du secteur agricole sont élargies.

²⁹ Une campagne d'informations innovantes est réalisée

5.000 habitants. Les **bénéficiaires indirects** sont les populations des zones d'intervention, environ 250.000 habitants.

Le projet ENGIM

Le projet de l'ONG ENGIM, dénommé « PROTEJA – Projet pour le travail et l'emploi des jeunes africains » devait être mis en œuvre en Guinée Bissau dans la capitale Bissau (Secteur Autonome de Bissau) et dans la ville de Bula (région de Cacheu) et au Mali à Mopti et à Kita (région de Kayes).

Le projet, d'une enveloppe de 429.716,31 euros, avait comme objectif spécifique de promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat comme facteur d'intégration sociale et économique. **Les bénéficiaires du projet** sont les groupes cibles de migrants potentiels de Bissau (240 personnes dont 50% femmes). Les bénéficiaires indirects sont les populations des zones d'intervention, environ 385.000 habitants³⁰.

Les actions prévues au Mali devaient concerner les potentiels migrants (370 personnes dont 50% femmes) et les bénéficiaires indirects, les familles de ces bénéficiaires et l'ensemble de la population de la zone, environ 4 millions de personnes.

Le projet GCI

Le projet de l'ONG CGI, dénommé Hadii Yahde "énergie pour rester! Développement communautaire intégré des zones rurales le long de la vallée du fleuve Sénégal objet de migration » était doté de 432.991 euros dont 376.091 euros financés par la Coopération italienne.

L'objectif spécifique était de renforcer la résilience des communautés rurales de la région de Matam, villages de Kedele, Nguidjilone Ali Wouri, Sadel e Dondou (en particulier femmes et groupes vulnérables) grâce à l'amélioration de la productivité agricole à travers l'utilisation d'énergies renouvelables, une meilleure gestion des ressources en eau et nouvelles techniques agricoles et de commercialisation.

Les bénéficiaires directs du projet sont 2.106 (dont 1.887 femmes) parmi les petits agriculteurs et agricultrices du GIE et GPF de 5 villages³¹ des deux communautés rurales de BOKIDAWÉ et Nguidjilone : Kedele, Nguidjilone, Ali Wouri, Sadel et Dondou. Les **bénéficiaires indirects** sont les familles des bénéficiaires directs du projet, des villages du GIE et GPF concernés (15.000 habitants). En général, l'ensemble de la communauté rurale de BOKIDAWÉ (52.000 habitants), et la communauté rurale de Nguidjilone (35.000 habitants) et les communautés rurales voisines de toute la région de Matam.

Le projet LVIA

Le projet de l'ONG LVIA dénommé « Lutte contre les dynamiques migratoires sur le couloir Sénégal - Guinée Bissau, Régions de Kolda et Gabu » disposait d'une enveloppe de 291.040 euros. Son objectif spécifique était d'offrir aux migrants sénégalais de retour des opportunités concrètes pour la réinsertion sociale et professionnelle dans leur pays d'origine. Les bénéficiaires directs sont les migrants de retour, divisés en 3 catégories : a) migrants déjà rentrés au Sénégal (dans la région de Thiès) mais qui ont difficulté à se réinsérer socialement et professionnellement ; b) migrants en transit vers l'Europe, souvent obligés à séjourner (mois ou années) au Sénégal ; c) migrants résident en Italie (au Piémont, Lombardie et Toscane) qui ont envie de rentrer au Sénégal.

³⁰ Fiche projet ENGIM

³¹ Fiche projet GCI

Le nombre total de bénéficiaires directs est estimé³² à 350 unités (150 + 50 + 150). Les bénéficiaires indirects (membres de leur famille) sont environ 2 500.

Le projet Terra Nuova

Le projet de l'ONG Terra Nuova, dénommé « Renforcer la résilience des territoires : prévention de l'exode rural, promotion de la sécurité alimentaire, création d'emplois et revenus et communication innovante au Mali », disposait d'une enveloppe de 450.000 euros. Le projet devait se dérouler dans le cercle de Sikasso (région de Sikasso), dans le cercle de Bandiagara (région de Mopti), dans le cercle de Koulikoro (région de Koulikoro) et dans la capitale Bamako.

L'objectif spécifique du projet était de promouvoir l'emploi des jeunes dans les filières agricoles et dans les activités économiques, pour créer des opportunités rentables dans les zones rurales et pour créer des alternatives locales à la migration.

Les bénéficiaires du projet étaient 4.974 individus (dont 50% femmes), notamment : a) Soutien : entreprises familiales (exploitations familiales), les jeunes, environ 4.500 personnes dont 900 adultes (410 hommes et 490 femmes), 1.500 jeunes (710 hommes et 790 femmes) ; b) Formation : 15 personnes par cercle (province), pour un total de 45 personnes (dont 35 hommes et 10 femmes) parmi les fonctionnaires, techniciens et administrateurs des cercles impliqués, autorités locales, fonctionnaires des chambres de l'agriculture et des chefs religieux / communautaires et des autorités traditionnelles : 10 personnes par cercle, pour un total de 30 personnes (25 hommes et 5 femmes). Les bénéficiaires indirects avaient été calculés environ en 300.000 personnes³³.

Le projet VIS

Le projet de l'ONG VIS « Action de lutte contre la migration irrégulière à travers le soutien au développement local dans la région de Tambacounda (Sénégal) » disposait d'un budget de 305.840 euros. **L'objectif spécifique du projet était** : « Les connaissances et les compétences professionnelles des jeunes et des femmes dans les communes les plus touchées par le phénomène migratoire dans le district de Tambacounda, contribuent à lancer des processus de création d'entreprise ou d'auto-emploi comme alternatives à la migration irrégulière / informelle ».

Les **bénéficiaires du projet** sont : 225 jeunes employés dans le secteur informel, sous-employés ou au chômage (**bénéficiaires indirects** : 3825 membres des groupes familiaux d'origine des bénéficiaires) ; 90 femmes déjà structurées en 3 associations d'intérêt économique - 1 GIE Tambacounda et 2 GIE à Goudiry - et 60 jeunes organisés en 3 GIE de la commune de Goudiry et de Tambacounda (**bénéficiaires indirects** : 270 femmes organisées en groupes GIE ou individuellement et 2.550 membres de familles de jeunes/femmes bénéficiaires) ; pour les activités de sensibilisation et d'information environ 7.775 personnes (réparties comme suit : Causeries et porte-à-porte : 1.000 personnes rencontrées dans les quatre zones du projet ; événements : 2.000 participants aux événements (1 dans chaque commune de la zone touchée par le projet) ; écoles : 4.000 élèves des écoles primaires et secondaires ; échantillon de recherche : au moins 400 personnes et les bénéficiaires de la formation et des actions de démarrage pour le micro-entrepreneuriat / le travail indépendant (375)³⁴.

³² Fiche projet LVIA

³³ Fiche projet Terra Nuova

³⁴ Fiche projet VIS

3. Objectif de l'évaluation

3.1 Type, objectif et finalité de l'évaluation

L'objectif général de l'évaluation est de **vérifier l'impact de l'initiative dans son ensemble, à partir de l'analyse des actions individuelles des projets qui la composent**. L'exercice vise donc à analyser quels effets économiques, sociaux, environnementaux et politiques ont produit les initiatives à moyen terme et quels processus de transformation ont été initiés dans les zones couvertes par l'intervention.

Quant à l'objectif spécifique de l'évaluation, il s'agit de : i) **vérifier la validité de l'attribution d'actions spécifiques aux ONG** ; ii) mettre en évidence les **bonnes pratiques** à reproduire dans le domaine de la communication ; iii) vérifier si, en termes d'**impact**, il était utile de répartir la contribution en plusieurs pays ; iv) identifier les **bonnes pratiques à répliquer dans le domaine des projets transfrontaliers** ; v) analyser les **aspects procéduraux de l'initiative**, en mettant en évidence les problèmes critiques et les processus vertueux.

L'évaluation est basée sur le principe **d'utilité, de concrétude et de fiabilité**. Il visait donc à produire des informations et des recommandations utiles pour le client et les principales parties prenantes.

La diffusion des résultats de l'évaluation doit permettre au Parlement de **rendre compte** de l'utilisation des fonds alloués à l'Aide publique au développement et à l'opinion publique italienne sur la validité de l'allocation des ressources gouvernementales disponibles dans les activités de coopération.

L'évaluation, prenant également en compte les indicateurs contenus dans le cadre logique de chaque projet, a exprimé un avis sur la pertinence de leurs objectifs ainsi que sur l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité de ces interventions.

3.2 Le parcours de l'évaluation

Le parcours de construction de l'évaluation a été jalonné par certaines **étapes fondamentales**. En particulier :

- La **construction d'une base de connaissances sur le contexte** dans lequel le projet a été conçu, formulé, puis réalisé ;
- La construction d'une **base partagée de connaissances sur les ressources mobilisées, les acteurs impliqués³⁵ et les actions menées dans le cadre des projets** ;
- La construction d'une **base partagée de connaissances sur les résultats atteints grâce à ces actions et sur les processus et les événements qui sont intervenus pendant leur réalisation** ;
- **L'interprétation des informations collectées et la compréhension du sens que prennent les actions pour les personnes** directement ou indirectement concernées et impliquées ;
- **L'interprétation générale des processus étant intervenus et l'évaluation des projets selon les catégories de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité, impact, visibilité** ;
- **L'identification des bonnes pratiques et des mesures susceptibles d'améliorer** la mise en œuvre d'éventuelles actions futures ;
- La **formulation de recommandations** ;
- La **validation** de l'évaluation et des recommandations, à travers la confrontation des différentes personnes concernées par les projets.

³⁵ Toutes les ONG impliquées ont été contactées à plusieurs reprises, aussi bien les représentants des pays que les responsables du siège en Italie pour discuter des initiatives et avoir leur point de vue sur les résultats du projet, les obstacles et les leçons apprises.

4. Cadre technique et méthodologique

4.1 Les critères d'évaluation

L'analyse des projets et de leur mise en œuvre a été effectuée sur la base des **catégories proposées par l'OCDE** selon la nouvelle définition de décembre 2019, y compris l'adoption du **nouveau critère de la “cohérence”**³⁶. La **nouvelle formulation** des catégories qui a été adoptée est la suivante :

- **Pertinence** : Mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du Pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue. Ce critère répond à la question : “ *L'intervention répond-elle au problème ?* ”
- **Cohérence** : Mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays et dans le même secteur. Ce critère répond à la question : “ *L'intervention s'accorde-t-elle avec les autres interventions menées ?* ”
- **Efficacité** : Mesure dans laquelle les objectifs et les résultats de l'intervention ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différenciés entre populations. Ce critère répond à la question : “ *L'intervention atteint-elle ses objectifs ?* ”
- **Efficience** : Mesure dans laquelle l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les temps. Ce critère répond à la question : “ *Les ressources sont-elles utilisées de manière optimale ?* ”
- **Impact** : Mesure dans laquelle l'intervention a produit, ou devrait produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non. Ce critère répond à la question : “ *Quelle différence l'intervention fait-elle ?* ”
- **Viabilité/durabilité** : Mesure selon laquelle les bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer. Ce critère répond à la question : “ *Les bénéfices seront-ils durables ?* ”

Outre l'application des six critères de l'OCDE / CAD, le critère de **visibilité / communication** a été pris en considération. En effet, l'aspect communication a joué un rôle important dans la mise en œuvre de l'initiative, puisqu'il représentait un outil fondamental pour l'impact sur le phénomène de la migration irrégulière et sur les conditions du contexte qui l'alimente.

En ce qui concerne la visibilité, sa bonne application a été vérifiée au niveau de l'utilisation du logo et des symboles utilisés dans la communication et à celui de la perception des principales parties prenantes sur la **paternité du financement** de la Coopération Italienne de l'initiative et des sept projets dans lesquels elle se décline.

En outre, la **logique et la cohérence de la conception** et sa validité globale, les méthodes d'exécution, la coordination entre les partenaires et les résultats obtenus dans l'exécution des activités des projets ont été examinés. En particulier, il a été vérifié comment et dans quelle mesure les projets ont contribué au changement des conditions qui favorisent le phénomène de la migration irrégulière dans une perspective d'augmentation des opportunités d'intégration sociale et économique des migrants potentiels et de réintégration des migrants de retour. Ainsi, les effets **directs et indirects** des interventions sur la **condition des femmes et sur le respect et la protection des droits humains** ont été vérifiés.

Enfin, les **effets synergiques, tant positifs que négatifs**, entre les sept projets ont été pris en compte pour identifier les effets conjoints et convergents et pour vérifier s'il y a eu coordination des activités

³⁶ <http://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-adaptees-evaluation-dec-2019.pdf>

de ces projets avec d'autres initiatives du secteur, y compris celles d'autres donateurs dans les Pays et conformément au principe de complémentarité.

4.2 Les questions d'évaluation

Sur la base des indications contenues dans les Termes de référence, dans la proposition technique présentée un ensemble de **questions d'évaluation** a été défini, en fonction des différents critères d'évaluation, ainsi qu'un ensemble d'**indicateurs** utiles à l'exercice. Suite à une première activité d'analyse des documents et quelques entretiens menés lors de la première phase du travail, on a procédé à une révision de ces ensembles qui est passée par un meilleur calibrage aussi bien des questions d'évaluation que des indicateurs.

Le tableau figurant dans l'annexe 2 contient l'ensemble des questions d'évaluation et des indicateurs ayant guidé l'ensemble du processus d'évaluation de l'initiative et des sept projets dans lesquels elle s'est articulée.

4.3 La méthodologie utilisée, son application et les difficultés rencontrées

4.3.1 Les principes méthodologiques

L'évaluation a été menée en faisant appel à certains **principes méthodologiques**, dont notamment :

- **Contextualisation.** Bien que l'initiative à évaluer consiste, à travers les sept projets dans lesquels elle se décline, un ensemble d'activités coordonnées selon des objectifs précis et des résultats attendus, on a déterminé - dans le cadre de l'évaluation - dans quelle mesure les processus de transformation en cours (économiques, technologiques, environnementaux, sociaux et politiques) ont pu être accompagnés, soutenus et/ou orientés grâce à ces activités. En effet, si l'on ne tenait pas compte du rapport entre " activités " des projets et processus en cours, on ne pourrait évaluer ni la pertinence de ces projets, ni leur efficacité (qui ne concerne pas seulement la réalisation d'activités, mais aussi l'adoption de nouvelles modalités technologiques, d'action économique, d'organisation et gestion du territoire) et leur impact.
- **Identification des acteurs impliqués.** Les actions de l'initiative examinée ont impliqué et impliquent un ensemble diversifié de personnes et d'acteurs, qui incluent aussi bien des institutions et organismes, que des entités collectives à caractère informel (comme celles productives et impliquées dans les activités économiques). Au cours de l'évaluation, on a donc tenté d'identifier quels ont été les acteurs " concernés " par le projet, afin de vérifier dans quelle mesure et à travers quelles modalités ces acteurs ont été impliqués dans les actions. La non implication de certains acteurs pourrait, en effet, comporter une restriction de la pertinence, de l'efficacité, de la durabilité et de l'impact des actions ou même - dans certains cas - une réduction de leur efficacité (suite, par exemple, à l'apparition de conflits). La non implication de certains acteurs importants peut également être un facteur de réduction de la qualité de la formulation du projet.
- **Participation.** La question des migrations est étroitement liée à la gestion de multiples systèmes, des systèmes agricoles à l'environnement, des systèmes économiques et de gestion des ressources à ceux liés à la communication, de l'accès aux services de base aux questions de sécurité. Ces systèmes, étroitement liés aux causes profondes de la migration, reposent sur l'interaction entre différents sujets, dont chacun perçoit des aspects différents de la réalité et est affecté de manière différente par les modes de fonctionnement des systèmes. Cela implique, dans le cas d'initiatives d'accompagnement telles que celles évaluées, la nécessité de prendre en compte les différentes perspectives et les différents modes d'implication. Par conséquent, la participation active au processus d'évaluation des différents sujets a été favorisée, non seulement en tant que « sources d'information », mais aussi et surtout en tant que sujets ayant des besoins, des intérêts et des

connaissances différents, pertinents pour comprendre l'initiative générale et les sept projets dans leurs articulations et leur complexité.

- **Reconstruction et analyse d'événements et d'éléments factuels**, plutôt que la simple prise en compte du degré de "satisfaction" exprimé par les différents acteurs. Si d'un côté les opinions et le degré de satisfaction sur les activités et les projets dans leur ensemble représentent des éléments indispensables à l'évaluation (apportant notamment des informations importantes sur la durabilité et sur l'impact des projets), la complexité des interventions rend toute évaluation fondée uniquement sur les opinions des acteurs impliqués inadéquate : il existe en effet de nombreux aspects des projets qui ne sont pas "visibles" ou "perceptibles" dans l'immédiat et, d'autre part, il existe des processus qui influencent le degré de satisfaction et qui sont pourtant étrangers aux projets. Ainsi, au cours de l'évaluation, l'examen du degré de satisfaction et des opinions que les différents acteurs impliqués ont exprimé sur les projets a été complété par l'analyse d'éléments à caractère factuel (données, infrastructures, etc.) et des événements liés aux activités prévues et réalisées qui sont intervenus.

L'adoption des principes définis ci-dessus a permis à l'étude d'évaluation d'être en phase :

- Avec les **normes internationales de référence** et avec les **lignes directrices de la Coopération Italienne en matière d'évaluation** ;
- Avec les principes de : **utilité, crédibilité, indépendance, impartialité, transparence, éthique, professionnalisme, droits de l'homme, parité des genres** et avec le principe du **leave no-one behind**;
- Avec les **normes d'intégrité et de respect des règles civiles, des us et coutumes, des droits de l'homme et de l'égalité des genres et du principe de la "non-nuisance"** ; ceci est particulièrement pertinent compte tenu à la fois de la pluralité des intérêts des sujets impliqués dans les initiatives, et du fait qu'ils se trouvent dans des contextes « complexes » caractérisés par la présence de conflits ethniques et politiques latents et non latents ;
- Avec les principes et la pratique **Human Rights Based Approach** (puisque plutôt que sur la prestation de services, l'attention de l'équipe s'est portée sur la promotion, la reconnaissance et l'exercice des droits par les « bénéficiaires », un aspect qui apparaît particulièrement important par rapport au fait que bien que les projets aient été conçus à l'origine en référence aux « Objectifs du millénaire », ils s'inscrivent désormais dans le cadre des « Objectifs de développement durable » dans lesquels la question des migrations ne s'exprime plus seulement en termes de phénomène à combattre, mais aussi en termes de droits des populations vulnérables avec un accès très limité, voire inexistant, aux ressources, services et opportunités).

Comme il est évident, tant à partir des systèmes d'indicateurs proposés que de l'identification des sources qui font l'objet des paragraphes suivants, une méthode d'évaluation conforme à "**l'approche basée sur les résultats (ABR)**" a été adoptée.

Comme expliqué précédemment, plutôt que de centrer l'évaluation sur les simples jugements des acteurs concernés, il a été fait référence à l'intégration d'éléments factuels et d'éléments relatifs aux représentations et aux connaissances des différents acteurs, afin de considérer les « résultats » dans leur aspects objectifs et dans leurs aspects de changement de l'environnement cognitif (qui apparaît particulièrement important dans un contexte tel que celui de l'initiative analysée, qui vise non seulement à décourager la migration clandestine, mais aussi à soutenir la reconnaissance sociale et juridique des migrants potentiels en termes de droits d'accès aux services et aux opportunités).

L'exercice d'évaluation a également pleinement respecté les normes de qualité pour l'évaluation du développement de l'OCDE / CAD et a pris en compte, compte tenu de la nature de l'initiative évaluée, le Guide d'évaluation de l'aide humanitaire dans les situations d'urgence complexes de l'OCDE / CAD.

Enfin, l'évaluation était fortement orientée vers la **production d'informations et de recommandations utiles pour l'amélioration de l'identification/formulation**, et/ou pour la gestion

d'autres interventions de coopération en cours, dans les quatre pays et dans la région sahélienne concernant la migration sous ses différents aspects.

4.3.2 Les difficultés rencontrées

Grâce à la pleine collaboration des ONG qui ont réalisé les projets, la mission a pu minimiser certaines difficultés principalement dues aux mesures de prévention de la pandémie de COVID 19 et à la situation d'insécurité dans certaines localités, notamment au Mali et dans une moindre mesure au Sénégal, en Guinée et en Guinée Bissau.

En ce qui concerne les aspects liés à la pandémie, la mission a dû limiter sévèrement l'utilisation de l'outil des groupes de discussion qui aurait impliqué des rassemblements de personnes à l'intérieur, ainsi que le non-respect des mesures de prévention imposées par les autorités sanitaires des pays concernés par l'initiative.

Quant aux questions de sécurité, l'équipe a dû renoncer à certaines visites sur le terrain, conformément aux dispositions des bureaux du MAECI et en particulier de la Cellule de crise. En particulier, en ce qui concerne le Mali, il n'a pas été possible de mener des activités en présence à Gao, Mopti et Bandiagara, dans le nord du pays, en raison de la situation de grand danger liée à la présence de groupes terroristes radicalisés opérant dans ces zones. Aussi en ce qui concerne la région de Sikasso, dans le Sud, récemment touchée par l'infiltration de groupes radicalisés venus de Côte d'Ivoire, il n'a pas été possible d'aller sur le terrain. Dans tous les cas, les activités menées dans ces zones ont fait l'objet d'entretiens à distance.

En ce qui concerne le Sénégal et la Guinée Bissau, bien qu'il n'y ait pas de situations de danger imminent, une approche prudentielle a été privilégiée, comme suggéré et recommandé par les bureaux du MAECI. Pour les actions menées dans la région de Matam, au Sénégal, et la ville de Cacheu, en Guinée Bissau, il a donc été opté pour une activité d'évaluation à distance, dans le premier cas en raison de l'extrême proximité avec les régions du Mali et de la Mauritanie affectées par la présence de groupes terroristes, et dans le second cas par la proximité de zones caractérisées par des turbulences et des revendications autonomistes. Cependant, comme déjà précisé, ces difficultés ont été brillamment surmontées grâce à la fois à la collaboration et à la transparence de tous les acteurs impliqués dans l'initiative et en particulier des sept ONG exécutant les projets respectifs, et à l'exhaustivité de la documentation que ces ONG ont mis à la disposition de l'équipe.

4.4 Les sources d'information et les instruments techniques

L'étude d'évaluation a fait appel à une **pluralité de sources d'information et d'outils de collecte et analyse des données**. En particulier, des méthodologies tant quantitatives que qualitatives ont été adoptées.

Le tableau suivant présente, pour chaque type de source, les outils techniques qui ont été utilisés pour la collecte et l'analyse des informations et des données. En ce qui concerne les sources documentaires, une liste complète est donnée à l'annexe 4 du présent rapport, tandis que pour les personnes et institutions consultées, voir l'annexe 3.

Sources spécifiques	Outils de collecte et d'analyse d'informations et de données
Sources documentaires	
Documents des projets et de leur exécution (rapports périodiques, correspondance entre MAECI - DGCS, AICS, les sept ONG de mise en œuvre et leurs partenaires locaux, acteurs locaux, etc.)	- Grille d'analyse des documents - Répertoire des obstacles et facteurs facilitants apparus au cours du projet - Répertoire des actions menées, des sujets impliqués et des résultats obtenus dans le cadre de l'initiative
Rapports sur les activités individuelles menées dans le cadre des sept projets, Rapport sur les activités de	

recherche, Rapport sur les activités de communication au niveau central et dans le cadre des sept projets dans les quatre pays	<ul style="list-style-type: none"> - Répertoire des mesures promues par le projet pour l'atténuation des risques - Répertoire des acteurs pertinents pour la gestion de la migration dans ses différents aspects - Répertoire des acteurs impliqués dans l'initiative - Répertoire des bonnes pratiques - Répertoire des initiatives législatives et politiques - Répertoire des actions d'autres acteurs orientés vers la gestion de la migration dans les domaines considérés - Répertoire des phénomènes de transformation en cours en lien avec les activités et politiques migratoires, y compris la migration de retour
Registres et données statistiques relatives aux activités exercées et aux services offerts	
Documents et publications produits dans le cadre de l'initiative et par les organisations impliquées	
Documents et rapports sur la situation des Migrations dans les quatre pays, notamment au regard de leurs causes, etc. ainsi que la migration de retour	
Rapports de suivi et d'évaluation	
Sources directes	
Représentants des entités impliquées dans la promotion et la gestion de l'initiative dans son ensemble (à travers les sept projets)	Entretiens en profondeur semi-structurés avec des représentants d'ONG (bureaux en Italie et dans les pays)
Représentants des organisations locales et internationales impliquées dans l'exécution de l'intervention	Entretiens en profondeur semi-structurés
Représentants des administrations locales, des services compétents en matière de migration et des autorités compétentes dans les lieux où ont été réalisées les interventions	Entretiens en profondeur semi-structurés
Représentants des administrations nationales compétentes	Entretiens en profondeur semi-structurés
Représentants des organisations internationales concernées (OIM, UE, coopérations bilatérales, etc.)	Entretiens en profondeur semi-structurés
Représentants des organisations de la société civile (ONG et plateformes) qui interviennent sur les politiques migratoires au niveau national et régional	Entretiens en profondeur semi-structurés
Bénéficiaires directs des sept projets (associations de jeunes, femmes, agriculture familiale, micro-entreprises, jeunes employés dans des emplois informels)	Entretiens en profondeur semi-structurés
Migrants de retour dans les quatre pays d'origine	Entretiens en profondeur semi-structurés
Représentants de la diaspora en Italie	Entretiens en profondeur semi-structurés
Observation directe	
Localisation des organismes impliqués dans l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Grille d'observation Entretiens informels
Sites des actions (zones irriguées, zones d'exploitation de fruits et légumes, micro-entreprises, associations de jeunes, etc.)	
Lieux éventuels où des services sont fournis aux bénéficiaires des projets (centres de services et bureaux)	

Enfin, en ce qui concerne le niveau de **fiabilité des informations**, la technique de la **triangulation des sources** a été systématiquement adoptée lorsque les données des documents ou les informations recueillies auprès de sources vivantes nécessitaient une vérification. Cette opération a été facilitée, à la fois par la documentation riche et exhaustive fournie par les ONG bénéficiaires des subventions, et par la connaissance approfondie des experts qui faisaient partie de l'équipe d'évaluation, chacun d'eux opérant dans son propre pays.

Enfin, il convient de noter que le nombre élevé d'entretiens, tant avec les bénéficiaires directs qu'avec les autres acteurs impliqués dans les sept projets, même indirectement, a conféré une **grande fiabilité** aux informations collectées.

4.5 Quelques données sur la consultation des sources directes

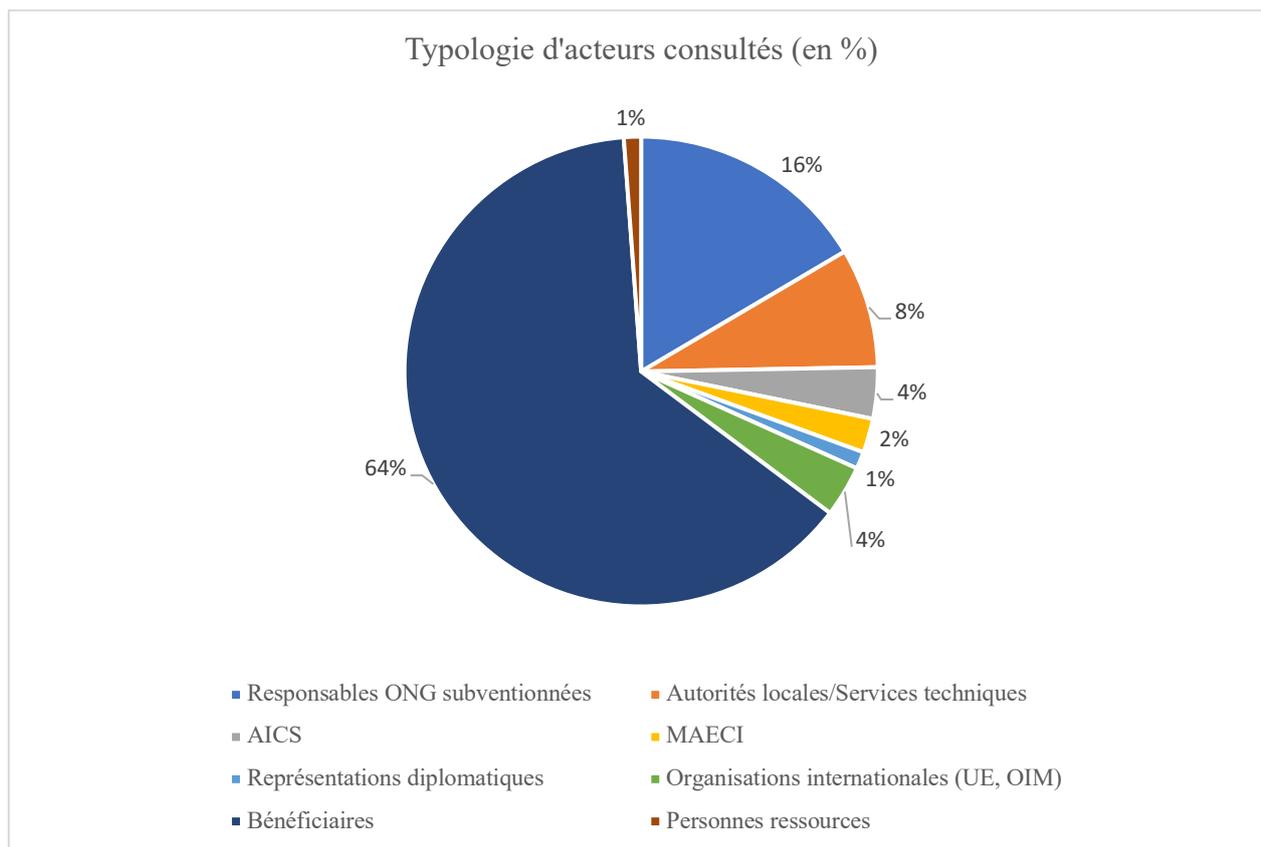
La consultation des bénéficiaires et des acteurs institutionnels impliqués dans les sept projets dans les quatre pays s'est déroulée dans des conditions optimales pour les experts de l'équipe d'évaluation. En particulier, grâce à l'excellente collaboration avec les ONG exécutrices, l'équipe a pu consulter, dans la quasi-totalité des cas, une documentation complète et exhaustive. Grâce à leur disponibilité, attestée par des rencontres avec 28 représentants de ces ONG, il a été possible d'enquêter directement sur de nombreux aspects liés à la mise en œuvre des sept projets.

Représentants des ONG rencontrés							
ONG	en présence					distance	total
	Sénégal	Mali	Guinée	G. Bissau	Italie		
ACCRA/Mani Tese	1	-	-	1	-	3	5
CISV	2	-	1	-	-	1	4
ENGIM	-	1	-	1	-	1	3
GCI	-	-	-	-	-	3	3
LVIA	1	-	-	1	-	2	4
TERRANUOVA	-	3	-	-	-	2	5
VIS	1	-	-	-	3	-	4
Totaux par pays	5	4	1	3	3	12	28

Globalement, 170 acteurs appartenant à différents types et impliqués à divers titres dans l'initiative ont été consultés. Le tableau suivant présente le cadre général des acteurs consultés.

Acteurs impliqués dans l'évaluation							
Typologie d'acteurs	en présence					distance	total
	Sénégal	Mali	Guinée	G. Bissau	Italie		
Responsables ONG exécutrices	5	4	1	3	3	12	28
Autorités locales/Services techniques	12	1	-	1	-	-	14
AICS	4	-	-	-	-	2	6
MAECI	-	-	-	-	1	3	4
Représentations diplomatiques	2	-	-	-	-	-	2
Organisations internationales (UE, OIM)	4	-	1	1	-	-	6
Bénéficiaires	52	33	20	3	-	-	108
Personnes ressources	1	-	-	-	-	1	2
TOTAL GENERAL	80	38	22	8	4	18	170

Comme on peut le constater, 64 % des acteurs impliqués dans le processus d'évaluation concerne la catégorie des bénéficiaires.



5. Les résultats de l'évaluation

Ce chapitre contient les résultats de l'évaluation. La structure adoptée tient compte de la performance pour chacun des critères d'évaluation, à la fois des projets individuels et de l'initiative dans son ensemble.

5.1 Pertinence

Jugement synthétique sur la pertinence

L'analyse basée sur le critère de la pertinence a mis en évidence des résultats paradoxaux : si les sept projets ont obtenu, en général, des performances positives ou très positives, il n'en va pas de même de l'initiative dans son ensemble qui par rapport au critère de la pertinence a montré de fortes lacunes.

Plus précisément, la pertinence des sept projets apparaît en moyenne bonne, avec certains projets qui se caractérisent par des performances très bonnes ou excellentes (comme dans le cas des projets des ONG CISV, Terra Nuova et VIS) et d'autres projets pour lesquels la pertinence, quoique moins, apparaît en tout cas suffisante ou bonne (projets des ONG ACRA, ENGIM et LVIA). Un seul projet, celui de l'ONG GCI, apparaît très insuffisant.

Les aspects positifs concernent, en général : le lien entre la déconstruction du mythe de la migration et la communication à destination des jeunes ; la production de connaissances, à travers des recherches et enquêtes socio-anthropologiques, sur le phénomène migratoire dans les zones où les projets ont opéré ; la pleine implication des autorités locales, des autorités traditionnelles et des autorités religieuses ; le partenariat, également sous forme de prestation de services, avec les institutions et réalités locales ; l'utilisation d'incubateurs et de tuteurs pour soutenir la création ou le développement de micro-entreprises ; l'adoption de stratégies articulées pour la création d'alternatives aux migrants potentiels ; la formation directement liée à la demande du marché local et du secteur privé.

Quant aux aspects moins positifs au niveau de la pertinence, on peut citer : la mise en place de systèmes de production et de commercialisation peu adaptés au contexte, notamment les activités avicoles ; la sous-estimation de l'entretien et de la réparation des machines; la sous-estimation de la dynamique du marché et/ou du secteur privé au niveau local ; l'adoption de critères de sélection des bénéficiaires non définis en détail ; une mauvaise conception de l'agroécologie au nom de laquelle une véritable « révolution technologique » et non des solutions graduelles à un processus de « transition technologique » a été proposée.

Presque tous les projets (à l'exception du projet ONG VIS) présentent des déficiences au niveau du cadre logique, souvent caractérisé par une logique circulaire où le résultat coïncide avec les activités, celles-ci avec les indicateurs et ainsi de suite. En général, les indicateurs ne sont pas mesurables et expriment seulement la mise en œuvre de l'activité.

En ce qui concerne l'initiative dans son ensemble, la pertinence est insuffisante principalement pour l'adoption de procédures, de logiques et de mécanismes typiques des interventions d'urgence sur des questions, telles que celles des phénomènes migratoires, qui ont des caractéristiques structurelles et sont fortement consolidées dans les couches plus profondes de la société et la culture des peuples d'Afrique de l'Ouest. Ce choix a imposé des délais incompatibles avec la mise en œuvre d'activités qui, à l'exception de la communication, ont besoin de temps pour pouvoir avoir un impact appréciable en termes de changement des conditions du contexte qui favorisent le phénomène migratoire. L'initiative, donc, tout en se définissant comme « pilote » ou « laboratoire » pour expérimenter de nouvelles méthodes de contraste du phénomène migratoire, en particulier des migrations illégales, n'était pas très pertinente précisément parce qu'en réalité les actions de changement dans le contexte qui pousse face au phénomène de la migration clandestine sont liés aux dimensions logiques, sémantiques et temporelles du développement local. En effet, les sept ONG ont réalisé des véritables interventions de développement local alors que l'initiative est née dans un contexte d'urgence.

5.1.1. Projet ACRA

Le projet se caractérise par un niveau de pertinence moyen. Parmi les aspects positifs, il convient de mentionner à la fois la cible des actions et l'activité de recherche sur le phénomène des migrations et, enfin, l'implication des autorités locales.

Concernant le premier aspect, s'adresser aux jeunes en déconstruisant le mythe de la migration représente sans aucun doute un choix qui prend en compte la réalité et les dynamiques présentes dans les localités concernées par le projet. Diverses activités de communication (émissions radio, concerts musicaux et projections de films) ont été menées dans les trois pays pour sensibiliser aux risques de la migration irrégulière.

En ce qui concerne également l'activité de recherche, qui a consisté à tenter d'établir une base de référence concernant le phénomène migratoire, elle apparaît comme un facteur extrêmement positif dans la formulation du projet, malgré le fait que la recherche ait porté presque exclusivement sur une analyse anthropologique qui, bien que très utile, aurait peut-être dû être intégrée à une analyse quantitative fonctionnelle à l'estimation du phénomène. En ce qui concerne l'implication des autorités locales, le projet a fonctionné de manière très positive, grâce aussi au fait que l'ONG et ses partenaires sont présents depuis un certain temps dans les zones affectées par le projet.

La pertinence du projet ACRA est cependant moins importante en ce qui concerne les aspects liés au résultat 3 « La capacité de production, de conservation et de commercialisation des produits agricoles et avicoles des associations locales de jeunes et de femmes s'est améliorée ». En fait, bien que ce résultat soit très pertinent en ce qui concerne le phénomène de la migration irrégulière, cependant dans le cas du projet, il est irréaliste que des changements sur des aspects tels que la production, la conservation et la commercialisation puissent avoir lieu en quelques mois. En réalité, ces aspects nécessitent des changements technologiques, sociaux et culturels qui appartiennent à la dimension structurelle plus profonde de l'agriculture et de l'élevage. De plus, en matière de commercialisation, le projet ne semble pas avoir pris en considération les variables du marché qui sont liées à une multiplicité de facteurs dont beaucoup sont difficiles à contrôler. L'équipe d'évaluation émet quelques

doutes sur la pertinence de certaines actions, notamment celles des poulaillers qui, en général, présentent de nombreux enjeux critiques dans la zone sahélienne en raison des taux de mortalité élevés qui sont habituellement enregistrés pour les températures élevées et pour la difficulté de prévenir et gérer efficacement toute épidémie. Il est à noter que le projet poursuit ses activités sur le même territoire que Kolda / Sédhiou à travers une initiative d'urgence AICS ultérieure (AID 11472). Enfin, le cadre logique présente des lacunes importantes notamment au niveau des indicateurs qui correspondent très souvent aux activités.

5.1.2. Projet CISV

Le projet de l'ONG CISV a une grande pertinence. Les objectifs et les résultats sont clairement exprimés et prennent en considération à la fois le contexte spécifique des trois pays dans lesquels il opère et les possibilités réalistes de changement compatibles avec le temps limité disponible pour mener à bien les actions. La question de l'accès à la terre est particulièrement importante, problème dans lequel il est prévu d'impliquer les autorités administratives et locales (jusqu'au niveau des chefs de village).

Les actions du projet, bien que limitées par le facteur temps, sont directement liées à la lutte contre la pauvreté et aux aspects qui favorisent la migration irrégulière, donc adéquates pour promouvoir des réponses à la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement 1.

Le projet est totalement inséré dans les réalités spécifiques des pays concernés dans lesquels des partenariats avec les organisations les plus importantes sur leurs territoires respectifs ont été envisagés.

Le seul aspect problématique qui puisse être mentionné est l'absence de référence aux systèmes et méthodes d'entretien et de réparation éventuels des machines et équipements agricoles donnés par le projet (notamment en Guinée Bissau).

Le cadre logique est bien conçu et il n'y a pas de chevauchement sémantique entre les objectifs, les résultats, les activités et les indicateurs.

5.1.3. Projet ENGIM

Le projet ENGIM est très pertinent. Les objectifs et les résultats sont clairement formulés et s'inscrivent pleinement dans la ligne droite des politiques nationales du Mali et de la Guinée Bissau et des Objectifs du Millénaire pour le Développement n°1. Les autorités locales sont pleinement associées à chaque phase de mise en œuvre.

Le projet aborde les questions des causes de la migration de manière complète et exhaustive en termes d'intégration sociale et économique et comprend de nombreuses activités complémentaires, de l'implication des jeunes aux témoignages de migrants arrivés en Italie, des activités de communication à l'implication de la diaspora et la sensibilisation des écoles en Italie.

L'utilisation de pépinières d'entreprises dans les deux pays concernés est également particulièrement pertinente pour faciliter les activités de soutien aux micro-entreprises locales. Ces dernières représentent l'outil privilégié pour « favoriser la réinsertion durable dans le tissu socio-économique des jeunes, femmes et hommes de retour au nord du Mali, en évitant les conflits sociaux et l'aggravation des conditions de vie dans ces lieux ».

Le cadre logique est également bien conçu et comprend des indicateurs clairement formulés. Cependant, il faut noter le manque d'informations sur les critères de sélection des bénéficiaires.

5.1.4. Projet GCI

Le projet de l'ONG GCI présente quelques problèmes de pertinence.

Le projet consistait en une « intervention intégrée dans la région de Matam pour le renforcement de la résilience territoriale par l'introduction de systèmes agricoles innovants et durables basés sur les économies d'eau et d'énergie qui peuvent augmenter les perspectives de bien-être, d'emploi inclusif et de revenus locaux pour lutter contre la migration irrégulière dans les zones cibles ».

En effet, l'introduction de technologies très innovantes peut ne pas être très pertinente compte tenu du temps très court disponible et du fait que la zone de Matam est à quelques centaines de kilomètres des villes les plus proches (Saint Louis et Tambacounda). Même l'avantage des économies d'eau et d'énergie semble peu pertinent par rapport à la difficulté de transférer des technologies très sophistiquées.

Si les enjeux environnementaux sont d'une importance fondamentale pour la conservation des écosystèmes actuels, ce qui représente un aspect fondamental pour la résilience des populations, cependant, des actions telles que l'installation de systèmes et de pompes photovoltaïques ne sont probablement pas les plus adaptées pour faire évoluer les systèmes agricoles dans une zone traditionnellement isolée du reste du pays. De plus, dans des régions du Sénégal beaucoup mieux équipées du point de vue de la possibilité d'entretien et de réparation des systèmes que le projet a mis en place, les nouvelles technologies ont rencontré d'énormes difficultés à s'implanter, tant pour les problèmes d'entretien et de réparation, que pour l'inadéquation de ces technologies par rapport au contexte climatique et environnemental et, enfin, en raison de la capacité des agriculteurs à s'adapter à des systèmes à fort contenu technologique.

Il faut ajouter qu'il n'y a aucune réflexion sur le fait que l'introduction de nouvelles technologies, telles que celles proposées par le projet, implique très souvent l'expulsion de la main-d'œuvre non qualifiée de certaines tâches, produisant parfois le paradoxe que des actions conçues dans un but en réalité, ils poursuivent un autre. Dans notre cas, une réflexion claire aurait été souhaitable, si les technologies avaient réussi, sur le sort de ceux qui, employés comme manœuvres non qualifiées dans le domaine de l'approvisionnement en eau à des fins d'irrigation, risquent d'alimenter le phénomène de la migration et notamment celle irrégulière.

De plus, la diversification des cultures ne semble pas suffisamment thématifiée en dehors de certaines activités de formation. En ce sens, il n'y a aucune trace d'études sur l'introduction de nouvelles cultures dans une zone notoirement isolée des circuits commerciaux.

Par ailleurs, il est à noter que parmi les nouvelles cultures introduites il y a aussi quelques arbres fruitiers comme par exemple les bananiers (jusqu'à 2056), les manguiers et les citronniers qui ont un besoin en eau très élevé (surtout les bananiers). Ce choix apparaît caractérisé par une faible pertinence par rapport à un milieu caractérisé par un climat probablement peu propice à des cultures similaires.

Enfin, le cadre logique est présenté de manière très approximative avec peu de distinction entre activités, résultats et indicateurs. Les quelques indicateurs mentionnés sont difficiles à mesurer.

En conclusion, du point de vue de la pertinence, malgré la priorité de la zone de Matam (parmi les régions à plus forte migration du pays), le projet, compte tenu de sa stratégie d'accompagnement, n'est pas adapté à la région dans laquelle il a été mis en œuvre.

5.1.5. Projet LVIA

Le projet semble avoir un bon niveau de pertinence. Les actions s'adressent particulièrement aux migrants retournant volontairement au Sénégal.

Le projet a permis une bonne implication des autorités locales et est sans aucun doute lié à l'Objectif du Millénaire pour le Développement n°1. Cependant, les activités liées à la création d'entreprise nécessiteraient l'adoption de critères de sélection très bien définis qui semblent ne pas être présents. Cet aspect atténue en partie la pertinence qui aurait été autrement d'un niveau très élevé, compte tenu également du fait que les ressources sont évidemment limitées par rapport au phénomène très important des migrants de retour. En effet, en l'absence de critères précis, le projet a par la suite été contraint de faire une distinction entre petits entrepreneurs et cas vulnérables, même si ces deux définitions restent assez floues et en partie trop exposées à une interprétation subjective.

En réalité, le projet aurait pu, dès sa conception, diversifier les formes de réinsertion sociale et économique en offrant des alternatives à la création d'activités entrepreneuriales. En effet, privilégier ces dernières, c'est accompagner les migrants de retour les plus doués avec des compétences entrepreneuriales déjà fortement présentes ou en tout cas avec une prédisposition à de telles activités. De plus, les migrants de retour possédant des compétences entrepreneuriales sont probablement capables de planifier leur retour eux-mêmes et probablement, comme cela arrive souvent dans ces cas, disposent déjà de petits capitaux pour démarrer de nouvelles activités dans leur pays d'origine une fois de retour.

Naturellement, il serait difficile d'imaginer que la forme privilégiée de réinsertion des migrants de retour ne puisse être que celle du micro-entrepreneuriat puisque cette solution, comme déjà dit, ne saurait être généralisée ni possible dans un contexte rural qui est ce qui caractérise une bonne partie des migrants potentiels.

Quant à la composante au Mali, le choix de la zone de Gao pour l'assistance aux migrants en transit vers l'Europe ne semble pas avoir été particulièrement motivé puisque depuis au moins quinze ans cette zone est le théâtre de fortes tensions entre l'Etat central et des groupes liés à la criminalité organisée et la galaxie de l'extrémisme violent.

L'implication des organisations de la diaspora dans trois régions italiennes (Lombardie, Piémont et Toscane) est un aspect qui augmente la pertinence du projet.

Enfin, pour le cadre logique, les indicateurs pourraient être mieux définis en fonction de l'impact et non du simple aspect quantitatif des activités réalisées.

5.1.6. Projet Terra Nuova

Le projet de Terra Nuova a une grande pertinence générale. En effet, la question de la création d'activités rémunératrices pour les jeunes en milieu rural est abordée à travers l'utilisation d'outils multiples, des petites entreprises artisanales aux petites entreprises, aux activités agricoles. Il s'agit d'activités considérées à juste titre comme des alternatives locales à la migration qui s'inscrivent pleinement dans l'Objectif du Millénaire pour le développement n°1.

La coopération avec les autorités administratives locales ainsi qu'avec les partenaires nationaux et internationaux est suffisamment adéquate. A renforcement de la stratégie du projet est la collaboration étroite avec la Confédération nationale des organisations paysannes du Mali (CNOP).

La stratégie de formation est très pertinente notamment pour le choix d'étendre ses activités aux agents publics des services techniques et administratifs des cercles concernés, aux autorités locales, aux agents des chambres d'agriculture et aux chefs religieux/communautaires, aux autorités villageoises traditionnelles et en général aux *opinion makers* locaux. Par ailleurs, la formation de 50 agriculteurs relais aux pratiques agroécologiques dans chaque cercle doit être mentionnée comme point de référence pour l'amélioration de la production. Le projet a prévu la réalisation d'études de marché pour guider les micro-entreprises bénéficiaires.

Le cadre logique pourrait être mieux défini notamment au niveau des indicateurs.

5.1.7. *Projet VIS*

Le projet VIS ONG est d'une excellente pertinence. L'objectif "*Les connaissances et les compétences professionnelles des jeunes et des femmes des communes les plus touchées par le phénomène migratoire du district de Tambacounda, aidées par des incitations à la création d'entreprise, aident à amorcer des processus de création d'entreprise ou d'auto-emploi comme une alternative consciente à la migration irrégulière / informelle*" répond pleinement à l'une des principales causes de la migration irrégulière des jeunes : le manque de compétences professionnelles à dépenser sur le marché du travail interne.

La formulation du projet prend en compte, d'une part, la question de l'accès à la formation des compétences professionnelles, et d'autre part le lien entre ces compétences et la demande spécifique de compétences dans la région de Tambacounda. Toutes les initiatives sont en effet liées au résultat 1 du projet "*La formation professionnelle de courte durée est rendue accessible aux jeunes (migrants de retour et candidats possibles à la migration des communes de Tambacounda, Goudiry, Macakoulibantan et Missirah), qui sont formés et accompagnés dans la création ou la consolidation de métiers en lien avec le marché local*".

Pour démontrer la grande pertinence du projet, il est utile de rapporter un passage du rapport final de l'ONG : "*... Le parcours de spécialisation (suffisant par rapport aux besoins et aux temps d'apprentissage de la cible, mais largement améliorable si les conditions existent) a été calibré sur les compétences réelles des jeunes, caractérisées par des bases antérieures insuffisantes, malgré la pratique professionnelle qu'ils ont exercée de manière informelle depuis des années. La pertinence de l'intervention du projet visant à la reconversion professionnelle est confirmée, compte tenu de la faible connaissance de leurs compétences que tendent à faire preuve les jeunes travailleurs de la région, ce qui les amène à exercer pendant des années avec des emplois peu rémunérateurs et peu maîtrisés ...*".

Il ne s'agit donc pas seulement d'organiser des stages de formation, mais de prendre en compte d'une part les lacunes techniques des participants aux stages et d'autre part les réelles perspectives d'emploi des jeunes dans les différents secteurs économiques et productifs de la région. Autrement dit, le projet agit en pleine harmonie avec la réalité sociale et économique selon une perspective de rencontre entre l'offre et la demande. Un exemple de ce maillon est représenté par la filière mécanique qui, pour citer le rapport final du projet "*... La filière mécanique est un secteur stratégique vital pour la région et le Sénégal, avec une offre d'emploi considérable et actuellement insatisfaite...*". Aussi pour le voltaïque le rapport met en évidence comment cette filière "*...s'annonce prometteuse, car elle se concentre sur un secteur dont la demande est en expansion, même en dehors de la ville de Tambacounda, contrairement à l'électromécanique concentrée dans le chef-lieu. L'expansion du solaire dans les zones défavorisées crée une véritable offre d'emploi et une alternative concrète à la migration pour les techniciens...*".

Dès sa conception, le projet s'est donc posé le problème d'offrir aux jeunes de la région de Tambacounda de réelles alternatives à la migration non seulement à travers des formations professionnelles mais aussi des opportunités concrètes d'emploi, tant sous forme de stages que comme de véritables alternatives des micro-entreprises artisanales ou d'autres activités dans les secteurs porteurs de l'économie régionale. Le projet a également accordé une grande importance aux relations avec les autorités administratives locales. Ces acteurs étaient pleinement impliqués dans chaque activité. Cependant, une légère criticité réside dans le choix du partenariat avec l'ANPEJ (Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes) qui n'a pas pleinement joué le rôle de facilitateur de l'emploi attendu par le projet, en raison de problèmes indépendants de l'initiative elle-même.

Enfin, également en ce qui concerne le cadre logique, sa formulation est très satisfaisante.

5.1.8. Pertinence de l'initiative dans son ensemble

La question de la pertinence de l'initiative mérite une attention particulière puisque le jugement de l'équipe d'évaluation a trouvé un écart profond avec la pertinence qui caractérisait les projets individuels. En effet, si pour les autres critères d'évaluation le jugement sur des projets individuels tend à influencer positivement celui de l'initiative dans son ensemble, dans le cas de la pertinence il existe une situation que l'on pourrait qualifier de paradoxale.

En fait, **si les projets individuels se caractérisent par une pertinence moyenne très élevée, l'initiative dans son ensemble se caractérise par une série de problèmes** qui sont exposés à travers la réflexion ci-dessous.

- a) **Une urgence ou une intervention d'urgence n'est pas compatible avec le traitement de phénomènes complexes comme celui de la migration**, qui ont un caractère structurel dans la mesure où dans certains pays, notamment le Sénégal, on parle d'une « culture de la migration irrégulière ». Selon cette culture, promouvoir la migration irrégulière n'a pas le sens d'une complicité d'infraction aux règles mais plutôt d'un réseau étendu et répandu d'acteurs, même en dehors de la famille élargie au point d'impliquer les autorités villageoises et les personnes influentes, dans ce qui est considéré comme un véritable investissement (diversification économique), tant pour la famille que pour la communauté dans son ensemble. Le cas de la vallée du fleuve Sénégal est connu, où depuis les années 1990, notamment autour des centres de Richard Toll et Podor, une série d'initiatives de modernisation agricole se sont développées, notamment pour la culture de la tomate, grâce à l'utilisation de motopompes achetées avec les fonds des migrants³⁷. Très souvent autour de la diaspora, une série d'associations informelles se sont créées dans le but de favoriser le développement de son village ou territoire d'origine. Dans certaines régions du Sénégal, l'amélioration de la qualité de vie des populations est davantage due aux envois de fonds des émigrés qu'aux actions de coopération internationale au développement. Même si ces dernières peuvent être beaucoup plus cohérentes, elles ont néanmoins le défaut de l'occasionnalité ou, mieux, d'extrême détermination temporelle par opposition aux transferts des émigrés qui sont peut-être moins importants mais certainement continus et surtout pas soumis à des procédures et conditionnalités compliquées qui sont imposées sans tenir compte du contexte social et culturel³⁸.

L'émigration irrégulière est donc un phénomène, pour les cas où le migrant parvient à atteindre son objectif, qui est non seulement endémique dans de nombreuses régions d'Afrique de l'Ouest, mais est souvent **strictement fonctionnel à la survie des familles** élargies et au développement de territoires entiers. Certes, les conditions économiques, le manque de perspectives notamment pour les jeunes, l'accès difficile à la terre, le changement climatique qui est lié à des saisons agricoles extrêmement sèches, sont autant de facteurs qui ont un impact important sur les migrations, notamment celle irrégulière. Cependant, attribuer le phénomène de la migration irrégulière à ces causes serait extrêmement réducteur puisque ce phénomène ne peut pas avoir une simple connotation de réponse immédiate - et désespérée - à une situation de crise mais plutôt comme une réponse pondérée du système social et culturel en termes d'approche structurelle aux questions de développement³⁹.

³⁷ Parmi les très nombreuses références bibliographiques voire le texte de Daria Quatrida, "Grandi progetti di sviluppo e risposte locali. L'irrigazione nella valle del Senegal", Franco Angeli, Milano, 2012.

³⁸ idem

³⁹ Voir : <https://www.ismu.org/africa-migrazioni-sviluppo-ai-tempi-del-covid-criticita>

De plus, que le phénomène de la migration irrégulière est un phénomène très complexe est démontré par le fait que les émigrés sont souvent une source précieuse de revenus pour les pays africains et surtout pour l'Afrique de l'Ouest. À cet égard, le cas de la Gambie est un exemple particulièrement intéressant. Dans un article publié le 3/3/2021 dans le journal « La Repubblica », le journaliste Marcel Leubecher a rapporté une récente déclaration d'Adama Barrow, président de la Gambie : « *L'Allemagne était l'endroit où aller pour gagner de l'argent. J'avais 23 ans et une grande envie de gagner de l'argent rapidement* ». Le journaliste, poursuivant son raisonnement, a déclaré : « *... Ainsi, en termes non équivoques, Adama Barrow a expliqué à la télévision pourquoi il avait cherché refuge en Allemagne à l'époque. Aujourd'hui, à 56 ans, ce demandeur d'asile expulsé et rapatrié est président de la Gambie, le plus petit pays du continent africain, depuis quatre ans. Sous son gouvernement, l'Etat, qui compte deux millions d'habitants et est l'un des plus pauvres du monde, réussit très bien à défendre ses intérêts vis-à-vis de l'Allemagne. Le premier objectif est d'accepter le moins possible de retours de citoyens qui se voient refuser l'asile par l'Allemagne. La plupart des arrêtés d'expulsion, qui concernent presque exclusivement les demandeurs d'asile déboutés, ne sont pas exécutés. A plus de la moitié (3361) des Gambiens contraints au rapatriement (6569) on applique une "tolérance pour absence de documents de voyage". Par conséquent, l'obligation de quitter l'Allemagne demeure mais l'État annonce qu'il ne peut pas les expulser pour le moment. Ils ne sont pas autorisés à exercer une activité professionnelle. Tant que l'État d'origine ne délivre pas les documents de voyage, l'Allemagne ne peut pas les rapatrier. Pour compliquer les choses, 98 % des Gambiens entrent en Allemagne sans document d'identité. Par conséquent, pour trouver des données personnelles, les autorités allemandes dépendent de la collaboration de l'ambassade de Gambie. Si les migrants ne sont pas reconnus comme citoyens gambiens, la République fédérale a les mains liées. La solidarité avec les « backways boys », comme sont définis en Gambie les migrants qui passent par la « porte arrière » du système d'asile pour entrer dans l'UE, est grande. Aucun gouvernement africain n'obtient de soutien en autorisant un grand nombre de rapatriements. Barrow est également en difficulté, chaque vol chargé d'expulsions provoque des manifestations de rue et des réactions de colère sur internet. La Gambie est fortement dépendante des envois de fonds des émigrants, qui représentent environ 15 pour cent de l'économie du pays. L'expert Yorck Wurms identifie ce fait comme une cause importante de la volonté limitée d'accepter les retours. "Aucun Etat ne se réjouit de la réduction de sa principale source de revenus", affirme le directeur de l'Irara, l'organisation qui accompagne les demandeurs d'asile expulsés dans leur réinsertion dans leur patrie...⁴⁰.*

Entre autres, une véritable « **chaîne d'approvisionnement** » économique s'est développée autour de l'émigration irrégulière composée de transporteurs, chauffeurs, mécaniciens, vendeurs ambulants d'eau potable et de plats préparés, vendeurs de médicaments, de cartes téléphoniques, de changeurs et même, pour les plus fortunés de plus grandes ressources économiques, de locateurs de chambres dans les gares de transit le long des routes menant à la Méditerranée.

De plus, on ne peut échapper au fait que, souvent, les maillons de cette chaîne d'approvisionnement sont gérés par le crime organisé et que depuis quelques années le trafic de migrants est géré par des groupes terroristes radicalisés avec les mêmes modalités « entrepreneuriales » que le trafic de drogue traditionnel à travers le désert du Sahara. De plus, ces groupes ne se limitent pas à gérer les routes vers l'Europe, mais sont de plus en plus impliqués dans le recrutement de migrants potentiels dans leurs régions d'origine respectives⁴¹.

⁴⁰ Marcel Leubecher, "Espulso dalla Germania, oggi sono presidente", article sur "La Repubblica", 3 Mars 2021

⁴¹ [pdf002.pdf \(camera.it\)](#)

Autrement dit, le phénomène de l'émigration, même irrégulière, ne peut être abordé selon le critère de l'urgence dont la logique temporelle n'est pas du tout compatible avec la nature structurelle du phénomène. A cet égard, il est intéressant de rapporter quelques passages du rapport final de l'ONG ACRA qui est intervenue au Sénégal et en Guinée Bissau et qui décrivent parfaitement ce problème : "... *Il conviendrait de pouvoir développer des programmes plus réguliers et à long terme de suivi des flux migratoires et les accompagner avec des politiques d'investissement permettant de développer des micro-entreprises de jeunes directement dans les villages, afin de réduire le vide des zones rurales et redonner dignité au secteur primaire dans un territoire à fort potentiel agricole et à problèmes croissants liés à la désertification des sols et à la mauvaise alimentation en eau...* ". Et encore : "... *parmi les faiblesses il faut souligner le temps limité disponible (9 mois) pour mettre en œuvre un projet avec des activités aussi complexes qui nécessitent un travail d'accompagnement sur le long terme pour être totalement efficace...*"⁴².

- b) Une initiative telle que celle objet de cette évaluation qui a pour objectif général de "*promouvoir l'amélioration des conditions de vie de la population vivant dans les zones à fort potentiel migratoire et des migrants, déplacés et réfugiés pour lutter contre le phénomène de la migration irrégulière*" et comme objectif spécifique de "*contribuer à atténuer les principales causes de la migration irrégulière par des actions spécifiques de développement local pour la création d'emplois, pour les services de base et pour la protection des **catégories les plus vulnérables** et la **diffusion de campagnes d'information** visant à lutter contre la migration irrégulière*" aurait nécessité d'une **enquête de référence (baseline) pour mesurer l'impact réel des actions menées**. Bien qu'en raison de son caractère "d'irrégularité" le phénomène migratoire tende à échapper à la détection des changements intervenus, il aurait néanmoins été d'une importance fondamentale, même dans **l'hypothèse d'actions pilotes, de pouvoir définir la situation de départ** pour chaque domaine concerné ainsi que de mettre en place un système de suivi selon une perspective temporelle au moins à moyen terme. Bien entendu, la durée extrêmement courte de l'initiative et les ressources très limitées risquent d'être en contradiction, du point de vue de la pertinence, avec la nécessité de comprendre et d'aborder à la racine les raisons profondes qui sous-tendent la migration irrégulière ainsi que l'expérimentation de méthodes et techniques d'action adaptées à la complexité des problèmes.
- c) Au regard de la complexité, le choix d'aborder des problématiques en apparence proches mais en réalité extrêmement différentes comme la **migration irrégulière**, la question des **réfugiés** et celle des **migrants de retour** n'apparaît pas trop pertinent. En réalité, les trois phénomènes sont non seulement très différents d'un point de vue logique et conceptuel, mais nécessitent d'outils et de modes d'intervention complètement différents. Par exemple, si pour la migration irrégulière c'est toute une communauté qui arrive à se mobiliser pour trouver des ressources et que l'échec rentre dans l'ordre des risques possibles, pour la migration de retour l'une des difficultés les plus importantes à affronter est celle du sentiment de « honte » (envers soi-même, sa famille et la communauté d'origine) d'avoir réussi à arriver en Europe mais de ne pas avoir su saisir ce qui est considéré comme une grande opportunité. Quant aux réfugiés, il s'agit bien souvent de garantir des conditions favorables, avec la participation évidente et nécessaire des populations d'accueil, à une restructuration identitaire de personnes qui ont perdu non seulement leurs repères mais aussi tout droit. Selon l'équipe d'évaluation, il aurait été plus prudent d'éviter d'aborder des questions aussi différentes au sein d'une même initiative.
- d) En ce qui concerne la question des **migrants de retour**, le choix d'impliquer certaines associations de migrants en Italie est un facteur très pertinent de l'initiative et sans aucun doute une bonne

⁴² ACRA, Rapport final du projet

pratique à reproduire dans des interventions similaires. Cependant, sur le plan conceptuel - mais aussi opérationnel - il aurait été plus approprié que l'initiative fasse une distinction plus claire entre les associations de migrants à l'étranger et la diaspora. En fait, il existe en réalité différentes manières d'appréhender la diaspora : comme la dispersion des membres d'une communauté dans des pays autres que le leur, ou comme un ensemble d'individus d'une même communauté d'origine qui établissent des relations d'entraide. Alors que dans le premier cas les individus, tout en reconnaissant leurs racines et entretenant des relations avec leur terre, ont abandonné à jamais leur pays d'origine, dans le second cas, ce sont souvent des migrants qui ont envisagé le séjour en Europe comme une simple étape, plus ou moins courte de leur vie. Pour ces derniers, l'objectif est de retourner dans leur pays d'origine. En fait, dans presque tous les cas, la famille ne suit pas le migrant jusqu'à sa nouvelle destination, même lorsqu'il réussit à obtenir le changement de sa situation juridique d'illégal, ou de clandestin, à une personne qui peut légitimement séjourner dans un pays européen. La différence est importante puisque si l'implication des communautés d'émigrés à l'étranger apparaît très pertinente dans le cadre d'une initiative visant à favoriser les migrations de retour, il est important que cette implication s'appuie sur la valorisation d'acteurs ayant entretenu des contacts forts avec leur terre d'origine et qui sont capables, par conséquent, de bien comprendre les problèmes sociaux, culturels et économiques de ceux qui veulent retourner dans leur pays, en particulier ceux qui n'ont pas eu le succès souhaité. Par ailleurs, il est fondamental d'exploiter pleinement le potentiel des associations d'entraide qui opèrent, presque toujours de manière informelle, dans les différents pays européens. Il est tout aussi vrai, cependant, que les communautés de la diaspora peuvent en même temps faciliter le processus migratoire vers l'Europe en s'érigeant en réseau social solidaire qui se substitue ainsi aux réseaux familiaux et communautaires des migrants irréguliers.

Il reste donc, **du point de vue de la pertinence, une ambiguïté sous-jacente d'avoir abordé un problème structurel avec des approches et des méthodes propres aux logiques d'urgence.** En fait, une chose est d'expérimenter des actions pilotes qui peuvent fournir des indications sur le phénomène et sur les méthodes et approches nécessaires pour y faire face, c'en est une autre de viser à atténuer les principales causes de la migration irrégulière par des actions de développement local spécifiques, comme l'objectif spécifique de l'initiative. En réalité, **il ne s'agit pas d'aborder les questions de sauvetage des migrants irréguliers en mer ou d'intervenir dans le cadre d'une urgence sanitaire, mais plutôt celle de changer les systèmes de perception, les modèles de comportement et une véritable culture de la migration irrégulière qui demande du temps et à traiter de manière structurelle et à la racine.** Et cela concerne aussi l'aspect qui pourrait se rapprocher le plus de la logique d'urgence qu'est celle des réfugiés. Même dans ce cas, cependant, le véritable défi n'est pas seulement d'aider les réfugiés, mais de faciliter l'activation de processus sociaux et législatifs capables de transformer l'accueil des réfugiés d'un problème pour les gouvernements et les populations d'accueil en une question de respect des droits de l'Homme.

Dans ce contexte, le concept et la qualité même de la planification de l'initiative et des sept projets à travers lesquels elle s'articule, présente de nombreuses faiblesses qui ressortent encore plus clairement de l'analyse des cadres logiques formulés par les sept bénéficiaires des subventions. Ces cadres logiques sont presque toujours caractérisés par une sorte de « logique circulaire » où les objectifs coïncident souvent avec les résultats et ceux-ci avec les activités ; quant aux indicateurs, à de très rares exceptions près, ce ne sont que la liste des activités réalisées. Autrement dit, à partir de la riche documentation produite, ce qui est sans doute un aspect très positif par rapport à ce qui se passe souvent dans le cadre des programmes d'urgence, il est possible d'avoir des informations sur ce qui a été réalisé - d'ailleurs souvent bien au-delà de ce qui avait été prévu - mais bien sûr aucune information n'est disponible sur l'impact en termes de changement du phénomène de la migration irrégulière.

En réalité, **si l'initiative dans son ensemble avait pour objectif explicite d'atténuer l'émigration irrégulière, en fait les sept projets n'ont aucun lien direct avec ce phénomène, étant pour la**

plupart des initiatives, souvent innovantes et bien faites, de développement. Si donc, d'une part, un lien entre les problèmes de contexte et le phénomène de l'émigration irrégulière ne peut pas être nié, d'autre part les sept projets semblent aller dans une direction différente mettant, à juste titre, davantage l'accent sur l'amélioration des conditions de vie dans les zones à forte vocation migratoire et sur le phénomène migratoire lui-même, en traitant ce dernier surtout du côté de la communication publique à travers une méthode que l'on pourrait définir indirecte représentée par les témoignages de ceux qui ont connu les problèmes de déplacement en Europe ou ceux qui ont connu l'échec d'un retour plus ou moins forcé sur leur lieu de départ à leurs frais.

En ce sens, il est utile de noter que **les problèmes de pertinence de l'initiative dans son ensemble ont produit une sorte de fracture au niveau des projets individuels entre le discours sur la migration et celui sur le développement**. En effet, à partir des informations recueillies, tant au niveau de l'analyse documentaire que celui des entretiens avec des sources en direct, une séparation, plus ou moins nette selon les cas, peut être détectée entre **les actions de communication et de sensibilisation et les actions de développement local**. Si dans le premier cas, en effet, la question de la migration irrégulière est abordée directement et a souvent comme cible des dizaines de milliers de destinataires, en ce qui concerne les actions concrètes de développement local visant à changer les conditions du contexte qui contribuent aux départs irréguliers vers l'Europe, elles vont nécessairement - compte tenu des ressources économiques et temporelles extrêmement limitées - à très peu de bénéficiaires. Enfin, ces actions concrètes de développement social et économique ne sont presque toujours pas strictement liées au phénomène migratoire. Autrement dit, en raison des problèmes de pertinence de l'ensemble de l'initiative, chacun des sept projets - à l'exception de celui de l'ONG LVIA uniquement lié au thème des migrants de retour - dispose de **deux registres sémantiques (qui ne sont pas nécessairement liés mutuellement à la question des migrations irrégulières traitée) à travers des actions de communication et des actions de développement local**. Cependant, **les deux registres utilisés par les sept ONG renvoient à des univers sémantiques liés au thème de la migration en tant que phénomène structurel qui n'a rien à voir avec la dimension de l'urgence**.

Par ailleurs, les mêmes ONG chargées des sept projets semblent se démarquer de l'approche d'urgence non seulement par les commentaires du rapport final sur la durée des actions et sur l'impossibilité d'assurer dans un délai extrêmement court des résultats même minimes par rapport au phénomène de la migration irrégulière, mais aussi et surtout sur la nature et la complexité de ce phénomène. A cet égard, les recherches menées dans le cadre du projet de l'ONG ACRA⁴³ expliquent cette complexité de manière exemplaire : "*... la rhétorique des acteurs institutionnels insiste sur l'agriculture commerciale, notamment la riziculture, comme alternative à la migration. En substance, cependant, l'agriculture commerciale n'est possible que grâce au soutien financier des migrants : le plus gros producteur de riz à Kabendou est un retourné de France. Malgré la valorisation de plus de deux cents hectares de rizières dans le bassin irrigué de l'Ananbé, son entreprise serait économiquement insoutenable sans le financement régulier que lui apporte son frère, toujours en France...*". Et encore : "*... L'impact politique, social et économique des rapatriés est aussi évident, si l'on considère que l'ancien maire de la commune de Diaobé-Kabendou, Bambou Girassy, était un ancien émigré qui avait fait des importants investissements immobiliers et commerciaux dans la localité...*". Dans un autre passage, concernant le village de Saré Bourang, dans la région de Kolda, au Sénégal, il est indiqué : "*... les envois de fonds des migrants ont soutenu des groupes domestiques, contribuant à la construction de bâtiments solides, quoique basiques, et à l'entretien et le développement des troupeaux, qui sont un aspect distinctif de l'économie de Saré Bourang, à l'origine un village pastoral. Des investissements ont aussi été faits pour la communauté, avec la construction de l'école primaire...*".

⁴³ Alice Bellagamba et Viviana Toro, « LAAWOL LEY » – « La route en bas » - Frontières, migration et développement local : une recherche historico-anthropologique, Milan septembre 2017

En effet, la question des investissements est d'une grande importance par rapport au phénomène de la migration irrégulière. L'étude de l'ACRA indique que " ... certains des acteurs les plus actifs sur le marché hebdomadaire Diaobé ont en tout cas jugé opportun d'investir dans la migration d'un de leurs enfants afin de diversifier leur base économique... ”.

La complexité des migrations en général et des migrations irrégulières en particulier est au centre d'un autre passage intéressant de la recherche : "... L'éligibilité matrimoniale des jeunes hommes est désormais étroitement liée à la migration. Bien qu'un nombre croissant de parents tendent à respecter le choix du conjoint fait par leurs fils, évitant de le déterminer comme il était de coutume il y a encore deux décennies, le conjoint doit encore obtenir l'approbation de la famille de la fille et vice versa. Le mariage entre cousins, même éloignés, reste préférentiel. Alors que l'agriculture est entrée en crise et que les possibilités de tirer un revenu des activités agricoles et pastorales ont diminué, l'orientation des filles et de leurs mères vers le choix d'un partenaire a également changé. Les figures privilégiées sont le salarié, l'agent public, et surtout le migrant, de préférence dans des conditions légales à l'étranger, afin de pouvoir éventuellement parrainer la migration de la fille, mais acceptable même en situation irrégulière. En l'été 2016, Ibrahima Baldè, du village de Sre Bourang, a décidé de se déclarer à une cousine au second degré. Ibrahima travaillait dans un grand supermarché à Dakar, où il touchait un salaire d'environ 300 000 francs CFA par mois. Les perspectives d'avenir de la jeune fille étaient dignes : résidence à Dakar, dans un appartement, qu'Ibrahima garda pour le propriétaire, un oncle maternel résidant en France ; un salaire mensuel régulier, et en tout cas le train de vie d'un jeune homme bien éduqué, qui, bien qu'attentif aux dépenses, aurait garanti à la mariée des luxes impensables dans le village : connexion internet, télévision par câble et autres confort de la vie urbaine, tels l'électricité. IB, sur les conseils de la mère de la fille, qui deviendra plus tard la cousine du père, fut refusé. La femme espérait que sa fille épouserait un autre cousin, plus âgé qu'Ibrahima, qui était aux États-Unis depuis quelques années. Le fait que ce cousin soit sans papiers rendait possible qu'il puisse encourager la migration de la jeune fille à distance. Même la mère de la fille le considérait comme un meilleur prétendant qu'Ibrahima... ”.

Même les réflexions rapportées par l'ONG VIS sur son projet vont dans le sens de la complexité du phénomène migratoire : “ ... Les migrants de retour ont besoin d'être cartographiés sur le territoire. Sans une structuration du BAOS, organisme étatique dédié à l'étude du phénomène (structuration aujourd'hui inachevée), l'analyse des besoins et l'identification des bénéficiaires par des sujets extra-institutionnels risquent d'être partielles, déformantes et de moindre impact. Identifier les migrants de retour, sélectionner leurs cas prioritaires et identifier leurs qualités professionnelles est une opération extrêmement longue et complexe, surtout dans une intervention d'urgence. Une hypothèse de partenariat technique et de renforcement des capacités du BAOS, comme stratégie intermédiaire à long terme, est à envisager et des démarches en ce sens ont déjà été prises par le VIS Sénégal en collaboration avec la DGSE. Une réflexion approfondie est nécessaire sur les outils d'intervention auprès des migrants de retour et sur les risques liés à leurs usages détournés. Les cas de migrants qui entreprennent le voyage ne sont pas rares sachant qu'ils peuvent alors bénéficier d'un accompagnement en cas d'échec, comme les migrants de retour (l'intervention à leur profit se transforme dans ce cas en incitation au départ). Une réflexion s'impose également sur la possibilité réelle de vérifier le statut réel d'un migrant de retour, de par sa nature liée à l'irrégularité et au manque de traces et de preuves. Une sortie de la dimension de l'occasionnalité et une structuration stable des organisations et en particulier des institutions qui traitent le phénomène s'imposent de toute urgence. La catégorie de migrant potentiel est très large, souffrant du problème inverse par rapport à celle du migrant de retour, c'est-à-dire d'être trop grande (correspondant à presque tous - 90 % est le chiffre qui ressort de l'étude de référence VIS du StopTratta Sénégal programme, 2015 - de jeunes hommes en bonne santé et valides de moins de 40 ans). Les migrants potentiels, contrairement à la première catégorie, postulent spontanément pour bénéficier des activités qui leur sont proposées et le risque d'impact qui n'est pas suffisant pour les détourner du choix de migration irrégulière est réel... ”.

Or, que la migration irrégulière prend des dimensions très importantes dans les zones les plus touchées par le phénomène, cela est également démontré par les recherches socio-anthropologiques précitées menées dans le cadre des activités du projet de l'ONG ACRA. D'après les résultats de cette recherche "... on peut conclure, avec une estimation à la baisse, qu'environ 20 % de la population des jeunes hommes entre 20 et 35 ans émigrent...". Même s'il s'agit d'une estimation, cependant, les dimensions du phénomène montrent clairement que l'objectif de l'initiative objet de cette évaluation est illusoire puisque, comme déjà mentionné, elle vise à "contribuer à atténuer les principales causes de la migration irrégulière par des actions de développement local pour la création d'emplois, pour les services de base et pour la protection des catégories les plus vulnérables et la diffusion de campagnes d'information visant à lutter contre la migration irrégulière".

Il est possible d'affirmer que, **du point de vue de la pertinence de l'initiative dans son ensemble, ses objectifs ne semblent donc pas adaptés à l'ampleur et aux dimensions du phénomène qui nécessiterait précisément de ressources et de stratégies beaucoup plus importantes** car les questions liées aux migrations, en plus d'être caractérisées par une grande complexité, concernent les couches profondes de l'organisation sociale et culturelle. À la lumière de ces réflexions, le jugement sur la pertinence de l'initiative dans son ensemble est fortement pénalisé par l'approche et les outils utilisés propres à l'intervention d'urgence, alors qu'il aurait été beaucoup plus approprié d'adopter des paradigmes et des modes opératoires typiques des interventions de développement.

En réalité, **la coexistence de logiques diamétralement opposées, celles de l'initiative dans son ensemble qui suit le paradigme de l'urgence, et celles des sept projets qui ont plutôt des logiques typiquement orientées vers le paradigme du développement**, risque de produire une situation paradoxale du point de vue des objectifs et des résultats dans leur ensemble. En fait, également en raison de procédures et de règles administratives, l'initiative dans son ensemble tend à donner la priorité à la mise en œuvre des actions individuelles qui représentent en ce sens le succès ou l'échec des projets, selon une logique, donc, de court terme. Au contraire, les sept ONG, précisément en raison de la conscience de la complexité et de la nature structurelle des phénomènes migratoires, ont tendance à considérer des processus qui ne peuvent qu'être compris et gérés dans une perspective de moyen et long terme.

D'autre part, le point de vue de la Coopération italienne, étant donné l'urgence de l'initiative, est naturellement lié à la nécessité d'avoir des résultats tangibles sur l'utilisation de ses ressources. Or, dans le cas de la lutte contre la migration irrégulière, voire pour l'amélioration des conditions du contexte pouvant favoriser l'atténuation du phénomène, il n'est pas concevable de détecter des changements significatifs dans une dimension temporelle aussi courte que celle qui a caractérisé l'initiative.

Le fait que l'initiative faisant l'objet de cette évaluation ait été suivie de deux autres sur des questions similaires, comme indiqué dans le tableau suivant, ne peut pas non plus être considéré comme un facteur atténuant pour juger de la pertinence.

Organismes mettant en œuvre les 3 projets d'urgence financés par l'AICS entre 2017 et 2020 sur la question des migrations au Sénégal, Mali, Guinée, Gambie, Guinée Bissau		
AID 10733	AID 11274	AID 11659
Période d'implémentation : 2017 (durée 9 mois)	Période d'implémentation : 2018-2020 (24 mois ⁴⁴)	Période d'implémentation : 2020-2022 (24 mois ⁴⁵)
3.000.000	3.000.000	5.000.000
TERRA NUOVA		
GCI		

⁴⁴ Avec une prorogation jusqu'à 31 mois

⁴⁵ Avec une prorogation jusqu'à 28 mois

VIS		VIS
ACRA/Mani Tese	Mani Tese	Mani Tese
LVIA		LVIA
CISV	CISV	
ENGIM	ENGIM	ENGIM
	COSPE	COSPE
	COOPI	COOPI
	AIFO	
	ARKDR	

Même si, en fait, la plupart des ONG ont pu poursuivre leurs programmes grâce aux deux autres initiatives, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'interventions d'urgence dont la perspective temporelle n'excède jamais 24 mois. Entre autres, rien ne garantit qu'une initiative en suivra une autre. Un exemple en est l'ONG LVIA qui, bien qu'ayant postulé pour la deuxième initiative, son projet n'a pas été retenu.

Cette approche implique inévitablement pour les ONG l'impossibilité de planifier une stratégie à moyen et long terme capable d'affecter les conditions qui favorisent la migration irrégulière. Bien entendu, sans dimension temporelle adéquate, le risque est qu'il ne soit pas possible pour les ONG de développer une stratégie globale mais seulement une série d'actions de courte ou très courte durée qui se terminent en elles-mêmes. De plus, comme le montre le tableau, certaines ONG ont pu profiter de la première et la troisième initiative, comme dans le cas du VIS, d'autres, comme Terra Nuova et GCI, uniquement la première initiative, d'autres encore sont intervenues uniquement dans la deuxième et troisième et, dans certains cas, ce sont de nouvelles organisations non gouvernementales italiennes qui sont impliquées dans les initiatives postérieures à celle qui fait l'objet de cette évaluation.

Dans ce contexte, donc, si l'initiative avait pour objectif d'**expérimenter** certaines actions en vue d'interventions plus structurelles de durée moyenne et longue, alors la pertinence pourrait également être jugée en termes plus positifs puisqu'il est d'une importance fondamentale d'identifier les modalités les plus adéquates pour traiter un problème aussi complexe que celui de la migration irrégulière. Cependant, précisément en raison des caractéristiques intrinsèques de l'initiative, c'est-à-dire d'une extrême limitation temporelle, on peut affirmer que de nombreuses actions ont été menées - de plus, dans certains cas avec une forte charge innovante - qui ont probablement contribué ou pourront contribuer aux processus de développement local mais on ne sait pas grand-chose sur combien ces actions ont atténué le phénomène de l'émigration irrégulière et combien elles ont favorisé les migrations de retour.

Enfin, s'agissant des actions de communication et de sensibilisation, l'importance de l'initiative apparaît élevée, tant au niveau des modes de communication adoptés, qu'au niveau des contenus qui prennent la forme d'un véritable " contre-récit " sur les risques de la migration irrégulière. Toujours du côté des migrations de retour, la pertinence des actions de communication et de sensibilisation apparaît assez élevée, notamment du fait de l'implication des associations de migrants en Italie, alors que pour ce qui concerne les réfugiés, la pertinence apparaît beaucoup moins importante.

5.2 Cohérence

Jugement synthétique sur la cohérence

La cohérence des projets est en moyenne très élevée pour les questions liées au développement local, tandis que pour celles liées à la migration, la cohérence est moins importante. Pour l'initiative dans son ensemble, la cohérence est médiocre.

En particulier, sur les sept projets, quatre se caractérisent par un niveau de cohérence très bon ou excellent (projets des ONG CISV, ENGIM, Terra Nuova et VIS), tandis que deux projets ont un niveau de cohérence

moyen (projets des ONG ACRA et LVIA). Toujours sur le plan de la cohérence, le projet de l'ONG GCI est très déficient.

Les aspects positifs qui méritent d'être mentionnés sont : l'implication des institutions locales et des partenaires locaux pour parvenir à une meilleure harmonie avec les politiques nationales et locales ; l'implication des organisations supranationales et des agences de coopération bilatérales et multilatérales sur la question du développement local et, dans une moindre mesure, sur celle des migrations ; l'implication des organisations du monde productif et du secteur privé et la stipulation d'accords formels avec ces acteurs pour une meilleure relation entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

Quant aux aspects moins positifs, il faut mentionner : l'absence de relations avec les autorités étatiques et locales ainsi qu'avec les agences de développement régional (limitée à un seul projet) ; l'utilisation de pratiques culturelles (herbicides et pesticides) en contradiction avec les objectifs du projet (limitée à un seul projet).

Quant à la cohérence de l'initiative dans son ensemble, elle ne semble pas liée aux autres interventions de la Coopération italienne dans les pays concernés, ou il n'y a pas de relations évidentes avec les expériences déjà en cours. Les relations avec les autorités étatiques nationales centrales semblent également absentes ainsi que les références aux politiques en vigueur dans les quatre pays, tant dans le domaine du développement local que dans celui des migrations. Enfin, le niveau de cohérence est faible du fait du manque d'activation des exercices de capitalisation sur les expériences réalisées. Si, effectivement, l'initiative avait pour objectif de jouer le rôle de laboratoire, comme indiqué dans les documents du projet, il aurait été logique - et surtout cohérent - que les expérimentations menées à travers les sept projets aient fait l'objet d'une réflexion et activités de capitalisation, qui au contraire font complètement défaut.

Le jugement formulé pour le critère de cohérence pour chaque projet individuel renvoie à sa conception et à sa réalisation indépendamment, donc, de son lien avec l'initiative dans son ensemble qui, au contraire, met l'accent précisément sur le thème des migrations. La cohérence des projets est donc en moyenne très élevée pour les questions liées au développement local, tandis que celles relatives à la migration, la cohérence est moins importante.

5.2.1. *Projet ACRA*

Le projet de l'ONG ACRA se caractérise par un niveau de cohérence suffisant. En effet, comme le montre le rapport final "... *Au Sénégal, les activités ont soutenu la dynamique de décentralisation de la responsabilité des processus de développement local en favorisant l'échange et la participation active avec les responsables des techniciens des communes et de l'Agence Régionale de Développement (ARD). L'ARD s'est notamment mise à disposition avec une convention de partenariat, pour accompagner les actions de sensibilisation dans les quartiers, offrant également des opportunités de formation aux membres de l'équipe locale qui a par la suite remplacé l'équipe ARD...* ".

Les activités, notamment celles liées à la sensibilisation/communication et à l'attribution des terres, se sont déroulées en étroite collaboration avec les autorités locales et dans le respect des politiques nationales.

Comme indiqué par l'ONG, le projet avait des synergies positives avec un autre projet mis en œuvre par Mani Tese et financé par l'OIM sur les migrants de retour et leur réintégration socio-économique. La Délégation de l'UE en Guinée Bissau, qui soutient les travaux de Mani Tese sur le secteur avicole, a manifesté son intérêt à se renseigner sur le modèle d'organisation et de production et à le proposer dans d'autres réalités financées par eux.

5.2.2. *Projet CISV*

Le projet a un haut niveau de cohérence.

S'agissant notamment des actions menées au Sénégal, à Ross Bethio, Gnith et Ronkh, les trois communes ont concédé des terrains destinés aux jeunes et aux femmes. En ce sens, une convention pour chaque commune a été signée entre le Maire et le Conseil Communal de la Jeunesse et les bénéficiaires. Les communautés rurales ont donc été pleinement impliquées malgré les difficultés du système foncier sénégalais.

La sélection des bénéficiaires s'est caractérisée par la participation active de l'ASESCAW (Amicale socio-éducative, sportive et culturelle des agriculteurs du Walo) à la validation de la présélection des bénéficiaires ayant l'expérience de petits producteurs agricoles exclus de l'accès à la terre. De plus, la SAED (Société Nationale d'Aménagement des Terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal) a été impliquée dans la fourniture de matériel d'irrigation supplémentaire. La collaboration du CISV avec l'ASESCAW célèbre cette année trente ans de partenariat.

En Guinée, le CNOGP (Conseil National des Organisations Paysannes de Guinée) a activement participé à l'identification des formateurs techniques et au contenu des modules de formation créés pour les bénéficiaires : gestion du périmètre horticole à Siguiiri et cogestion des 60 hectares de terres cultivées en mangues. Le CNOGP de Kankan a également géré la formation technique des 107 bénéficiaires directs du périmètre horticole de Siguiiri et des 30 producteurs de mangues. Par ailleurs, le représentant du service technique départemental, le DRA, a participé activement au projet en synergie avec l'homologue local du CNOGP.

En Guinée Bissau, l'action se limite aux Centres de Services Ruraux déjà existants des Régions d'Oio, Cacheu et Tombali et au centre étatique de multiplication des semences de riz à Carantabà.

Les actions sont donc pleinement cohérentes avec les activités des institutions étatiques et des entités privées des pays impliqués dans le secteur du développement local et en particulier de l'agriculture. En ce qui concerne les questions migratoires, la cohérence du projet apparaît moins évidente.

5.2.3. Projet ENGIM

Le projet ENGIM a un haut degré de cohérence.

A noter le dialogue très fructueux avec l'Institut Culturel Français (ICF). Des relations étroites ont été établies avec l'UE à Bissau pour un autre programme sur les questions de développement local. Il convient également de souligner l'importance de la relation entre le projet et la Banque mondiale.

Par ailleurs, à Mopti, l'équipe du projet a entamé une collaboration fructueuse avec l'APEJ locale (Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes).

Il est à noter une intéressante collaboration dans le domaine de la communication, née lors de la mise en œuvre des activités, entre l'ENGIM et l'Institut Français du Mali (IFM) à travers le Centre Culturel de Langue Française (CCF).

Enfin, il faut noter les relations fructueuses au Mali avec l'OIM et la MINUSMA, avec les ambassades, ministères compétents, associations et autres ONG nationales et internationales opérant dans le pays, ainsi que les ambassades du Nigéria et de la Mauritanie à Bamako.

La cohérence est donc très forte pour les enjeux de développement local par rapport aux principaux acteurs actifs dans ce secteur, alors que pour les enjeux de migration elle apparaît moins importante.

5.2.4. Projet GCI

Selon la documentation analysée et les entretiens réalisés, le projet a montré un niveau de cohérence insuffisant. Même les autorités locales et les services techniques eux-mêmes ne semblent pas avoir été impliqués de manière satisfaisante à l'exception de quelques actions spécifiques avec l'ARD de

Matam sur certaines activités liées au volet migration. En réalité, les autorités et institutions locales n'ont été impliquées, comme le précise l'ONG elle-même dans son rapport final, que par de simples visites de courtoisie.

Il n'y a pas de partenariats particuliers avec d'autres bailleurs de fonds ou d'autres institutions à l'exception de l'ENEA qui a collaboré au projet pour les aspects techniques, la FAFD (Fédération des associations du Fouta) et Cultivert. En réalité, l'OMVS (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal) et l'ISRA (Institut sénégalais de recherches agricoles), partenaires théoriquement officiels du projet qui auraient pu garantir un lien fort avec les politiques agricoles nationales, également sur l'innovation technologique, ils ont été supprimés et leurs fonctions ont été confiées au FAFD et à Cultivert.

L'ONG, dans son rapport final, déclare avoir travaillé en synergie avec d'autres bailleurs de fonds présents dans la région, notamment avec des projets financés par l'UE et la coopération espagnole. Cependant, dans aucun document analysé, il n'y a de collaborations explicites avec ces institutions et agences sur le projet. Même la déclaration du GCI concernant une communauté d'objectifs avec les interventions de l'USAID et avec l'Agence française de coopération et de développement (ACTED) ne trouve pas de confirmation objective et concrète dans les activités du projet.

Enfin, il faut souligner un aspect qui selon l'équipe d'évaluation apparaît contradictoire par rapport aux objectifs affichés. Si d'une part, en effet, le projet se concentre sur la question environnementale et même les indicateurs formulés sont exprimés en "litres de gasoil non utilisés dans le processus agricole et tonnes d'émissions de CO2 en moins par an" et "litres d'eau économisés chaque année par rapport à celles utilisées dans les cultures traditionnelles" il est sans doute assez singulier que parmi les activités en faveur des agriculteurs il y avait aussi, comme en témoigne le rapport final, une distribution importante d'herbicides et de pesticides.

Une telle pratique a un impact négatif très fort sur un écosystème très fragile tel que celui dans lequel le projet a été réalisé avec pour conséquence une possible pollution de l'aquifère de surface de la zone et des eaux du fleuve Sénégal voisin. Rappelons, entre autres, que juste en aval de la zone de Matam se trouvent des réserves naturelles uniques en leur genre précisément parce qu'elles sont fonctionnelles pour la reproduction de diverses espèces d'oiseaux migrateurs (entre autres le Parc National des oiseaux de Djoudj).

Le paradoxe lié d'une part à la baisse de la consommation de CO2 et de l'économie d'eau et d'autre part à l'utilisation d'herbicides et de pesticides représente un élément supplémentaire qui impacte très négativement le niveau de cohérence du projet, déjà largement insuffisant pour les autres aspects décrits. Si le prix à payer pour les économies de CO2, qui d'ailleurs n'a jamais vraiment été mesuré par la maîtrise d'ouvrage, est de polluer un territoire à l'équilibre écoenvironnemental très fragile tout en compromettant des territoires entiers situés le long du fleuve Sénégal, dont les parcs naturels de grand intérêt faunique, on se demande alors s'il vaut la peine de supplanter les modes de culture traditionnels au profit de systèmes technologiques sans doute plus performants mais au mépris de cet environnement que l'on voulait protéger.

5.2.5. Projet LVIA

Le projet a un très haut niveau de cohérence. Les activités ont en effet été menées en étroite collaboration avec l'ARD et avec les autorités municipales au profit desquelles un atelier régional et huit ateliers au niveau municipal ont été mis en œuvre directement par l'ARD. Les organisations de la diaspora en Italie ont été pleinement impliquées, à la fois en tant que partenaires officiels et en tant qu'organisations et associations, telles que COSSAN et SUNUGAL.

Malheureusement, la collaboration avec l'OIM Mali n'a pas été possible également pour des raisons de sécurité dans la région de Gao. Les événements de sensibilisation et l'ouverture des guichets pour les migrants en transit dans la région ont été annulés et aussi l'activité d'accompagnement au retour des migrants vers leurs lieux de départ n'a pu être réalisée du fait que l'OIM Mali, malgré sa disponibilité n'a pas fourni pas la liste des migrants sénégalais qu'elle s'était engagée à transmettre.

Malgré ce manque de collaboration, l'équipe considère que la cohérence du projet est très élevée.

5.2.6. Projet Terra Nuova

Le projet atteint un excellent niveau de cohérence, du fait qu'il s'inscrit parfaitement dans les politiques nationales. En ce sens, il convient de noter la pleine implication des acteurs nationaux et internationaux.

Le projet, entièrement réalisé au Mali, a impliqué les préfectures et les conseils provinciaux dans les domaines de mise en œuvre des activités depuis son démarrage. Par ailleurs, les Délégations provinciales du Ministère du Développement Rural (MDR) et celle du Développement Social et de l'Economie Solidaire (MDSES) ont directement fourni des informations en vue de la mise en œuvre des actions dans les différents secteurs concernés (agriculture et sécurité alimentaire, protection des familles vulnérables, mouvements migratoires et risques).

La CNOP (Coordination Nationale des Associations Paysannes) a mobilisé les associations paysannes dans les provinces de Sikasso et Koulikoro, les ONG locales MOLIBEMO et PDCO dans les provinces de Bandiagara et Koro.

Au niveau des relations avec les ONG présentes et les organisations internationales OIM, FAO et PAM, celles-ci ont été assurées par les ONG italiennes Terra Nuova / RETE / ISCOS. Par ailleurs, le projet a participé au cluster sécurité alimentaire pour la coordination avec les acteurs humanitaires présents dans les zones de mise en œuvre des actions.

5.2.7. Projet VIS

Le projet a un excellent niveau de cohérence.

Les acteurs du projet sont nombreux et tous directement fonctionnels à la mise en œuvre des actions du projet et à leur cohérence tant avec les collectivités territoriales qu'avec la réalité économique et sociale du territoire concerné. En particulier, il convient de mentionner :

- L'ARD de Tambacounda
- Le Baos (Bureau d'Appui, d'Orientation et de Suivi) des Sénégalais de l'Extérieur de Tambacounda
- La Commune de Tamba, Missirah, Maca Coulibantan, Goudiry
- L'ANPEJ de Tambacounda
- La Chambre des Métiers de Tambacounda
- La Chambre de commerce de Tambacounda

Les parties prenantes, ainsi que les autorités locales (gouvernorat, préfecture, communes), ont été associées au projet à travers une information continue sur les activités en préparation ou en cours dans leurs domaines de compétence respectifs.

L'excellent niveau de cohérence est également représenté par la tendance à conclure des accords ou des partenariats plus structurés et durables avec toutes les institutions impliquées qui ne se terminent pas seulement dans la pure perspective de l'urgence. En particulier, une convention a été conclue entre le Centre Don Bosco et l'ANPEJ de Tambacounda qui, malgré quelques difficultés, a contribué à

l'intégration des étudiants du Centre. L'accord a été conclu en partenariat avec l'ONG VIS dans la logique d'accompagnement du projet, et a permis la création d'un lien stratégique pour la réalisation des activités des salésiens et du VIS dans la région.

5.2.8. Cohérence de l'initiative dans son ensemble

La cohérence de l'initiative dans son ensemble mérite quelques réflexions qui sont en partie liées à celles faites pour le critère de pertinence. En effet, comme déjà dit, l'initiative, bien que conçue selon le schéma logique, et surtout temporel, de l'urgence, s'articule en fait à travers sept projets qui s'inscrivent dans la démarche typique du développement, et en particulier du développement local.

La première considération qui doit être faite est que l'initiative **ne semble pas être pleinement liée aux autres interventions de la Coopération italienne dans la région**, en particulier au Sénégal où deux programmes étaient actifs pendant la période de mise en œuvre des activités (fin 2016 et une bonne partie de 2017) du développement rural, PAPSEN et PAIS, dans certaines des régions touchées par l'initiative. En ce sens, non seulement il n'y a pas de contacts entre ces programmes et l'initiative, mais il semble n'y avoir aucune relation avec les institutions sénégalaises, comme le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (MAER) et l'ISRA, un important institut de recherche dans le secteur agricole. Si la complémentarité avait été recherchée entre les différentes initiatives de la coopération italienne, les sept projets auraient probablement pu limiter certains problèmes techniques, tels que l'introduction de nouvelles technologies (typique est l'exemple des problèmes qui sont apparus dans l'introduction de nouvelles cultures, ou voire l'adoption de nouvelles techniques agricoles notamment dans les domaines de l'horticulture, de la riziculture et de l'arboriculture fruitière ainsi que, de manière généralisée, de l'aviculture). Enfin, il est à noter qu'il n'existe pas de relations particulières de l'AICS avec les institutions gouvernementales des pays concernés sur la question des phénomènes migratoires. Même l'initiative dans son ensemble a donc été affectée par l'absence de relations structurées avec les gouvernements des quatre pays. Cependant, il convient de noter que les ONG italiennes qui ont participé à l'initiative, étant pour la plupart présentes depuis un certain temps dans leurs domaines d'activité respectifs, ont établi en moyenne de très bonnes relations avec les institutions locales.

De plus, il n'y a pas de relations ou de synergies ou de formes de complémentarité avec des projets d'autres agences de coopération, sauf occasionnellement au niveau des projets individuels à travers lesquels l'initiative a été mise en œuvre. Et ce malgré la présence dans la zone de nombreux acteurs de la coopération bilatérale et multilatérale actifs justement sur les questions de migration et de développement local. Parmi ces agences, l'OIM aurait été un interlocuteur privilégié mais, malheureusement, même là où son implication était prévue, comme au Mali, sa non activation a même conduit à la suppression de certaines activités liées à l'assistance aux migrants sénégalais en transit dans les régions septentrionales de Mopti et surtout de Gao. Cependant, la participation de la Coopération italienne aux réunions du cluster urgence/migration coordonnée par l'Ambassade de Suisse doit être positivement signalée.

Deuxièmement, si l'initiative se voulait, comme indiqué, un laboratoire d'expérimentation de nouvelles voies d'intégration sociale et économique pour atténuer le phénomène de l'émigration irrégulière, alors **il aurait été opportun de promouvoir des activités de capitalisation** de l'expérience pour questionner ce qu'il était susceptible d'être reproduit et ce qui aurait dû être évité à l'avenir. Pourtant, les rapports des ONG, surtout les rapports finaux, étaient extrêmement clairs, tant sur les actions réussies que sur les problèmes rencontrés. Une plus grande place à la capitalisation aurait pu être donnée lors de la rencontre entre l'AICS et les ONG à la fin de l'initiative.

Bref, **il n'y a pas eu de réflexion sur les résultats de l'initiative conçue comme un laboratoire et comme un précurseur** étant donné qu'il s'agissait de la première initiative AICS d'urgence sur la question des migrations dans la zone. Cette réflexion, qui aurait dû avoir une portée stratégique pour

les interventions futures, fait naturellement abstraction de l'analyse d'un exercice d'évaluation. Ce dernier a une autre fonction qui ne peut pas concerner, à l'exception d'éventuelles recommandations, la réflexion sur les méthodes et surtout sur les stratégies. Une capitalisation de l'expérience aurait également permis de mieux aborder la formulation des deux autres programmes d'urgence sur les migrations qui se sont succédés de 2018 à aujourd'hui. Autrement dit, **l'initiative n'était pas cohérente avec elle-même** car se proposer comme laboratoire d'expériences et ne pas favoriser les réflexions ou capitaliser sur les expériences menées revient à nier sa fonction.

Troisièmement, les opportunités de confrontation directe entre les ONG qui ont porté les projets, à l'exception bien sûr des relations consolidées entre certaines d'entre elles du fait d'une longue présence dans les quatre pays, auraient pu être plus fréquentes et centrées sur la capitalisation. En effet, selon l'analyse d'évaluation, les promoteurs de l'initiative ont organisé une réunion en février 2017 qui a porté sur les aspects procéduraux et administratifs et les questions liées aux indicateurs, en particulier le genre. En effet, il aurait été opportun que les sept ONG se réunissent sous l'égide de l'initiative pour représenter comment chacune avait interprété leurs actions, notamment sur la question de la migration irrégulière et sur les conditions de développement local qui pourraient affecter ce phénomène. Il n'aurait pas été question de standardiser les actions mais d'identifier des traits communs, malgré les différences dans la spécificité des méthodes, des expériences des ONG et des territoires dans lesquels elles opéraient. De plus, dans des pays comme le Mali et la Guinée Bissau, et en partie aussi le Sénégal, de nombreuses actions des sept projets ont insisté sur le même territoire ou dans la même région (comme dans le cas de Gabù en Guinée Bissau). Une deuxième réunion parrainée par l'AICS avec les ONG de mise en œuvre a eu lieu fin 2017 à l'issue de l'initiative mais même cette réunion, bien que plus articulée que la précédente, n'a pas comporté d'exercices particuliers de capitalisation.

Le résultat de ces réflexions aurait pu atténuer le problème de définition et de promotion des stratégies d'intervention de la Coopération italienne en faveur des réfugiés, des migrants et des populations vulnérables selon la logique de l'urgence. En effet, étant donné que les sept projets ont consciemment adopté une logique de développement, rejetant celle de l'urgence, il aurait au moins été possible d'essayer de corriger le tir pour les coopérations ultérieures.

Malheureusement, le manque de réflexions et de comparaisons a empêché la capitalisation de l'expérience menée par les sept projets qui, malgré les difficultés posées par l'adoption par l'initiative de la logique d'urgence, ont obtenu des résultats en moyenne très intéressants et incontestablement positifs.

5.3 Efficience

Jugement synthétique sur l'efficience

L'analyse de l'efficience des sept projets a mis en évidence moyennement un très bon niveau avec trois projets qui se sont caractérisés par un niveau très bon ou excellent (les projets des ONG CISV, LVIA et surtout VIS), trois projets par un bon niveau (les projets des ONG ACRA, ENGIM, Terra Nuova) et un projet gravement insuffisant (ONG GCI).

Parmi les aspects positifs, on peut citer : la pleine utilisation des ressources mises à disposition ; le respect du calendrier des activités ; les économies qui ont permis la réalisation d'activités supplémentaires non prévues ; la réalisation d'activités de suivi régulières et des visites sur le terrain, ainsi que des réunions de coordination entre les partenaires des projets ; une excellente maîtrise du cadre logique ; l'exhaustivité des rapports d'activité.

Quant aux aspects négatifs, il faut mentionner : le non-respect du calendrier (dans peu de cas) ; le non-respect des procédures administratives et comptables ; le choix de partenaires locaux pas à la hauteur de la tâche et des compétences requises.

Si l'efficacité moyenne des sept projets peut être considérée comme bonne (avec des niveaux d'excellence, comme dans le cas de VIS, mais aussi avec des situations très problématiques, comme dans le cas de GCI), celle de l'initiative dans son ensemble est moins positive pour au moins quatre raisons : les insuffisances du cadre logique des projets à travers lesquels il s'articule ; l'inapplicabilité des indicateurs ; l'absence d'indications sur les activités de suivi des actions ; le chevauchement entre la saison agricole et les activités du projet.

5.3.1. Projet ACRA

Les ressources du projet ont été pleinement utilisées mais il y a eu quelques retards et quelques imprévus qui rendent le niveau d'efficacité du projet moyen. En particulier, au Sénégal la distribution des moulins a subi quelques retards, notamment en raison du choix du fournisseur approprié et de l'attribution des terres.

Un nouveau retard, également au Sénégal, est intervenu en raison du raccordement au réseau électrique des trois unités de transformation de produits agricoles, si bien qu'à la fin août les unités de transformation n'étaient pas encore opérationnelles. En effet, les unités de transformation alimentées en électricité ont été choisies pour éviter la consommation de gasoil et réduire l'impact environnemental. Malheureusement, dans certains pays sahéliens ce choix est parfois peu efficace, à la fois en raison du coût élevé de l'électricité et de son approvisionnement irrégulier, souvent sujet à des interruptions plus ou moins longues. De plus, il serait discutable que le choix d'équipements électriques soit vraiment un choix aussi écologique puisque l'électricité est produite par des groupes électrogènes fonctionnant à gasoil. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que le coût de l'électricité au Sénégal, comme dans beaucoup d'autres pays voisins, est bien plus élevé que celui du gasoil. A cet égard, il faut rappeler que l'expérience des projets de modernisation agricole PAPSEN et PAIS au Sénégal, financés par la Coopération italienne, a montré comment le coût élevé de l'électricité pour l'approvisionnement en eau est l'un des facteurs qui ont poussé certains agriculteurs bénéficiaires des actions à abandonner leurs activités parce qu'elles n'étaient plus rentables.

Du point de vue des activités de suivi et de leur fréquence, le projet a assuré des visites de terrain régulières (en moyenne trois jours par semaine). En revanche, les réunions de coordination collégiale avec les partenaires locaux n'ont pas été régulières.

Cependant, deux visites d'échange ont eu lieu qui, selon le rapport de l'ONG, ont été l'occasion de partager les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités.

5.3.2. Projet CISV

Le projet mené par l'ONG CISV a un très haut niveau d'efficacité. En effet, le calendrier de mise en œuvre des actions dans trois pays (Sénégal, Guinée et Guinée Bissau) a été étudié et respecté de manière très efficace, malgré la situation d'instabilité politique en Guinée Bissau.

Malgré quelques petits retards enregistrés en Guinée Bissau en raison de la situation politico-institutionnelle précitée, les modalités de coordination avec les partenaires locaux ont été caractérisées par une intense activité : une visite de terrain tous les dix jours ; une réunion hebdomadaire de coordination collégiale avec les partenaires locaux ; une réunion de coordination individuelle hebdomadaire avec les partenaires locaux.

Également en ce qui concerne l'utilisation des ressources, le projet a démontré sa grande efficacité, à tel point que pour la réalisation des travaux de rénovation des infrastructures au Centre Carantabà en Guinée Bissau à Gabu, des soldes positifs ont été obtenus tout en respectant, tant le timing de réalisation que, surtout, le cahier des charges. Grâce à ces économies, il a donc été possible de restaurer, sur recommandation de la Direction du Centre et du Ministère de l'Agriculture, une maison bi familiale afin de pouvoir accueillir les techniciens du Ministère lors de leurs visites de

formation/contrôle aux agro-multiplicateurs ou de pouvoir accueillir d'autres agro-multiplicateurs en visite d'échange à Carantabà.

5.3.3. *Projet ENGIM*

Le projet d'ENGIM a fait preuve d'une très grande efficacité. Toutes les activités ont été menées sans délai malgré la situation sécuritaire très problématique dans les régions du nord du Mali.

Avoir utilisé toutes les ressources prévues pour la région de Mopti touchée par une situation de forte insécurité démontre incontestablement une grande efficacité.

Les activités de suivi ont également été affectées par la situation instable au nord du Mali, alors que dans l'ensemble elles sont très bonnes pour la Guinée Bissau.

5.3.4. *Projet GCI*

L'efficacité du projet est faible principalement en raison de retards importants dans son démarrage et dans la mise en œuvre des activités. En particulier, comme on peut le voir dans le rapport final "*... malheureusement le fort retard des installations technologiques a ralenti certaines formations sur les nouvelles techniques agricoles, et n'a effectivement pas permis le calcul complet de l'impact économique même si une estimation déjà très importante peut être faite avec la dernière campagne...* ".

Les travaux photovoltaïques/hydrauliques ont débuté mi-mai, soit cinq mois et demi après le démarrage du projet le 1/12/2016 et quatre mois avant sa clôture officielle (19/9/2017). Ce retard a signifié que les systèmes de pompage ont été achevés près de la date de clôture des activités.

En raison du retard, la seule session de formation sur les systèmes photovoltaïques a eu lieu du 7 au 9 septembre 2017, soit dix jours avant la clôture du projet. La formation visait à "*... sensibiliser les bénéficiaires à la valeur ajoutée des équipements à leur disposition, former les participants sur les composants et le fonctionnement du système, former les participants à la maintenance des différents éléments du système...* ". Une formation de cette importance réalisée quelques heures avant la fin des activités témoigne de la faible efficacité du projet.

Aussi en ce qui concerne l'introduction de nouvelles cultures, par exemple les arbres fruitiers comme les bananiers (2056 bananiers introduits), les mangues et les citrons, ce choix ne semble pas du tout efficace au vu de leur besoin en eau élevé qui semble contredire l'objectif de rechercher des solutions plus efficaces visant à économiser l'eau pour l'irrigation.

Les activités de suivi ne semblent pas avoir produit de résultats appréciables étant donné qu'en raison également des retards mentionnés, il n'existe pas de données fiables sur les effets du projet mais uniquement des estimations génériques non étayées par des données quantitatives.

Enfin, le fait que l'ONG ait eu dans la même zone un autre projet dénommé CREA financé par le Ministère de l'Intérieur italien qui, dans les intentions de GCI, était de remédier aux carences et retards manifestés ne peut en aucun cas pallier le manque d'efficacité. Par ailleurs, bien que la vérification des aspects comptables ne fasse pas partie du mandat de cette évaluation, les craintes d'un chevauchement dangereux, même de nature administrative, entre les deux interventions ne sont pas du tout injustifiées puisqu'en réalité les villages et les GIE bénéficiaires sont exactement les mêmes malgré le fait que les emplacements touchés par le projet CREA, bien qu'étant dans la même région, auraient dû être différents.

5.3.5. *Projet LVIA*

Le projet a une bonne efficacité.

Un accompagnement personnalisé et de proximité a été garanti pour chaque bénéficiaire individuel.

Selon le rapport final de l'ONG "... *Le suivi du projet a été organisé sous forme de réunions bihebdomadaires du Comité de Coordination (composé des Coordinateurs LVIA et Caritas, de l'expert migration LVIA, le chef de projet Jappando de l'ARD et du responsable pour Sunugal Sénégal) et des visites de sites par le Coordonnateur du projet. Le suivi des activités en Italie a été assuré par des réunions Skype mensuelles avec le coordinateur du projet, l'expert migration, et les représentants de LVIA Turin et des partenaires en Italie. Le bureau de LVIA en Italie garantissait l'accompagnement et le suivi administratif...* ".

Au Mali, il n'a pas été possible de réaliser les activités prévues pour des raisons non imputables à l'ONG. En effet, toujours selon le rapport LVIA "... *compte tenu de la difficulté d'intervention dans la zone de Gao et des risques élevés liés au terrorisme, le partenariat avec l'ONG Tassaght n'a pas été établi, mais il a été décidé de collaborer directement avec l'OIM Mali qui pourtant, pendant les 9 mois du projet, n'a signalé aucun bénéficiaire éventuel pour le raccompagner au Sénégal, et pour cette raison l'activité a été annulée...* ".

5.3.6. Projet Terra Nuova

Le projet Terra Nuova est doté d'une efficacité suffisante. Le jugement de l'équipe d'évaluation aurait été plus positif si certains problèmes n'avaient pas surgi avec le partenaire malien OBES qui, selon l'ONG, ne s'est pas montré à la hauteur des tâches qui lui ont été confiées. OBES a été remplacé par d'autres partenaires (Afribone, ASG et Donko Seko) mais, malgré la bonne capacité de réaction de Terra Nuova, le problème du choix d'un partenaire qui n'était absolument pas en mesure de remplir ses fonctions selon l'aveu demeure de l'ONG.

Un autre problème, représenté par le gel des comptes du projet pendant environ deux mois en raison du non-respect des procédures administratives, a entraîné des retards dans les achats et dans certaines activités.

Il faut cependant noter une excellente fréquence de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires.

5.3.7. Projet VIS

Le projet a un très haut niveau d'efficacité. Chaque aspect des activités a été soigneusement suivi et approfondi.

Les activités de surveillance sont précises et continues, mais surtout leur haute valeur qualitative contribue à faire de l'efficacité l'un des points forts de ce projet.

A noter un excellent niveau des rapports d'activité et une parfaite maîtrise du cadre logique. L'analyse critique menée dans les différents rapports sur ses propres actions et plus généralement celles de l'initiative est un rare exemple de lucidité et de prise de conscience.

Le contenu de ces analyses doit être capitalisé et diffusé surtout sur le lien entre les enjeux du développement local et le phénomène migratoire, notamment irrégulier.

5.3.8. Efficacité de l'initiative dans son ensemble

Si l'efficacité moyenne des sept projets peut être considérée comme bonne (avec des niveaux d'excellence, comme dans le cas de VIS, mais aussi avec des situations très problématiques, comme dans le cas de GCI), celle de l'initiative dans son ensemble est moins positive.

En effet, au-delà de ce qui aurait pu être fait pour mieux former les ONG à la bonne application des procédures administratives et à une comptabilité plus rigoureuse, il faut mentionner au moins quatre aspects qui sont d'une extrême importance pour juger de l'efficacité.

Le premier aspect concerne le cadre logique des projets. En effet, à l'exception de l'ONG VIS, **le cadre logique des projets à travers lesquels l'initiative est structurée présente des problèmes importants**. Souvent, les résultats coïncident avec les activités qui à leur tour coïncident avec les indicateurs, dans une sorte de logique circulaire qui finit par favoriser une interprétation réductionniste et mécaniste de la réalité.

Sans évoquer un projet en particulier, un exemple peut être donné dans le domaine de la communication sur les risques de migration, outil fondamental et commun à toutes les actions de l'initiative : dans ce cas le résultat s'exprime en termes de "1000 jeunes de la région X sont sensibilisés sur les risques de migration irrégulière", tandis que l'activité est exprimée comme "la sensibilisation de 1000 jeunes de la zone X sur les risques de migration irrégulière" et, enfin, l'indicateur est défini comme "au moins 1000 jeunes de la zone X sensibilisés aux risques de migration irrégulière". C'est donc une formulation dans laquelle il y a une identité parfaite entre résultat, activité et indicateur.

Selon l'équipe d'évaluation, **l'initiative dans son ensemble était inefficace car elle a accepté un cadre logique pour chaque projet qui est substantiellement inapplicable avec pour conséquence de ne pas fournir d'indications sur la performance des projets par rapport à leurs objectifs respectifs, ni avec les résultats de chaque action**. Probablement, avant de signer les contrats, il aurait été utile de réaliser un exercice conjoint avec les ONG concernées visant à un cadre logique vraiment utile pour l'initiative.

Le deuxième aspect est étroitement lié au premier et concerne la **formulation et la fonction des indicateurs**. En fait, presque tous les indicateurs qui ont été utilisés pour les rapports intermédiaire et final (tant de l'initiative dans son ensemble que des projets) se réfèrent aux activités et, au mieux, aux résultats. Il s'agit de ce que l'on appelle communément "indicateurs de résultat" lorsque la démarche est uniquement de nature administrative, c'est-à-dire si les actions ont été réalisées ou non.

Dans ce contexte donc, l'aspect important serait le simple respect comptable de ce qui est attendu : dans le cas d'une action de formation, l'indicateur souvent utilisé par les projets est celui du nombre de participants à la formation attesté par la feuille de présence ; peu importe donc que les participants aient appris quelque chose car ce qui compte c'est la simple présence dans la classe. **Ce que les indicateurs révèlent donc, ce ne sont pas les processus de changement initiés ou le changement de la réalité sociale mais seulement le fait comptable du nombre de participants**. En ce sens, l'initiative dans son ensemble manque donc d'efficacité des outils de mesure de l'atteinte des objectifs.

Le troisième aspect, également étroitement lié aux précédents, concerne les fonctions centrales de l'initiative dans son ensemble du point de vue du **suivi**. En effet, compte tenu de l'importance des thèmes couverts par les activités dans les quatre pays et surtout compte tenu du caractère de laboratoire qui a été attribué, il aurait été utile d'activer un système de suivi basé sur un échange continu d'expériences entre les différents projets pour activer un circuit vertueux de communication horizontale afin de partager les problèmes qui ont émergé et les solutions possibles. Seul un suivi particulièrement efficace aurait en effet pu assurer la valorisation du caractère de laboratoire de l'initiative, ce qui n'a pas été le cas.

Enfin, pour le quatrième aspect, il n'a pas été pris compte le fait que la phase culminante des activités de l'initiative coïncidait avec la **saison agricole**. Le chevauchement entre les activités de la saison agricole, qui dans la plupart des régions des quatre pays concernés a une durée très limitée, et les activités des projets a entraîné des retards plus ou moins importants pour les actions prévues. Le choix

de démarrer les projets en décembre pour se terminer en septembre de l'année suivante n'a donc pas été caractérisé par un niveau d'efficacité adéquat.

5.4 Efficacité

Jugement synthétique sur l'efficacité

L'analyse de l'efficacité a mis en évidence des performances généralement très bonnes avec quatre projets qui ont atteint des niveaux très bons ou excellents (les projets des ONG CISV, ENGIM et VIS), deux projets avec des niveaux moyens (pour les ONG ACRA et LVIA), alors qu'un seul projet a été caractérisé par des niveaux d'efficacité insuffisants (le projet de l'ONG GCI).

Parmi les aspects positifs de l'efficacité, il convient de mentionner : les actions ont été menées conformément aux prévisions et dans certains cas même dépassées ; l'utilisation d'une pluralité d'outils de communication adaptés au contexte local ; les contenus techniques des activités agricoles compatibles avec les aspects sociaux et institutionnels ; le lien avec les acteurs du secteur privé pour les activités de commercialisation ; le tutorat pour les activités agricoles et liées à l'élevage ; l'utilisation de bénéficiaires « relais » pour multiplier les effets des interventions ; l'implication des écoles primaires et secondaires en Italie et dans les pays concernés sur les questions des migrations.

Parmi les aspects problématiques, il convient de mentionner : les activités avicoles avec des taux de mortalité élevés ; l'implication très partielle de la diaspora ; les critères de sélection peu clairs pour les bénéficiaires ; l'introduction de technologies agricoles trop sophistiquées ; la conception idéologique de l'agroécologie ; la priorité donnée aux migrants de retour « mieux dotés » économiquement au détriment de ceux sans ressources.

Quant à l'initiative dans son ensemble, le critère d'efficacité était positif d'un point de vue « initiative pilote » ou « initiative laboratoire ». Parmi les aspects à haut niveau d'efficacité, il convient de mentionner : l'attention à une meilleure connaissance du phénomène migratoire au niveau territorial ; des activités de formation directement liées à la demande du marché ou, plus généralement, au contexte ; traiter la question foncière par l'accès à la terre de ceux qui en sont normalement exclus ; l'implication des collectivités locales et le partenariat avec les centres d'expertise locaux ; la valorisation des micro-entreprises, des entreprises artisanales et des formes d'auto-emploi ; l'implication de la diaspora en Italie et de ses organisations ; et surtout l'expérimentation de formes de communication et de sensibilisation extrêmement innovantes.

Parmi les aspects moins positifs, il convient de mentionner : la carence de relations (sur la question des migrations) avec les administrations nationales des quatre pays concernés ; l'introduction de cultures et de systèmes de culture (et d'élevage) non adaptés à certains contextes aux caractéristiques climatiques extrêmes ; une conception de l'agroécologie fondée sur des positions idéologiques plutôt que sur la réalité des territoires individuels ; l'introduction de technologies sophistiquées ne tenant pas compte de la capacité réelle de gestion des populations bénéficiaires.

5.4.1. Projet ACRA

La plupart des actions ont été menées conformément aux prévisions, certaines ont été surmontées, tandis que, finalement, d'autres ont rencontré quelques difficultés. En moyenne, le niveau d'efficacité du projet est donc satisfaisant.

En particulier, en ce qui concerne le diagnostic initial, malgré la collaboration de l'Université de Milan-Bicocca et de quelques chercheurs des universités sénégalaises, de nombreuses difficultés sont apparues avec l'administration des questionnaires sur la migration. Sur les 1 000 questionnaires prévus, seuls 192 ont été remplis, même si cette difficulté a été en partie compensée par un nombre plus important de focus groups (40 réalisés au lieu des 20 prévus).

Le projet a réalisé de nombreuses activités de communication utilisant une variété considérable de supports dont des festivals de musique, des concerts, des émissions radio, des documentaires, des "causeries", ainsi qu'une présence très intéressante sur les réseaux sociaux (notamment facebook).

Tous les indicateurs de ces activités semblent avoir été atteints et, dans de nombreux cas, dépassés. Dans un souci d'efficacité, il convient de noter l'importance des témoignages directs des migrants irréguliers et de leurs familles largement utilisés dans la communication, qui ont permis d'atteindre une pléthore de destinataires. En fait, la sensibilisation a atteint beaucoup plus de bénéficiaires que prévu.

En ce qui concerne les activités agricoles et maraîchères, l'objectif envisagé pour les jardins de culture bio-intensive ne semble pas avoir été atteint : sur les 9 jardins, seuls 6 ont été créés, tandis que pour certains poulaillers créés, des taux de mortalité élevés ont été enregistrés (dans au moins 2 poulaillers). Cette mortalité élevée est le résultat, à la fois de techniques peu assimilées par les bénéficiaires, et de conditions environnementales particulièrement sévères, notamment dues aux températures élevées.

Selon les indicateurs du rapport final, les activités de formation ont atteint une efficacité très élevée en moyenne, à l'exception des formations concernant l'activité avicole qui n'ont pas produit les résultats souhaités.

5.4.2. Projet CISV

Le projet a un haut niveau d'efficacité, tant pour les activités agricoles que pour celles liées à la communication et à la sensibilisation sur les questions des migrants.

Pour les activités agricoles, en plus d'avoir augmenté les hectares à aménager au Sénégal (53 hectares au lieu des 50 prévus), l'accès à la terre par les petits agriculteurs qui n'en avaient jamais eu revêt une importance particulière. Il s'agit donc d'une action très efficace qui se concentre non seulement sur les aspects techniques mais aussi sur ceux, souvent plus importants, de nature sociale et institutionnelle. En effet, le manque d'accès à la terre dans les zones le long ou à proximité du fleuve Sénégal est l'une des principales raisons de l'émigration illégale.

Aussi en Guinée, l'action en faveur des 30 producteurs de mangues peut être considérée comme exemplaire d'un point de vue méthodologique, tant pour les contenus techniques introduits (très compatibles avec l'environnement), que pour avoir lié le monde de la production à celui de la commercialisation via un partenariat avec un opérateur économique privé.

Concernant la question des migrations, le développement de l'application téléphonique pour offrir des services aux migrants n'a pas abouti. Bien qu'il s'agisse d'une intuition intéressante pour les jeunes étudiants de Turin, l'application téléphonique pour offrir des services aux migrants s'est en réalité avérée trop compliquée et inutilisable.

En ce qui concerne la campagne de communication, de nombreuses activités sont à noter, dont l'organisation de 15 émissions radio dans la vallée du fleuve Sénégal (5) en Haute Guinée (5) et en Guinée Bissau (5) sur les risques de la migration irrégulière des adultes et mineurs (en Afrique de l'Ouest et vers l'Europe). Au total, 19 émissions ont été réalisées au Sénégal, dans les zones du projet (10 à Richard Toll, 5 à Louga et 4 en périphérie de Dakar). En Guinée, les deux radios sélectionnées, Radio Rurale et Radio Baobab, ont produit 16 émissions. En Guinée Bissau, Radio Solmansi a réalisé 15 émissions.

Enfin, il faut noter la réalisation de 3 caravanes théâtrales dans les zones de passage des migrants situées dans les trois pays impliqués par le projet. Selon le rapport final, dans chacun des trois spectacles/pays, il y a eu une participation appréciable de spectateurs attentifs qui ont été impliqués dans le sujet présenté.

5.4.3. *Projet ENGIM*

Le projet de l'ONG ENGIM a également un haut degré d'efficacité.

Quant à la création de petites et micro entreprises, grâce à une méthodologie d'intervention attentive aux réalités locales individuelles, diverses problématiques ont été abordées, de l'artisanat à l'agriculture, de l'élevage à la restauration.

Les activités ont été particulièrement efficaces grâce aussi à l'activation d'une action de tutorat qui a pu assurer un suivi de proximité, ce qui a permis, entre autres, de multiplier les bénéficiaires des actions puisque les bénéficiaires ont embauché du personnel pour les activités propres.

Cependant, la question de la nécessité d'adopter des critères de sélection des bénéficiaires qui évitent les problèmes avec les exclus doit être soulignée, étant donné que la demande, notamment dans les régions du nord du Mali - comme Mopti - est beaucoup plus élevée que l'offre. Ce problème se pose d'autant plus lorsque les ressources disponibles, comme dans le cas du projet ENGIM, sont assez limitées par rapport à l'énorme demande d'accompagnement.

Enfin, on note une présence importante des femmes parmi les bénéficiaires des activités d'appui aux micro-entreprises et de formation.

En termes de communication, un excellent travail a été fait, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, en véhiculant, entre autres, des messages sur des aspects très délicats concernant la migration comme celui de la relation avec les groupes extrémistes violents qui gèrent le trafic vers l'Europe.

Les moyens de communication utilisés incluent les journaux nationaux, les radios nationales, les blogs, les web TV, les magazines mensuels en ligne, les chaînes de télévision nationales, etc. avec l'implication de 8 journalistes qui ont continué à travailler au-delà des tâches qui leur ont été assignées par le projet. De plus, il faut noter les nombreux rapports avec des messages extrêmement efficaces, notamment :

- *“Au Centre du Mali, les passagers vivent le calvaire à Djenné Carrefour”*
- *“Mopti : sale temps pour les taxis”*
- *“Au Centre du Mali, les extrémistes décrètent l'école ”haram”*
- *“Mopti : entre précarité et radicalisme, partir reste une alternative”*
- *“Une cause de divorce”*
- *“Migration : Les femmes dans l'attente de leurs hommes”*
- *“Relation à distance. Une situation difficile pour les épouses”*
- *“Leurs époux absents depuis 3, 4, 5 ans ! ”*, dossier sur la migration consacré à la situation difficile des femmes et des enfants dont les hommes (pères, maris), qui ont migré vers l'Europe, restent éloignés de chez eux pendant des années.

A noter également le « Reportage Théâtral contre l'émigration clandestine », diffusé par Radio Benkan, un magazine d'approfondissement en bambara, et de nombreux articles dans la presse nationale dont « Les Maliens du bout du monde », Journal du Mali - l'Hebdo, sur la migration des Maliens vers l'Amérique du Sud.

Enfin, il faut mentionner l'importante campagne de sensibilisation auprès de 610 élèves de 24 classes de collèges et lycées, 5 dans la province de Turin et 1 dans la province d'Aoste. L'initiative visait à contribuer à la sensibilisation et à l'éducation des jeunes sur les questions liées à la coopération au développement et à la condition des migrants et des réfugiés, à travers des programmes éducatifs visant à fournir des informations correctes et à surmonter les préjugés et la discrimination.

5.4.4. Projet GCI

L'efficacité du projet GCI s'est avérée insuffisante en raison de nombreux facteurs, tous liés, d'une part aux retards importants accumulés par le projet, et d'autre part à l'introduction d'intrants technologiques au niveau de l'utilisation de l'énergie du photovoltaïque et de variétés végétales inhabituelles pour le contexte géo-climatique.

Selon le propre aveu de l'ONG "... *Le changement climatique dans cette zone de plus en plus désertique a fait mourir un% des semis en attendant que les plants soient terminés, en fait les femmes ont utilisé l'ancien système qui de toute façon fonctionne mal, on sait alors de tous le retard qui a inévitablement influencé cette partie de la résilience agricole ainsi que la gestion de la ressource en eau, qui a été partiellement récupérée dans les 3 derniers mois du projet...*". S'il ne fait aucun doute que le facteur temps a influencé l'efficacité, il semble au moins risqué d'imaginer que des changements radicaux dans les techniques agricoles puissent être facilement introjectés. En effet, GCI lui-même dans son rapport final précise que "... *Les criticités du projet dues aussi au peu de temps disponible, sur un projet très complexe seront résolues grâce au projet CREA du ministère de l'intérieur qui se concentrera sur les mêmes zones jusqu'en octobre 2018. Précisément parce que cette ONG était en tout cas consciente que les populations devaient être accompagnées le plus possible en leur donnant les connaissances nécessaires pour s'autogérer et gouverner les processus révolutionnaires d'un système photovoltaïque...*".

La question centrale est donc qu'introduire des processus révolutionnaires du point de vue des systèmes agricoles sans passer par des étapes intermédiaires peut créer de sérieuses difficultés qui finissent par compromettre l'efficacité des actions. Comme indiqué précédemment, la responsabilité de gérer des processus technologiques aussi sophistiqués que ceux introduits par GCI ne peut pas non plus être déléguée à d'autres projets, dans ce cas précis le projet CREA également avec une durée limitée.

Enfin, en ce qui concerne la question des migrations, les activités semblent assez limitées par rapport à ce qui aurait pu être réalisé.

5.4.5. Projet LVIA

Le projet est doté d'une bonne efficacité qui cependant aurait pu être meilleure aussi à la lumière des excellents résultats quantitatifs obtenus. En effet, comme le montre le tableau suivant, de nombreuses activités en faveur des migrants de retour ont largement dépassé les objectifs fixés.

Prévu	Réalisé
15 municipalités sont impliquées dans l'identification des MdR	15 municipalités ont été impliquées dans l'identification des MdR
150 MdR sont identifiés et recensés	502 MdR ont été identifiés et recensés
100 MdR ont participé aux différentes formations	335 MdR ont participé aux différentes formations
50 demandes de financement sont traitées et présentées à LVIA/CARITAS par les MdR	178 projets ont été présélectionnés et visités par l'équipe LVIA/CARITAS pour l'évaluation des financements possibles
25 subventions sont accordées par LVIA aux MdR	30 subventions ont été accordées par LVIA au MdR
25 projets MdR sont lancés et accompagnés dans leur phase initiale	30 projets MdR sont lancés et accompagnés dans leur phase initiale

La campagne de communication et de sensibilisation auprès des migrants de retour potentiels dans le Piémont, la Lombardie et la Toscane, concernant les opportunités de leur réinsertion professionnelle au Sénégal, a également largement dépassé les attentes comme le montre le tableau suivant.

Prévu	Réalisé
150 émigrés sénégalais en Italie ont participé aux événements de sensibilisation	308 émigrés sénégalais en Italie ont participé aux événements de sensibilisation
50 émigrés sénégalais ont pris contact avec LVIA en vue de leur retour au Sénégal	289 migrants ont contacté LVIA et ses partenaires pour obtenir des informations sur le retour au Sénégal

En termes d'activités de communication et de sensibilisation à destination des MdR, de nombreuses initiatives ont été menées tant en Italie qu'au Sénégal, notamment :

- Traitement graphique et production de matériel d'information imprimé et en ligne en italien et en français, et diffusion aux Municipalités, la Chambre de Commerce de Thiès, les bureaux des partenaires (au Sénégal et en Italie), le bureau INCA (Dakar) et autres lieux de passage pour les migrants de retour ;
- Création et animation d'une page Facebook dédiée au projet : "Partir et revenir : une entreprise pour la vie" ;
- Projection du webdocumentaire "Demal teniew. Va et reviens" (lauréat de la bourse de journalisme 2016) à l'occasion des ateliers et événements municipaux organisés en Italie ;
- Projection du film "La Pirogue" de Moussa Touré à l'occasion des journées d'information et de sensibilisation organisées par Sunugal ;
- Production d'une vidéo relative à l'événement du 12 février à Milan organisé par Sunugal ;
- Projection d'un entretien réalisé avec un bénéficiaire et de photographies à l'occasion de l'événement du 27 mai à Turin ;
- Présentation du projet à la télévision et à la radio nationales (TFM, Ngaye FM et Best FM) ;
- Publication d'un article sur le projet dans "La coopération italienne informe" (mai 2017) ;
- Présentation du projet dans les médias italiens, dont : La Repubblica, Avvenire, TgR Toscana et Piemonte, UniMondo, Intellego TV (Lombardie), ainsi qu'un article dans Corriere della Sera ;
- Création et diffusion via les réseaux sociaux d'une vidéo et d'un reportage photographique du projet (1 200 vues).

Le projet devait donc toucher au moins 150 migrants de retour au Sénégal, mais à sa clôture le nombre a largement dépassé les attentes (502, dont 335 ont participé à la formation et 30 ont bénéficié de l'accompagnement et du soutien économique apportés par le projet). En outre, il était prévu d'atteindre au moins 150 émigrants en Italie (dans le Piémont, la Lombardie et la Toscane) grâce à des activités d'information et de sensibilisation en Italie. Durant les neuf mois du projet, 289 personnes ont pris contact avec LVIA, Sunugal et COSSAN grâce aux "guichets" et événements d'information et de sensibilisation.

Enfin, le nombre total de bénéficiaires directs qui était estimé au démarrage du projet à 350, selon les données reportées ci-dessus, à la fin des activités est passé à 791, soit plus du double.

La grande efficacité des activités au Sénégal a été atténuée par deux problèmes qui ont affecté les deux pays impliqués dans le projet. En effet, au Sénégal, en raison du temps extrêmement limité, les activités de formation en faveur des migrants de retour ont été confiées à une expertise externe au lieu de se tourner vers l'agence régionale de formation. Le deuxième aspect qui a fortement atténué le très haut niveau d'efficacité concerne l'annulation des activités au Mali qui consistaient à sensibiliser les migrants sénégalais en route vers l'Europe et en transit à Gao et, si demandé, l'assistance et l'accompagnement sur leur retour au Sénégal, et l'ouverture de deux agences, à Gao et Bamako, pour mettre en relation les potentiels MdR avec LVIA. En fait, l'activité n'a pas été réalisée pour des raisons de sécurité et parce que l'ONG a décidé de collaborer avec l'OIM Mali, qui aurait dû fournir directement les noms des Sénégalais demandant à rentrer. Comme indiqué par LVIA, l'OIM n'a signalé aucun bénéficiaire et l'activité a été annulée.

5.4.6. *Projet Terra Nuova*

Malgré la restructuration de certaines activités et la réduction des bénéficiaires qui en résulte, le niveau d'efficacité du projet est élevé. En effet, le projet a décidé d'adopter une stratégie différente par rapport à ce qui était prévu par rapport au thème "agriculture et sécurité alimentaire" : des 350 bénéficiaires répartis en deux formations distinctes sur autant de thèmes, à savoir celui de l'agroécologie pour l'amélioration de la production agricole et animale et sur les techniques de transformation/commercialisation des produits agricoles et animaux, à la fin du projet seulement 150 ont été formés. En réalité, pour atteindre une plus grande efficacité, Terra Nuova a décidé de réduire le nombre de bénéficiaires mais en même temps les faire participer aux deux cours précisément pour donner une plus grande complétude à la formation.

Particulièrement intéressante à des fins d'efficacité, l'établissement de la figure de l'agriculteur relais, c'est-à-dire un agriculteur qui, convenablement formé par le projet, assume la fonction de point de référence pour l'ensemble de la communauté avec pour conséquence une efficacité croissante, et donc, en perspective, du même impact.

Il est à noter que pour les autres activités de cette composante, l'objectif a été dépassé par rapport à la prévision (par exemple, 1 042 familles au lieu de 1 000 ont reçu des moyens et une assistance technique pour les activités d'agro-élevage) à l'exception des accords commerciaux (aucun atteint par rapport aux 3 prévus).

Le projet a également fourni une formation aux fonctionnaires locaux chargés du développement social et des politiques de jeunesse, aux chefs religieux et aux dirigeants communautaires sur les questions de migration.

Quant aux actions de communication et de sensibilisation sur les risques de l'émigration irrégulière, les activités ont non seulement atteint et dans certains cas dépassé l'objectif fixé, mais ont été particulièrement efficaces pour transmettre les messages véhiculés à travers de nombreux outils de communication innovants grâce aussi à la collaboration des associations de la diaspora en Italie. En ce sens, il convient de noter la création d'un site internet, lié à une page facebook et à d'autres réseaux sociaux pour garantir la diffusion en ligne d'informations et d'expériences sur le parcours migratoire.

5.4.7. *Projet VIS*

Toujours en ce qui concerne le critère d'efficacité, le projet VIS a obtenu d'excellentes performances. Tous les objectifs ont été atteints et dans de nombreux cas dépassés.

Des 232 jeunes formés sur les quatre thèmes couverts par le même nombre de cours, jusqu'à 41% à la fin du projet étaient engagés dans des activités artisanales et de production en tant qu'apprentis ou avaient activé leur propre activité entrepreneuriale. De plus, ces données sont affectées par le résultat d'une formation atypique, celle de l'auto-école, sinon les données seraient beaucoup plus élevées comme le montre le tableau suivant.

Cours de formation	Occupés à la fin du projet
Mécanique	44%
Réparation de panneaux photovoltaïques	53%
La technologie informatique	63%
Auto-école	0

Ces données peuvent à elles seules témoigner de l'excellente efficacité du travail réalisé par l'ONG VIS, à l'exception de l'activité liée à l'auto-école.

Toujours en ce qui concerne les activités de communication et de sensibilisation, le projet s'est distingué par sa très grande efficacité.

Quoi qu'il en soit, il convient de rappeler que la performance de l'ONG VIS est également due, à la fois à la longue expérience de plus de 40 ans de l'école professionnelle Don Bosco à Tambacounda, et à la capacité et à l'initiative des personnes qui travaillent au BAOS au sein de l'ARD de Tambacounda.

5.4.8. Efficacité de l'initiative dans son ensemble

Le jugement sur le critère de l'efficacité de l'initiative dans son ensemble est sans doute une opération plus complexe que les autres critères d'évaluation, à la fois en raison de l'influence du facteur temps et des performances extrêmement différenciées obtenues par les projets individuels.

Sans aucun doute, **les activités de communication gérées tant au niveau central qu'au niveau des projets individuels ont été en moyenne très efficaces pour transmettre des messages sur les risques de la migration irrégulière.** Le choix de l'initiative de promouvoir des études pour mieux connaître le phénomène migratoire dans les territoires individuels témoigne également de sa bonne efficacité.

Pour les autres aspects, et en particulier pour l'atténuation de la migration irrégulière par l'amélioration des conditions générales du contexte, et en particulier de l'intégration sociale et économique des migrants potentiels, ou de la réintégration dans le cas des migrants de retour, **l'analyse peut être menée sous deux angles différents.**

La première perspective est liée à la contribution, en termes d'efficacité, à l'atténuation du phénomène migratoire à travers les conditions changeantes du contexte qui l'a favorisé. De ce point de vue, du fait également de la dispersion des actions des différents projets, **l'apport apparaît peu efficace au regard de l'ampleur du phénomène.** Par ailleurs, comme déjà évoqué, le facteur temps joue un rôle fondamental puisqu'il est absolument inefficace de traiter un problème structurel et complexe comme le phénomène migratoire avec des logiques et des outils d'urgence. En ce sens, il faut souligner la contradiction liée au fait que l'initiative entend aborder la question de la migration en touchant les causes qui la provoquent, ou plutôt sur les problèmes de développement, à travers la perspective de l'urgence qui, in fine, finit par nier les priorités des questions de développement.

La seconde perspective, au contraire, semble être de signe opposé. En effet, si l'on considère l'initiative uniquement sous l'aspect de l'expérience pilote ou, comme on le définit mieux, d'être un véritable « laboratoire », alors l'efficacité prend sans doute une valeur beaucoup plus positive. Naturellement, face à l'expérimentation de voies innovantes pour faire face aux enjeux de développement, il faut écarter d'un point de vue méthodologique, aussi bien les enjeux liés à l'adoption de la logique et de l'approche typiques de l'urgence, que tout calcul ou estimation sur le nombre de bénéficiaires directs ou indirects.

En fait, selon la perspective « laboratoire », ce qui compte, c'est d'avoir testé l'efficacité de certaines solutions pour l'intégration sociale et économique des migrants potentiels. Par conséquent, suivant ce raisonnement, l'efficacité de l'initiative est sans aucun doute positive à bien des égards, mais beaucoup moins à d'autres.

Parmi les aspects à haut niveau d'efficacité, il faut certainement mentionner : l'attention à une meilleure connaissance du phénomène migratoire au niveau territorial ; les activités de formation directement liées à la demande du marché ou, plus généralement, au contexte ; aborder la question foncière par l'accès à la terre pour ceux qui en sont normalement exclus ; l'implication des collectivités locales et le partenariat avec les pôles d'expertise locaux ; la valorisation des micro-entreprises, des entreprises artisanales et des formes d'auto-emploi ; l'implication de la diaspora en Italie et de ses organisations ; et surtout l'expérimentation de formes de communication et de sensibilisation extrêmement innovantes.

Malheureusement, ces expériences positives ont souvent été contrebalancées par des aspects négatifs qui ont compromis l'efficacité de l'initiative dans son ensemble. Parmi ces aspects, il convient de mentionner : la carence de relations avec les administrations nationales dans les quatre pays concernés ; l'introduction de cultures et de systèmes de culture (et d'élevage) non adaptés à certains contextes aux caractéristiques climatiques extrêmes ; une conception de l'agroécologie fondée sur des positions idéologiques plutôt que sur la réalité des territoires individuels ; l'introduction de technologies sophistiquées ne tenant pas compte de la capacité réelle de gestion des populations bénéficiaires.

5.5 Impact

Avis synthétique sur l'impact

Le jugement sur l'impact des projets dans lesquels l'initiative est articulée ne peut pas ignorer la considération de cette initiative comme un laboratoire à travers lequel des méthodes d'intervention sur le phénomène migratoire ont été expérimentées à partir des conditions du contexte qui les favorisent. En effet, une évaluation d'impact du point de vue de la diminution des flux migratoires irréguliers ne serait pas possible pour trois raisons : i) parce que nous ne connaissons pas la situation de départ des territoires individuels ni de données statistiques fiables et officielles sur cette situation ; ii) les quelques statistiques officielles disponibles se réfèrent à la partie visible du phénomène migratoire et certainement pas à la partie immergée, c'est-à-dire la partie irrégulière ; iii) parce que l'initiative s'est caractérisée par une extrême dispersion sur les différents territoires des quatre pays.

De manière générale, l'impact des sept projets a été très diversifié tant par rapport aux projets eux-mêmes qu'au regard des trois principales catégories prises en considération pour l'impact : économique, social et environnemental.

Du point de vue de l'impact économique, les sept projets ont produit moyennement de bons résultats, mais il faut noter que certains projets ont atteint des performances très élevées, d'autres beaucoup moins et même, dans un seul cas, résolument négatives.

Parmi les aspects positifs de l'impact économique, on peut citer ceux relatifs aux activités d'appui à la création d'entreprises, ceux liés à l'introduction de l'agroécologie, la rationalisation des pratiques agricoles et la transformation des produits agricoles, et les activités d'élevage de ruminants, les activités de formation professionnelle, la réinsertion des migrants de retour, le lien entre l'offre et la demande du marché.

En ce qui concerne les aspects problématiques de l'impact économique, il faut mentionner : l'introduction de technologies non adaptées au contexte, les activités liées à l'aviculture et à la pisciculture, la sous-estimation de la dynamique du marché et du secteur privé, le maintien et réparation de machines et d'équipements agricoles.

En termes d'impact social, les performances sont généralement très élevées et concernent notamment la reconnaissance du statut de la femme au vu de sa plus grande centralité au sein de la famille et de la communauté à laquelle elle appartient, la dynamisation ou la redynamisation d'entités collectives (comme les GIE, notamment féminins), la réinsertion sociale des migrants de retour et des individus fuyant les conflits et les situations d'insécurité (notamment dans les régions du nord du Mali). Les questions qui ont émergé concernant la dimension sociale de l'impact concernent l'aspect de frustration des bénéficiaires potentiels exclus de l'appui du projet, et les conflits ressortis par rapport aux conséquences de certaines activités particulièrement infructueuses comme, par exemple, celles liées à l'aviculture.

Les aspects liés à l'impact environnemental ne semblent pas avoir fait l'objet, à l'exception de quelques cas, d'une attention particulière de la part des sept projets, et par conséquent les performances sont en moyenne faibles. En effet, même des activités particulièrement réussies en termes d'impact économique, comme le soutien aux entreprises collectives pour la collecte des déchets, ne démontrent pas une attention suffisante à certains problèmes environnementaux, comme l'absence de décharges correctement préparées pour la livraison des déchets. D'autres projets ont tout simplement ignoré la question de l'impact environnemental et sont même allés jusqu'à introduire des pesticides et herbicides chimiques dans des contextes à l'équilibre écologique fragile. Parmi les aspects positifs, il faut sans aucun doute mentionner l'introduction de pratiques liées à l'agroécologie, qui, par ailleurs, a eu un grand succès et un excellent impact sur les bénéficiaires.

En ce qui concerne la migration illégale, les activités des sept projets et de l'initiative n'ont pas produit, du moins de manière évidente, une atténuation du phénomène, également en raison de l'impact économique limité de certaines activités. Cependant, même dans le cas d'activités ayant un bon impact, les cas de bénéficiaires qui, malgré les changements positifs dans leur vie, n'ont pas renoncé à émigrer, recourant parfois même à des solutions illégales, ne sont pas rares.

Enfin, en ce qui concerne l'initiative dans son ensemble, au-delà des considérations exprimées quant à la durée limitée qui a inévitablement affecté l'impact, même en l'absence de données précises, il est possible d'avancer l'hypothèse d'un impact important des activités de communication qui se sont distinguées pour l'efficacité des outils utilisés, l'originalité des messages et la quantité et la variété des destinataires atteints.

Le jugement sur l'impact des projets dans lesquels l'initiative s'est déclinée ne peut pas ignorer la considération de cette initiative comme un laboratoire à travers lequel des méthodes d'intervention sur le phénomène migratoire ont été expérimentées à partir des conditions du contexte qui les favorisent.

En effet, une évaluation d'impact du point de vue de la diminution des flux migratoires irréguliers ne serait pas possible pour trois raisons : i) parce que nous ne connaissons pas la situation de départ des territoires individuels ni de données statistiques fiables et officielles sur cette situation ; ii) les quelques statistiques officielles disponibles se réfèrent à la partie visible du phénomène migratoire et certainement pas à la partie immergée, c'est-à-dire la partie irrégulière ; iii) parce que l'initiative s'est caractérisée par une extrême dispersion sur les différents territoires des quatre pays.

Les données sur l'impact doivent donc être relativisées en ce sens qu'il n'est pas possible de procéder par inférences en généralisant une situation caractéristique d'un niveau extrêmement micro. En effet, les informations recueillies ne pourront détecter, ni la diminution ou l'augmentation du phénomène migratoire d'une zone donnée, ni l'évolution des conditions générales du contexte en termes d'offre de plus d'opportunités et donc d'alternatives à l'exode. L'analyse ne peut détecter que l'évolution de la condition personnelle des bénéficiaires directs des projets et celle de ceux qui, par exemple, ont été embauchés dans les initiatives entrepreneuriales soutenues.

Cependant, l'analyse d'impact peut faire ressortir les résultats de l'expérimentation menée par les projets en termes de nouvelles manières de faire face à un phénomène extrêmement complexe comme celui de la migration.

Les résultats rapportés ci-dessous sont basés sur deux types de sources relatives à des enquêtes réalisées à deux époques éloignées dans le temps : les rapports des projets individuels élaborés par les ONG exécutrices en automne 2017 et l'enquête de terrain réalisée au printemps de 2021.

5.5.1. Projet ACRA

Pour ce qui est de l'impact, le projet au Sénégal a été caractérisé par des performances assez différenciées en fonction des activités réalisées.

Aviculture au Sénégal

L'activité avicole a mis en exergue une grosse difficulté à atteindre les objectifs. Tout d'abord, les aléas climatiques ne se sont pas démontrés maîtrisables par les bénéficiaires. En effet, le projet a permis aux bénéficiaires de recevoir des qualifications précises dans le domaine de l'aviculture, ils ont été formés sur la commercialisation, les techniques de vente, la bonne gouvernance et l'entretien d'un poulailler. Au-delà de ces aspects, les bénéficiaires ont fait face à d'énormes difficultés au début du projet, la non maîtrise des aléas climatiques a été le plus grand obstacle pour le projet. Les poulets ont été massivement touchés par la grande chaleur, en engendrant pour la première cohorte de 450 sujets près de 300 morts à cause de la chaleur. Le poulailler à Kabendou a vécu une perte de 300 sujets en 24h sur 450 qui est le nombre exact d'une cohorte. La deuxième cohorte avec une perte de 100 sujets sur 450 sujets.

Pour la 3^{ème} cohorte, ils ont changés avec des sujets bleues hollandais, ces animaux ont passés 3 mois dans les poulaillers sans être écoulés pour faute de vente. Ce changement brusque n'était pas donc stratégique pour le projet et la croissance des sujets aussi était difficile naturellement.

En deuxième lieu, le facteur organisationnel a joué un rôle important dans les problèmes ressortis. En effet, au début le projet visait 10 associations de jeunes au niveau de Diaoubé, mais les associations ont été solidaires entre elles et ont demandé qu'elles soient toutes intégrées dans le projet. Des négociations entre les associations, ACRA et son partenaire local, l'association GUNE, ont été organisées et le projet s'est enfin étendu à 20 associations bénéficiaires. La gestion des poulaillers fut donc difficile avec 20 associations, cette situation ayant joué un rôle négatif sur l'efficacité et la durabilité du projet. C'est cette extension qui a contribué à la mauvaise gestion des matériels et des investissements.

En troisième lieu, la problématique de la redevabilité quant à la gestion des finances au niveau des poulaillers par les bénéficiaires eux-mêmes a eu une certaine importance. Et cela, malgré les formations que les bénéficiaires ont reçu sur la gestion financière, l'entretien d'une entreprise avicole et les techniques de vente.

Finalement, un quatrième facteur qui a influencé négativement sur l'impact est lié à la non prise en compte du volet communication dans le projet. Cela a également contribué à rendre plus difficile la prévention des risques même si les bénéficiaires ont été formés en techniques de vente. Les populations ne sont pas trop appropriées des objectifs des poulaillers et les bénéficiaires ont expliqué que ce paramètre n'a pas facilité la maîtrise de la concurrence sur le marché.

Seulement trois poulaillers sur cinq marchent encore. Dans les poulaillers, 17 emplois directs ont été créés depuis le début du projet. Les bénéficiaires s'occupent eux-mêmes de l'entretien des constructions et de l'équipement. Dans le poulailler visité (actuellement opérationnel), l'équipement n'a pas été entretenu, et les formations à la commercialisation et à la gestion n'ont pas permis de maintenir le site dans des conditions sanitaires acceptables.

A Dioubé Kebendou, les bénéficiaires interviewés ont certes apprécié les efforts du projet concernant la construction des poulaillers équipés mais qui toutefois n'ont pas réussi à maintenir les jeunes dans leur localité. Certains d'entre les bénéficiaires ont ressenti les effets positifs du projet mais d'après plusieurs observateurs les poulaillers n'ont pas véritablement changé en grand-chose la vie des bénéficiaires. En effet, quelques interviewés ont témoigné leur volonté de partir ou de repartir en Europe mais cette fois-ci en passant par la voie régulière. D'autres bénéficiaires interviewés avaient pensé à aller en Europe. L'un des deux a été jusqu'en Libye par voie maritime et, bien qu'ils apprécient positivement les résultats du projet, ils restent convaincus qu'ils tenteraient l'émigration clandestine si l'occasion se présentait encore.

Activité des moulins au Sénégal

Pour l'activité des moulins, le président de l'association partenaire GUNE estime que la procédure ainsi que la fourniture elle-même des moulins ne correspondaient pas vraiment au contexte, la difficulté avec la gestion des moulins ayant causé des problèmes de coordination entre ACRA et GUNE ; cette situation a joué sur la pertinence et la crédibilité du projet. Des multiples difficultés que le projet a rencontrées ont concerné particulièrement le niveau de l'entretien des systèmes de polissage de riz et de moulins à céréales. En tout cas, le système de polissage de riz et un moulin à mil visités lors de l'enquête de terrain ne sont plus fonctionnels.

Le responsable du projet n'a pas manqué de soulever l'absence d'une stratégie de communication qui devait accompagner le projet au regard du contexte économique et social de la commune. En effet, ce manquement a produit des effets négatifs sur la capacité des bénéficiaires à faire face à la complexité du marché de Diaoubé c'est-à-dire la concurrence et la qualité de service.

Horticulture au Sénégal

Au niveau du périmètre maraîcher, les quelques bénéficiaires qui sont sur place depuis 2016 ont salué l'initiative et ont partagé sur l'effet positif du projet qui a renforcé leur intégration socioéconomique

et leur a offert beaucoup d'opportunités. Les bénéficiaires interviewés dans le périmètre horticole ont ressenti les effets positifs du projet qui a augmenté leur revenu et a amélioré les conditions de leurs familles. Aujourd'hui, grâce au projet, les femmes bénéficiaires contribuent à la dépense quotidienne dans leurs familles, elles arrivent à écouler une partie de leurs productions au marché de Diaoubé.

Le périmètre maraicher visité à Diaoubé est encore fonctionnel et bien entretenu. L'exploitation était fréquentée par 107 personnes dont 6 hommes et 101 femmes en 2017. Aujourd'hui, le périmètre est fréquenté par 84 personnes, cette diminution du nombre est due à la force de travail que demande l'exploitation.

Concernant l'aspect économique de l'impact du périmètre maraicher, s'agissant d'une exploitation individuelle les revenus dépendent de la capacité de chaque exploitant en termes de production. En 2017, le revenu était faible car ils produisaient seulement le gombo et l'oseille, donc le revenu était à hauteur de 30.000 CFA. En 2020, une des bénéficiaires a réalisé un revenu de 45.000 FCFA, une autre avec une production de 20 sacs d'oignons vendu à 15.000 FCFA le sac pour un total de 300.000 FCFA.

En ce qui concerne les activités du projet en Guinée Bissau, on peut noter les mêmes difficultés qui ont caractérisé le projet au Sénégal, notamment pour les activités avicoles.

Activités avicoles du GIE "Nô djunta mon"

Ce GIE a reçu du projet un kit pour le développement de l'activité avicole : poules pondeuses, poulets et aliments.

Avant l'appui du projet ACRA/Mani Tese, cette association collaborait avec le Ministère de la Santé pour le nettoyage de la place et le gérant du GIE était lui-même boulanger sans aucune connaissance préalable de l'aviculture.

L'activité du poulailler est à l'arrêt depuis quelques mois car le GIE souhaite réaliser un bilan pour comprendre la rentabilité réelle de l'aviculture. En effet, l'association estime que l'aliment a un coût très élevé pour le producteur, réduisant ainsi considérablement les revenus de la vente des poulets.

Activités avicoles de l'AJASP — Associação de Jovens Agricultores do Setor de Pirada

Cette association a également bénéficié du kit pour le développement des activités avicoles : poules pondeuses, poulets, matériaux pour la construction du poulailler (la main d'œuvre était la contrepartie de l'Association). Le poulailler du GIE à Pirada semble fonctionner, mais il n'est pas clair s'il s'agit d'une source de revenus importante pour les membres. En effet, la décision de demander un soutien pour le projet de démarrage de l'activité avicole était basée sur le constat qu'il y avait une forte demande locale d'œufs, car jusqu'alors ce produit était importé du Sénégal. Le projet proposait un potager ou un poulailler, et le GIE a préféré un poulailler pour répondre au besoin d'approvisionnement en œufs de la filière Pirada. Même dans ce cas, donc, personne dans le GIE n'avait d'expérience ou de compétences de base en aviculture.

Actuellement, même si le poulailler est théoriquement fonctionnel, les activités ont drastiquement diminué : si en 2017 l'activité pouvait compter sur 120 poussins et 85 pondeuses, en 2021 seuls des poussins sont élevés. La production d'œufs, qui était à la base de la motivation pour entreprendre l'activité, a donc complètement cessé. Le GIE a cessé d'élever des poules pondeuses pour les coûts liés à leur production.

En synthèse, l'impact du projet de l'ONG ACRA s'est démontré assez variable en fonction des activités. Les activités avicoles n'ont pas du tout produit des résultats et bon nombre d'équipements et d'infrastructures sont à l'heure actuelle abandonnés. Deux poulaillers sur cinq ne sont plus opérationnels et les autres trois connaissent beaucoup de difficultés à la fois sur le plan de la production et sur celui de la vente des produits avicoles sur le marché. Même les activités liées au système de polissage de riz et le moulin à mil connaissent des difficultés au Sénégal, alors que les périmètres maraichers ont connu un impact appréciable.

5.5.2. *Projet CISV*

Au terme de son projet, l'ONG CISV a promu une enquête sur l'impact de l'accompagnement des bénéficiaires (directs et indirects), pour comprendre l'effet réel de l'initiative sur l'amélioration du statut social et économique des femmes concernées. Les résultats de l'enquête font état de certaines tendances positives, telles que l'augmentation des revenus des bénéficiaires directs de 70 % en 2017 et, toujours en référence à l'année 2017, une plus grande autonomie pour les femmes productrices, en leur permettant une disponibilité de liquidités pour les soins de santé et la consommation d'environ 300 euros (moyenne individuelle).

Il ressort que pour les différents acteurs rencontrés, le projet a contribué à satisfaire les attentes des bénéficiaires dans plusieurs domaines dont :

- l'accès (même temporaire) au foncier,
- l'accès à un premier financement,
- l'accès plus facile aux semences et aux intrants agricoles,
- l'amélioration des revenus tirés de l'agriculture,
- la possibilité d'entreprendre des activités extra-agricoles,
- le maintien et la continuité de la production agricole tout au long de l'année, grâce aux équipements et aménagements agricoles financés par le projet ; ce qui a notamment permis de réduire les migrations transfrontalières et saisonnières du Sénégal vers la Mauritanie, en l'occurrence pendant l'hivernage⁴⁶ où beaucoup de jeunes avaient tendance à se rendre en Mauritanie pour travailler en occupant des emplois journaliers dans le traitement phytosanitaire ou la gestion des champs,
- la création d'emplois et le renforcement de l'emploi local grâce aux périmètres agricoles aménagés,
- les formations reçues par les bénéficiaires leur ont permis d'acquérir des outils pratiques, mais également de pouvoir transférer des connaissances théoriques dans les situations de la vie réelle et quotidienne ; en outre, ils ont bénéficié de méthodologies de travail et de compétences leur permettant de conduire des activités de manière autonome,
- la confiance en soi accrue des jeunes après le projet grâce à l'expérience (acquise ou renforcée) et aux formations reçues (organisation, gestion financière et comptable, gestion des périmètres agricoles, gestion des risques) au cours de sa mise en œuvre,
- la diversification et la multiplication des types de culture dans les périmètres : riz, tomate, piment, gombo, oignon, poivron, melon,
- l'émergence de nouvelles pratiques agricoles comme l'utilisation d'engrais organiques et la réduction des engrais chimiques,
- l'arrivée d'autres projets favorisée par la mise en œuvre du projet CISV,
- l'amélioration de la qualité de l'alimentation grâce à une plus grande disponibilité des légumes pour les ménages,
- l'amélioration/augmentation des revenus des bénéficiaires directs du projet mais aussi des travailleurs journaliers, notamment durant la période de récolte,
- la possibilité pour beaucoup de bénéficiaires de construire leur propre maison ou bâtiment grâce aux revenus qu'ils ont obtenus avec l'exploitation de leurs périmètres agricoles,
- l'achat de bétail pour l'élevage domestique,
- l'achat d'équipements électroménagers et de transport, ainsi que d'autres matériels personnels (vélos, téléviseurs, etc.).

⁴⁶ A Ronkh par exemple où l'agriculture étant essentiellement irriguée, le travail agricole était suspendu pendant l'hivernage compte tenu de la faible pluviométrie. Le projet a ainsi permis de maintenir l'activité agricole des jeunes même pendant l'hivernage du fait de la disponibilité de l'eau.

Dans les deux sites visités au Sénégal, les activités appuyées par le projet ont connu un développement important après son achèvement, notamment :

- à Ronkh et à Ross Béthio : poursuite de la riziculture en alternance avec le maraichage ;
- Ross Béthio : après la fin du projet, un comité de pilotage du périmètre aménagé dans le cadre du pilotage a été mis en place afin d'assurer la continuité de l'exploitation et permettre à d'autres jeunes de bénéficier d'un premier accès à la terre, de démarrer ou de reprendre une activité.

Au niveau de l'impact économique, il est intéressant de noter que la réussite du projet sur le plan financier, notamment en procurant des revenus aux bénéficiaires, a suscité par la suite des besoins en conseil pour une utilisation plus efficace et plus efficiente des revenus obtenus grâce aux activités financées par le projet. Concrètement, sur le plan des revenus on a pu constater :

- A Ronkh, le revenu moyen des bénéficiaires directs de l'action du projet se situe entre 800.000 et 1.000.000 FCFA par an. Un bénéficiaire interrogé à Ronkh affirme : « ... *avant le projet, je ne pouvais pas me financer pour acheter les semences et les intrants ; or aujourd'hui je peux assurer tout l'achat d'intrants pour 2ha de riziculture et pour ½ ha de maraichage. En plus j'ai pu m'acheter un bœuf ...* ».
- A Ross Béthio, un bénéficiaire indique que le projet lui a permis d'avoir un capital financier lui permettant de louer 0,3 ha de terre et d'acheter les intrants et les semences nécessaires pour sa mise en valeur. De manière générale, l'exploitation de 0,5 ha permet de produire 50 à 60 sacs de riz et de réaliser un bénéfice de 400.000 FCFA à 600.000 FCFA par campagne.

De même, en Guinée le projet de l'ONG CISV a eu un impact assez remarquable. Au niveau de l'appui aux planteurs de mangue, les bénéficiaires ont mentionné les effets suivants sur leur activité :

- Une forte réduction des dépenses, (moins de mains d'œuvres, transport...)
- La rapidité dans les travaux grâce à la rotation du travail des groupes initié par le projet ;
- La facilité du transport des produits vers les marchés forains ;
- L'écoulement rapide des produits à travers les ventes groupées par les planteurs ;
- L'augmentation de la production et du revenu des planteurs ;
- La reprise des travaux avec engouement dans les plantations abandonnées depuis un bon moment.

Les planteurs soulignent également les effets généraux suivants :

- Le renforcement des liens sociaux et de la bonne cohabitation entre les producteurs ;
- L'amélioration des conditions de vie des producteurs ;
- L'augmentation de la production à travers la mise en place d'un système d'irrigation solaire ;
- La réduction des corvées (difficulté d'accès à l'eau) ;
- La protection des plants (périmètre) contre les animaux en divagation par l'installation d'une clôture en grillage ;
- L'augmentation du nombre de producteurs maraîchers par le biais de la facilitation de l'accès à l'eau.

Présentement le revenu annuel des membres bénéficiaires du projet PUCEI a augmenté d'un grand échelon par rapport à la période précédente au projet. Si avant la production annuelle était à 99 Tonnes aujourd'hui la production est de 414 Tonnes par an.

Après l'intervention du projet à travers le renforcement des capacités des bénéficiaires, 89 jeunes ont pu être embauchés et repartis comme suit : Kobikoro 39 jeunes hommes et 50 jeunes hommes dans les plantations de Boussouran dans la préfecture de Kankan.

Pour Fode TRAORE de Boussouran, « ... *A travers le projet, notre manière de travail a changé et maintenant plus de travail individuel, nous nous sommes réunis en groupement car être en groupement facilite le travail et réduit nos souffrances, nous a appris PUCEI. Aujourd'hui nous avons compris que l'Union fait la force ...* ». Selon Monsieur Abdoulaye DIAKITE planteur de Kibokôrô « ... *l'appui en matériels et équipement, a encouragé les producteurs, réduit les corvées et fait une grande production avec revenu considérables ...* ». Très intéressant est également un autre témoignage d'un des bénéficiaires : « ... *je m'appelle M. Sikidi SANOH j'ai 32 ans, j'avais décidé d'aller en Europe, mais comme je n'avais pas assez d'argent, j'ai commencé mon voyage à Siguiri dans les mines d'or mais là-bas n'a pas abouti et j'étais obligé de retourner au village pour dire à mon père de revendre une partie de la plantation pour que je puisse faire le voyage pour l'Europe, mais ce qui a coïncidé a arrivé du projet PUCEI à travers les sensibilisations d'une ONG appelé THED et aussi l'appui du projet dans notre village à travers le groupement des planteurs dont mon père est membre et finalement mon papa m'a demandé de rester pour qu'on travaille ensemble cette année et après on verra. Aujourd'hui grâce à l'appui du projet je parviens à m'en sortir facilement et d'ailleurs je me suis marié, suis père d'une jolie fille et j'ai une moto que je roule comme taxi ...* ».

Les bénéficiaires soulignent également un impact social important au niveau de la réduction des conflits entre éleveurs et agriculteurs par l'installation d'une clôture en grillage galvanisé ; et la réduction du taux de la migration irrégulière au profit du maraîchage plus facile (facilité d'accès à l'eau). Selon la Présidente de l'Union Maraîchère de Siguiri « ... *Aujourd'hui, avec l'installation du système d'adduction d'eau via panneaux solaires et l'installation de la clôture en grillage, le projet PUCEI du Consortium des ONGs Italiennes a vraiment réduit non seulement nos dépenses, mais il a encouragé les jeunes gens à se lancer dans le maraîchage au lieu de quitter le pays pour une destination et un avenir incertain ...* ».

Depuis la fin du projet 15 jeunes ont été recrutés pour les activités dans le périmètre.

Sur le plan de la production, bien qu'elle ait connu une augmentation très importante, toutefois elle varie en fonction des spéculations :

- Avant l'appui du projet, la production de l'oignon était environ 1 à 2 tonnes par an, mais aujourd'hui ils sont entre 4 à 5 tonnes oignon par an ;
- L'aubergine, avant l'appui du projet c'était entre 4 à 4,5 tonnes par an, mais aujourd'hui ils sont entre 10 à 12 tonnes par an ;
- Pour le chou avant c'était entre 2 à 3 tonnes par an aujourd'hui c'est entre 7 à 9 tonnes par an ;
- Le piment, avant c'était 20 sacs aujourd'hui c'est à plus de 85 sacs par an.

Cependant, il faut signaler que les installations du système d'irrigation solaire sont actuellement en panne.

En Guinée Bissau, l'impact du projet semble suivre la même tendance positive enregistrée au Sénégal et en Guinée.

Le projet a soutenu le Centre rizicole de Carantabá et le Centre social rural (CSR) de Bafatá, gérés par l'Association des jeunes Misti Tarbadju (AJMT).

Quant au Centre de Carantabá, grâce également à la construction d'un entrepôt pour le stockage du riz et des sous-produits du riz, c'est-à-dire des semences et de la farine, il est toujours pleinement fonctionnel et représente, en fait, un point de référence national dans l'approvisionnement en semences, ayant comme clients réguliers des organisations internationales telles que le PAM et la FAO.

Quant au Centre social rural de Bafatá, le projet a soutenu les activités à travers la fourniture d'une batteuse. Quand il y a une bonne production de riz, les services du Centre sont très demandés. Cependant, si la production n'est parfois pas suffisante pour fournir des services, à ces moments-là, les membres du Centre doivent se tourner vers leurs familles pour des revenus supplémentaires.

5.5.3. *Projet ENGIM*

Selon le rapport final du projet ENGIM, l'analyse des données recueillies au cours de la dernière période de suivi montre que, pour la plupart des bénéficiaires, il y a eu une évolution favorable tant en termes de revenus mensuels que d'emplois créés. Quant aux revenus mensuels des 9 bénéficiaires (5 hommes et 4 femmes) de la zone de Kita (région de Kayes) au Mali, une augmentation de 80% (avec des pics de 133% pour l'activité de collecte des déchets gérée par un GIE) a été relevée, tandis que 19 emplois sont créés, dont 9 uniquement pour l'activité du GIE mentionné.

Les données recueillies auprès de 4 bénéficiaires de Kita et 2 de Mopti, au Mali, ont montré un impact moyen très élevé. Toutes les activités qui ont bénéficié de l'appui sont en marche en Mai 2021. En plus, toutes les six activités échantillonnées lors de la présente évaluation se sont développées/diversifiées sauf celle de Mopti en raison de difficultés familiales (accueil de parents déplacés).

Les six bénéficiaires consultés ont remarqué que l'impact du projet ENGIM est lié au fait qu'outre l'appui matériel, ils ont pu compter sur un incubateur qui les a accompagnés et qui a mis à leur disposition des tuteurs, alors que des projets et programmes de coopération similaires soutiennent plutôt des entreprises qui sont déjà lancées.

Pour les six bénéficiaires rencontrés sur le terrain, on peut constater une augmentation de 515% des effectifs suite à l'appui du projet comme illustré dans le tableau ci-dessous.

<i>Projet</i>	<i>Localité</i>	Personnel avant appui (Permanents + temporaires)	Personnel après appui (Permanents + temporaires)
<i>Aviculture</i>	Kita	1	4
<i>Cyber café</i>	Kita	2	4
<i>Couture</i>	Kita	3	7
<i>Assainissement</i>	Kita	8	70
<i>Système irrigation</i>	Mopti	0	8
<i>Teinture</i>	Mopti	6	10
Total		20	103

Parmi les six bénéficiaires rencontrés un seul bénéficiaire (irrigation, Mopti) affirme avoir pensé à partir en Europe par le Sahara faute de perspectives. Actuellement il a des idées pour partir en Europe mais afin de trouver des partenaires, des fournisseurs dans son domaine d'expertise.

Après 4 ans depuis la fin du projet, les six bénéficiaires visités ont vu augmenter leurs revenus de 580.000 FCFA à 3.206.000 FCFA, soit une augmentation de 553% par rapport à la situation avant le projet.

<i>Projet</i>	<i>Localité</i>	Revenu moyen mensuel estimatif avant	Revenu moyen estimatif actuel
<i>Aviculture</i>	Kita	25 000	100 000
<i>Cyber café</i>	Kita	100 000	250 000
<i>Couture</i>	Kita	100 000	200 000
<i>Assainissement</i>	Kita	350 000	1 936 000
<i>Système irrigation</i>	Mopti	0	700 000
<i>Teinture</i>	Mopti	5 000	20 000
Total		580 000	3 206 000

En particulier, en ce qui concerne le GIE opérant dans la collecte des déchets dans la ville de Kita, les effectifs sont passés de 8 permanents avant le projet à 20 actuellement entraînant l'augmentation du volume des activités et la diversification : « *nous avons commencé à offrir des services de gardiennage aussi* ». Le nombre d'employés temporaires s'élève à une cinquantaine actuellement pour toutes les activités. Le GIE a également acquis un tracteur pour le montant de 12.690.000 CFA en 2020. Ce tracteur est destiné à la location, 600 demandes de labour en raison de 20.000 FCFA par labour ont été enregistrées en Mai 2021, soit un montant théorique de 12.000.000 CFA, qui est presque le prix payé pour l'achat. A souligner également l'importance de l'impact social, comme affirmé par un membre du GIE bénéficiaire « *...Nous avons une grande considération dans la ville, c'est nous qui enlevons les ordures de tous les bâtiments administratifs et avons 968 qui payent entre 1500 à 10000 F par mois. Le salaire moyen pour les manœuvres a évolué de 20000 F avant le projet à 55000 actuellement, grâce à l'appui du projet...* ».

Un autre bénéficiaire pour un projet d'un cyber café, toujours à Kita, a affirmé : « *... Le revenu des activités avant l'appui est estimé à 100.000 et 250.000 après l'assistance. Cela a été possible grâce essentiellement à l'appui et à mon engagement après l'assistance. Avant l'appui l'employé était payé à 40.000 mais actuellement il est payé à 75.000. Même les nouveaux employés que j'ai recrutés en 2017 à 40.000 sont passés à 50.000 ...* ».

Pour un autre projet appuyé à Kita, un atelier de couture, la propriétaire bénéficiaire a affirmé : « *...j'avais une vingtaine d'élèves tailleur avant le financement mais actuellement j'ai une cinquantaine. J'avais trois employés et après l'action du projet j'ai recruté 7 supplémentaires. Je faisais un bénéfice de 100.000 environ par mois après les dépenses. Après l'action du projet ce montant est de 200.000 environ et grâce à l'action j'ai pu construire un bâtiment ...* ».

Finalement, pour le quatrième projet d'aviculture visité à Kita le bénéficiaire a témoigné : « *... Grâce au développement de mes activités j'ai acheté quelques bovins, aujourd'hui j'en ai 8. En 2017 je n'avais pas de bovins. Après cela j'ai pu financer mon cycle d'ingénieur en zootechnique à l'Institut Polytechnique Rural. Cette formation me permet de faire des innovations telles que lier la pisciculture aux cultures maraichères, j'ai ce projet en cours. Parmi les changements après le projet c'est le mariage que j'ai pu faire mais aussi la construction d'une maison. J'ai réussi aussi à embaucher d'autres personnes, j'avais un manœuvre mais actuellement j'en ai quatre. L'achat des bovins a permis également de commencer la vente de lait, j'ai trois vaches qui donnent 5 à 8 litres de lait par jour à 350 CFA le litre. Tout ceci améliore mes conditions de vie. J'ai pu aussi acheter moi-même une couveuse de 96 œufs pour produire encore plus. Je des recettes pour 100.000 actuellement et 25.000 avant. Actuellement j'ai plus d'une centaine de volaille que j'élève dans la ferme. Et j'en avais 15 avant le projet. J'ai commencé la production des lapins également, de caprins (15), ovins (4), tout ceci grâce à l'appui initial du projet...* ».

Même les deux projets à Mopti, analysés à distance, ont donné les mêmes résultats positifs en termes d'impact. La propriétaire de l'atelier de teinture appuyée par le projet a affirmé : « *... J'avais quitté Tombouctou pour Mopti, je n'avais rien et les matériels m'ont permis de gagner ma vie. On est passé de 6 employés à 10 employés 20.000 comme revenu mensuel contre 5000 avant le projet ...* ». Il faut préciser que l'activité n'a pas pu trop se développer du fait de l'arrivée de plusieurs parents de Tombouctou qui ont été pris en charge par la propriétaire de la teinture.

Finalement, le deuxième projet analysé à Mopti a pour objet l'innovation dans le domaine agricole dans la région de Mopti à travers l'invention d'un système d'irrigation commandée à distance par un téléphone portable. A l'heure actuelle, cette invention est en train d'être commercialisée à Bamako (deux jardins maraichers utilisent la technologie). Le propriétaire a affirmé : « *... J'ai une entreprise, je fais des prestations et vit mieux, c'est un effet visible. Avant le projet je ne travaillais pas mais actuellement j'ai un revenu, je me suis marié, j'ai acheté un véhicule, j'ai des enfants etc. tout ceci est visible et concret ...* ».

En dépit du succès remarquable de l'impact, notons que tous les bénéficiaires consultés ont soulevé le problème que le projet n'a pas pu leur reconnaître un fonds de roulement pour leur entreprise. D'après ces bénéficiaires, s'il y avait eu un petit fonds de roulement l'impact aurait été bien plus important.

En synthèse, le jugement du critère de l'impact pour le projet de l'ONG ENGIM est excellent tant sur le plan économique que sur le plan social. En revanche, l'impact environnemental semble moins important compte tenu de l'absence d'une analyse environnementale menée par le projet. En effet, même dans les appuis les plus positifs, on note une attention insuffisante aux problématiques environnementales. Tel est le cas du GIE à Kita, au Mali, qui s'occupe de collecte des ordures ménagères : si c'est vrai que l'hygiène de la ville s'est améliorée, c'est vrai également que le projet n'a pas prévu le lieu où jeter les ordures collectées. Dans ce sens, même la solution adoptée par le GIE après la fin du projet d'acheter un terrain à destiner à décharge risque d'avoir des effets assez négatifs tant sur le plan de la possibilité de pollution de la nappe phréatique que plus généralement sur la santé des populations qui vivent dans les environs.

5.5.4. Projet GCI

La mise en œuvre du projet a permis aux bénéficiaires, exclusivement des GIE de femmes, d'acquérir plusieurs équipements et matériels agricoles, et d'avoir un accès plus facile à l'eau pour l'accomplissement de leurs activités agricoles et maraichères.

Parmi les effets du projet il est à mentionner :

- La réduction des coûts pour les campagnes agricoles et l'allègement des travaux ;
- L'augmentation de la production qui a entraîné l'amélioration des revenus des bénéficiaires et une plus grande capacité à faire face aux dépenses personnelles et celles du ménage.

On suppose qu'il y ait eu une amélioration de la situation nutritionnelle des individus et des ménages grâce à une meilleure disponibilité et une meilleure accessibilité des produits agricoles, ce qui se traduit par une consommation plus régulière de fruits et de légumes dans les ménages.

Les membres du GIE Kawral de Sinthiou Diam Dior ont affirmé d'avoir une plus grande capacité et facilité de conservation des produits maraichers grâce à l'installation d'une chambre froide par le projet.

Toutefois, l'introduction des arbres fruitiers a connu pas mal de problèmes/échecs relevés comme par exemple dans les sites de Sinthio Diam Dior et Sadel. Pour Sinthiou Diam Dior, l'échec serait dû à la divagation des animaux (qui ont mangé les plants) et à l'absence de clôture du périmètre de plantation des arbres. Pour Sadel, l'échec de l'introduction des arbres fruitiers est principalement dû à l'éloignement avec la station de pompage ne permettant pas un bon approvisionnement en eau. Pour ce qui des bananeraies, elles ont été seulement introduites sur le site de Sadel mais leur introduction s'est soldée par un échec. Cet échec a été expliqué par le fait que les bananeraies, qui nécessitent beaucoup d'eau, étaient situées dans des périmètres éloignés du site de pompage d'eau ; ce qui réduisait les capacités d'irrigation du fait de la faiblesse du débit à l'arrivée.

Certains bénéficiaires ont pu acheter des petits ruminants qu'ils ont élevé et ensuite vendu pour acheter des bœufs, ce qui leur a permis de faire l'embouche bovine ou encore de les revendre pour réaliser plus de profits. D'autres bénéficiaires, sans aucun revenu constant avant le projet, sont désormais capables de participer à la prise en charge de certaines dépenses familiales (éducation, santé).

Pour ce qui est de nouveaux emplois créés dans le site de Balel Pathé 3 personnes non membres du GIE ont été recrutés : 1 surveillant du jour, 1 gardien la nuit et 1 pompiste. Alors que pour le GIE Kawral de Sinthiou Diam Dior 6 personnes non membres du GIE auraient été recrutés dont : 2

« pompistes » (employés en charge de l'entretien de la pompe) rémunérés chacun 30.000 FCFA/mois, 2 employés en charge de l'irrigation des périmètres rémunérés chacun 35.000 FCFA/mois et 2 employés en charge de l'entretien de la chambre froide rémunérés sur la base d'un pourcentage sur les recettes/bénéfices générés par la chambre froide ; dans le site on compte également 3 employés rémunérés en nature, à savoir : 2 employés chargés de l'entretien de la clôture des périmètres et rémunérés en semences et en engrais, 1 agent chargé d'informer les membres du GIE des activités à venir et à qui il a été attribué une parcelle de culture. Des travailleurs journaliers, en l'occurrence des hommes du village, sont employés pour la préparation des périmètres, le désherbage ou encore d'autres tâches et pouvant gagner entre 2000 et 2500 FCFA/jour.

Concernant l'impact économique, avant l'arrivée du projet, les revenus nets des femmes après chaque campagne étaient estimés entre 25.000 et 30.000 FCFA/femme (en fonction de la superficie cultivée ou du produit cultivé) ; avec la mise en œuvre du projet, les revenus sont maintenant estimés entre 75.000 et 150.000 FCFA/personne (notamment pour les femmes cultivant le chou pommé et le piment), et entre 50.000 et 75.000 FCFA (pour l'oignon).

Cependant, ces résultats positifs sur le plan de l'impact économique sont dus également à l'introduction par le projet de pesticides et herbicides chimiques, ce qui pose un problème assez important sur le plan de l'impact sur l'environnement. En effet, il faut tenir compte de l'effet néfaste de ces produits sur la nappe phréatique, sur le sol, sur les eaux du fleuve et sur les activités agricoles en aval des sites. Ajoutons que les mêmes eaux du fleuve alimentant, en aval, un des sites les plus importants de la planète de destination des oiseaux migratoires. Il s'agit donc d'un environnement extrêmement fragile qui a été mis en danger par l'introduction de produits qui n'ont rien à voir avec les pratiques culturelles du territoire.

En plus de la distribution de semences et d'autres facteurs de production, le projet impliquait l'introduction de systèmes de micro-irrigation goutte à goutte alimentés par des systèmes photovoltaïques. En réalité, l'irrigation goutte à goutte a été remplacée par le système dit californien. L'inconvénient du système « goutte à goutte » demeure élevé (très lourd) de l'investissement et de la maintenance pour les bénéficiaires. Quant au système californien d'irrigation, composé de lignes principales et de lignes secondaires pour l'irrigation, son atout est d'alléger les coûts de maintenance tout en contribuant à l'allègement des tâches d'arrosage. Le photovoltaïque est encore utilisé mais sont utilisées également des pompes à gasoil.

Or, si l'impact prévu du projet devait se mesurer en une mineure production de CO₂ grâce à l'utilisation du photovoltaïque, le projet n'a pas pu produire un impact appréciable à plus forte raison qu'on utilise encore les pompes à gasoil.

Concernant le phénomène des migrations illégales, que dans cette région concerne uniquement les hommes, en réalité le projet ne s'est adressé qu'aux femmes regroupées au sein de cinq GIE. Il n'y a pas eu donc un impact appréciable sur ce phénomène.

En synthèse, si le projet a engendré quelques résultats positifs sur le plan de l'impact économique et par conséquent sur la situation nutritionnelle des bénéficiaires, à cause de l'introduction des pesticides et les herbicides chimiques, cela s'est fait au détriment d'une part de la santé humaine et animale et d'autre part sur la probable contamination d'un environnement extrêmement fragile à l'équilibre écologique précaire.

Sur le plan de l'impact environnemental, donc le projet a introduit des pratiques agricoles qui pourraient avoir des effets très négatifs non seulement dans les sites ayant reçu l'appui de l'ONG GCI mais, du fait de la présence du fleuve Sénégal, aussi dans les zones en aval. Par ailleurs, c'est difficile de comprendre la logique de l'utilisation de produits chimiques dans un contexte où cela non seulement ne rentre pas dans les pratiques agricoles de la zone mais son coût est assez élevé par

rapport aux techniques traditionnelles. Cela est à plus forte raison paradoxal compte tenu de l'ambition du projet d'introduire les principes de l'agroécologie à la fois pour améliorer la production agricole et pour un meilleur respect de l'environnement.

Ajoutons que sur le plan de l'impact social, il faut prendre en compte les possibles réactions de frustration liées à l'échec de l'introduction de certains arbres fruitiers tel que le bananier, absolument inadaptés aux conditions climatiques de la région.

5.5.5. Projet LVIA

L'impact économique et social du Projet sur les migrants de retour appuyés et dans leur environnement semble positif.

Objectivement, les six bénéficiaires consultés ont apprécié la démarche inclusive et holistique du Projet consistant à les impliquer dans le processus d'acquisition des matériels et équipements et à assurer leur formation au plan technique et en management. Cette démarche a permis le développement des compétences et du professionnalisme des bénéficiaires.

Sur le plan personnel et psychologique, l'appui du Projet a permis aux bénéficiaires d'avoir la force de continuer à réaliser leurs projets de retour et de réussir leur réinsertion économique et sociale, avec comme crédo « Oser le retour ». Il convient de noter un effet non prévu, mais particulièrement important, consistant en la création d'un cadre de concertation sous la forme d'une association regroupant les migrants bénéficiaires de l'appui du Projet.

Les effets positifs de l'appui sont aussi constatés dans l'environnement économique et social. En effet, les bénéficiaires embauchent des employés et utilisent un nombre important de prestataires de services, notamment les femmes, dans les exploitations agricoles. En outre, les microentreprises sont résilientes et survivent au Projet, malgré l'impact négatif de la pandémie à Covid-19 et les contraintes sociales. En outre, instruits par les formations et l'accompagnement du Projet, les bénéficiaires ont des pratiques professionnelles promouvant la protection de l'environnement agroécologique des microentreprises.

Le Projet a insufflé une stratégie de partenariat chez les bénéficiaires qui sont en mesure de saisir les opportunités de croissance de leurs microentreprises qui s'offrent à eux.

Au passif du Projet, les bénéficiaires ont été sevrés trop tôt de l'accompagnement et du coaching des partenaires techniques à cause de la durée d'implémentation du Projet jugée trop courte (9 mois). En outre, le faible montant de certains financements a eu des effets négatifs sur la croissance de certaines microentreprises.

5.5.6. Projet Terra Nuova

En dépit d'une approche extrêmement intéressante, l'impact du projet est moyen. En effet, les activités visitées ont mis en exergue quelques criticités au niveau de l'impact économique, alors que les performances concernant l'impact social et l'impact environnemental semblent plus positives.

Production de jus de fruits

Pour l'activité de transformation des fruits en jus de l'unité économique de la zone de Siby Sokourani, mise en place par les membres de la coopérative « Djèkafo » de Sokourani avec l'appui financier de Terra Nova et en partenariat avec la CNOP, l'impact a été assez positif. Ainsi les membres de la coopérative ont été formés aux techniques d'extraction des jus mais également sur le plan d'affaires de l'Unité. L'unité a été dotée en équipements nécessaires pour l'activité.

L'effet immédiat du projet a été la redynamisation de la coopérative « Djèkafo » qui s'était constituée autour de la culture du coton. Les membres de la coopérative avaient abandonné la culture du coton

au profit du maraîchage qui est plus rentable et source de revenus pérennes. Mais avec l'avènement du projet de l'unité de transformation, ils ont saisi l'opportunité pour se mettre ensemble pour développer une activité source de revenus pour eux-mêmes mais aussi pour venir en appui au village en ce qui concerne les événements sociaux ou des travaux d'intérêt collectif.

Un mode d'organisation a été rapidement mis en place selon la division sociale du travail dans le village. Beaucoup de jeunes villageoises se sont investis dans le maraîchage. Ce qui a réduit pendant une période déterminée les départs en exode rural dans les grandes villes maliennes et en Europe. Mais cet aspect ne saurait se mesurer en termes de réduction de la migration ayant une grande ampleur. Cependant, c'est un signe encourageant qui démontre que le développement des zones de départ des migrants est un facteur de réduction de la migration irrégulière. Il en est de même des retombées de la mise en place de l'unité de transformation. Elle a été un facteur de redynamisation d'une coopérative préalablement créée sur la base du coton et qui battait de l'aile.

Depuis sa mise en place en 2017, l'unité de transformation de Sokourani est fonctionnelle et sa capacité de production s'est même accrue. De sa dotation initiale d'un congélateur, l'unité a procédé à l'acquisition d'un autre congélateur. Les deux congélateurs permettent de garder correctement au frais les jus extraits avant leur écoulement sur les marchés. Un groupe électrogène a été acquis sur les fonds propres de l'unité et rend d'énormes services au village. Pour mieux conserver l'énergie solaire et réduire les dépenses d'énergie de l'unité, les quatre batteries initiales de 120 V ont été remplacées par deux batteries de 220 V, chacune.

Le projet n'a pas mis en place une politique de renforcement des capacités pour que l'unité ait la maîtrise de l'entretien de ses équipements. L'unité de transformation a opté pour l'entretien du matériel sur place étant donné que les membres de la coopérative n'avaient reçu aucune formation pour l'entretien des équipements. Pour ce faire, elle fait appel aux techniciens de Bamako pour les pannes des installations solaires et des congélateurs. Mais l'unité s'est aussi appuyée sur des solutions endogènes telles que le recours à un jeune du village qui s'y connaît en bricolage pour le dépannage des installations solaires ou du groupe électrogène.

Quant à l'impact social, le projet a amélioré les rapports de genre. Il semble que les femmes ont gagné en autonomie avec le projet. Hommes et femmes travaillent ensemble dans l'unité. Aucun homme ne s'est opposé au travail de sa femme au sein de l'unité. Les rapports de genre sur ce plan connaissent des changements. Lors des réunions autour de la gestion de l'unité, les femmes ont droit à la parole. Elles s'expriment et donnent leur avis sur tel ou tel aspect concernant la marche de l'unité. Elles sont également impliquées dans la commercialisation des produits et gagnent des revenus par le travail qu'elles font au sein de l'unité de transformation.

Une dynamique sociale s'est régénérée à la suite du projet. Non seulement la cohésion sociale existe entre les membres de la coopérative mais aussi au niveau du village. Les contributions sociales de l'unité sont très importantes dans le village. Cela fait que la coopérative bénéficie en retour de toute la considération qu'elle mérite au sein du village. Il faut ajouter à cela le savoir-faire dont disposent ses membres à la suite des différentes formations reçues dans le cadre du projet. Ce qui est un capital social très précieux. Ses membres sont constamment sollicités dans les traitements des affaires du village. Ils sont également consultés sur les questions liées à l'agroécologie et aux techniques de transformation dans les villages environnants.

Finalement, pour la durabilité de l'unité de production des jus de fruits, elle a déjà démontré d'être pleinement autonome et autosuffisante, opérationnelle depuis quatre ans sans recevoir aucun appui de qui ce soit.

Production de compost

La production de compost solide et liquide de l'unité économique de la Zone de Baguineda (Tanima) a connu quelques problèmes sur le plan de l'impact. Le compost fabriqué est issu des résidus de récolte ainsi que des déchets d'élevage (bovins, ovins, caprins...) et de l'aviculture. La première production de 20 tonnes de compost a été rachetée par le projet et distribuée entre 125 familles démunies du village de Tanima et 120 familles de Mouzoun. L'argent issu de cette vente a été utilisé pour constituer le fonds de roulement de l'unité. Ce qui a permis à l'unité de produire encore 10 tonnes de compost.

Mais sur ces 10 tonnes, seules 3 tonnes ont pu être vendues et les sept autres tonnes n'ont pas pu avoir d'acquéreur. Cette production restante a été distribuée entre les paysans relais pour amender leurs exploitations maraîchères.

Actuellement, l'activité de compostage est toujours pratiquée par les relais de la coopérative. Mais elle ne se fait plus collectivement. Chaque membre, après avoir appris la technique de compostage, fabrique le compost destiné à ses propres exploitations céréalières ou maraîchères. L'entreprise, donc n'est plus opérationnelle mais les sociétaires ont su développer une dynamique associative qui leur permet de gagner des revenus à partir du savoir-faire acquis dans le compostage grâce à la formation financée par le projet. La coopérative dispose de 250 000 FCFA (environ 382 €) dans sa caisse.

L'impact économique, donc se limite aux membres relais de la coopérative qui maîtrisent la production du compost et qui l'utilisent à leur propre profit. Ils y gagnent des revenus à partir de leur exploitation. En effet, l'unité de production de compost n'a pas réussi à prendre la part de marché que constituent les fertilisants dans une zone à vocation essentiellement agricole (riziculture, arboriculture et maraîchage). Cependant, ce compostage même à une échelle si réduite comme notre cas rentre dans le cadre de la rentabilisation économique des déchets agrobiologiques.

Quant à l'impact social, le projet a favorisé un bon dynamisme social au sein de la coopérative. Le projet a fait en sorte que les familles plus démunies puissent améliorer leur condition de vie en passant, sans trop de difficultés, le cap de la période de soudure. Mais cette opération d'aide humanitaire a été limitée dans le temps. L'investissement social de la coopérative au niveau du village reste limité car sa participation ou contribution aux activités sociales du village n'ont pas été signalées.

Finalement, pour l'impact environnemental, les techniques agrobiologiques améliorent la qualité des sols et la valeur nutritionnelles des aliments issus de l'utilisation du compost.

Appui au Centre International de Formation en Agroécologie Agricole de Nyéléni (CIFAN)

Le projet a soutenu le centre en équipements : 1 décortiqueuse, 2 moulins, équipement de transformation du riz, 4 séchoirs solaires pour la transformation du fonio - 2 fours pour le fumage du poisson et du poulet (mais non utilisés pour le moment).

L'appui en équipement vapeur a permis de doter le centre d'une autre activité qui n'était pas encore intégrée avant le projet.

La décortiqueuse de riz génère des revenus pour le Centre (1 sac est décortiqué à 650 FCFA pour une moyenne de 250 sacs par an, soit des revenus supérieurs à 150 000 FCFA).

Grâce à cette dotation, le Centre a pu renforcer la qualité des apprentissages, diversifier les activités éducatives et augmenter les sources de revenus. Par ailleurs, en termes d'impact, on peut souligner :

- la décortiqueuse réduit les pertes dues au décortilage et améliore la qualité du riz avec moins de résidus ;
- le four limite l'utilisation du bois de chauffage par les unités ;
- 4 filles sont spécialisées dans la transformation du riz ;
- les femmes reçoivent des bœufs pour l'engraissement en échange de leurs activités et les hommes reçoivent des poulets pour l'aviculture ;
- les résidus de décortilage du riz sont valorisés sous forme de compost utilisé dans les jardins potagers.

Appui aux associations membres de la CNOP

A Sikasso, l'appui au projet s'est orienté vers les associations membres de la CNOP. Il existe trois types d'organismes bénéficiaires, soit : la COFERSA (Convergence des Femmes rurales pour la souveraineté alimentaire) ; la commission régionale des relais agricoles d'agroécologie de la CNOP (femmes, hommes et jeunes) ; et une trentaine d'associations appartenant à la CNOP.

L'appui du projet aux membres de la CNOP de Sikasso a consisté en :

- la formation de base de 75 Agriculteurs et Relais Agriculteurs en Agroécologie Agricole (AEP) de la production à la transformation et la commercialisation des produits agricoles ;

- des équipements de transformation du riz : un décortiqueur et de nombreux équipements de transformation du riz ; 5 réservoirs hors sol pour la pisciculture ; 1 séchoir solaire.

L'aviculture, la transformation du riz et les techniques agroécologiques sont des activités qui se poursuivent régulièrement par les bénéficiaires.

La plupart des bénéficiaires formés parviennent à produire leur propre compost et le traitement naturel de leur bétail, de leurs champs et jardins. Cependant, la pisciculture avec des réservoirs hors sol n'a pas fonctionné. L'élevage de bœufs à petite échelle a également eu moins de succès car les animaux ont été importés d'autres endroits et une mortalité élevée a été enregistrée. Les matériaux pour le fumage du poisson et du poulet n'ont pas été obtenus comme initialement prévu par le projet.

Cependant, selon les gestionnaires interrogés, les suivants aspects positifs de l'impact sont à noter :

- 70% des femmes bénéficiaires savent travailler le riz, produire du compost solide, cultiver leurs champs avec des techniques agroécologiques, et connaissent les problèmes liés à l'agriculture biologique ;
- 65% des femmes inscrites à la COFERSA participent aux décisions familiales et ont accès aux terres de production ;
- Des actions de plaidoyer ont permis aux coopératives d'accéder à la terre (2 hectares) pour des activités productives dans 15 villages (ex : 30 hectares de terre pour les coopératives COFERSA) ;
- 35% des femmes sont chefs de famille et participent à la vie du village car les différentes formations leur ont appris à défendre leurs intérêts, notamment en matière de gestion publique ;
- 75% des composantes féminines contribuent à l'éducation de leurs enfants, fréquentent les centres de santé et produisent de la nourriture au sein de la famille avec la terre acquise ;
- 35% des femmes sont entièrement responsables de l'éducation de leurs enfants et petits-enfants, se nourrissant elles-mêmes et leurs enfants à charge ;
- la production de compost pour nourrir le sol ;
- planter des arbres ;
- le développement de l'agroforesterie par certains relais.

Transformation du fonio

Le projet Terra Nuova a également soutenu l'association " Yanakaye " de Koro (région de Mopti) qui a été créée en 2015 avec 35 femmes fondatrices. L'apport du projet a consisté en l'appui en matériels et équipements pour la transformation du fonio et de l'arachide, des équipements pour la pisciculture, la formation des bénéficiaires sur divers thèmes tels que l'agroécologie, la lutte contre l'érosion, l'aviculture, l'engraissement, l'hygiène alimentaire et le compostage.

L'impact de ces activités est très varié. En effet, les activités de transformation et agricoles ont eu un bon impact : la fourniture d'équipements a permis d'améliorer la transformation des céréales en réduisant les efforts de cuisson et en économisant du bois sur les coûts de cuisson du fonio. En ce qui concerne les activités agricoles, l'utilisation du compostage a considérablement amélioré les rendements des différentes cultures, comme l'a déclaré une femme membre de l'association bénéficiaire "... Grâce à une formation en compostage, j'apporte moi-même plus de 15 chargements de compost à mon champ qui ne reçoit plus d'engrais. Je confirme qu'au moins 50% de nos membres utilisent du compost comme engrais dans leurs champs... ".

Transformation de produits agricoles, pisciculture et élevage à Mopti

Au contraire, l'activité piscicole n'a pas fonctionné et après les premières récoltes l'élevage a été interrompu par manque d'information sur le marché des alevins et manque de suivi du projet ; par conséquent, le matériel et l'équipement ne sont actuellement plus utilisés. Des problèmes se sont également posés dans l'aviculture en raison de maladies qui provoquent une mortalité élevée à certaines périodes de l'année.

Au lieu de cela, l'élevage de petits ruminants, avec les activités agricoles et de transformation déjà mentionnées, a eu un bon impact sur les familles, en particulier parmi les jeunes femmes et leurs maris.

Le projet de l'ONG Terra Nuova a également soutenu l'association « Ambara » à Bandiagara, dans la région de Mopti au Mali, à travers des formations sur la lutte contre l'érosion, l'aviculture, l'engraissement et l'agroécologie, ainsi que l'hygiène alimentaire. Le projet a également apporté un appui en termes d'équipements de transformation du fonio.

Avant le projet, l'association avait reçu peu de soutien d'un autre projet italien d'équipement de cuisine pour le séchage du fonio. Les membres avaient également été formés à la gestion par le même projet. L'association gère également la tontine dont les fonds ont été utilisés pour le crédit des membres et le budget des activités génératrices de revenus.

Ces différentes actions du projet ont accru la visibilité de l'association, ce qui s'est traduit par l'ouverture à l'appui d'autres partenaires, notamment l'association « Molibomo » qui est la coordination des associations paysannes du plateau de Bandiagara, l'ONG CARE Mali, le projet PDAR, le PEDAZAN. Ces différents soutiens ont permis à l'association de tripler de taille, passant de 44 adhérents à 103 adhérents aujourd'hui.

En conclusion, il faut mettre en exergue les performances positives de l'impact avec un accent particulier sur l'impact social et environnemental et un peu moins sur l'impact économique. Sur le plan social la prise en compte de l'aspect genre a été un facteur du succès : effectivement les femmes ont été la clé de la réussite des projets parce qu'elles jouent un grand rôle dans la mise en œuvre même si par ailleurs l'on peut déplorer que le leadership soit dominé très souvent par les hommes dans les différents projets.

Quant à l'impact environnemental, les technologies introduites ont contribué également à la réussite des projets et dans le respect de l'environnement. Les projets ont également opté pour des technologies maîtrisables par les bénéficiaires qui dans ce cadre ont eu la latitude de recourir aux solutions endogènes en cas de panne. Cependant, les activités liées à l'aviculture manifestent les problèmes vécus aussi par les autres projets. De même, la pisciculture n'a eu aucun impact compte tenu de la nécessité d'une filière en mesure de garantir les différents aspects techniques et d'approvisionnement sur le marché qui ne sont que difficilement maîtrisables par des bénéficiaires aux compétences extrêmement réduites.

5.5.7. Projet VIS

L'impact des activités du projet de l'ONG VIS a connu des très bonnes performances qui auraient pu être bien plus importantes si la durée du projet était majeure.

Activités à Goudiry

A Goudiry, dans la région de Tambacounda, les formations reçues dans le cadre du projet ont renforcé la professionnalisation des bénéficiaires dans leurs activités économiques respectives : formation en saponification, agro foresterie et entrepreneuriat (chaîne de valeurs agricole durant 45 jours pour les GIE de Goudiry). Le savon que les femmes produisaient était destiné seulement à l'usage domestique, aujourd'hui avec la formation, les bénéficiaires produisent diverses variétés de savon avec des matières premières locales (produits à base d'huile de palmiste, huile de baobab, karité, patte de baobab, dattier du désert – Soumpou - et le moringa - huile et feuille -). A travers le projet, les bénéficiaires ont également appris les nouvelles normes qualitatives de production en améliorant les mécanismes de conservation de leurs produits et elles font désormais une utilisation efficace de l'eau. Le projet a eu un impact très positif sur les GIE de Goudiry avec l'unité de transformation en saponification.

Les GIE de Goudiry ont pu évoluer dans leurs activités économiques, ils sont devenus plus professionnels et collaborent avec des unités plus grandes pour renforcer leurs capacités d'action et ont la possibilité de recevoir des fonds de la part d'institutions financières.

Au niveau de Goudiry, les femmes bénéficiaires des GIE ont apprécié les effets socioéconomiques. En effet, elles ont pu diversifier leurs actions et mènent régulièrement des activités sociales car elles interviennent même dans la problématique de la malnutrition avec la production de farine infantile. Elles produisent et distribuent gratuitement des kits alimentaires chaque mois à des enfants mal

nourris. Elles ont apprécié la découverte des bienfaits des feuilles du Moringa sur la santé et le bien-être des populations, elles en produisent en quantité et en bio avec le respect des mesures de qualité et d'hygiène.

Activités de formation professionnelles (Tambacounda)

Les jeunes bénéficiaires de la formation en informatique interviewés auprès du Centre Don Bosco de Tambacounda, ont apprécié le contenu des formations qui leur a permis de renforcer leurs capacités dans la recherche active d'emploi même si l'insertion s'avère toujours difficile quatre ans après le projet. Trois des bénéficiaires interviewés ont pu trouver du travail grâce au projet, l'un des bénéficiaires a pu ouvrir sa propre entreprise dans le village de Missira, un autre a migré à Dakar pour travailler et un autre travaille désormais comme gestionnaire dans un cybercafé.

Les étudiants bénéficiaires de la formation ont soulevé plusieurs points d'insatisfaction. D'abord le projet n'a tenu qu'une rencontre entre les bénéficiaires et l'ANPEJ, une rencontre qui a malheureusement pas eu de suite. Ils estiment qu'ils ont été formés certes mais la formation n'a pas pu satisfaire leur besoin d'insertion professionnelle.

Ils ont cependant notifié que la majorité de leurs promotionnaires n'ont pas pu signer un contrat de travail ou trouver un stage. Un entretien entre VIS et les étudiants bénéficiaires du projet a été organisé après la formation à propos de leur insertion mais l'encadrement et le suivi promis n'ont malheureusement pas donné suite. Cette situation a découragé la majorité des bénéficiaires, les jeunes interviewés ont confirmé que certains d'entre eux ont retenté l'émigration irrégulière et d'autres sont toujours sans travail ou ont migré vers la capitale sénégalaise, Dakar.

Il est donc évident que la problématique du suivi du partenariat entre VIS, l'ANPEJ et la chambre des métiers dans le cadre de la gestion de la base de données des demandeurs d'emploi, pour ce projet, n'a pas facilité l'insertion des bénéficiaires qui dans la majorité n'ont pas changé de situation socioprofessionnelle. D'autre part, la durée limitée du projet ne pouvait permettre que de la formation professionnelle, l'accompagnement et le coaching pour la recherche d'une occupation nécessitant de beaucoup plus de temps que celui accordé par l'initiative au projet VIS.

Unité de transformation des céréales

Quant à l'unité de transformation en céréales réalisée pour le GIE « Khady Fall TALL » à Tambacounda, elle a eu un effet positif à la fois sur le fonctionnement de l'unité même et sur les membres qui ont évolué professionnellement. En effet, aujourd'hui avec l'appui de l'unité et les formations reçues, certaines des bénéficiaires ont passé le concours national du CPS, « Centre Professionnel spécialisé », qui leur permet d'être facilement insérées sur le marché du travail. Elles ont évolué sur le plan professionnel et économique, elles arrivent à produire au sein de l'unité en grande quantité et de s'associer avec d'autres acteurs pour l'exportation de produits vers l'étranger.

En synthèse, dans les trois GIE à Tambacounda et à Goudiry, les unités de transformation sont toujours fonctionnelles et les activités continuent avec donc un impact important tant sur le plan économique que social.

Les GIE interviewés se sont dites satisfaits des unités de transformation qui leur assurent une activité économique continue et qui permet à leurs membres d'avoir la possibilité de se former à un métier et de compter sur la solidarité des autres membres du GIE.

Pour les jeunes étudiants formés au centre Don Bosco, il ressort que la majorité des bénéficiaires des formations n'ont pas réussi à s'insérer sur le marché du travail, certains d'entre eux n'ayant ainsi pas changé d'avis sur l'émigration irrégulière.

5.5.8. Impact de l'initiative dans son ensemble

L'impact de l'initiative dans son ensemble est assez mitigé compte tenu d'une part de la dispersion en plusieurs zones de quatre différents pays. Si l'on prend en compte l'atténuation du phénomène migratoire et notamment les migrations irrégulières, on ne peut pas affirmer que l'initiative ait produit des effets si ce n'est, de manière indirecte, pour quelques cas dans le changement des conditions du contexte qui favorise l'exode vers l'étranger.

En effet, bien que l'impact des sept projets dans lesquels se décline l'initiative soit moyennement bon, en réalité il s'agit de situations assez délimitées et dont les effets ont profité à un nombre assez réduit d'individus par rapport à l'ampleur des problèmes qui affectent les phénomènes migratoires et le développement local. Bien évidemment, les limitations imposées par un budget modeste et surtout la durée extrêmement limitée, outre l'aspect de la dispersion géographique ci-dessus mentionnée, représentent autant de facteurs qui n'ont pas milité en faveur d'un impact appréciable de l'initiative dans son ensemble.

En revanche, si on change la perspective d'observation et on analyse l'initiative dans sa fonction de « laboratoire », alors la réflexion sur l'impact peut s'enrichir d'autres éléments. En effet, l'initiative dans son ensemble a pu fournir une série d'informations précieuses sur l'impact des différentes modalités d'intervention. Très concrètement, on peut affirmer que : i) les appuis aux entités collectives ont généralement plus d'impact par rapport aux appuis individuels ; ii) les appuis à la création d'entreprise ont succès dans la mesure où l'individu ou l'entité collective aient déjà un esprit entrepreneurial à la fois sur le plan des compétences et de la prédisposition au risque ; iii) les appuis dans l'amélioration des pratiques agricoles ont généralement un bon impact à condition qu'il n'y ait pas de « révolutions technologiques » incompatibles avec le contexte ; iv) les activités visant l'introduction de l'agroécologie ont de manière générale un bon impact ; v) l'aviculture a posé pas mal de problèmes et son impact finalement a été très décevant ; vi) l'introduction de technologies sophistiquées ont connu un impact assez modeste voir aussi nul ; vii) l'impact a été mitigé dans plusieurs cas du fait de l'absence de systèmes performants d'entretien et de réparation ; viii) les activités de communication ont connu de manière générale un impact très élevé, voir aussi excellent ; ix) l'impact est directement lié à la durée des interventions qui ne peuvent en aucun cas traitées avec la logique de l'intervention d'urgence.

De manière générale, on peut affirmer que l'impact économique de l'initiative ait été moyen, alors que l'impact social a été bien plus important. Quant à l'impact environnemental, l'initiative s'est caractérisée par une carence d'attention à ces thématiques, ce qui a parfois mis en danger les acquis positifs.

Par contre, bien que ça soit difficile de juger l'impact des activités de communication, l'initiative a sans doute atteint un public assez large avec des messages très efficaces au sujet de la migration illégale. Dans ce sens, on peut supposer que sur le plan de la communication l'initiative ait été caractérisée par un impact très important.

5.6 Durabilité

Avis synthétique sur la durabilité

L'analyse de la durabilité a mis en évidence des performances moyennes élevées des sept projets. En particulier, quatre projets ont atteint des niveaux très bons ou excellents (les projets des ONG CISV, LVIA, Terra Nuova et VIS), deux ont atteint des niveaux suffisants (les projets des ONG ACRA et ENGIM), tandis qu'un seul projet a atteint un faible niveau de durabilité (ONG GCI).

En particulier, pour les aspects positifs de la durabilité, il faut mentionner : l'introduction de la diversification des cultures ; l'introduction de l'horticulture pendant la saison des pluies ; l'accès à la terre pour ceux qui en

étaient exclus ; l'implication des autorités locales, des leaders communautaires et des chefs religieux ; la promotion des activités artisanales liées à l'entretien et à la réparation du matériel agricole ; l'utilisation de nouvelles techniques et intrants culturels (y compris les semences améliorées) adaptés au contexte local ; la réalisation d'études de marché ad hoc pour soutenir les activités agricoles et entrepreneuriales.

Quant aux aspects négatifs, il faut mentionner : l'adoption de systèmes de transformation des produits agricoles alimentés en électricité ; l'introduction de technologies sophistiquées et surtout coûteuses ; l'introduction de variétés de cultures non adaptées aux climats arides ; l'introduction de pesticides et d'herbicides dans des zones à l'équilibre écosystémique fragile et aux coûts élevés ; l'aviculture dans des contextes climatiques extrêmes ; la priorité donnée aux entreprises individuelles plutôt qu'aux entreprises communautaires et collectives.

Au niveau de l'initiative dans son ensemble, la durabilité est insuffisante : la logique de l'urgence ne peut être compatible avec celle qui devrait caractériser une intervention de développement local ou d'atténuation du phénomène migratoire. Même si l'initiative n'était considérée qu'en fonction de son caractère de « laboratoire » pour expérimenter de nouvelles manières d'affecter les conditions du contexte qui favorisent le phénomène de l'émigration clandestine, la durabilité serait très insuffisante, à la fois pour le temps limité qui ne favorise pas une expérimentation adéquate de ces nouvelles méthodes, et du fait qu'elle ne prévoit aucune stratégie de sortie.

Dans le jugement sur la pérennité, les deux initiatives "jumelles" suivantes (AID 11274 et AID 11659) n'ont pas été prises en considération car d'une part il n'y avait pas d'automatisme entre les trois différentes initiatives et d'autre part parce que les acteurs sont en grande partie changés entre une initiative et une autre. En effet, les sept ONG qui ont réalisé les projets à l'initiative de cette évaluation n'ont jamais eu la certitude de pouvoir compter sur des financements supplémentaires pour poursuivre - ou dans certains cas, compléter - les activités menées dans le cadre de l'initiative.

Sans doute, grâce aussi à l'initiative « laboratoire », certaines des sept ONG ont pu capitaliser leur expérience à travers de nouvelles missions sur les mêmes problématiques que la 10733 comme, pour donner un exemple emblématique, dans le cas de l'ONG ACRA qui a travaillé dans le cadre du projet promu par l'AICS, démarré en juin 2018 pour une durée de trois ans, sur la thématique de la création d'emplois / migration, ou le projet de la ligne de financement de l'UE (AMIF) pour sensibiliser la diaspora en Europe (Italie, Espagne et Belgique) ou dans le cas de LVIA, qui a pu obtenir un financement important de l'UE sur la riziculture de mangrove dans la zone côtière de la Guinée Bissau.

Même s'il s'agit donc de développements indirectement liés à l'initiative 10733, le jugement sur la durabilité ne peut se fonder que sur une analyse liée à ce qui a été réalisé par les projets individuels.

5.6.1. Projet ACRA

L'analyse de la durabilité du projet ACRA a mis en évidence certains aspects positifs et certains aspects problématiques.

En ce qui concerne les activités d'appui à la transformation des céréales par la distribution de moulins, le choix de privilégier, au Sénégal, des moulins alimentés à électricité au lieu du gasoil, peut paradoxalement ne pas s'avérer une option durable. En effet, comme déjà souligné à propos de l'analyse du critère de l'efficacité, l'accès à l'électricité dans certaines zones du pays - ainsi que dans de nombreux autres pays de la région - peut être trop coûteux pour les possibilités économiques des agriculteurs. En effet, le coût moyen de l'électricité est généralement plus élevé que celui du gasoil. De plus, la fourniture d'électricité est sujette à de fréquentes interruptions qui peuvent compromettre les activités de transformation en obligeant les femmes à travailler à des heures incompatibles (par exemple la nuit) pour l'accomplissement d'autres tâches familiales (préparation des repas, achat de la nourriture, soins familiaux, etc.). De plus, il ne faut pas oublier que l'électricité est produite par des groupes électrogènes diesel, un aspect qui rend le choix encore moins durable, du moins pour certaines zones.

Au contraire, le choix d'utiliser des systèmes d'irrigation à travers l'installation de huit fontaines avec citernes alimentées par des pompes solaires dans les jardins de Kabendou et Diaobé, également au Sénégal, est un choix qui semble plus durable, tant pour l'utilisation des énergies renouvelables, et parce que dans les zones concernées ces technologies ont une bonne diffusion avec la possibilité de trouver des techniciens de maintenance et des pièces détachées.

Les activités liées à la diversification des cultures sont également dotées d'une bonne durabilité, à la fois pour une meilleure composition de l'alimentation quotidienne, et pour créer des alternatives économiques, notamment en Guinée Bissau, aux productions dominantes comme la noix de cajou.

Un autre aspect positif est la promotion de la production horticole même pendant la saison des pluies et pas seulement pendant la saison sèche. Cette pratique permet d'augmenter les revenus des agriculteurs et de diversifier l'alimentation.

Enfin, les activités avicoles, promues tant au Sénégal qu'en Guinée Bissau, présentent quelques problèmes en termes de durabilité. En effet, au-delà des enjeux critiques qui ont émergé lors de la mise en œuvre du projet en termes de mortalité élevée dans certains sites due aux températures élevées, les technologies liées à l'aviculture sont souvent caractérisées par une grande complexité. La gestion d'un poulailler nécessite de compétences souvent difficiles à acquérir en raison de la difficulté de contrôler de nombreuses variables dont la température, les traitements sanitaires, la facilité de propagation des maladies comme dans tout type d'élevage intensif, le bon dosage d'aliments et d'eau, la disponibilité des vétérinaires et, finalement, les variables liées au marché. Souvent, n'importe lequel de ces aspects suffit à compromettre les efforts et les investissements de ceux qui s'engagent dans une telle activité.

Sur la base des considérations précédentes, la durabilité du projet peut être considérée comme moyenne et susceptible d'améliorations significatives.

5.6.2. Projet CISV

Grâce à des actions adéquatement conçues pour affecter durablement l'organisation sociale des territoires concernés, le projet CISV a atteint un haut niveau de durabilité. Dans ce contexte, de nombreux aspects méritent d'être soulignés.

Le premier aspect est lié à la question foncière dans la vallée du fleuve Sénégal, l'une des zones les plus riches du pays avec le plus de difficultés d'accès à la terre. Grâce à l'implication des communes de Ross Bethio, Gnith et Ronkh, ces communes ont accordé le terrain pour les activités du projet à allouer aux jeunes et aux femmes des trois communes qui, malgré la pratique de l'agriculture, n'y avaient pas accès. Cette concession a été validée par la signature d'une convention, pour chaque commune, entre le Maire, le Conseil Communal de la Jeunesse et les bénéficiaires.

Même les aspects les plus techniques de l'aménagement hydroagricole de ces terres ont été conçus dans une optique de durabilité des activités comme, par exemple, dans le cas de l'appui à la construction artisanale par un constructeur local, de deux motopompes, à utiliser dans les trois sites.

Un autre aspect qui contribue à une haute durabilité est la question de la transition agroécologique traitée par des techniques biologiques sur des sols nouvellement aménagés et des semences de riz améliorées pour préserver la santé des producteurs et des consommateurs finaux.

Par ailleurs, un aspect fondamental est représenté par les activités de formation des agriculteurs bénéficiaires et la mise en place des comités de gestion des trois périmètres.

Un autre élément qui mérite d'être mentionné est l'implication des institutions et des administrations locales depuis les premières étapes du projet comme l'identification des bénéficiaires et leur accès à

la terre, ainsi que la promotion des questions liées aux risques de migration irrégulière et le soutien à la diffusion des thématiques du projet. Parmi les institutions impliquées, il faut également mentionner la SAED (Société Nationale d'Aménagement des Terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal) qui s'est impliquée dans la fourniture de matériel d'irrigation complémentaire.

L'Association des Sénégalais de Turin, TOP IX (consortium actif depuis plus de dix ans sur divers fronts de la gestion des infrastructures Internet à la plateforme de Streaming à Turin) et l'ONG 2.0 ont activement collaboré pour la mise en œuvre d'activités liées à l'émigration et ils peuvent également être un point de référence important à l'avenir.

En Guinée, le représentant du service technique départemental, le DRA, a participé activement aux activités du projet en synergie avec l'homologue local CNOP-G. Quant à l'accompagnement des 30 producteurs de mangue, une étroite collaboration a été activée avec la société Guinée Fruit Corporation, leur plus gros client, pour utiliser des produits biostimulants et des systèmes de lutte biologique contre le parasite de la mangue.

En Guinée Bissau, une collaboration étroite a été activée avec la Plateforme des Centres de Services Ruraux (CSR) également afin de décider quels étaient les Centres les plus appropriés pour l'affectation des 6 batteuses achetées par le projet. Par ailleurs, particulièrement intéressante à des fins de durabilité est l'activité de soutien à 10 multiplicateurs de semences qui acquiert une valeur ajoutée, tant pour l'implication du Centre Carantabà que pour la possibilité d'élargir l'accès des agriculteurs aux semences améliorées certifiées.

L'ensemble des éléments rapportés confère une grande pérennité au projet de l'ONG CISV et aux actions menées.

5.6.3. Projet ENGIM

Malgré la performance généralement très bonne du projet ENGIM, pour le critère de durabilité, il est nécessaire de reporter quelques observations qui peuvent avoir une signification générale également pour l'initiative dans son ensemble.

En effet, si à première vue les résultats du projet sont très bons, en réalité quelques indications précieuses émergent qui pourraient être prises en considération à l'avenir pour l'identification, la formulation et la mise en œuvre de projets similaires. Si l'on prend en considération l'ensemble des 27 entreprises accompagnées, on constate que la quasi-totalité sont des particuliers qui ont décidé de démarrer, ou de renforcer, une activité artisanale ou entrepreneuriale.

Bien que chaque entreprise individuelle soit capable de créer de nouveaux emplois, ces effets restent très limités tant en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires potentiels que la contribution que ces entreprises peuvent apporter à l'économie de la zone dans laquelle elles opèrent. De plus, du point de vue de la durabilité, un poids important est représenté par les décisions de l'entrepreneur individuel qui peut prendre des décisions à l'avenir dans le sens de renforcer son entreprise, de réduire ses effectifs ou même de fermer en cas où l'activité ne soit plus rentable d'un point de vue économique.

Si, en revanche, des entreprises collectives ou, mieux, des GIE étaient soutenus, un effet multiplicateur pourrait être obtenu tout en augmentant l'impact et la durabilité de l'action. Un exemple clair est fourni par l'activité d'accompagnement dans la zone de Kita, au Mali. Dans ce domaine, le projet a soutenu 9 entreprises dont 8 individuelles et 1 GIE. L'ensemble de cette activité a généré 19 nouveaux emplois, dont 9 uniquement pour le GIE. Toujours en ce qui concerne l'augmentation du chiffre d'affaires, les données semblent aller dans le même sens : si l'augmentation moyenne pour les 9 sociétés est de 80%, le GIE atteint une augmentation de 133%.

Par ailleurs, le GIE en question, qui s'occupe de la collecte et de l'élimination des déchets dans la ville de Kita, à la fin du projet, a étendu son service de 100 à 800 familles en proposant du travail à 15 jeunes, contribuant à maintenir la ville propre avec des effets positifs sur la santé de la population.

Par conséquent, également du point de vue de la durabilité, il peut exister des différences considérables dans le soutien à des individus ou à des réalités collectives, ces dernières pouvant agir comme un effet multiplicateur sur la réalité sociale et économique. Cet aspect peut être déterminant compte tenu du fait que les ressources disponibles, comme dans le cas de celles mises à la disposition de l'initiative, sont toujours très limitées par rapport à la demande d'accompagnement dans le contexte dans lequel elle opère.

Pour les raisons ci-dessus, la durabilité du projet est estimée moyenne.

5.6.4. Projet GCI

La pérennité du projet GCI est clairement insuffisante pour de multiples raisons évoquées en partie dans l'analyse des autres critères d'évaluation.

Toutes les activités sont caractérisées par l'introduction de technologies inadaptées au contexte, qui est celui d'une zone aux caractéristiques géo climatiques extrêmes et isolée du reste du pays, et qui suppose une véritable révolution des pratiques agricoles. En particulier :

- l'adoption de systèmes photovoltaïques pour alimenter l'irrigation dans une région très isolée n'est pas à considérer comme durable, tant pour le « saut technologique » que de tels systèmes entraîneraient, que pour l'éloignement des centres urbains (Saint Louis à 417 km et Tambacounda à 251 km) avec des difficultés considérables pour les opérations de maintenance et pour l'approvisionnement en pièces de rechange ; de plus, tant l'entretien que les éventuelles réparations entraîneraient des coûts qui ne sont pas à la portée des agriculteurs concernés ;
- l'introduction d'arbres fruitiers, comme les bananiers et les manguiers, à fort besoin en eau ne semble pas durable dans un environnement particulièrement aride ;
- l'utilisation de pesticides et d'herbicides n'est pas durable dans un contexte particulièrement fragile comme celui de la région de Matam et, de plus, son utilisation entraîne des coûts que les agriculteurs ne pourraient pas supporter.

Par ailleurs, la suppression de l'OMVS et de l'ISRA parmi les partenaires du projet expose les bénéficiaires à la seule assistance d'une entreprise privée, Cultivert, pour les choix techniques et la fourniture des facteurs de production.

Enfin, il faut rappeler qu'en ce qui concerne les systèmes photovoltaïques, aucune formation n'a été dispensée à l'exception d'un stage de courte durée 5 jours avant la clôture des activités du projet. Faute de rodage des nouveaux dispositifs technologiques mis en place, le processus d'appropriation par les bénéficiaires n'a pas du tout été pris en compte.

5.6.5. Projet LVIA

Le projet LVIA, doté théoriquement d'une excellente durabilité, se caractérise par deux aspects qui en atténuent les performances.

Le premier aspect concerne les caractéristiques des migrants de retour au Sénégal. En fait, il s'agit d'individus qui dans la plupart des cas, ayant déjà décidé de retourner dans leur pays d'origine, avaient non seulement une forte prédisposition à démarrer une activité commerciale ou artisanale, mais disposaient probablement de capitaux, petits ou grands, pour démarrer leurs affaires.

Le projet, à l'appui de cette décision, a donc sans aucun doute favorisé la mise en place de meilleures conditions et garanties pour le succès du démarrage de la nouvelle entreprise. Dans ce contexte, la durabilité ne peut être que très élevée car elle repose sur une volonté et sur des décisions profondément consolidées du migrant de retour. Cependant, cette approche exclut effectivement ceux qui, malgré le souhait de revenir, n'ont ni les compétences ni le capital initial pour pouvoir démarrer une nouvelle entreprise. Autrement dit, le projet risque de favoriser les migrants « les plus forts » ou les mieux dotés du point de vue des compétences et des ressources qui représentent la minorité.

Le deuxième aspect est lié aux activités annulées au Mali, à Bamako et surtout à Gao, en faveur des migrants sénégalais en transit vers des destinations européennes. Au-delà des enjeux sécuritaires dus à la présence de la menace terroriste dans le nord du Mali, qui a légitimement poussé l'ONG LVIA à renoncer à l'activité, on peut se demander si une telle action peut être considérée comme durable. La question concerne la possibilité pour une ONG de gérer une activité de ce genre pour laquelle, probablement, une organisation supranationale telle que l'OIM est plus adaptée.

En effet, l'opération d'ouverture d'un guichet d'aide aux migrants en transit, devrait posséder en elle-même les garanties d'un repère stable et certainement pas limité à l'espace temporel d'un projet de quelques mois.

Malgré les deux aspects mentionnés, la durabilité du projet est à considérer comme très bonne.

5.6.6. Projet Terra Nuova

Le projet Terra Nuova a un excellent niveau de durabilité.

Chaque activité a été conçue dès le départ dans une perspective de durabilité future. En ce sens, des affiliations des bénéficiaires à des coopératives et des partenariats techniques et à des structures de formation ont été envisagées.

Les activités de production agricole et animale ont pu compter sur des bénéficiaires relais ayant la fonction non seulement de multiplicateurs des actions mais aussi de point de référence pour l'ensemble de leurs communautés.

La création de micro-entreprises a également été précédée d'une évaluation minutieuse de la durabilité à travers des études de marché ciblées dans leurs territoires respectifs.

En outre, il convient de souligner la réalisation de nombreuses activités de formation destinées aux agents publics locaux responsables du secteur du développement social et des politiques pour la jeunesse, aux chefs religieux, aux leaders communautaires, etc. Cette implication a permis d'adopter une approche communautaire et collective de la question de la création de nouvelles opportunités d'emploi, tant dans le domaine agricole que dans l'accompagnement de la création ou de la consolidation de micro-entreprises.

C'est précisément cette approche communautaire et collective qui confère au projet un très haut niveau de durabilité.

5.6.7. Projet VIS

Enfin, le projet VIS se caractérise par un excellent niveau de durabilité.

Les activités de formation ont été conçues en lien étroit avec le monde du travail de la région à travers l'Office pour l'emploi et les opportunités d'emploi/d'apprentissage qu'il offre représentaient un aspect fondamental de la réussite du projet et de sa pérennité. En ce sens, le partenariat avec l'ANPEJ a également été un élément supplémentaire qui a contribué à la pérennité.

Quant aux entreprises agrosylvopastorales, le rapport final du projet précise que « ... les activités relatives aux filières agricoles menées par le partenaire local EXPERNA étaient déjà en place avant le démarrage du projet (avec différents niveaux de formalisation et solidité) grâce aussi à un réseau efficace sur le terrain en expérimentation. L'ajout de financements, d'outils cognitifs, l'achat d'outils de travail, d'équipements et de constructions, la planification stratégique et l'accompagnement des activités par l'organisation paysanne partenaire sont des outils plus que adaptés pour assurer leur pérennité... ».

Enfin, la présence depuis plus de dix ans des salésiens dans la région et la ramification de leurs activités avec celles d'EXPERNA, leur connaissance approfondie du territoire et la notoriété dont ils jouissent constituent une excellente garantie de durabilité pour les activités du projet de l'ONG VIS.

5.6.8. Durabilité de l'initiative dans son ensemble

Quant à l'initiative dans son ensemble, la durabilité est insuffisante. En effet, comme déjà largement justifié, la logique de l'urgence ne peut être compatible avec celle qui devrait caractériser une intervention de développement local ou d'atténuation du phénomène migratoire.

En réalité, même l'analyse de la pérennité d'une initiative d'urgence elle-même risque d'être un exercice purement abstrait et contradictoire puisque la logique de l'urgence ne prévoit pas, sauf cas particuliers, d'envisager la pérennité sous tous ses aspects.

Si l'on voulait réaliser une analyse de durabilité, l'ensemble de l'initiative, également conçue comme un laboratoire pour expérimenter de nouvelles manières d'affecter les conditions du contexte qui favorisent le phénomène de la migration clandestine, serait très insuffisant, à la fois pour le temps limité qui ne favorise certainement pas une expérimentation adéquate de ces nouvelles méthodes, et du fait qu'elle ne comporte aucune stratégie de sortie.

5.7 Visibilité et communication

Avis synthétique sur les critères supplémentaires de visibilité et de communication

L'analyse sur les critères supplémentaires de communication et de visibilité a mis en évidence en moyenne des niveaux de performance très élevés. En effet, jusqu'à 5 projets sur sept ont obtenu des jugements très positifs, tant pour la communication que pour la visibilité, alors que seuls deux projets ont enregistré des situations moins positives respectivement pour l'ONG CISV, qui a obtenu un niveau moyen, et pour l'ONG GCI qui a atteint un niveau décidément insuffisant.

Pour les aspects positifs concernant la communication, on peut citer : l'utilisation d'une grande variété d'outils de communication ; la différenciation des messages selon les outils et les destinataires ; le recours à la communication indirecte basée sur les difficultés de la vie quotidienne de ceux qui restent (épouses, enfants, amis, communautés de migrants) ; « conversations » informelles et sensibilisation « de porte à porte » ; l'utilisation intensive des réseaux sociaux pour les messages adressés notamment aux jeunes ; l'utilisation de formes traditionnelles de communication telles que le théâtre itinérant ; le témoignages directs de migrants ; l'implication des journalistes et communicateurs professionnels locaux ; l'utilisation intensive des transmissions radio ; l'utilisation de la recherche-action comme outil de connaissance et de communication.

Parmi les quelques aspects moins positifs, ou partiellement problématiques, figurent : l'utilisation de technologies de communication trop sophistiquées pour être utilisées (ex. App pour les migrants potentiels) ; l'implication de la diaspora en Italie plus faible que prévu.

Quant à l'initiative dans son ensemble, l'aspect communication a représenté l'une de ses plus grandes forces. En fait, l'initiative a utilisé un type de communication indirecte visant à véhiculer des messages positifs à travers les témoignages de jeunes plutôt que des descriptions tragiques et directes de la migration irrégulière.

Enfin, en ce qui concerne la visibilité, tant l'initiative dans son ensemble que la quasi-totalité des sept projets ont contribué à faire connaître la Coopération italienne et son travail.

Du point de vue du critère supplémentaire de la communication, une attention particulière a été portée à l'innovation des outils de communication utilisés et à l'originalité des messages ainsi que, bien entendu, à l'implication des différentes familles d'acteurs qui sont directement ou indirectement affectées par le phénomène des migrations, notamment irrégulières. Cette attention à l'aspect innovant de la communication est cohérente avec la finalité de l'initiative dans son ensemble qui entend apporter sa contribution en tant qu'expérience pilote, ou expérience « laboratoire », en vue d'un engagement plus important sur les questions liées à la gestion du phénomène migratoire.

Quant à la visibilité, compte tenu du temps qui s'est écoulé depuis la conclusion des activités, l'analyse a été réalisée uniquement en consultant les documents produits sous diverses formes (reportages, articles de presse, enregistrements d'émissions radio, etc.).

5.7.1. Projet ACRA

Le projet a réalisé de très bonnes performances tant du point de vue de la communication que de celui de la visibilité.

Pour la communication, divers outils ont été utilisés : au Sénégal, 1 émission radio avec des diffusions hebdomadaires sur une radio communautaire, 20 rediffusions sur les radios nationales et communautaires, ainsi que 2 émissions respectivement pour la présentation et la clôture du projet. En Guinée Bissau : 3 programmes radio (1 radio nationale et 2 radios communautaires) avec des programmes hebdomadaires.

Il y a eu également 28 projections de films et un ciné-club de 7 jours et 62 débats communautaires.

La moyenne des femmes participant aux causeries et aux projections était de 42 % au Sénégal et de 34 % en Guinée Bissau.

La visibilité de la Coopération italienne en tant que bailleur de fonds du projet ACRA est excellente. La brochure du projet et la plaque indiquant les sites des projets sont claires et indiquent le financement italien. La page facebook de l'ACRA est très riche, tout comme le site du partenaire Mani Tese qui relate de nombreuses expériences donnant la parole aux bénéficiaires. L'affiche de sensibilisation créée par Mani Tese en Guinée Bissau "Restarting" est également intéressante.

5.7.2. Projet CISV

En matière de communication, les activités innovantes conçues par l'ONG n'ont pas été réalisées en raison de la complexité des systèmes développés qui les a rendues de fait inutilisables, notamment pour l'application téléphonique de services aux migrants. Cependant, des activités plus traditionnelles ont été menées, telles que des émissions radio sur les risques de la migration irrégulière des adultes et des mineurs et trois caravanes théâtrales.

Par ailleurs, il faut noter que l'implication des organisations de la diaspora en Italie s'est en réalité limitée, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport final, à une collaboration générique avec certains leaders dans la phase de planification des actions.

La visibilité de la Coopération italienne était suffisante.

En résumé, l'analyse du critère de communication et de visibilité est de niveau moyen. La visibilité du projet CISV est bonne. Tous les dispositifs produits pour la formation, comme la « formation en gestion de périmètres agricoles », ou le manuel de formation à l'entrepreneuriat sont aussi des outils de visibilité.

5.7.3. Projet ENGIM

Le projet a mis en œuvre d'excellentes initiatives de communication avec une grande variété d'outils de communication avec une approche innovante. Le contenu de ces activités se matérialise dans un véritable contre-récit sur les risques de la migration irrégulière, abordant des questions délicates liées aux conséquences sur les familles, les difficultés de la vie conjugale à distance et les inévitables cas de divorce et, finalement, la relation entre les jeunes et le processus de radicalisation.

Les actions de communication menées en Italie avec des témoignages d'immigrés résidant dans les régions italiennes sont également très appréciables.

La visibilité du projet ENGIM est excellente car les outils utilisés pour donner de la visibilité à l'initiative sont clairs et diversifiés. Outre la très utile brochure du projet, plusieurs communiqués de presse ont été diffusés au cours des phases du projet. La visibilité donnée à l'atelier-débat avec les journalistes et les bénéficiaires des projets sur le thème des migrations est intéressante. La vidéo « Histoires des migrations » réalisée dans le cadre du projet est utile en termes de visibilité.

En résumé, les critères de communication et de visibilité ont atteint un niveau d'excellence.

5.7.4. Projet GCI

Les activités de communication du projet ont été jugées d'un niveau suffisant, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

17 groupes de discussion ont été organisés, bien que dans le cadre d'une enquête cognitive sur la migration et d'une représentation théâtrale. Enfin, 5 séances de sensibilisation ont été organisées, une pour chacun des villages impliqués dans le projet.

La visibilité a été fortement affectée par la mise en œuvre tardive (quelques jours avant la clôture du projet) des activités les plus importantes telles que l'activation du système photovoltaïque pour alimenter les systèmes d'irrigation et le chevauchement - et la confusion - avec le projet CREA financé par le ministère de l'Intérieur italien. Pour ces raisons, la visibilité ne peut être jugée suffisante.

5.7.5. Projet LVIA

Les activités de communication du projet étaient d'un bon niveau, à la fois quantitatif et qualitatif, avec d'importantes actions de sensibilisation également de la part des institutions locales.

Le partenariat avec Caritas Thiès et d'autres associations locales a permis d'amplifier la visibilité du projet. La visibilité en Italie est également bonne à travers les associations de la diaspora sénégalaise en Lombardie, Piémont et Toscane.

La visibilité de la Coopération italienne par rapport aux activités réalisées est également d'un bon niveau.

5.7.6. Projet Terra Nuova

Excellent niveau d'activités de communication dans le cadre du projet de l'ONG Terra Nuova, tant pour le nombre considérable d'actions de communication, que pour la charge innovante pour laquelle l'implication de deux structures maliennes opérant dans le secteur (Afribone et Donko Seko) a été déterminante.

La visibilité de l'initiative Terra Nuova au Mali est très bonne. En plus de la bannière de qualité développée, l'attention que l'ONG a également accordée à la visibilité de l'initiative en Italie est

évaluée très positivement. Les « Cahiers des migrants » publiés en Italie sont de grande qualité et constituent une contribution intéressante au débat sur la migration.

5.7.7. Projet VIS

Les activités du projet VIS ont été d'un excellent niveau, tant pour le nombre considérable d'actions menées et de bénéficiaires impliqués ou touchés par les messages, que pour le caractère innovant des outils de communication utilisés.

En particulier, il faut noter l'initiative d'une recherche-action impliquant 800 personnes. Cet outil est d'un grand intérêt car il parvient à combiner les besoins de production de connaissances avec ceux de sensibilisation et de communication de messages liés à des problématiques spécifiques, dans notre cas la problématique de la migration irrégulière.

D'un point de vue quantitatif, de nombreuses autres initiatives peuvent être mentionnées, dont : 4 événements musicaux ; 22 événements de théâtre forum ; 5 émissions radio ; de nombreuses publicités diffusées à la radio ; une présence constante sur les réseaux sociaux ; 61 « causeries » communautaires ; 318 réunions porte-à-porte ; 15 réunions dans les écoles primaires et secondaires des quatre communes impliquées dans le projet, etc. Au total, plusieurs dizaines de milliers d'individus ont été touchés par les messages des différentes activités de communication.

Également du point de vue de la visibilité, la performance du projet est excellente. La brochure du projet est très claire ainsi que tout le matériel de communication et de visibilité produit par le projet. La visibilité du financement italien est également amplifiée par les activités mises en œuvre par le Centre de formation professionnelle Don Bosco.

5.7.8. Visibilité de l'initiative dans son ensemble

L'initiative dans son ensemble a pu compter sur un excellent niveau de communication.

Plutôt que de transmettre des messages sur les risques de la migration irrégulière, la communication s'est concentrée sur « des histoires de vie et professionnelles inspirantes », un choix qui s'est avéré avoir un impact immédiat sur le public cible des migrants potentiels et leurs familles. Il s'agissait essentiellement d'un type de communication indirecte visant à véhiculer des messages positifs à travers les témoignages de jeunes plutôt que des descriptions tragiques et directes de la migration irrégulière.

Cette campagne a été menée à travers des émissions de radio ("Foo Jem" et chaînes télévisées locales). De plus, cette activité " Foo Jem " a également été répliquée dans le programme successif AID 11274. En ce sens, on peut dire que dans le cas de la communication, l'initiative a pleinement rempli ses fonctions de "laboratoire" avec une activité qui s'est avérée très efficace et utile également pour les initiatives ultérieures.

Alors que Foo Jem a été conçu pour la particularité sénégalaise, donc avec une forte charge d'innovation, pour l'activité de communication "Cinemarena" il s'agit d'une initiative standard que l'AICS réplique dans plusieurs pays.

En matière de communication, donc, l'initiative dans son ensemble a sans doute obtenu des résultats très importants qui représentent probablement la véritable force d'innovation d'un programme qui a pour objet les enjeux migratoires. Cependant, il faut noter que la communication n'a pas porté sur les femmes mais uniquement, quoiqu'avec d'excellents résultats, sur les témoignages positifs à communiquer aux jeunes.

L'initiative a globalement atteint un bon niveau de visibilité dans les domaines couverts par les différentes initiatives. La visibilité du financement italien et de l'AICS est signalée dans presque tous les outils de communication et de formation adoptés par les sept ONG de mise en œuvre.

Les nombreuses activités de communication menées à travers la radio, la vidéo, les réseaux sociaux et les ateliers de formation/sensibilisation, ont donné au projet une bonne visibilité. Cette visibilité a été assurée notamment dans les zones de mise en œuvre des initiatives et moins au niveau national.

La bonne implication des autorités locales (par exemple les ARD au Sénégal) dans le cadre des sept projets a sans aucun doute accru la visibilité.

Enfin, les activités de communication mises en œuvre par l'AICS, à savoir l'initiative « Cinema Arena » et l'initiative « Foo Jem », ont permis une bonne visibilité de la Coopération italienne.

6. Conclusions, leçons apprises et bonnes pratiques

6.1 Conclusions

L'analyse menée jusqu'à présent a mis en évidence une sorte de paradoxe entre la performance attribuable à l'initiative dans son ensemble et celle qui caractérise les projets à travers lesquels l'initiative s'articule.

En effet, si l'ensemble de l'initiative a montré quelques points critiques, notamment en termes de logique et d'approche d'urgence, en réalité les projets individuels, à de rares exceptions, ont réalisé de très bonnes performances et certains même d'excellentes. Cela confirme la validité de confier l'initiative aux ONG dans le contexte des pays intéressés bien que dans les limites représentées par la courte durée et le caractère d'urgence.

En réalité, le succès général des projets individuels est principalement dû au fait que les ONG promotrices semblent avoir suivi des logiques et des approches différentes de celles de l'initiative dans son ensemble, accordant une plus grande importance aux dynamiques, méthodes et outils spécifiques à la dimension du développement - et en particulier du développement local - et non celles qui renvoient aux univers sémantiques et organisationnels propres aux interventions d'urgence.

Cependant, en ce qui concerne l'initiative dans son ensemble, deux aspects supplémentaires doivent être pris en considération qui expliquent en grande partie le jugement exprimé par l'équipe d'évaluation. Le premier aspect est lié au caractère pilote de l'initiative dont le but était d'expérimenter des méthodes d'intervention innovantes sur la question des migrations, et en particulier de celles irrégulières. Cet aspect a en effet fourni des informations importantes, notamment en ce qui concerne les activités de communication.

Le deuxième aspect est lié au fait que ces indications n'ont pas fait l'objet d'une activité de capitalisation qui aurait pu enrichir les nombreuses expériences réussies et les bonnes pratiques qui ont émergé.

Quant à l'exécution des projets individuels, les performances auraient pu être plus importantes si le temps disponible n'avait pas été limité à neuf mois qui, du fait de la dynamique de développement, représentent un temps absolument insuffisant et surtout inadéquat.

Malgré le handicap d'une durée extrêmement limitée et de certaines conditions objectives comme devoir opérer dans des conditions de sécurité non optimales (notamment au Mali), le jugement reste globalement positif. Comme le montre le tableau ci-dessous, les valeurs sont toutes positives ou très positives et en réalité, à l'exception de la situation concernant le projet GCI, il n'y a pas de cas

particulièrement critiques. En ce qui concerne ce dernier cas, il faut noter que l'échec est dû à une sous-estimation de la complexité du processus d'introduction de technologies trop sophistiquées par rapport au contexte.

Le tableau suivant résume les jugements évaluatifs des sept projets selon les critères d'évaluation retenus. La couleur verte indique un jugement positif ou très positif tandis que la couleur jaune exprime un jugement moyen dû à un problème détecté. Enfin, la couleur rouge indique un jugement insuffisant ou fortement insuffisant.

	ACRA	CISV	ENGIM	GCI	LVIA	Terra Nuova	VIS
Pertinence	jaune	vert	jaune	rouge	jaune	vert	vert
Cohérence	jaune	vert	vert	rouge	jaune	vert	vert
Efficience	jaune	vert	jaune	rouge	vert	jaune	vert
Efficacité	jaune	vert	vert	rouge	jaune	vert	vert
Impact	jaune	vert	vert	rouge	vert	jaune	vert
Durabilité	jaune	vert	jaune	rouge	vert	vert	vert
Visibilité	vert	jaune	vert	rouge	vert	vert	vert

6.1.1. Pertinence

La pertinence des sept projets apparaît bonne ou très bonne en moyenne.

Les aspects positifs des projets concernent, en général :

- le lien entre la déconstruction du mythe de la migration et la communication à destination des jeunes ;
- la production de connaissances, à travers des recherches et enquêtes socio-anthropologiques, sur le phénomène migratoire dans les zones où les projets ont opéré ;
- la pleine implication des autorités locales, des services techniques et des autorités traditionnelles et religieuses ;
- le partenariat, également sous forme de prestation de services, avec les institutions et les réalités locales ;
- l'utilisation d'incubateurs et de tuteurs pour accompagner la création ou le développement de micro-entreprises ;
- l'adoption de stratégies articulées pour la création d'alternatives aux migrants potentiels ;
- la formation directement liée à la demande du marché local et du secteur privé.

Les aspects les moins positifs de la pertinence sont :

- la mise en place de systèmes de production et de commercialisation peu adaptés au contexte, notamment les activités avicoles ;
- la sous-estimation de l'entretien et de la réparation des machines ;
- la sous-estimation de la dynamique du marché et/ou du secteur privé au niveau local ;
- l'adoption de critères de sélection des bénéficiaires non définis en détail ;
- une mauvaise conception de l'agroécologie au nom de laquelle une véritable « révolution technologique » et non des solutions graduelles à un processus de « transition technologique » ont été proposées.

Presque tous les projets (à l'exception du projet ONG VIS) présentent des lacunes au niveau du cadre logique. En général, les indicateurs ne sont pas mesurables et n'expriment que la réalisation de l'activité. En ce qui concerne l'initiative dans son ensemble, la pertinence est insuffisante principalement pour l'adoption de procédures, de logiques et de mécanismes typiques des interventions d'urgence sur des questions, telles que celles des phénomènes migratoires, qui ont des caractéristiques structurelles et sont fortement consolidées dans les couches plus profondes de la

société et la culture des peuples d'Afrique de l'Ouest. L'initiative donc, tout en se définissant comme « pilote » ou « laboratoire » pour expérimenter de nouvelles méthodes de contraste du phénomène migratoire, en particulier des migrations illégales, n'était pas très pertinente précisément parce qu'en réalité les actions de changement dans le contexte qui poussent face au phénomène de la migration clandestine sont liés aux dimensions logiques, sémantiques et temporelles du développement local. En effet, les sept ONG ont réalisé de véritables interventions de développement local alors que l'initiative est née dans un contexte d'urgence.

6.1.2. Cohérence

La cohérence des sept projets est en moyenne très élevée, alors qu'elle est faible pour l'initiative dans son ensemble. Les aspects positifs qui méritent d'être mentionnés sont :

- l'implication des institutions et partenaires locaux pour une meilleure adéquation avec les politiques nationales et locales ;
- l'implication des organisations supranationales et des agences de coopération bilatérales et multilatérales sur la question du développement local et, dans une moindre mesure, sur celle des migrations ;
- l'implication des organisations du monde productif et du secteur privé et la stipulation d'accords formels avec ces acteurs pour une meilleure relation entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

Quant aux aspects moins positifs, il convient de mentionner :

- l'absence de relations avec l'Etat et les collectivités territoriales ainsi qu'avec les agences de développement régional (limitée à un seul projet) ;
- l'utilisation de pratiques culturelles (herbicides et pesticides) en contradiction avec les objectifs du projet (limitée à un seul projet).

L'initiative dans son ensemble ne semble pas s'être coordonnée avec les autres interventions de la Coopération italienne dans les pays concernés, ni n'avoir de relations établies avec les expériences déjà en cours. Les relations avec les autorités nationales semblent également absentes ainsi que les références aux politiques en vigueur dans les quatre pays, tant dans le secteur du développement local que dans celui des migrations. Enfin, le niveau de cohérence est faible du fait du manque d'activation des exercices de capitalisation sur les expériences réalisées.

6.1.3. Efficience

L'analyse de l'efficience a révélé un très bon niveau moyen, mais avec des différences importantes entre les sept projets. Parmi les aspects positifs, nous pouvons citer :

- la pleine utilisation des ressources mises à disposition ;
- le respect du calendrier des activités ;
- les économies qui ont permis la réalisation d'activités supplémentaires non prévues ;
- la réalisation d'activités régulières de suivi et de visites de terrain, ainsi que des réunions de coordination entre les partenaires du projet ;
- l'excellente maîtrise du cadre logique ;
- l'exhaustivité des rapports d'activité.

Quant aux aspects négatifs, il faut mentionner :

- le non-respect du calendrier ;
- le non-respect des procédures administratives et comptables ;
- le choix de partenaires locaux pas à la hauteur de la tâche et des compétences requises.

L'efficience de l'initiative dans son ensemble est moins positive pour au moins quatre raisons : les insuffisances du cadre logique des projets à travers lesquels il s'articule ; l'inapplicabilité des indicateurs ; l'absence d'indications sur les activités de suivi des actions ; le chevauchement entre la saison agricole et les activités du projet.

6.1.4. Efficacité

La performance des projets par rapport au critère d'efficacité est généralement très bonne avec quelques différences importantes. Parmi les aspects positifs de l'efficacité, il convient de mentionner les suivants :

- les actions ont été menées conformément aux prévisions et dans certains cas même dépassées ;
- l'utilisation d'une pluralité d'outils de communication adaptés au contexte local ;
- les contenus techniques des activités agricoles compatibles avec les aspects sociaux et institutionnels ;
- le lien avec les acteurs du secteur privé pour les activités de commercialisation ;
- le tutorat pour les activités agricoles et liées à l'élevage ;
- l'utilisation de bénéficiaires « relais » pour multiplier les effets des interventions ;
- l'implication des écoles primaires et secondaires en Italie et dans les pays concernés sur les questions migratoires.

Parmi les aspects problématiques, il faut mentionner :

- les activités avicoles avec des taux de mortalité élevés ;
- l'implication très partielle de la diaspora ;
- les critères de sélection peu clairs pour les bénéficiaires ;
- l'introduction de technologies agricoles trop sophistiquées ;
- la conception idéologique de l'agroécologie ;
- la priorité donnée aux migrants de retour « mieux dotés » économiquement au détriment de ceux sans ressources.

Pour l'initiative dans son ensemble, le critère d'efficacité était plutôt positif dans une optique d'« initiative pilote » ou « initiative laboratoire ». Parmi les aspects à haut niveau d'efficacité, il convient de mentionner les suivants : l'attention à une meilleure connaissance du phénomène migratoire au niveau territorial ; des activités de formation directement liées à la demande du marché ou, plus généralement, au contexte ; traiter la question foncière par l'accès à la terre de ceux qui en sont normalement exclus ; l'implication des collectivités locales et le partenariat avec les pôles d'expertise locaux ; la valorisation des micro-entreprises, des entreprises artisanales et des formes d'auto-emploi ; l'implication de la diaspora en Italie et de ses organisations ; l'expérimentation de formes de communication et de sensibilisation extrêmement innovantes.

Les aspects moins positifs concernent : la carence de relations avec les administrations nationales des quatre pays concernés ; l'introduction de cultures et de systèmes de culture (et d'élevage) non adaptés à certains contextes aux caractéristiques climatiques extrêmes ; une conception de l'agroécologie fondée sur des positions idéologiques plutôt que sur la réalité des territoires individuels ; l'introduction de technologies sophistiquées ne tenant pas compte de la capacité réelle de gestion des populations bénéficiaires.

6.1.5. Impact

De manière générale, l'impact des sept projets a été très diversifié tant par rapport aux projets eux-mêmes qu'au regard des trois principales catégories prises en considération pour l'impact : économique, social et environnemental. Du point de vue de l'impact économique, les sept projets ont

produit de bons résultats en moyenne, mais il faut noter que certains projets ont atteint des performances très élevées, d'autres beaucoup moins et même, dans un seul cas, résolument négatives. Parmi les aspects positifs de l'impact économique, on peut citer : le soutien aux activités de création d'entreprise ; l'introduction de l'agroécologie ; la rationalisation des pratiques agricoles et la transformation des produits agricoles ; l'élevage de petits ruminants ; les activités de formation professionnelle ; la réintégration des migrants de retour ; le lien entre l'offre et la demande du marché.

En ce qui concerne les aspects problématiques de l'impact économique, il faut mentionner : l'introduction de technologies non adaptées au contexte ; les activités liées à l'aviculture et à la pisciculture ; la sous-estimation de la dynamique du marché et du secteur privé ; l'entretien et la réparation des machines et équipements agricoles.

En termes d'impact social, les performances sont généralement très élevées et concernent notamment : la reconnaissance du statut de la femme compte tenu de sa plus grande centralité au sein de la famille et de la communauté à laquelle elle appartient ; la dynamisation ou la redynamisation d'entités collectives (comme les GIE, notamment féminins) ; la réinsertion sociale des migrants de retour et des individus fuyant les conflits et les situations d'insécurité (notamment dans les régions du nord du Mali).

Les questions qui ont émergé concernant la dimension sociale de l'impact concernent la frustration des bénéficiaires potentiels exclus de l'appui du projet, et les conflits par rapport aux effets de certaines activités particulièrement infructueuses comme par exemple celles liées à l'aviculture.

Les aspects liés à l'impact environnemental ne semblent pas avoir fait l'objet, à l'exception de quelques cas, d'une attention particulière de la part des sept projets, et par conséquent les performances sont en moyenne faibles. En fait, même des activités particulièrement réussies en termes d'impact économique, comme le soutien aux entreprises collectives pour la collecte des déchets, ne démontrent pas une attention suffisante à certains problèmes environnementaux, comme l'absence de décharges convenablement préparées pour la livraison des déchets. D'autres projets ont tout simplement ignoré la question de l'impact environnemental et sont même allés jusqu'à introduire des pesticides et herbicides chimiques dans des contextes à l'équilibre écologique fragile.

Parmi les aspects positifs, il faut sans aucun doute mentionner l'introduction de pratiques liées à l'agroécologie, qui, par ailleurs, a eu un grand succès et un excellent impact sur les bénéficiaires.

En ce qui concerne la migration illégale, les activités des sept projets et de l'initiative dans son ensemble n'ont pas produit, du moins de manière évidente, une atténuation du phénomène, également en raison de l'impact économique limité de certaines activités. Cependant, même dans le cas d'activités ayant un bon impact, les cas de bénéficiaires qui, malgré des changements positifs dans leur vie, n'ont pas renoncé à émigrer, recourant parfois même à des solutions illégales, ne sont pas du tout rares.

Enfin, en ce qui concerne l'initiative dans son ensemble, au-delà des considérations exprimées quant à la durée limitée qui a inévitablement affecté l'impact, même en l'absence de données précises, il est possible de formuler l'hypothèse d'un impact important des activités de communication qui se sont distinguées pour l'efficacité des outils utilisés, l'originalité des messages et la quantité et la variété des destinataires atteints.

6.1.6. Durabilité

L'analyse de durabilité a mis en évidence une performance moyennement élevée de six projets, tandis que le septième a montré de sérieux problèmes. Les aspects positifs de la durabilité concernent :

- l'introduction de la diversification des cultures ;
- l'introduction de l'horticulture pendant la saison humide ;

- l'accès à la terre de ceux qui en étaient exclus ;
- l'implication des autorités locales, des leaders communautaires et des chefs religieux ;
- la promotion des activités artisanales liées à l'entretien et à la réparation du matériel agricole ;
- l'utilisation de nouvelles techniques et intrants culturels (y compris les semences améliorées) adaptés au contexte local ;
- la réalisation d'études de marché ad hoc pour soutenir les activités agricoles et entrepreneuriales.

Quant aux aspects négatifs, il faut mentionner :

- l'adoption de systèmes de transformation des produits agricoles alimentés en électricité ;
- l'introduction de technologies sophistiquées et surtout coûteuses ;
- l'introduction de variétés de cultures non adaptées aux climats arides ;
- l'introduction de pesticides et d'herbicides dans des zones à l'équilibre écoenvironnemental fragile et aux coûts élevés ;
- l'aviculture dans des contextes climatiques extrêmes ;
- la priorité donnée aux entreprises individuelles plutôt qu'aux entreprises communautaires et collectives.

La durabilité de l'initiative dans son ensemble est insuffisante. En effet, la logique de l'urgence ne peut pas être compatible avec celle qui devrait caractériser une intervention de développement local ou d'atténuation du phénomène migratoire. Même si l'initiative n'était considérée qu'en fonction de son caractère de « laboratoire » pour expérimenter de nouvelles manières d'affecter les conditions du contexte qui favorisent le phénomène de la migration clandestine, la durabilité serait très insuffisante, à la fois pour le temps limité qui ne favorise pas une expérimentation adéquate de ces nouvelles méthodes, et du fait qu'elle ne prévoit aucune stratégie de sortie.

6.1.7. Visibilité et communication

Les critères supplémentaires de communication et de visibilité se caractérisent par des niveaux de performance moyennement très élevés. Pour les aspects positifs concernant la communication on peut citer :

- l'utilisation d'une grande variété d'outils de communication ;
- la différenciation des messages selon les outils et les destinataires ;
- le recours à la communication indirecte basée sur les difficultés de la vie quotidienne de ceux qui restent (épouses, enfants, amis, communautés d'appartenance des migrants) ;
- les « causeries » informelles et les sensibilisations « en porte-à-porte » ;
- l'utilisation intensive des réseaux sociaux pour les messages adressés notamment aux jeunes ;
- l'utilisation de formes traditionnelles de communication telles que le théâtre itinérant ;
- les témoignages directs de migrants ;
- l'implication des journalistes et communicateurs professionnels locaux ;
- l'utilisation intensive des émissions radiophoniques ;
- l'utilisation de la recherche-action comme outil de connaissance et de communication.

Parmi les quelques aspects moins positifs, ou partiellement problématiques, on peut citer : l'utilisation de technologies de communication trop sophistiquées pour être utilisées ; l'implication de la diaspora en Italie plus faible que prévu.

Pour l'initiative dans son ensemble, l'aspect de la communication a représenté l'une de ses plus grandes forces. En effet, l'initiative a utilisé la communication indirecte (notamment au Sénégal à travers la campagne FooJem) visant à véhiculer des messages positifs à travers des témoignages de jeunes plutôt que des descriptions tragiques et directes de l'émigration irrégulière. Enfin, en ce qui

concerne la visibilité, tant l'initiative dans son ensemble que la quasi-totalité des sept projets ont contribué à faire connaître la Coopération italienne et son travail.

6.2 Les bonnes pratiques et les leçons apprises

6.2.1. Les bonnes pratiques

Les activités menées dans le cadre des sept projets et de l'initiative dans son ensemble ont mis en lumière un nombre important de bonnes pratiques. Pour des raisons d'espace, celles qui pourraient être les plus utiles à l'avenir pour des interventions similaires sont répertoriées ci-dessous.

Accès à la terre. Il s'agit d'un enjeu clé en termes d'atténuation du phénomène migratoire qui a été traité très efficacement par le projet de l'ONG CISV et qui repose sur l'implication active des acteurs institutionnels sénégalais au niveau local assurant une forte pérennité de l'action. L'accès à la terre pour ceux qui en sont normalement exclus est une condition fondamentale pour créer des alternatives à l'exode de leurs territoires d'origine.

Les producteurs locaux. Le recours à des producteurs locaux de matériel agricole, lorsque cela est possible, est une pratique fondamentale pour amplifier l'impact des projets et étendre les bénéfices au-delà des principaux destinataires des actions. C'est ce qui est mis en œuvre par l'ONG CISV dans la vallée du fleuve, au Sénégal, pour la construction artisanale par un fabricant local de motopompes à usage d'irrigation.

Les bénéficiaires collectifs. L'expérience de l'initiative a montré combien il est plus avantageux, en termes d'efficacité et surtout d'impact, d'accompagner les acteurs collectifs, comme dans le cas du GIE qui s'occupe de la collecte des déchets à Kita au Mali, soutenu par l'ONG ENGIM plutôt que des acteurs individuels.

Le tutorat. L'expérience de l'ONG ENGIM a mis en évidence l'importance de la fonction de tutorat comme accompagnement continu des bénéficiaires, notamment lorsqu'ils sont confrontés à la dynamique du marché et du secteur privé. Les fonctions de tutorat peuvent assurer le succès de l'action et sa pérennité dans le temps, notamment pour les activités d'appui à la création de micro-entreprises.

La communication à travers des messages positifs. L'initiative dans son ensemble a souligné l'importance d'une communication indirecte basée sur des messages positifs concernant le phénomène de la migration irrégulière. Ces messages, destinés principalement à un jeune public, sont plus attractifs et efficaces que ceux dont le contenu est directement lié aux risques. La question du risque pour les jeunes, en effet, n'est pas toujours dissuasive pour ceux qui n'ont pas d'opportunités dans leur propre pays et préfèrent choisir d'émigrer même en recourant à des méthodes illégales.

La communication sur les conditions de ceux qui restent. L'expérience acquise par l'ONG ENGIM, notamment au Mali, a mis en évidence la grande efficacité et le fort impact des contenus de communication concernant non seulement les migrants mais aussi leurs familles. Des questions telles que les difficultés de la vie conjugale à distance et en particulier des épouses, des enfants qui grandissent sans figure parentale, la fréquence des divorces, etc. ils ont dévoilé les problèmes de ceux qui vivent « de l'autre côté », et en particulier des femmes, démontrant les conséquences néfastes que peut avoir l'émigration irrégulière, tant sur les migrants que sur la vie de leurs familles et de leurs communautés.

La production de connaissances. L'un des enjeux centraux de la migration irrégulière est lié à la fois à l'estimation de l'ampleur du phénomène - qui par définition échappe aux statistiques officielles - et à la compréhension des nombreuses raisons qui poussent à ce choix. La priorité accordée par l'initiative dans son ensemble à la production de connaissances sur le phénomène migratoire dans les

zones de mise en œuvre des projets est à saluer comme une bonne pratique comme facteur essentiel pour identifier des réponses efficaces en termes d'actions qui touchent directement le contexte qui pousse à l'exode.

La fonction des "relais". L'utilisation de la figure d'agriculteurs « relais » mise en œuvre par le projet de l'ONG Terra Nuova est une pratique efficace car elle facilite les changements de méthodes techniques et organisationnelles, amplifiant l'impact des actions et favorisant la durabilité des changements introduits. Ces agriculteurs deviennent, en effet, de véritables « multiplicateurs » des actions.

Études de marché. L'utilisation d'études de marché s'est avérée être un excellent choix pour comprendre le rapport entre l'offre et la demande et, par conséquent, pour mieux calibrer les actions des projets. C'est le cas de ce qui a été réalisé en matière d'activités de création d'entreprise, comme dans le projet ONG ENGIM, en soutien aux activités agricoles, dans le cas du projet ONG Terra Nuova, ou comme dans les activités de formation de l'ONG VIS.

La dynamique de groupe. Le projet de l'ONG a souligné l'importance de la dynamique de groupe, à la fois dans les activités de formation et dans la mise en œuvre des actions individuelles. La mise en place d'une dynamique de groupe permet de surmonter les difficultés et les problèmes communs aux bénéficiaires par la confrontation et le partage mutuels et surtout par le dépassement de l'isolement individuel de ceux qui recherchent une alternative à l'émigration.

L'adoption d'un plan de communication. L'expérience acquise par l'ONG ACRA a mis en évidence l'importance d'avoir un véritable plan de communication à travers la création d'un calendrier d'émissions et d'interventions radio qui accompagnent les moments de la vie du projet dans le temps. Cette approche permet une communication continue et régulière totalement intégrée aux actions, surmontant le problème de nombreuses interventions pour lesquelles les activités de communication ne représentent qu'une des activités souvent sans lien avec le reste du projet.

Le droit à une pension pour les migrants de retour. La question des retraites des migrants représente souvent un obstacle insurmontable pour ceux qui ont décidé de retourner dans leur pays d'origine. A cet égard, l'expérience du projet de l'ONG LVIA est exemplaire puisque les migrants de retour d'Italie ont été informés des services que l'INCA/CGIL propose à Dakar et de leurs droits à demander une pension italienne. Pour ceux qui étaient intéressés, les données ont été collectées pour demander la déclaration de contribution grâce à la collaboration directe avec l'INCA/CGIL Dakar.

6.2.2. Les leçons apprises

L'équipe d'évaluation estime que les leçons apprises suivantes devraient être soulignées.

Le cadre logique. Malgré les très bonnes performances moyennement obtenues par les sept projets, la mauvaise formulation du cadre logique reste un obstacle important, à la fois pour la réalisation des actions de suivi et évaluation et, surtout, pour les éventuelles corrections de tir qui pourraient être nécessaires. À l'exception d'un cas, les projets n'ont pas produit d'informations significatives en raison de l'impossibilité d'appliquer des indicateurs sensibles pour mesurer le changement produit.

Les "révolutions technologiques". L'introduction d'une technologie doit être parfaitement compatible avec le contexte si l'on veut éviter un échec ou une éventuelle réaction de rejet. Une même technologie, comme le photovoltaïque, peut être compatible dans une région mais pas nécessairement dans une autre même si elle appartient au même pays.

Agroécologie. Même la question très actuelle, et à certains égards à la mode, de l'agroécologie doit être mesurée par rapport à la possibilité réelle d'être reçue par les bénéficiaires. Il s'agit en substance d'éviter les « sauts technologiques », souvent le résultat de positions idéologiques, et de vérifier à

chaque fois la compatibilité technique, sociale, institutionnelle, environnementale et économique des nouvelles pratiques agricoles à introduire. Souvent, il est plus efficace d'insérer des éléments progressifs concernant l'agroécologie dans une perspective de véritable « transition » dans la conscience que tout changement de pratiques consolidées prend une dimension processuelle.

Accompagnement des réalités collectives. Le soutien aux organisations collectives, comme les GIE, les coopératives, etc., est plus efficace que le soutien aux individus. En effet, l'expérience acquise dans les projets a montré que la dimension individuelle est influencée par de nombreuses variables qui ne peuvent pas toujours être contrôlées et gérées. Les réalités collectives, d'autre part, en plus d'être caractérisées dans leur comportement par des règles codifiées, ont de plus grandes possibilités d'impact sur la réalité sociale et économique dans laquelle elles s'insèrent.

Le rôle de la diaspora. Souvent, on a tendance à surestimer le rôle de la diaspora comme point de référence pour atténuer le phénomène de la migration irrégulière. Si les témoignages de ceux qui ont subi les conséquences dramatiques de l'exode des migrants clandestins pouvaient théoriquement représenter un frein à ceux qui entendent quitter leur pays par des moyens illégaux, en réalité la diaspora peut aussi remplir la fonction inverse, c'est-à-dire faciliter l'exode car, non seulement il peut suggérer comment éviter ou atténuer les risques du voyage, mais il représente aussi un efficace réseau solidaire dans le pays de destination qui se substitue à celui des familles d'origine.

La dispersion des interventions. La dispersion des interventions à travers des micro-projets dans plus d'un pays réduit considérablement la possibilité d'impacts sur le phénomène migratoire. Pour agir sur ce phénomène, il pourrait être plus efficace de concentrer les ressources sur des objectifs territoriaux définis et géographiquement circonscrits. En ce sens, la multi-territorialité des interventions n'est peut-être pas la meilleure réponse pour faire face au phénomène migratoire.

L'intérêt réel des pays touchés par des taux d'émigration élevés. Toute intervention visant à atténuer le phénomène migratoire, notamment illégal, doit nécessairement prendre en compte les intérêts économiques, parfois divergents, des familles et des communautés auxquelles elles appartiennent, ainsi que des Etats. En ce sens, l'importance des envois de fonds des émigrés sur la vie des familles et des territoires auxquels ils appartiennent, mais aussi sur le PIB de nombreux pays, peut représenter un obstacle au succès des interventions visant à atténuer le phénomène migratoire.

7. Recommandations

Enfin, l'équipe d'évaluation fait les recommandations suivantes.

Recommandations adressées à l'AICS

- 1 Eviter d'utiliser les outils et procédures des interventions d'urgence pour faire face au phénomène migratoire qui a un caractère structurel et est lié à la logique du développement. Une initiative de neuf mois sur le thème de la migration - ou sur les conditions qui la favorisent - est absolument incompatible avec les changements et les processus qui se produisent dans la dimension temporelle du moyen et surtout du long terme.
- 2 La question des migrations peut être traitée au niveau régional dans le cas d'interventions dans des zones transfrontalières bien délimitées, en cas de toutes premières interventions d'urgence et en présence de budgets conséquents. Sinon, l'intervention régionale pourrait être dispersive en termes d'impact et d'utilisation des ressources.
- 3 Agir en synergie avec les autorités gouvernementales dans le cadre des politiques migratoires nationales et favoriser une plus grande coordination avec les bailleurs de fonds actifs dans ces domaines.

- 4 Eviter la dispersion géographique des interventions et des ressources associées et concentrer leurs efforts sur des objectifs géographiques et territoriaux bien définis.
- 5 Mieux définir la théorie du changement sous-jacente aux initiatives ; une théorie mal formulée - ou pas formulée du tout - risque d'être un sérieux obstacle à la pertinence et à la cohérence des actions.
- 6 Porter plus d'attention au cadre logique des projets présentés par les promoteurs ; le cadre logique doit contenir une formulation claire des résultats, des activités et des indicateurs ; ces derniers doivent être mesurables et enregistrer les changements intervenus et non la simple exécution des activités.
- 7 Accorder une plus grande attention au suivi, non seulement sur les aspects administratifs ou sur la simple vérification de l'exécution des activités, mais aussi sur les dynamiques et processus activés ainsi que sur les premiers résultats ou effets ; seul un suivi constant peut fournir des indications sur la nécessité d'ajuster le tir - voire le cadre logique - et d'adapter les stratégies.
- 8 Promouvoir les initiatives de capitalisation de l'expérience ; dans le cas de programmes articulés sur plusieurs projets et à caractère « pilote », privilégier le processus de capitalisation également par une communication horizontale entre les différents acteurs fonctionnels à la représentation des bonnes pratiques et des enseignements tirés.
- 9 Valoriser davantage le contenu des rapports intermédiaires et finaux des organisations d'exécution des projets en portant une attention particulière aux suggestions formulées.
- 10 Vérifiez soigneusement les chevauchements entre les projets d'une ONG dans les mêmes lieux financés par différents organismes, en particulier l'administration publique italienne, en évitant la duplication des actions et des coûts.

Recommandations adressées aux ONG et à l'AICS

- 11 Toujours procéder à la définition d'une référence, ou situation de départ, à la fois pour développer des réponses adaptées à la réalité, et pour mesurer les effets liés à la mise en œuvre de l'intervention.
- 12 Porter une attention particulière à la durabilité environnementale des actions : parfois les intrants technologiques adaptés à un territoire peuvent ne pas convenir à un autre même s'ils sont situés dans la même région ou dans le même pays ; l'agroécologie doit toujours être adaptée au contexte dans lequel elle est destinée à être introduite.
- 13 Accorder plus d'attention à une analyse préventive de l'impact environnemental. L'amélioration des conditions du contexte, notamment sur le plan économique, ne peut ignorer les éventuels dommages environnementaux que peuvent produire les activités soutenues par les projets de développement.
- 14 Adopter une approche systémique en cas d'interventions concernant le phénomène migratoire qui est lié aux enjeux de développement local, de transition technologique dans l'agriculture, de réformes foncières, d'égalité des genres, de respect des droits humains, etc.
- 15 Porter une attention particulière aux questions de genre liées aux enjeux de développement local et à ceux des phénomènes migratoires. Bien que ce soient principalement les hommes qui émigrent, les femmes jouent un rôle fondamental, à la fois dans la prise de décisions au sein de la famille, et dans la gestion des conséquences de l'éloignement de ceux qui sont partis.

- 16** Formuler les critères de sélection des bénéficiaires de manière plus claire et plus transparente. La nécessité de contenir le nombre de bénéficiaires, compte tenu des ressources limitées par rapport à la forte demande d'accompagnement, doit tenir compte du fait que chaque opération de sélection peut produire des conflits et des réactions de frustration de la part des exclus.
- 17** Expérimenter des formes de réinsertion sociale et économique des migrants de retour autres que la création d'entreprise ; cette méthode finit par privilégier les « plus forts », ou ceux qui ont déjà décidé de rentrer et qui ont un capital bien que petit et des compétences, au détriment de ceux qui n'ont ni les moyens ni les compétences à utiliser dans leur pays d'origine.
- 18** Expérimenter des formes plus efficaces d'implication de la diaspora capables de dépasser les fonctions et rôles superficiels ou accessoires au sein des projets ; si la diaspora peut jouer un rôle important dans l'atténuation des migrations illégales, il est également vrai qu'elle peut les favoriser en vertu de relations solidaires / territoriales / familiales.

ANNEXES

ANNEXE 1: Termes de Référence



*Ministero degli Affari Esteri
e della Cooperazione Internazionale*

MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI E DELLA COOPERAZIONE INTERNAZIONALE

DIREZIONE GENERALE PER LA COOPERAZIONE ALLO SVILUPPO

Ufficio III

Sezione Valutazione

TERMINI DI RIFERIMENTO

PER LA VALUTAZIONE INDIPENDENTE DEL PROGRAMMA

***“Iniziativa di emergenza in favore dei rifugiati, dei migranti e
delle popolazioni locali vulnerabili”***

*Valutazione d’impatto
Senegal, Mali, Guinea, Guinea Bissau*

ECODEV-HUMAID

AID N. 10733

Contesto e oggetto della valutazione

L’Africa Occidentale - in particolar modo i paesi oggetto di questo intervento - rappresenta uno dei bacini più consistenti della migrazione irregolare verso l’Europa, che ha prevalentemente matrice economica e caratteristiche multi-dimensionali e complesse. Strategicamente, le azioni del programma hanno quindi contribuito a mitigare le cause profonde della migrazione soprattutto a beneficio dei giovani e delle donne e a favorire il reinserimento dei migranti di ritorno nei paesi d’origine. Il programma considerato riguarda aree in cui il fenomeno è più accentuato e i corridoi migratori transfrontalieri più utilizzati dai migranti irregolari, e punta ad intervenire sia sulle aree di provenienza che di transito dei flussi migratori. Il programma nel suo insieme, attraverso i singoli progetti che lo compongono, ha previsto attività di:

- 1) rafforzamento di servizi di formazione professionalizzante nei settori trainanti delle aree di intervento;
- 2) Interventi integrati per il potenziamento della resilienza territoriale attraverso l’introduzione di sistemi agricoli innovativi e sostenibili basati sulla rotazione e sul risparmio idrico ed energetico;
- 3) Azioni che possano contribuire alla protezione e a migliorare le condizioni di vita dei migranti di ritorno.
- 4) comunicazione svolta sotto il coordinamento dell’ufficio di programma di AICS Dakar in modo da avere un’unica strategia informativa tra tutti gli interventi più efficace, efficiente e per evitare duplicazioni dannose e inutili.

L’iniziativa qui considerata, realizzata nel periodo 2016-2017, persegue l’SDG 1. L’obiettivo perseguito dall’azione della cooperazione italiana è di favorire il miglioramento delle condizioni di vita della popolazione che vive in aree ad alta potenzialità migratoria e dei migranti, sfollati e rifugiati per contrastare il fenomeno della migrazione irregolare.

Ulteriori dettagli relativi al programma oggetto di valutazione sono forniti nelle allegate schede descrittive. Si noti che, ove non diversamente segnalato, le informazioni fornite nelle schede, inclusi i beneficiari, sono relative a quanto previsto nella fase di disegno degli interventi. Si segnala inoltre che a partire dal 1 gennaio 2016 le competenze operative che prima facevano capo al MAECI sono state trasferite ad AICS.

I documenti di progetto del programma da valutare sono allegati alla Lettera d’Invito. Nella fase di *Desk Analysis* potrà essere fornita altra documentazione.

Utilità della valutazione

La valutazione dell’iniziativa è finalizzata in particolare a:

1. verificare i risultati e l’impatto dell’iniziativa nel suo complesso, nonché dei singoli progetti che compongono l’iniziativa, ossia sia i 7 progetti affidati ad Organizzazioni della Società Civile ed altri soggetti senza finalità di lucro (“OSC”) sia la componente in gestione diretta;
2. confermare la validità dell’affidamento ad OSC nel contesto e nelle condizioni operative dei paesi d’intervento;
3. individuare le lezioni apprese e le buone pratiche da replicare in materia di comunicazione e *nexus*;
4. verificare se, in termini di impatto, sia stato utile suddividere il contributo in più Paesi o se sarebbe stato preferibile concentrarsi su uno, o su alcuni, di essi con un impatto maggiore;
5. individuare le lezioni apprese e le buone pratiche da replicare in materia di progetti transfrontalieri;

6. analizzare gli aspetti procedurali dell'iniziativa, evidenziando eventuali criticità e buone pratiche.

Più in generale, anche attraverso le raccomandazioni e le lezioni apprese, la valutazione darà notizie utili atte ad indirizzare al meglio i futuri finanziamenti di settore, a migliorare la programmazione politica dell'aiuto pubblico allo sviluppo e la gestione degli interventi programmati, dalla fase di progettazione alla realizzazione, includendo l'attività di monitoraggio e valutazione.

La diffusione dei risultati della Valutazione permetterà inoltre di rendere conto al Parlamento circa l'utilizzo dei fondi stanziati per l'Aiuto Pubblico allo Sviluppo ed all'opinione pubblica italiana circa la validità dell'allocazione delle risorse governative disponibili in attività di Cooperazione. I risultati della valutazione e le esperienze acquisite saranno condivise con le principali Agenzie di cooperazione e con i partner che devono anch'essi rendere conto ai loro Parlamenti ed alle loro opinioni pubbliche su come siano state utilizzate le risorse messe a loro disposizione. La valutazione favorirà anche la "mutual accountability" tra partner in relazione ai reciproci impegni.

Infine, mediante il coinvolgimento dei Paesi partner in ogni fase del suo svolgimento, la valutazione contribuirà al rafforzamento della loro capacità in materia di valutazione.

Obiettivi ed ambito della valutazione

La valutazione dovrà esprimere un giudizio generale, adeguatamente motivato, sulla rilevanza degli obiettivi dell'iniziativa da valutare in relazione alle esigenze locali prioritarie.

In base ai risultati raggiunti, tenendo conto anche degli indicatori elencati nel quadro logico, si valuteranno l'efficacia dell'intervento, l'efficienza nell'utilizzo delle risorse a disposizione e la sostenibilità dei benefici conseguiti.

Al di là dei risultati immediati, si dovrà cercare di valutare soprattutto l'impatto dell'iniziativa valutata e descrivere pertanto quali cambiamenti essa abbia contribuito a determinare, o si possa ipotizzare che contribuirà a determinare, in via diretta o indirettamente, nell'ambito del contesto sociale, economico e ambientale nonché in relazione al raggiungimento degli SDGs indicati nelle schede descrittive allegate ed agli altri indicatori di sviluppo.

In particolare, si dovranno evidenziare gli effetti, anche solo potenziali, su benessere collettivo, diritti umani, eguaglianza di genere e ambiente e sottolineare il contributo ad eventuali cambiamenti di carattere strutturale e duraturo in sistemi o norme. Si dovrà anche analizzare in che misura e secondo quali meccanismi l'intervento abbia contribuito ai cambiamenti come pure l'influenza di fattori esterni quali il contesto politico, le condizioni economiche e finanziarie.

La valutazione dovrà accertare se e in che misura le attività siano state realizzate in coordinamento con le altre iniziative nel settore umanitario, in particolare con il cluster "protection" e nel quadro della strategia definita dagli Humanitarian Country Teams, secondo il principio della complementarità ed evitando duplicazioni.

La valutazione dovrà tenere conto degli eventuali effetti sinergici sia positivi che negativi tra i vari progetti inclusi nel programma oggetto della valutazione, al fine di evidenziare possibili effetti aggiuntivi creatisi grazie al loro operare congiunto.

La valutazione esaminerà anche il grado di logicità e coerenza del design del progetto e ne valuterà la validità complessiva.

Le conclusioni della valutazione saranno basate su risultati oggettivi, credibili, affidabili e validi, tali da permettere alla DGCS di elaborare misure di management response. Il rapporto finale di valutazione dovrà inoltre evidenziare le eventuali lezioni apprese e buone pratiche nonché fornire raccomandazioni utili per la realizzazione di futuri progetti simili. Sempre sulla base di quanto emerso dalla valutazione, potranno essere fornite raccomandazioni di carattere generale per migliorare la

programmazione e la gestione degli interventi di cooperazione.

Il team di valutazione potrà suggerire e includere altri aspetti congrui allo scopo della valutazione.

Criteri

I criteri di valutazione, citati in precedenza, sono quelli ridefiniti di recente in ambito OCSE-DAC assieme ai principi base per il loro utilizzo. Nel rimandare alle fonti OCSE-DAC per maggiori dettagli⁴⁷, di seguito si evidenziano i principali aspetti di ciascun criterio:

- **Rilevanza:** Il team di valutazione dovrà verificare in che misura l'obiettivo ed il disegno dell'iniziativa rispondano (e continuano a farlo se le circostanze mutano) ai bisogni, le politiche e le priorità dei beneficiari, globali, del Paese e delle istituzioni del partner. In particolare, la rilevanza dovrà essere valutata rispetto ai bisogni dei beneficiari, tenuto conto dei "needs assessments" effettuati dalle Nazioni Unite e riversati nei Piani di Risposta Umanitaria (Humanitarian Response Plan).
- **Coerenza:** Si verificherà la compatibilità dell'intervento con altri interventi nel settore all'interno dello stesso Paese sia da parte della cooperazione italiana che da parte di altri Paesi. In particolare, si dovrà verificare la coerenza dell'intervento con le priorità e gli obiettivi indicati dagli Humanitarian Country Teams e riversati negli Humanitarian Response Plans.
- **Efficacia:** La valutazione misurerà il grado e l'entità in cui gli obiettivi dell'iniziativa, intesi in termini di risultati diretti ed immediati, siano stati raggiunti o si prevede lo saranno, con attenzione ai diversi risultati all'interno dei vari gruppi di beneficiari. In particolare, si dovrà verificare l'opportunità di aver suddiviso il contributo in più Paesi.
- **Efficienza:** La valutazione analizzerà se l'utilizzo delle risorse sia stato ottimale, o si prevede lo sarà, per il conseguimento dei risultati del progetto sia in termini economici che di tempistica ed efficienza gestionale.
- **Impatto:** Si analizzeranno gli effetti significativi dell'intervento, positivi e negativi, previsti o imprevisi o prevedibili, in un ambito più ampio rispetto ai risultati diretti ed immediati. Nel valutare l'impatto si considereranno quindi gli effetti in ambito sociale, economico ed ambientale nonché relativi alle tematiche più importanti: protezione e situazione umanitaria dei beneficiari, benessere delle comunità, diritti umani, uguaglianza di genere etc.
- **Sostenibilità:** Si valuterà la potenziale continuità nel medio e lungo termine dei benefici dell'iniziativa, sia quelli già prodottisi che quelli che potranno derivarne in futuro.

Quesiti valutativi

I quesiti valutativi dovranno essere formulati soprattutto in funzione dell'utilità e degli obiettivi della valutazione. Anche l'interpretazione specifica dei criteri OCSE-DAC, nonché di eventuali criteri aggiuntivi, dipenderà da cosa la valutazione mira a far sapere e l'utilizzo che della valutazione stessa si intende fare.

Le domande sull'efficacia e sull'impatto dovranno basarsi sul livello dei risultati (outcome) e degli impatti specifici generati, anziché su specifici output e sull'impatto globale.

Trattandosi di valutazione d'impatto, una parte dei quesiti dovranno essere del tipo causa-effetto.

Alcune domande dovranno essere indirizzate anche a tematiche trasversali (povertà, diritti umani, questioni di genere o ambientali etc.).

In ogni caso, i quesiti (principali e supplementari) dovranno essere formulati quanto più possibile in maniera dettagliata, facendo riferimento alle specifiche caratteristiche degli interventi, in forma chiara e con un taglio operativo che tenga anche conto della concreta possibilità di darvi una risposta.

⁴⁷ A fine 2019 il DAC ha approvato le nuove definizioni dei Criteri OCSE. Per le nuove definizioni si rinvia al seguente link <http://www.oecd.org/dac/evaluation/daccriteriaforevaluatingdevelopmentassistance.htm>

Principi generali, approccio e metodologia

a) La valutazione deve essere in linea con i più elevati standard internazionali di riferimento e tiene conto delle rilevanti linee guida della cooperazione italiana.

Le valutazioni realizzate dalla DGCS si basano sui seguenti principi: utilità, credibilità, indipendenza, imparzialità, trasparenza, eticità, professionalità, diritti umani, parità di genere e sul principio del *leave no-one behind*.

La valutazione deve essere condotta con i più elevati standard di integrità e rispetto delle regole civili, degli usi e costumi, dei diritti umani e dell'uguaglianza di genere e del principio del "non nuocere".

Le tematiche trasversali (tra cui diritti umani, genere, ambiente) dovranno avere la dovuta considerazione ed i risultati della valutazione in questi ambiti dovranno essere adeguatamente evidenziati con una modalità trasversale.

b) Per valutare quanto gli interventi abbiano inciso sulla capacità, da un lato di concedere i diritti umani e dall'altro di pretenderne la fruizione, si utilizzeranno lo Human Rights Based Approach, il Needs-based Approach e il People-centered Approach.

Più in generale, il team di valutazione userà un Results based approach (RBA) che comprenderà l'analisi di varie fonti informative e di dati derivanti da documentazione di progetto, relazioni di monitoraggio, interviste con le controparti governative, con lo staff del progetto, con i beneficiari diretti, sia a livello individuale sia aggregati in focus group. A questo scopo, il team di valutazione intraprenderà una missione nei paesi in cui è stato realizzato il programma.⁴⁸

Il processo di valutazione dovrà essere "*utilisation focused*", vale a dire che l'enfasi principale verrà posta sull'uso specifico che dei suoi risultati dovrà essere fatto.

c) Il team di valutazione dovrà adottare metodologie sia qualitative che quantitative in modo tale da poter triangolare i risultati ottenuti con l'utilizzo di ciascuna di esse. Nella scelta delle metodologie da utilizzare, il team di valutazione dovrà tenere conto degli obiettivi che la valutazione si propone nonché delle dimensioni e caratteristiche degli interventi. Si dovrà esplicitare quali metodi si utilizzano sia per la valutazione che per la raccolta dei dati e la loro analisi, motivando la scelta e chiarendo le modalità di applicazione degli stessi.

In ogni caso, le metodologie utilizzate dovranno essere in accordo con tutti i principi enunciati in precedenza nei punti a e b. In particolare, la prospettiva di genere dovrà sempre essere integrata (alla luce del tipo di intervento valutato) e con modalità che dovranno essere indicate nella proposta tecnica presentata (ad esempio, la presenza nel team di personale di sesso femminile o comunque esperto in materia di genere, raccolta ed analisi dei dati in maniera disaggregata per genere etc.).

Nella fase di avvio della valutazione, i valutatori dovranno:

- 1- elaborare la teoria del cambiamento, compatibilmente con le modalità di impostazione progettuale dell'intervento;
- 2- proporre le principali domande di valutazione e le domande supplementari, in maniera puntuale e tenendo conto delle caratteristiche specifiche degli interventi;
- 3- elaborare la matrice di valutazione, che, per ciascuna delle domande di valutazione e domande supplementari che si è deciso di prendere in considerazione, indichi le tecniche che si intendono utilizzare per la raccolta dei dati e fornisca altre informazioni quali i metodi di misura, eventuali indicatori, la presenza o meno di dati di base e quanto altro opportuno in base alle esigenze della valutazione;
- 4- stabilire le modalità di partecipazione degli stakeholder alla valutazione con particolare attenzione ai beneficiari e ai gruppi più vulnerabili.

⁴⁸ Con riferimento al Mali si dovranno tenere in conto le restrizioni imposte agli spostamenti del personale, locale ed espatriato, nelle aree a maggior rischio e si dovranno seguire le indicazioni e gli aggiornamenti definiti nella pagina web di "Viaggiare sicuri" dedicata al Mali <http://www.viaggiare Sicuri.it/country/MLI> attenendosi scrupolosamente alle consegne di sicurezza ivi definite

Coinvolgimento degli stakeholder:

I metodi utilizzati dovranno essere il più partecipativi possibile, prevedendo in tutte le fasi il coinvolgimento dei destinatari “istituzionali” della valutazione, del Paese partner, dei beneficiari degli interventi ed in generale di tutti i principali stakeholder.

Il team di valutazione dovrà coinvolgere gli stakeholder nella realizzazione della valutazione realizzando attività formative di capacity building volte a migliorare la capacità valutative del Partner. Oltre ai beneficiari delle varie iniziative ed agli enti esecutori, i principali stakeholder includono le autorità locali a livello centrale e periferico (province, prefetture, municipi, capi villaggio, capi tradizionali, ecc.), la cooperazione decentrata italiana, le associazioni della diaspora in Italia, nonché le organizzazioni multilaterali finanziate dall'Italia nei medesimi contesti (tra cui, in particolare, Resident Coordinator e/o Humanitarian Coordinator, UNHCR, OIM, INGO Forum, FAO).

Qualità della valutazione:

Il team di valutazione userà diversi metodi (inclusa la triangolazione) al fine di assicurare che i dati rilevati siano validi.

La valutazione dovrà conformarsi ai *Quality Standards for Development Evaluation* dell'OCSE/DAC.⁴⁹

La valutazione dovrà anche tenere conto delle *Guidance for Evaluating Humanitarian Assistance in Complex Emergencies* dell'OCSE/DAC.

Profilo del team di valutazione

Il servizio di valutazione dovrà essere svolto da un team di valutazione, composto da almeno 3 membri, incluso il team leader, il quale sarà il referente della DGCS per l'intera procedura e parteciperà alle riunioni e workshop previste dal piano di lavoro.

Il team leader dovrà avere i seguenti requisiti minimi:

- Diploma di laurea triennale;
- Padronanza della lingua italiana, parlata e scritta;⁵⁰
- Padronanza della lingua francese, parlata e scritta;
- Esperienza in attività di valutazione di iniziative di cooperazione allo sviluppo (almeno 3 anni);
- Esperienza in coordinamento di team multidisciplinari (almeno 1 anno).
- Conoscenza approfondita della gestione del ciclo del progetto e dei progetti di cooperazione allo sviluppo.
- Conoscenza degli strumenti e modalità di intervento della cooperazione italiana.

Ciascuno degli altri membri obbligatori del team dovrà possedere i seguenti requisiti minimi:

- Diploma di laurea triennale;
- Padronanza della lingua francese, parlata e scritta (limitatamente ad uno dei due membri obbligatori);
- Padronanza della lingua inglese, parlata e scritta (limitatamente ad uno dei due membri obbligatori);

⁴⁹ <https://www.oecd.org/development/evaluation/qualitystandards.pdf>

⁵⁰ Per padronanza si intende qui, come in seguito, una conoscenza della lingua in questione al livello C del QCER (non sono richiesti formali attestati)

- Esperienza in attività di valutazione di iniziative di cooperazione allo sviluppo (almeno 1 anno);
- Conoscenza della gestione del ciclo del progetto e dei progetti di cooperazione allo sviluppo.

Il team di valutazione dovrà inoltre disporre delle seguenti competenze, che potranno essere possedute da uno o più membri obbligatori o aggiuntivi:

- Competenze nell'ambito delle iniziative di aiuto umanitario;
- Competenza nel settore delle politiche migratorie;
- Conoscenza dell'area geografica interessata e del contesto istituzionale;
- Padronanza della lingue/idiomi veicolari delle regioni interessate;
- Competenza in interviste, ricerche documentate, raccolta e analisi dei dati;
- Competenza adeguata in tematiche trasversali e di genere;
- Ottime capacità analitiche, redazionali e di presentazione dei dati.

Il team di valutazione potrà includere esperti locali in qualità di membri del team stesso.

Prodotti dell'esercizio di valutazione

Gli output dell'esercizio saranno:

- Un Inception Report in lingua italiana, entro la scadenza concordata in occasione dell'incontro di avvio della valutazione (generalmente 20 giorni) presso la DGCS.
- Un Rapporto finale, di max 50 pagine, in formato cartaceo rilegato in broccia, 10 copie in lingua italiana, 10 copie tradotte in lingua inglese e 10 in lingua francese, e su supporto informatico in formato Word e Pdf (max 3Mb). La traduzione dovrà essere di un livello qualitativo professionale. Le copie dovranno essere dotate di copertina plastificata e contenere indicazione del titolo dell'iniziativa anche nella parte laterale.
- Un Summary Report di max 15 pagine, 10 copie in lingua italiana, 10 copie tradotte in lingua inglese e 10 in lingua francese, comprensivo di quadro logico, griglia dei risultati del progetto e sommario delle raccomandazioni. La traduzione dovrà essere di un livello qualitativo professionale. Le copie dovranno essere dotate di copertina plastificata e contenere indicazione del titolo dell'iniziativa anche nella parte laterale. Il Summary Report dovrà contenere anche elementi di infografica.
- Documentazione fotografica (in alta definizione) sull'iniziativa valutata e suo contesto, a sostegno delle conclusioni della valutazione, fornita su supporto informatico.
- Workshop di presentazione del rapporto finale presso il MAECI-DGCS.
- Workshop di presentazione del rapporto finale in loco.

Seguono:

- **Schede descrittive dei singoli progetti;**
- **Disposizioni gestionali e piano di lavoro;**
- **Formato suggerito del Rapporto di valutazione.**

MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI E DELLA COOPERAZIONE INTERNAZIONALE

DIREZIONE GENERALE PER LA COOPERAZIONE ALLO SVILUPPO

SCHEDA DESCRITTIVA

TITOLO DEL PROGRAMMA	<i>Iniziativa di emergenza in favore dei rifugiati, dei migranti e delle popolazioni locali vulnerabili (AID 10733)</i>	
LUOGO DEL PROGRAMMA	<i>Senegal, Mali, Guinea, Guinea Bissau</i>	
DURATA PREVISTA	12 mesi	
DURATA EFFETTIVA	13 mesi (25/11/2016-31/12/2017)	
CANALE DI FINANZIAMENTO	bilaterale	
TIPOLOGIA	dono	
BUDGET TOTALE	EURO	3.000.000,00
di cui:		
affidati OSC EURO	Euro	2.726.650,31
Gestione diretta EURO	Euro	113.349,69
Costi di Gestione: EURO	Euro	160.000,00
ENTE ESECUTORE:	AICS DAKAR	
	OSC (ACRA, CISV, ENGIM, GCI, LVIA, TERRANUOVA, VIS)	
OBIETTIVI DI SVILUPPO SOSTENIBILE	O1	

Iniziativa di emergenza in favore dei rifugiati, dei migranti e delle popolazioni locali vulnerabili (AID 10733)

Contesto dell'iniziativa

Il Programma si inserisce in maniera coerente nel quadro delle politiche di gestione delle migrazioni di ciascuno dei cinque paesi in parola, intervenendo sulla natura multidimensionale del fenomeno e quindi con attività coerenti alle politiche settoriali locali in materia di nutrizione, sviluppo rurale, sicurezza alimentare e protezione. L'iniziativa in parola è altresì in linea con le strategie di intervento dei maggiori donatori internazionali presenti nella regione, in primo luogo con lo "European Emergency Trust Fund for Stability and addressing root causes of irregular migration in Africa".

La gestione dell'Iniziativa, che si compone di 7 progetti, è di competenza della sede AICS di Dakar che, in stretto coordinamento con l'ufficio VII Emergenza dell'AICS e in accordo con l'Ambasciata d'Italia a Dakar, in particolar modo per le questioni collegate alla sicurezza, controlla la corretta esecuzione delle attività previste applicando le procedure vigenti e si relaziona con le controparti. Nell'esecuzione delle attività previste ci si avvale della presenza delle OSC italiane già operanti in loco e accreditate presso il MAECI/AICS e in accordo con le Autorità dei paesi di intervento come previsto la delibera n. 3 del 29 gennaio 2016 recante l'approvazione da parte del Comitato Congiunto delle "Procedure per la concessione di contributi e condizioni e modalità per l'affidamento di iniziative ai Soggetti senza finalità di lucro, ai sensi degli artt. 10, comma 1, e 26, commi 2 e 4 della Legge 125/2014".⁵¹

Obiettivi generali e specifici

L'obiettivo generale dell'iniziativa è favorire il miglioramento delle condizioni di vita della popolazione che vive in aree ad alta potenzialità migratoria e dei migranti, sfollati e rifugiati per contrastare il fenomeno della migrazione irregolare.

L'obiettivo specifico dell'iniziativa è contribuire ad attenuare le cause principali della migrazione irregolare attraverso azioni specifiche di sviluppo locale e creazione d'impiego, resilience e servizi di base. Protezione delle categorie più vulnerabili e la diffusione di campagna informative mirate alla migrazione irregolare.

Finanziamento

Per il raggiungimento di tali obiettivi, l'Italia ha contribuito per un importo pari a € 3.000.000,00, di cui € 2.726.650,31 affidati OSC, € 113.349,69 in gestione diretta a AICS Dakar e € 160.000,00 in costi di gestione.

Strategia d'intervento

Strategicamente le azioni del programma intendono contribuire a mitigare le cause profonde della migrazione nel loro aspetto multidimensionale soprattutto a beneficio dei giovani e delle donne e appoggiare il reinserimento dei migranti di ritorno nel loro paese. Per la presente iniziativa sono stati selezionati progetti nelle aree in cui il fenomeno è più accentuato e lungo i corridoi migratori transfrontalieri più utilizzati dai migranti irregolari, per intervenire quindi sia su aree sia di provenienza che di transito. Nello specifico dei progetti selezionati sono previste azioni che possano agire sia sui fattori di spinta sia sui fattori di attrazione che inducono alla scelta rischiosa della migrazione irregolare. Il programma si rivolge alla migrazione nel suo triplice aspetto di fragilità: i migranti che sono partiti e poi rientrati (più o meno volontariamente) e che hanno difficoltà a reintegrarsi sia socialmente che professionalmente, i migranti in transito e in rotta verso l'Europa, categoria estremamente vulnerabile e infine gli emigrati in Italia che stanno pensando ad un loro possibile ritorno al Paese di origine.

⁵¹ Si segnala che tali procedure sono state successivamente modificate ed aggiornate attraverso una serie di delibere del Comitato Congiunto per la Cooperazione allo Sviluppo. La disciplina attuale delle procedure per l'affidamento di progetti di aiuto umanitario a soggetti non profit è stata approvata con la delibera del Comitato Congiunto n. 49/2018.

Il programma nel suo insieme, attraverso i singoli progetti prevede attività di:

1. Rafforzamento di servizi di formazione professionalizzante nei settori delle professioni trainanti delle aree di intervento, con particolare attenzione all'occupazione per giovani e donne nei comuni più colpiti dal fenomeno migratorio.
2. Interventi integrati per il potenziamento della resilienza territoriale attraverso l'introduzione di sistemi agricoli innovativi e sostenibili e attività di formazione in pratiche agro-ecologiche per miglioramento della produzione.
3. Azioni che possano contribuire alla protezione e a migliorare le condizioni di vita dei migranti di ritorno, con la creazione o il rafforzamento di sportelli di informazione e assistenza sia in Italia che in Africa.
4. La comunicazione avrà un ruolo preminente nel programma e verrà svolta sotto il coordinamento dell'ufficio di programma in modo da avere un'unica strategia informativa tra tutti gli interventi più efficace.

Risultati da conseguire

I risultati da conseguire sono descritti nell'Allegato 2 alla lettera d'invito - documenti di progetto – con riferimento a ciascuno dei progetti inclusi nel programma da valutare.⁵²

Beneficiari

Oltre 12.000 beneficiari diretti hanno usufruito delle attività di progetto. 57 micro e piccole imprese sono state supportate. I beneficiari delle campagne di sensibilizzazione non sono precisamente quantificabili poiché alcune di queste hanno avuto portata nazionale. Si stimano centinaia di migliaia di persone.

Per un elenco più dettagliato dei beneficiari dei singoli progetti considerati si rinvia all'Allegato 2 alla lettera d'invito - documenti di progetto.⁵³

Sviluppi recenti

Al progetto sono state apportate 2 varianti non onerose. Il programma, la cui durata inizialmente prevista era di 12 mesi, si è concluso il 31 dicembre 2017.

Dal 14.08.2017 al 30.09.2017 è stata condotta una valutazione dello stato di avanzamento dei progetti di Emergenza in essere in Mali finanziati dall'AICS nell'ambito dell'Iniziativa AID 10733, da parte di "B2E – IA Sarl - Bureau d'Etudes et d'Expertises en Ingénieries Appliquées", uno studio di consulenza maliano appositamente selezionato tramite procedura di gara.

Il programma AID 10733 è stato seguito da altre due iniziative regionali ancora in corso di esecuzione, vale a dire "Iniziativa Regionale di Emergenza in Africa Occidentale per rafforzare la resilienza e la protezione dei migranti e dei migranti di ritorno" (AID: 11274) e "Iniziativa di Emergenza a protezione della popolazione più vulnerabile, degli sfollati, rifugiati, migranti irregolari e migranti di ritorno in Senegal, Guinea Bissau, Guinea, Gambia e Mali" (AID: 11659). Queste 2 iniziative non sono oggetto della presente valutazione.

⁵² File "Schede singoli progetti" e "quadro logico singoli progetti"

⁵³ File "Piano operativo generale", sezione 4.6: beneficiari.

Disposizioni gestionali e piano di lavoro

<i>Desk Analysis</i>	Esame della documentazione riguardante il progetto. Dopo la firma del contratto la DGCS fornirà al team di valutazione ulteriore documentazione relativa all'iniziativa oggetto della valutazione. Il team incontrerà i rappresentanti degli uffici della DGCS, gli esperti/funzionari dell'Agenzia e gli altri stakeholder rilevanti.
<i>Inception report</i>	Il team dovrà predisporre l'Inception Report completo di descrizione dell'ambito della valutazione, dei quesiti valutativi principali e supplementari, dei criteri e degli indicatori che verranno utilizzati per rispondere alle domande, delle metodologie che si intendono utilizzare per la raccolta dei dati, per la loro analisi e per la valutazione in generale, della definizione del ruolo e delle responsabilità di ciascun membro del team di valutazione, del piano di lavoro comprensivo del cronoprogramma delle varie fasi e dell'approccio che si intende avere in occasione delle visite sul campo. L'Inception Report sarà soggetto ad approvazione da parte della DGCS.
<i>Field visit</i>	Il team di valutazione visiterà i luoghi dell'iniziativa, intervisterà le parti interessate, i beneficiari e raccoglierà ogni informazione utile alla valutazione. Il team di valutazione si recherà sul campo per un periodo stimato di almeno <i>40 giorni</i> complessivi (la durata effettiva sarà determinata dall'offerente). Il suddetto periodo dovrà essere coperto da almeno uno dei tre membri obbligatori. La presenza in loco del team leader, anche per un periodo circoscritto, è incentivata con l'attribuzione di relativo punteggio in sede di valutazione dell'offerta tecnica (Piano di lavoro).
<i>Bozza del rapporto di valutazione</i>	Il team predisporrà la bozza del rapporto di valutazione, che dovrà essere inviata per l'approvazione da parte della DGCS.
<i>Commenti delle parti interessate e feedback</i>	La bozza di rapporto sarà sottoposta ai soggetti interni alla DGCS, i rappresentanti dell'Agenzia e altri eventuali stakeholder. Commenti e feedback saranno comunicati ai valutatori invitandoli a dare i chiarimenti richiesti e fare eventuali contro-obiezioni. Ove ritenuto utile, possono essere organizzati anche incontri di discussione collettiva.
<i>Workshop presso la DGCS</i>	Si terrà un Workshop per la presentazione da parte del team della bozza del rapporto di valutazione, per l'acquisizione di commenti e feedback da parte dei soggetti coinvolti nel programma, utili alla stesura del rapporto definitivo.
<i>Rapporto finale</i>	Il team di valutazione definirà il rapporto finale, secondo quanto indicato nella sezione "Prodotti dell'esercizio di valutazione" di questi ToR, tenendo conto dei commenti ricevuti e lo trasmetterà alla DGCS, per l'approvazione finale. Al rapporto saranno allegati i TOR, le raccolte analitiche e complete dei dati raccolti ed elaborati, gli strumenti di rilevazione utilizzati (questionari etc.), i documenti specifici prodotti per gli approfondimenti di particolari tematiche o linee di intervento, le fonti informative secondarie utilizzate, le tecniche di raccolta dei dati nell'ambito di indagini ad hoc, le modalità di organizzazione ed esecuzione delle interviste, la definizione e le modalità di quantificazione delle diverse categorie di indicatori utilizzati, le procedure e le tecniche per l'analisi dei dati e per la formulazione delle risposte ai quesiti valutativi, inclusa la Matrice di Valutazione. Il rapporto dovrà evidenziare eventuali opinioni discordanti nel team di valutazione e può includere commenti di stakeholder.
<i>Workshop in loco</i>	Il team organizzerà, in coordinamento con la DGCS, un Workshop in loco per la presentazione alle controparti del rapporto finale di valutazione. I costi organizzativi (incluso affitto della sala, catering, eventuali rimborsi per lo spostamento dei partecipanti locali) saranno integralmente a carico dell'offerente. Le modalità organizzative di massima del seminario dovranno essere illustrate nell'offerta del concorrente e concordate in tempo utile nel dettaglio con la DGCS.

FORMATO SUGGERITO DEL RAPPORTO DI VALUTAZIONE

<i>Rilegatura</i>	In broccura con copertina plastificata recante l'indicazione del titolo dell'iniziativa anche nella parte laterale.
<i>Carattere</i>	Arial o Times New Roman, corpo 12 minimo.
<i>Copertina</i>	Il modello relativo alla prima pagina sarà fornito dall'Ufficio III della DGCS.
<i>Lista degli acronimi</i>	Sarà inserita una lista degli acronimi utilizzati.
<i>Localizzazione dell'intervento</i>	Inserire una carta geografica relativa alle aree oggetto dell'iniziativa.
<i>Introduzione</i>	Quadro generale che evidenzia sinteticamente le modalità affidamento della valutazione, tipo, ambito ed obiettivi della valutazione, metodologia di raccolta e analisi dati, criteri e principali risultanze della valutazione con focus sulle lezioni apprese e raccomandazioni. Informare che è disponibile una versione sintetica del rapporto finale con maggiori informazioni. (Max 4 pagine)
<i>Contesto dell'iniziativa</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Situazione Paese (Max 2 pagine), basata su informazioni rilevate da fonti internazionali accreditate. - Breve descrizione delle politiche di sviluppo attive nel Paese, con particolare riferimento alla cooperazione italiana, e della sua situazione politico-istituzionale, socio-economica e culturale.
<i>Ambito ed obiettivo della valutazione</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Descrizione delle iniziative valutate che includa logica e strategia di base, obiettivi generali, risultati previsti e stato di realizzazione delle attività dei singoli progetti - Obiettivi generali e specifici della valutazione.
<i>Quadro teorico e metodologico</i>	<ul style="list-style-type: none"> - I criteri di valutazione. - La metodologia utilizzata e la sua applicazione, segnalando le eventuali difficoltà incontrate. - Le fonti informative e loro grado di attendibilità.
<i>Presentazione dei risultati</i>	Elenco dei quesiti valutativi e relative risposte, adeguatamente documentate e motivate, seguito da una sintesi riepilogativa di tutte le risposte che ne faciliti la lettura e metta in evidenza i punti salienti.
<i>Conclusioni</i>	Le conclusioni, fondate sui risultati della valutazione, dovranno includere un giudizio chiaro e motivato in merito a ciascuno dei criteri di valutazione. Una parte delle conclusioni dovrà essere relativa all'utilità della valutazione e le tematiche trasversali.
<i>Raccomandazioni</i>	<p>Le raccomandazioni, specifiche o generali, devono essere fondate sulle risultanze e le conclusioni della valutazione. Sono indirizzate ai destinatari istituzionali e finalizzate al miglioramento dei progetti futuri e delle strategie della cooperazione italiana, dovranno pertanto essere formulate in maniera da facilitare il meccanismo di management response.</p> <p>Le raccomandazioni dovranno essere limitate nel numero (indicativamente 10), devono evidenziare chiaramente l'azione da svolgere e ordinate per categorie e/o priorità.</p>
<i>Lezioni apprese e buone pratiche</i>	Osservazioni, intuizioni e riflessioni fondate sulle risultanze della valutazione, non esclusivamente relative all'ambito del progetto. Oltre che per migliorare le decisioni e le azioni da intraprendere servono a diffondere la conoscenza e rafforzare la legittimazione e la responsabilizzazione dei portatori di interesse
<i>Allegati</i>	Devono includere i ToR, la lista completa dei quesiti valutativi, la lista delle persone intervistate e ogni altra informazione e documentazione rilevante

ANNEXE 2 : Liste des questions d'évaluation, des indicateurs et des sources

Critères	Questions et sous-questions d'évaluation	Indicateurs	Sources
Pertinence	D.1. Pertinence. Dans quelle mesure l'initiative a-t-elle promu des réponses adéquates pour résoudre les problèmes liés à la réalisation de l'Objectif 1 du Millénaire pour le développement ?		
	D.1.1. Dans quelle mesure les facteurs générateurs de pauvreté dans la région sont-ils pris en compte dans les initiatives ?	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de facteurs non pris en compte dans les initiatives parmi les facteurs générateurs de pauvreté dans la région à l'origine de la migration des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques de développement local • Principales parties prenantes
	D.2. Pertinence. Dans quelle mesure l'initiative a-t-elle favorisé l'amélioration des conditions de vie de la population vivant dans les zones à fort potentiel migratoire, des migrants, des personnes déplacées et des réfugiés, en contribuant à lutter contre le phénomène de la migration irrégulière » ?		
	D.2.1. Comment les objectifs de l'initiative dans son ensemble poursuivent-ils les ODD, en particulier sur le bien-être collectif, les droits de l'Homme, l'égalité des genres et l'environnement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Lien entre les objectifs des interventions et les ODD 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de projet
	D.3. Pertinence. Dans quelle mesure l'initiative dans son ensemble s'inscrit-elle dans les objectifs des politiques migratoires régionales ?		
	D.3.1. Dans quelle mesure l'initiative améliore-t-elle les moyens dédiés au renforcement du tissu économique des territoires concernés afin d'offrir davantage d'opportunités d'emploi aux jeunes potentiels migrants ?	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs communs pour les politiques et interventions nationales • Des ressources techniques et financières supplémentaires qui, à travers les interventions, contribuent aux politiques nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de projet • Documents des politiques nationales
D.3.2. Dans quelle mesure les représentants des autorités locales des zones d'intervention ont-ils participé à la conception, la formulation et la mise en œuvre de l'initiative ?	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des collectivités territoriales (notamment les services de l'agriculture, de l'emploi et de la jeunesse) à la formulation de l'initiative, et des actions individuelles confiées aux ONG. • Implication des collectivités locales et des services techniques dans la mise en œuvre des initiatives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentants des administrations locales • services techniques 	

<i>D.4. Cohérence. Dans quelle mesure l'initiative est-elle compatible avec l'intervention des acteurs de la coopération impliqués dans les programmes d'urgence en faveur des réfugiés, des migrants et des populations locales vulnérables dans les 4 pays cibles ?</i>			
Cohérence	D.4.1. Dans quelle mesure l'initiative est-elle compatible avec d'autres initiatives de la coopération italienne dans les 4 pays cibles ?	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'objectifs communs entre les initiatives envisagées et les autres projets de la Coopération italienne dans la région • Présence de synergies entre les initiatives et les autres projets de la coopération italienne dans la région • Situations de conflit potentiel et de concurrence entre l'initiative et d'autres interventions de la Coopération italienne dans les quatre pays cibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de projet et de coopération italiens • Documents des différents projets
	D.4.2. Dans quelle mesure l'initiative a-t-elle contribué à la définition et à la promotion des stratégies d'intervention d'urgence de la Coopération italienne en faveur des réfugiés, des migrants et des populations vulnérables ?	<ul style="list-style-type: none"> • Apports techniques ou informationnels fournis dans le cadre des initiatives au bureau de l'AICS à Dakar • Apports techniques ou informationnels fournis dans le cadre des initiatives à l'AICS ou à la DGCS 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents DGCS • Documents AICS • Représentants AICS
	D.4.3. Dans quelle mesure les initiatives ont-elles influencé la politique étrangère italienne et la coopération entre l'Italie et les 4 pays cibles ?	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de l'initiative par les partenaires institutionnels des 4 pays cibles avec lesquels la coopération italienne collabore 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentants des ministères/collectivités locales
	D.4.4. Dans quelle mesure les initiatives ont-elles influencé la coopération entre l'Italie et les 4 pays cibles pour aider à améliorer les conditions de vie et lutter contre la pauvreté des personnes vulnérables ainsi que la maîtrise des flux migratoires ?	<ul style="list-style-type: none"> • Changement de la propension des jeunes à migrer vers l'Italie selon les autorités locales et les ONG locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentants des autorités locales et des ONG, homologues • Documents de projet • Toutes statistiques nationales et locales
	D.4.5. Dans quelle mesure l'initiative s'aligne-t-elle sur les principes d'efficacité de l'aide (Good Humanitarian Donorship Initiative), sur les Orientations de la Coopération italienne 2014-2016, sur les Orientations de la Coopération italienne dans la région du Sahel occidental (2014) et sur les Stratégie de sécurité et de développement de l'UE pour le Sahel ?	<ul style="list-style-type: none"> • Présence dans l'initiative des principes et priorités adoptés par la coopération italienne et par les normes internationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de financement pour l'initiative • Documents officiels de la Coopération italienne et des principaux donateurs internationaux

Efficacité	D.5. Efficacité. Dans quelle mesure les résultats escomptés ont-ils été atteints ?		
	D.5.1. Dans quelle mesure, le renforcement de la production agricole à travers les services de formation professionnelle, la fourniture d'équipements et la mise en place de systèmes agricoles innovants, ont contribué à améliorer les revenus des jeunes et des femmes et donc à réduire la propension migratoire dans les zones cibles de l'initiative ?	<ul style="list-style-type: none"> • Variation de l'indice de pauvreté dans les régions affectées par les initiatives • Augmentation des surfaces et/ou des rendements des cultures • Augmentation des systèmes agricoles innovants • Augmentation de la diversification agricole • Augmentation de la technologie durable au profit de la production • Augmentation de l'emploi dans le secteur agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Les parties prenantes • Statistiques officielles et études universitaires • Personnes ressources / bénéficiaires directs de l'initiative • Documents de projet
	D.5.2. Dans quelle mesure la formation et le renforcement des techniques de gestion entrepreneuriale ont-ils contribué à la création d'emplois en renforçant la résilience territoriale et en atténuant ainsi la propension des jeunes à abandonner les zones rurales ?	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la formation technique pour l'entrepreneuriat • Augmenter les compétences techniques des micro-entrepreneurs • Augmentation de la production des micro-entreprises • Création de nouvelles entreprises • Quantité et qualité des formations pour les bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Personnes ressources / bénéficiaires directs de l'initiative
	D.5.3. Dans quelle mesure l'information, la sensibilisation et le contact direct (également favorisé par la diaspora) ont-ils permis le retour et la réintégration des émigrés dans leur pays d'origine ? Et en parallèle, dans quelle mesure les activités de sensibilisation ont-elles réduit la propension à la migration irrégulière des jeunes des zones cibles ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de migrants bénéficiant des dispositifs de retour et de réintégration dans leur pays d'origine • Quantité de migrants déjà rentrés et assistés pour leur réinsertion à travers l'emploi • Implication accrue des associations de la diaspora en Italie • Implication accrue des collectivités locales et en particulier des « bureaux décentralisés d'orientation et d'assistance aux migrants » • Augmentation de la population bénéficiant des campagnes de sensibilisation sur les risques de la migration irrégulière 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Les bénéficiaires • Associations de la diaspora en Italie
	D.5.4. Quelles solutions ont été adoptées pour assurer l'efficacité des interventions ?	<ul style="list-style-type: none"> • Actions identifiées et mises en œuvre pour surmonter les obstacles émergents • La mesure dans laquelle les indicateurs de résultat identifiés dans le cadre logique ont été atteints 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentants AICS • Documents de projet • Représentants ONG exécutrices
D.5.5. Quels obstacles ont été rencontrés ?	<ul style="list-style-type: none"> • Obstacles rencontrés, selon le personnel des initiatives individuelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentants AICS • Documents de projet 	

		<ul style="list-style-type: none"> • Obstacles rencontrés, selon les techniciens qui ont suivi les initiatives pour le compte de l'AICS (Dakar et Rome) 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentants ONG exécutrices
	D.6. Efficacité. Dans quelle mesure l'organe de mise en œuvre de l'initiative et les organismes contractants ont-ils veillé au bon déroulement des activités de l'initiative ?		
	D.6.1. Dans quelle mesure l'organe de mise en œuvre de l'initiative (pour la partie gérée directement) a-t-il garanti l'efficacité des interventions ?	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un mécanisme de suivi fonctionnel, avec des données facilement utilisables • Présence de mécanismes de communication interne • Absence d'obstacles liés aux communications et relations entre la Cellule de Coordination du siège de l'AICS au Sénégal et les organismes chargés des interventions (7 ONG) • Présence du personnel du projet selon les besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Unité de coordination AICS • Documents de projet • 2 rapports trimestriels • Rapport final
	D.6.2. Dans quelle mesure les organismes chargés des 7 projets ont-ils assuré le bon déroulement des activités de l'initiative ?	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un mécanisme de suivi fonctionnel, avec des données facilement utilisables • Présence de mécanismes de communication interne • Absence d'obstacles liés aux communications entre les 7 organismes chargés des interventions et la Cellule de Coordination • Présence du personnel du projet selon les besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités
	D.6.3. Dans quelle mesure la possibilité d'avoir divisé la contribution en plusieurs pays s'est-elle révélée un choix approprié pour atteindre les résultats obtenus ?	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'initiatives de coordination et d'échange entre les 7 projets • Lancement de réflexions sur l'ensemble de l'initiative et sur le lien avec les 7 projets • Existence de demandes non satisfaites par les bénéficiaires en raison de limites budgétaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité • Entretiens AICS et 7 chefs de projet
	D.7. Efficience. Dans quelle mesure les ressources ont-elles été utilisées de manière à favoriser l'efficacité des actions dans le temps et de la manière envisagée ?		
Efficience	D.7.1. Dans quelle mesure le lancement et la mise en œuvre des initiatives ont-ils été affectés par des retards administratifs ?	<ul style="list-style-type: none"> • Retards dans le démarrage des activités par rapport à la planification • Retards dans les procédures d'approbation des rapports • Retards dans le transfert des ressources financières • Retards dans l'acquisition des équipements • Retards dans l'arrivée du matériel sur le lieu d'utilisation • Retards dans la mobilisation du personnel des initiatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Unité de coordination AICS • Documents de projet • Personnel des organisations chargées des 7 projets

	<ul style="list-style-type: none"> • % de dépenses inéligibles ou contestées • Mobilisation de ressources supplémentaires • Mise en œuvre d'activités supplémentaires 	
<p>D.8. Efficience. Dans quelle mesure les modalités d'intervention envisagées (gestion directe et activités confiées aux ONG) se sont-elles avérées adéquates par rapport à l'atteinte des objectifs et des résultats attendus ?</p>		
<p>D.8.1. Dans quelle mesure les différentes méthodes d'intervention ont-elles généré des problèmes et des solutions différents dans la mise en œuvre des initiatives ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Différence entre les activités gérées directement et celles confiées aux ONG en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> - Retards dans le démarrage des activités par rapport à la programmation - Retards dans les procédures d'approbation des rapports - Retards dans le transfert des ressources financières - Retards dans l'acquisition des équipements - Retards dans l'arrivée du matériel sur le lieu d'utilisation - Retards dans la mobilisation du personnel des initiatives - Émergence d'obstacles dans la mise en œuvre des activités - Identification et adoption de solutions aux obstacles qui ont émergé 	<ul style="list-style-type: none"> • Unité de coordination AICS • Proposition de financement • Plan opérationnel général • Documents de projet
<p>D.8.2. Dans quelle mesure ces méthodes ont-elles permis ou favorisé le lancement de processus appropriés d'appropriation des projets eux-mêmes par les entités locales ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Différence entre les activités gérées directement et celles confiées aux ONG en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> - L'implication des acteurs publics locaux dans la mise en œuvre des activités - L'implication des acteurs privés locaux dans la mise en œuvre des activités - L'implication des ONG et des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre des activités - Le recours à l'appui et à l'assistance technique d'autres acteurs, non directement impliqués dans la gestion du projet - L'implication des organisations de la diaspora basées en Italie 	<ul style="list-style-type: none"> • Cellule de coordination AICS • Documents de projet • ONG et acteurs non étatiques en Italie et dans les 4 pays cibles

		<ul style="list-style-type: none"> - L'implication des collectivités territoriales italiennes et d'autres entités privées ou étatiques (universités, centres de recherche, associations, etc.) - La mobilisation de ressources supplémentaires pour la mise en œuvre des activités - L'atteinte effective des indicateurs de résultats identifiés dans le cadre logique des initiatives 	
	<p>D.9. Efficience. Dans quelle mesure l'intégration d'actions de recherche et la coopération avec des entités de pays tiers (en particulier avec des associations de la diaspora en Italie) se sont-elles avérées capables d'affecter la pertinence et l'efficacité des actions ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'implication des organisations de la diaspora basées en Italie • L'implication des collectivités territoriales italiennes et autres entités privées ou étatiques (municipalités, universités, centres de recherche, associations, etc..) • L'implication d'organismes ou d'entités de recherche dans les pays tiers de la région • Les résultats de l'activité de recherche • Les apports de la recherche sont retenus dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Unité de coordination • Associations de la diaspora en Italie • ONG et acteurs non étatiques en Italie et dans les 4 pays cibles • Organismes de recherche locaux (Afrique de l'Ouest)
	<p>D.10. Impact. Quels effets économiques, sociaux, environnementaux et politiques les initiatives ont-elles produit à moyen terme et quels processus de transformation ont été initiés ?</p>		
Impact	<p>D.10.1. Dans quelle mesure l'initiative a-t-elle affecté la réduction de la pauvreté dans les zones à fort potentiel migratoire ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lien entre le renforcement de la production agricole et la propension à migrer • Lien entre renforcement du tissu entrepreneurial (à travers la création/renforcement de micro-entreprises) et la propension à migrer • Estimation possible du nombre de migrations irrégulières 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de politiques de développement local et littérature scientifique • OSC locales et nationales • Statistiques officielles
	<p>D.10.2. Quels effets économiques, sociaux, environnementaux et politiques les initiatives ont-elles produit à moyen terme et quels processus de transformation ont été initiés au niveau national dans les 4 pays cibles, pour atténuer (par des actions de développement local et de création d'emplois) les causes de la migration irrégulière ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans le cadre juridique et/ou dans l'approche du facteur migratoire international (émigrés au départ, migrants de transit, migrants de retour) • Changements concernant les actions, les protocoles et les modalités d'accueil/réintégration des migrants de retour volontaire • Changements dans l'opinion publique (stigmatisation) concernant la réintégration des migrants de retour volontaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Unité de coordination • Documents de projet • Représentants de la société civile • Collectivités locales et services techniques • Ministères compétents

		<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de nouveaux acteurs de la société civile sur les questions migratoires • Mobilisation de nouveaux acteurs de la société civile, du secteur privé ou du secteur public dans des initiatives de diffusion de nouvelles technologies/innovations promues par les interventions • Lancement de nouvelles activités de production dans les zones cibles basées sur les nouvelles technologies/innovations promues par le projet 	
	D.10.3. Quels éléments promus par les interventions ont été inclus dans les politiques nationales ou les programmes de coopération sur la question des migrations (méthodes d'action, implication des acteurs, technologies, bonnes pratiques, etc.) ?	<ul style="list-style-type: none"> • De nouvelles politiques sociales et du travail pour encourager le retour des migrants et freiner l'exode des jeunes des zones rurales • De nouvelles politiques de développement agricole adoptées sur la base des intrants produits par les initiatives, en termes d'apprentissage et de nouvelles propositions techniques et de développement local • Lancement de nouvelles initiatives publiques pour donner suite aux initiatives envisagées au niveau local, notamment en matière d'agriculture et de création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de politique nationale • Ministères compétents
	D.10.4. Quels effets économiques, sociaux, environnementaux et politiques les initiatives ont-elles produit à moyen terme et quels processus de transformation ont été initiés dans les contextes locaux à travers la mise en œuvre des initiatives ?	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans la structure productive au niveau local • Changements dans la dynamique de création d'emplois • Modifications des conditions de vie (revenus, disponibilité des services, capacité des sujets locaux, etc.) • Changements dans l'opinion publique (en particulier chez les jeunes) concernant les risques de migration irrégulière • Mesure des effets de la formation et de l'accompagnement à la création de micro-entreprises • Variations de la production agricole des bénéficiaires directs • Mesure dans laquelle les innovations techniques proposées par les initiatives se sont propagées aux régions concernées • Mesure des effets sur la population cible des campagnes d'information sur les risques de migration irrégulière • Mesure des effets des visites d'échange intrarégionales et intra-pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateurs publics • ONG et société civile • Les bénéficiaires • Statistiques officielles

	D.10.5. Quels effets les interventions ont-elles eu sur le processus d'émancipation des femmes tant d'un point de vue économique que social ?	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du degré d'autonomie des femmes bénéficiaires des projets • Attribution des responsabilités opérationnelles aux bénéficiaires par la gestion des sept projets pour l'exécution des activités • Implication des catégories vulnérables de femmes dans les activités des projets (femmes chefs de famille, veuves, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents ds projet • Bénéficiaires
	D.10.6. Quels effets indirects attribuables aux projets peuvent être observés en ce qui concerne les questions de protection des droits de l'Homme avec une référence particulière aux réfugiés et aux migrants en situation irrégulière ?	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de catégories liées à la question des droits des migrants (y compris les migrants irréguliers) et des réfugiés • Réflexions sur le thème des droits humains en particulier des réfugiés et migrants (y compris irréguliers) au sein des sept projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de politique nationale • Administrateurs publics • ONG et société civile
	<i>D.11. Durabilité. Dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints de manière durable ?</i>		
Durabilité	D.11.1. Dans quelle mesure l'initiative a-t-elle favorisé la mise en place de mécanismes de mobilisation de ressources et de sujets pertinents capables de garantir la pérennité des résultats obtenus ?	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de mécanismes organisationnels et économiques qui permettent la continuité des activités promues par les initiatives • Stratégies organisationnelles et économiques spécifiques adoptées par les acteurs impliqués dans les initiatives pour permettre leur continuité 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de projet • Autorités nationales et locales • Les bénéficiaires • Unité de coordination
	D.11.2. Quelles stratégies et actions ont été mises en place pour promouvoir la durabilité économique, sociale, environnementale et politique ?	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies spécifiques adoptées par les acteurs impliqués dans les initiatives pour favoriser la poursuite ou le développement des conditions économiques, sociales, environnementales et politiques qui permettent la continuité des activités productives, génératrices de revenus et de sensibilisation qui ont été lancées • Présence des initiatives promues par les projets en Italie concernant l'accompagnement des migrants de retour 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de projet • Les bénéficiaires • Associations de la diaspora en Italie • ONG exécutrices
	<i>D.12. Dans quelle mesure l'initiative s'est-elle accompagnée d'une action de communication visant à promouvoir les objectifs du projet lui-même ?</i>		
Visibilité et communication	D.12.1. Dans quelle mesure et de quelle manière les actions de communication et de gestion des connaissances ont-elles influencé l'efficacité des initiatives et l'amplification de leurs impacts positifs ?	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de communication et de visibilité mises en place • Connaissance des initiatives par les parties prenantes directes des projets • Communication sur les risques de migration irrégulière • Communication entre les bénéficiaires et les organisations de la diaspora basées en Italie 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de projet • Bénéficiaires • ONG locales

	<p>D.12.2. Dans quelle mesure la visibilité de la coopération italienne a-t-elle été assurée ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'initiative par les sujets impliqués dans la coopération au développement avec les 4 pays cibles (organisations de la société civile, ONGI, organisations internationales, autres bailleurs de fonds) • Diffusion des études et de la recherche de produits et diffusion des résultats de l'initiative • Nouvelles méthodes de communication et de visibilité adoptées 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires • OSC • Organisations internationales et bilatérales de coopération
--	---	---	---

ANNEXE 3 : Liste des institutions, des organisations et des bénéficiaires consultés

1. Institutions et organisations consultées

Nom	Organisation	Fonction	Pays	Téléphone	Mail
Alessandro Mandanici	MAECI	DGCS Uff III	Italie		alessandro.mandanici@esteri.it
Maria Luisa Campo	MAECI		Italie		marialuisa.campo@esteri.it
Andrea Celentano	MAECI	DGCS Uff VI	Italie		andrea.celentano@esteri.it
Alessandra Lentini	AICS	Ufficio Emergenza e Stati fragili	Italie		alessandra.lentini@aics.gov.it
Alessandra Piermattei	AICS Dakar	Directrice siège Dakar	Sénégal	00221.78.44.66.258	alessandra.piermattei@aics.gov.it
Chiara Picchio	AICS Dakar	Assistante programmes urgence	Sénégal		Chiara.picchio@aics.gov.it
Chiara Barison	AICS Dakar	Resp. Communication	Sénégal		Chiara.barison@aics.gov.it
Maura Pazzi	AICS Dakar	Resp. Programmes SC	Sénégal	00221.78.44.66.258	maura.pazzi@aics.gov.it
Alessandra Testoni		Chef projet 10733	Italie	347 5509966	alt2442@gmail.com
Federico Bernardi	Ambassade d'Italie au Sénégal	Conseiller	Sénégal	00221 33 889 26 36	federico.bernardi@esteri.it
Valentina Zita	ACRA	Desk Sénégal	Italie	0039 3493113407	valentinazita@acra.it
Emilia Vavassori	ACRA Sénégal	Représentant légal au Sénégal	Sénégal		emiliavavassori@acra.it
Erica Beuzer	Mani Tese GB	Desk GB Mani Tese	Guinée Bissau		beuzer@manitese.it
Giovanni Sartor	Mani tese	Coordinateur programmes	Italie	373.746.27.62	sartor@manitese.it
Sara Fischetti	CISV Italia	Desk Sénégal et Guinée (TO)	Italie	011.89.93.823 3481027753	s.fischetti@cisvto.org
William Foieni	CISV Sénégal	Représ. Pays Sénégal	Sénégal	00221 78 143 72 53	senegal.coord@cisvto.org
Mamadou Koulibaly	CISV Sénégal	Administrateur	Sénégal	00221 77 5412 64	senegal.admin@cisvto.org
Valentina Topputo	ENGIM	Desk Mali	Italie	349 6359899	valentina.topputo@engim.it
Martina Concetti	ENGIM Mali	Représentant pays Mali	Mali	22376365797	martina.concetti@engim.it
Elio Pacilio	GCI		Italie	06 3600 4300	elio.pacilio@greencross.it
Alessandra Pierella	GCI Sénégal		Sénégal	333 854 1334 00221777794831	alessandra.pierella@greencross.it
Mamadou Ka	GCI Sénégal		Sénégal	00221 78 432 62 17	-
Giovanni Armando	LVIA	Directeur programmes	Italie	3485730695	g.armando@lvia.it
Streng Cerise	LVIA	Desk Guinée Bissau Ita	Italie	329.009.32.43	-

Silvia Lami	LVIA Sénégal	Représentante Pays (Thiès)	Sénégal	3476212721 +221.778731963	silvialami.lvia@gmail.com
Giovanni Mauceri	LVIA GB		Guinée Bissau	00245.59.497.14 +39 3335364029	lviagb@gmail.com
Paola De Meo	Terranuova		Italie	328.56.86.740	demeoterranuovaorg@gmail.com
Valerio Romanazzi	Terranuova		Italie		valerioromanazzi.terranuova@gmail.com
Abdoulaye Diarra	Terranuova		Mali		ablodiarra@gmail.com
Gianluca Antonelli	VIS	Coordinateur programmes	Italie	06 516291	g.antonelli@volint.it
Gianpiero Catania	VIS	Coordinateur administration	Italie	06 516291	g.catania@volint.it
Riccardo Giannotta	VIS	Desk pays	Italie	06 516291	r.giannotta@volint.it
Tiziana Meretto	VIS Sénégal	Représentante Pays (basée à Kaolak)	Sénégal	221 77 737 77 32 +39 347 76 99 951	pm.senegal@volint.it
Adama Gueye	COSSAN		Italie	380.471.903.8	adapisa@hotmail.it
Silvia Di Santo	Délégation Union européenne	Chargé PACERSEN	Sénégal	221778804628	Silvia.DI-SANTO@eeas.europa.eu
Clarisse Liautaud	Délégation Union européenne	Chargé PAPSPED	Sénégal	221774619621	Clarisse.Liautaud@eeas.europa.eu
Khadim Mboup	Ambassade Suisse pour le Sénégal, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie	Chargé de programme migration	Sénégal	+221 33 823 05 90	cheikhal.mboup@eda.admin.ch
Katia Golovko	Consultant migrations	Chercheuse/ experte migrations	Sénégal		katia.golovko@gmail.com
El Hadj Abdoul Karim Cissé	DGSE	Conseiller technique	Sénégal	775516783	Karimcisse2010@yahoo.fr
Ousseynou Seck	BAOS/ARD Dakar	Responsable	Sénégal	776150211	seydinahoussayn@gmail.com
Yakhya Ba	BAOS/ARD Tambacounda	Responsable	Sénégal	778041208	yakhyaba01@gmail.com
Assiata Ka	OIM	Chargée de projet	Sénégal	775790965	aka2@iom.int
Yacine Tine		Directrice ARD	Sénégal	775390278	Yaceti@yahoo.fr
Samba N'Diaye PRESENZA	ANSD	Responsable	Sénégal	775994807	Samba.NDIAYE@ansd.sn
Selome Candida Vesta Megan	OIM (Bureau Régional)	Chargée de projet	Sénégal	781242788	cmigan@iom.int

Mamadou Koulibaly	CISV		Sénégal Ross Béthio (Saint Louis)	77.541.12.64	
Ousmane Sow	ARD	Directeur de St Louis	Sénégal Saint Louis (Saint Louis)	77.793.12.25	
Fatou Toure	CISV		Guinée Kankan	622.62.98.75	
Abdoulaye DIARRA	Terranova au Mali		Mali Bamako	+223 74101026	
Dr.Seydou KEITA	Consultant		Mali Bamako		
Nimaba KANAMBAYE	Coordinateur		Mali Bandiagara – Koro (Mopti)	+223 66 84 24 73/ 76 10 99 13	
Cheick COULIBALY	CNOP	Directeur Centre Niélény de Yanfolila	Mali Yanfolila (région de Sikasso)	+223 66174643 / 76174643	
Alima TRAORE	COFERSA (CNOP Sikasso)		Mali Commune de Sikasso village Bougoula Hameau	+223 76030767	
Mamadou Ka	Green Cross	Coordinateur	Sénégal Matam	78.432.62.17	
Abdoulaye Camara		Direction Régionale du Développement rural	Senegal Matam	77.559.89.37	
Lamine Bessene	VIS	Opérateur social	Sénégal Tambacounda	786062356	
Edouard Coly		Administrateur	Sénégal Tambacounda	775138598	
Tiziana Mereito	VIS		Sénégal Tambacounda	777377732	
Xec Maifères Coll	CFP	Directeur	Sénégal Tambacounda	772630844	

Babacar Mbathie		Formateur	Sénégal Tambacounda	774561725	
Abdoul Aziz Tandia	ARD	Directeur Tamba	Sénégal Tambacounda	775408014	
Letizia Gianfranceschi	ACRA		Sénégal Tambacounda	768682837	
Insa Weber	ACRA		Sénégal Tambacounda	775261409	
Sada Balde	ARD	Directeur Kolda	Sénégal Kolda	775248362	
Moustapha Kane	BAOS	Responsable	Sénégal Kolda	775258008	
Abdoum Hanne	ARD	Ancien Directeur de Kolda	Sénégal Kolda	775152951	
Chérif Diagne	ARD	Ancien Directeur	Sénégal Thiès	77.725.00.46	
Docteur Oumar	ARD	Directeur	Sénégal Thiès	77 579 73 57	
Joseph Tine	Caritas	Représentant	Sénégal Thiès	77 441 78 29	
Tete Sambu		Directeur du Centre de Carantaba	Guinée Bissau Gabu		

2. Bénéficiaires consultés

Projet CISV Sénégal

Djibril Diao	Bénéficiaire	Ronkh (Saint Louis)	77553.36.34
Abdoulaye Bah	Bénéficiaire	Ronkh (Saint Louis)	78.102.83.67
Ousseynou Ndiouck	Bénéficiaire	Ronkh (Saint Louis)	77.643.17.62
Abdoulaye Diop	Bénéficiaire	Ronkh (Saint Louis)	78.539.73.83
Aya Fall	Bénéficiaire	Ross Béthio (Saint Louis)	77.573.09.61
Lamine Gaye	Bénéficiaire	Ross Béthio (Saint Louis)	77.379.64.95
Mouhamedine Diop	Bénéficiaire	Ross Béthio (Saint Louis)	77.812.19.29

Projet CISV Guinée

Ibrahima Adrien Sow	Bénéficiaire	Kankan	628.41.1339
Naida Koulibaly	Bénéficiaire	Siguiri	628 58 81 49
Souleymane Sanoh	Bénéficiaire	Siguiri	628 78 12 60
Tenin Sacko	Bénéficiaire	Siguiri	620190886
Saran Kamissoko	Bénéficiaire	Siguiri	623.734694
Kankou Traoré	Bénéficiaire	Siguiri	621 41 99 25
Kandjaba Koita	Bénéficiaire	Siguiri	628846297
Bintou Sako	Bénéficiaire	Siguiri	628333790
Lancei Diakité	Bénéficiaire	Kankan	624762888
Abdoulaye Diakité	Bénéficiaire	Kankan	628139582
Moussa Diakité	Bénéficiaire	Kankan	628082980
Fodé Sangaré	Bénéficiaire	Kankan	622 90 85 67
Fodé Traoré	Bénéficiaire	Kankan	621 74 55 21
Abdoulaye Camara	Bénéficiaire	Kankan	622 29 66 48
Mamadou Traoré	Bénéficiaire	Kankan	628 99 74 74
Sidiki Sano	Bénéficiaire	Kankan	622 49 43 91
Sidiki Mara	Bénéficiaire	Kankan	628 22 29 26
Mory Traoré	Bénéficiaire	Kankan	628 60 02 12
Abou Traoré	Bénéficiaire	Kankan	628 55 59 60
Djeneba Mady Kaba	Bénéficiaire	Kankan	622377000

Projet Terra Nuova MALI

Adiaratou Keita	Bénéficiaire	Sokourani (Koulikoro)	-
Fatoumata Keita	Bénéficiaire	Sokourani (Koulikoro)	-
Fatoumata Soukané	Bénéficiaire	Sokourani (Koulikoro)	-
Aminata Camara	Bénéficiaire	Sokourani (Koulikoro)	-
Mariam Keita	Bénéficiaire	Sokourani (Koulikoro)	-
Salimata Koné	Bénéficiaire	Sokourani (Koulikoro)	-
Awa Keita	Bénéficiaire	Sokourani (Koulikoro)	-
Mamou Koné	Bénéficiaire	Sokourani (Koulikoro)	-
Coumba Keita	Bénéficiaire	Sokourani (Koulikoro)	-
Mariam Coulibaly	Bénéficiaire	Sokourani (Koulikoro)	-
Omou Camara	Bénéficiaire	Sokourani (Koulikoro)	-

Mamadou Koné	Bénéficiaire	Sokourani (Koulikoro)	-
Kalifa Kansaye	Bénéficiaire	Tanima (Koulikoro)	-
Lassine Diarra	Bénéficiaire	Tanima (Koulikoro)	-
Awa Kansaye	Bénéficiaire	Tanima (Koulikoro)	-
Fatoumata Koné	Bénéficiaire	Tanima (Koulikoro)	-
Smba Kansaye	Bénéficiaire	Tanima (Koulikoro)	-
Oumou NANTOUME	Bénéficiaire	Bandiagara (Mopti)	+ 223 66 85 43 85/92 35 80 27
Aïssatou SENOU	Bénéficiaire	Bandiagara (Mopti)	+223 64226 25 76
Rebecca TOGO	Bénéficiaire	Koro (Mopti)	(00223) 79 36 82 23/69 23 27 72
Ouassa KEITA	Bénéficiaire	Nongon-souala Sikasso	74 54 59 97

Projet VIS Sénégal

Abdou Khadre Faye	Bénéficiaire	Tambacounda	779767211
Mamadou Gassama	Bénéficiaire	Tambacounda	776899212
Boubacar Cissokho	Bénéficiaire	Tambacounda	774185883
Salamata Diallo	Bénéficiaire	Tambacounda	776143513
Titi Traoré	Bénéficiaire	Tambacounda	783544329
Maimouna Dembélé	Bénéficiaire	Tambacounda	784102832
Fayara Fofana	Bénéficiaire	Tambacounda	779011349
Coumba Diop	Bénéficiaire	Tambacounda	776897173
Aissatou sy	Bénéficiaire	Tambacounda	782157805
Kadia Kanté	Bénéficiaire	Tambacounda	785642678
Niama Cissokho	Bénéficiaire	Tambacounda	781867508
Binta Ly	Bénéficiaire	Tambacounda	777302957
Opa Cissokho	Bénéficiaire	Tambacounda	776365657
Mariame Dabo	Bénéficiaire	Tambacounda	77 655 89 07

Projet Green Cross Italie Sénégal

Coumba Diallo	Bénéficiaire	Sinthiou Diam (Matam)	77.577.48.13
Fatoumata Sarr	Bénéficiaire	Sinthiou Diam (Matam)	77.561.67.35
Assiata Ba	Bénéficiaire	Matam	77.153.29.12

Projet ACRA Sénégal

Harouna Balde	Bénéficiaire	Tambacounda	
Kadiatou Diao	Bénéficiaire	Tambacounda	772338208
Moussa Sagna	Bénéficiaire	Tambacounda	776332864
Ousseynou Camarava	Bénéficiaire	Tambacounda	785440318
Lassana Sanokho	Bénéficiaire	Tambacounda	784342989
Nialing Diassy	Bénéficiaire	Tambacounda	
Wandiya Kebe	Bénéficiaire	Tambacounda	778341932
Kouta Sané	Bénéficiaire	Tambacounda	784313831
Nanding Mané	Bénéficiaire	Tambacounda	785197203
Tombonding Manka	Bénéficiaire	Tambacounda	
Tayi Diabaly	Bénéficiaire	Tambacounda	785868657
Kadiatou Sané	Bénéficiaire	Tambacounda	
Sadio Diakité	Bénéficiaire	Tambacounda	
Maroung Kebe	Bénéficiaire	Tambacounda	
Ladé Camara	Bénéficiaire	Tambacounda	708906221
Coumba Kebe	Bénéficiaire	Tambacounda	
Aissaou Gassama	Bénéficiaire	Tambacounda	
Mansata Gassama	Bénéficiaire	Tambacounda	771481609
Dienabou Mané	Bénéficiaire	Tambacounda	785038025
Tayi Damba	Bénéficiaire	Tambacounda	
Maïmouna Diambang	Bénéficiaire	Tambacounda	
Bouraima Diao	Bénéficiaire	Kolda	774506613

Projet LVIA Sénégal

Ridial Seck	Bénéficiaire	Ngandiouf	77 448 99 74
Cheick Sarr	Bénéficiaire	Thiès	77 626 54 05
Astou Tine	Bénéficiaire	Thiès	78 592 55 01
Oumar Traoré	Bénéficiaire	Thiès	78 123 69 52
Karounga Camara	Bénéficiaire	Thiès	77 885 68 31
Samba Khary	Bénéficiaire	Thiès	77 572 09 60

Projet LVIA Guinée Bissau

Bacar Indjai	Bénéficiaire	Pitche (Gabu)	955.464.231
Adama Silla	Bénéficiaire	Pirada (Gabu)	956045370
Daniel Antonio Mbubdu	Bénéficiaire	Bafata	-

Projet ENGIM Mali

Agaichatou Maiga	Bénéficiaire	Mopti	90114021
Ayouba Cissé	Bénéficiaire	Mopti	79277545/63535038
Salé Siccoko	Bénéficiaire	Bamako	79137275
Gnarika Kamissoko	Bénéficiaire	Kita	91113016/69849154
Sekou Bakary	Bénéficiaire	Kita	74569897
Fanta Bah	Bénéficiaire	Kita	71097134
Allasse Mariko	Bénéficiaire	Kita	66823343
Fatoumata Diabate	Bénéficiaire	Kita	61858552
Moussa Sanogo	Bénéficiaire	Kita	66026649

ANNEXE 4 : Liste des documents consultés

Documentation Migrations

AICS Storie di cooperazione, “Senegal: un giornalista d’inchiesta tra i trafficanti di migranti di Saint-Louis”, in *Oltremare*, <https://www.aics.gov.it/oltremare/rubriche/storie-di-cooperazione/senegal-un-giornalista-dinchiesta-tra-i-trafficanti-di-migranti-di-saint-louis/>

ANS, *Senegal. Migranti di ritorno, giovani e minori in mobilità al centro di un nuovo progetto della campagna “Stop Tratta”*, <https://www.infoans.org/sezioni/notizie/item/10020-senegal-migranti-di-ritorno-giovani-e-minori-in-mobilita-al-centro-del-nuovo-progetto>

Attanasio P, Ricci A., *Partire e tornare. Un’impresa per la vita. Progetto per il reinserimento socio-professionale dei migranti senegalesi di ritorno*, Centro Studi e Ricerche IDOS, Roma, 2018 <https://lvia.it/portfolio-articoli/partire-e-tornare-unimpresa-per-la-vita-progetto-per-il-reinserimento-socio-professionale-dei-migranti-senegalesi-di-ritorno/>

Attanasio P., “Senegal / Italia: migrazione andata e ritorno”, in *Confronti*, 5 Aprile 2019 <https://confronti.net/2019/04/senegal-italia-migrazione-andata-e-ritorno/>

AwArtMali, *The “Highlights on Malians and Irregular Migration”. A new evidence-based informative tool on Mali*, 2020 <https://www.awartmali.org/news/highlights-on-malians-and-irregular-migration/>

Bertolotti C., *Analisi dei flussi migratori nei Paesi del Maghreb. Le migrazioni di transito tra i Paesi dell’Area e nel Mediterraneo verso l’Europa*, gennaio 2019, http://www.claudiobertolotti.com/wp-content/uploads/2019/03/AN_SMD_03.pdf

Camera dei Deputati – I Commissione (Affari Costituzionali), *Indagine conoscitiva in materia di politiche dell’immigrazione, diritto d’asilo e gestione dei flussi migratori*, Audizione del Presidente dell’Istituto nazionale di statistica Prof. Gian Carlo Blangiardo, Roma, 18 settembre 2019 https://www.istat.it/it/files/2019/09/Istat_Audizione_I_Commissione_18sett19.pdf

Caritas Italiana, ISPI (a cura di), *Cause di migrazione e contesti di origine*, https://www.ispionline.it/sites/default/files/pubblicazioni/rapportoispicaritas_0.pdf

Ceccorulli M., *Le nuove migrazioni. Analisi del fenomeno riguardante i flussi che interessano i confini esterni dell’Unione Europea*, 2017 https://www.difesa.it/SMD_/CASD/IM/CeMiSS/DocumentiVis/Rcerche_da_pubblicare/Ricerche_2017/Rice_rca_AI_SA_02_2016_CECCORULLI_Rid.pdf

Commissione Europea, *Iniziativa congiunta UE-OIM per la protezione e il reinserimento dei migranti: un anno dopo*, Scheda Informativa, Bruxelles, 15 dicembre 2017 https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/it/MEMO_17_5306

COOPI, *L’economia senegalese riparte dalla diaspora*, <https://www.coopi.org/it/progetto/leconomia-senegalese-riparte-dalla-diaspora.html>

De Michele L., *La diaspora Senegalese*, Afric(a)live il blog di Luciana De Michele, <https://africalive.info/wp-content/uploads/2016/02/La-diaspora-senegalese.pdf>

Fall P.D., - Gamberoni E., “Movimenti Migratori Ed Effetti Sul Territorio. Il Caso Di Podor (Regione di Saint-Louis, Senegal)”, in *Bollettino Della Società Geografica Italiana - Serie XIII*, vol. III (2010), pp. 203-228 ROMA <https://www.dsu.univr.it/documenti/OccorrenzaIns/matdid/matdid452084.pdf>

Ferro A. (a cura di), *Le competenze della diaspora senegalese in Italia. Mappatura ed indicazioni per una trasferibilità e valorizzazione in Senegal*, https://italy.iom.int/sites/default/files/news-documents/9.%20Mappatura%20delle%20competenze%20della%20diaspora%20senegalese%20in%20Italia_0.pdf

Ghirardello L., Benedikter R., “La Guinea è una polveriera per tutta l’Africa occidentale”, I blog di Micro Mega13 ottobre 2020 <http://temi.repubblica.it/micromega-online/la-guinea-e-una-polveriera-per-tutta-l-africa-occidentale/>

Green Cross Italia, *Dossier Partire e Ritornare*, <http://www.greencrossitalia.org/energiaeclima/dossier/1068-dossier-partire-e-ritornare?jij=1615286275337>

Malakooti A., *The intersection of irregular migration and trafficking in West Africa and the Sahel-Understanding the Patterns of Vulnerability*, February 2020, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2020/11/The-intersection-of-irregular-migration-and-trafficking-in-West-Africa-and-the-Sahel-GITOC.pdf>

Maliani in Italia, <https://www.tuttitalia.it/statistiche/cittadini-stranieri/mali/>

Manfredi E.E., “Sahel, frontiera strategica e dimenticata”, in *Oasis*, 22 novembre 2016, <https://www.oasiscenter.eu/it/sahel-frontiera-strategica-e-dimenticata>

Massoni M., *La crisi e i conflitti dei Paesi dell’Africa Saheliana. La priorità per un’eventuale azione nazionale ed europea*, novembre 2016 https://www.difesa.it/SMD_/CASD/IM/CeMiSS/DocumentiVis/Rcerche_da_publicare/AL_SA_10_crisi_c_onflitti_paesi_africa_saheliana.pdf

Mele F., *Senegal: Presentato in Italia il programma PLASEPRI/PASPED dedicato allo sviluppo del settore privato in Senegal*, <https://www.aics.gov.it/oltremare/sedi-estere/senegal-presentato-in-italia-il-programma-plasepri-pasped-dedicato-allo-sviluppo-del-settore-privato-in-senegal/>

Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali, *I minori stranieri non accompagnati (MSNA) in Italia*, Report di monitoraggio. Dati al 30 giugno 2019, <https://www.lavoro.gov.it/documenti-e-norme/studi-e-statistiche/Documents/Report%20di%20monitoraggio%20I%20semestre%202019%20-%20I%20Minori%20Stranieri%20Non%20Accompagnati%20MSNA%20in%20Italia/Report-di-monitoraggio-MSNA-I-semestre-2019-30062019.pdf>

Pedretti L., “Le migrazioni in Senegal: una breve introduzione”, in *Pandora Rivista*, 4 Settembre 2018, <https://www.pandorarivista.it/articoli/migrazioni-senegal/>

Peirol S. Redazione community, *Quali pericoli affrontano i migranti per arrivare in Europa?*, 17 novembre 2020 <https://www.meltingpot.org/Quali-pericoli-affrontano-i-migranti-per-arrivare-in-Europa.html#.YEdAiC3ubJw>

République du Sénégal, *Projet de document de politique nationale de migration du Sénégal*, Settembre 2016

Scarabello S., *Diaspora Mapping: Profile of The Gambia, Guinea and Guinea-Bissau Diasporas in Italy*, March 2019 <https://publications.iom.int/books/diaspora-mapping-profile-gambia-guinea-and-guinea-bissau-diasporas-italy>

Soddu F., Cavalletti F., Beccegato P., (a cura di), *Africa Occidentale. Divieto Di Accesso. Flussi migratori e diritti negati*, Caritas Italiana Dossier con dati e testimonianze Numero 21, Dicembre 2016

VIS, *Migranti di ritorno, giovani e minori in mobilità al centro del nuovo progetto in Senegal, Gambia e Guinea Bissau*, 10/3/2020, <https://www.volint.it/vis/migranti-di-ritorno-giovani-e-minori-mobilità-al-centro-del-nuovo-progetto-senegal-gambia-e-guinea>

Documents AICS

AICS sede di Dakar, *Iniziativa di emergenza a protezione della popolazione più vulnerabile, degli sfollati, rifugiati, migranti irregolari e migranti di ritorno in Senegal, Guinea Bissau, Guinea, Gambia e Mali. Call for Proposal*, 21/6/2019

AICS sede di Dakar, Iniziativa di emergenza a protezione della popolazione più vulnerabile, degli sfollati, rifugiati, migranti irregolari e migranti di ritorno in Senegal, Guinea Bissau, Guinea, Gambia e Mali. Rapporto Quadrimestrale Avanzamento, 30/6/ 2020

AICS sede di Dakar, Iniziativa di emergenza a protezione della popolazione più vulnerabile, degli sfollati, rifugiati, migranti irregolari e migranti di ritorno in Senegal, Guinea Bissau, Guinea, Gambia e Mali. Allegato 1 al Rapporto Quadrimestrale, 30/6/2020. Rapporti di Monitoraggio dei Progetti e Rapporti Fotografico dei Progetti

AICS sede di Dakar, Iniziativa di emergenza a protezione della popolazione più vulnerabile, degli sfollati, rifugiati, migranti irregolari e migranti di ritorno in Senegal, Guinea Bissau, Guinea, Gambia e Mali. Rapporto Quadrimestrale Avanzamento, 31/10/2020

AICS sede di Dakar, Iniziativa di emergenza a protezione della popolazione più vulnerabile, degli sfollati, rifugiati, migranti irregolari e migranti di ritorno in Senegal, Guinea Bissau, Guinea, Gambia e Mali. Allegato 1 al Rapporto Quadrimestrale, 30/9/2020. Rapporti di Monitoraggio dei Progetti e Rapporti Fotografico dei Progetti

AICS sede di Dakar, Iniziativa di emergenza a protezione della popolazione più vulnerabile, degli sfollati, rifugiati, migranti irregolari e migranti di ritorno in Senegal, Guinea Bissau, Guinea, Gambia e Mali. Rapporto Quadrimestrale Avanzamento, 31/12/2020

AICS sede di Dakar, Iniziativa Regionale di Emergenza in Africa Occidentale per rafforzare la resilienza e la protezione dei migranti e dei migranti di ritorno. Rapporto Quadrimestrale Avanzamento, 30/5/2019

AICS sede di Dakar, Iniziativa Regionale di Emergenza in Africa Occidentale per rafforzare la resilienza e la protezione dei migranti e dei migranti di ritorno. Allegato 1 al Rapporto Quadrimestrale, 3 dicembre 2018 – 30 maggio 2019. Rapporti di Monitoraggio dei Progetti e Rapporti Fotografico dei Progetti

AICS sede di Dakar, Iniziativa Regionale di Emergenza in Africa Occidentale per rafforzare la resilienza e la protezione dei migranti e dei migranti di ritorno. Rapporto Quadrimestrale Avanzamento, 30/11/2019

AICS sede di Dakar, Iniziativa Regionale di Emergenza in Africa Occidentale per rafforzare la resilienza e la protezione dei migranti e dei migranti di ritorno. Allegato 1 al Rapporto Quadrimestrale, 1 giugno – 30 novembre 2019. Rapporti di Monitoraggio dei Progetti e Rapporti Fotografico dei Progetti

AICS sede di Dakar, Iniziativa Regionale di Emergenza in Africa Occidentale per rafforzare la resilienza e la protezione dei migranti e dei migranti di ritorno. Rapporto Quadrimestrale Avanzamento, 31/3/2020

AICS sede di Dakar, Iniziativa Regionale di Emergenza in Africa Occidentale per rafforzare la resilienza e la protezione dei migranti e dei migranti di ritorno. Rapporto Quadrimestrale Avanzamento, 31/8/2020

AICS sede di Dakar, Iniziativa Regionale di Emergenza in Africa Occidentale per rafforzare la resilienza e la protezione dei migranti e dei migranti di ritorno. Allegato 1 al Rapporto Quadrimestrale, 1 aprile 2020 – 31 agosto 2020. Rapporti di Monitoraggio dei Progetti e Rapporti Fotografico dei Progetti

AICS sede di Dakar, Iniziativa Regionale di Emergenza in Africa Occidentale per rafforzare la resilienza e la protezione dei migranti e dei migranti di ritorno. Allegato 1 al Rapporto Quadrimestrale, 1 settembre 2020 – 31 dicembre 2020. Rapporti di Monitoraggio dei Progetti e Rapporti Fotografico dei Progetti

AICS sede di Dakar, Proposta di finanziamento dell’Iniziativa Regionale di Emergenza in Africa Occidentale per rafforzare la resilienza e la protezione dei migranti e dei migranti di ritorno, 5/10/2017

AICS sede di Dakar, Relazione annuale, Capo Verde – Gambia – Guinea Bissau – Guinea Conakry – Mali – Mauritania - Senegal - Sierra Leone, Aprile 2020

AICS, Convention de délégation T05-EUTF-SAH-SN-05-02, Annexe 1 Description de l’Action

AICS, PASPED, Projet de contraste à la migration illégale à travers l'appui au Secteur Privé et à la création d'emplois au Sénégal, Annexe 1

Documents Initiative AID 10733

AICS sede di Dakar, Atelier di chiusura e capitalizzazione dei risultati dell'Iniziativa di emergenza in favore dei rifugiati, dei migranti e delle popolazioni locali vulnerabili AID 10733. Comunicazione al MAECI, protocollo n. 140 del 28/11/2021

AICS sede di Dakar, Communiqué de presse, 19/11/2017 per l'atelier di chiusura e capitalizzazione « Choisir en toute connaissance : ce que l'on laisse, ce que l'on trouve », Dakar, 21 novembre 2017

AICS sede di Dakar, Dossier de Presse. Atelier di chiusura e capitalizzazione « Choisir en toute connaissance : ce que l'on laisse, ce que l'on trouve », Dakar, 21 novembre 2017

AICS sede di Dakar, Initiative d'urgence en faveur des réfugiés, migrants et des populations vulnérables (AID10733). Présentation Atelier, 27/9/2017

AICS sede di Dakar, Iniziativa di emergenza in favore dei rifugiati, dei migranti e delle popolazioni locali vulnerabili. Rapporto Quadrimestrale Finale, 20/12/2017

AICS sede di Dakar, Iniziativa di emergenza in favore dei rifugiati, dei migranti e delle popolazioni locali vulnerabili, Processo Verbale, Riunione ONG, 17/2/2017

AICS sede di Dakar, Programme des activités, « Choisir en toute connaissance » Ce que l'on laisse, ce que l'on trouve. Programme sous régional sur la migration irrégulière de la Coopération italienne : Les leçons apprises, Dakar, 21 novembre 2017

Allegato 1 alla Variante 1 al POG, Piano Finanziario

Allegato 1 alla Variante 2 al POG, Piano Finanziario

Allegato 2 alla Variante 1 al POG: Campagne informative "CinemArena"

Allegato 2 alla Variante 1 al POG: Iniziative e Coordinamento comunicazione innovativa: Campagna radio pilota

Allegato 2 alla Variante 1 al POG: Schede progetti

Allegato 2 alla Variante al POG: Acquisto sacche di sangue e relativi reagenti per una risposta tempestiva alla crisi in Sierra Leone.

Barison C., Emergenza Sahel 2016-2017. Report Finale Comunicazione, AICS ufficio di Dakar

Borgarello A., Iniziativa di emergenza in favore dei rifugiati, dei migranti e delle popolazioni locali vulnerabili vulnerabili – AID 10733 – Componente 1 Cinema Arena, Rapporto di fine missione, 27/11/2017

Insolia F., Iniziativa di emergenza in favore dei rifugiati, dei migranti e delle popolazioni locali vulnerabili – AID 10733, Rapporto di fine missione, 7/12/2017

Lentini A., Programmi AID 10733, AID 11006 e AID 11274/2, Rapporto di fine missione, 23/12/2017

Ndione B., Migration au Sénégal. Profil Migratoire 2018, ANSD, OIM, 2018

Nota Tecnica approvazione della Variante 2, 5/10/2017

Piermattei A., AID 10733, Iniziativa di emergenza in favore dei rifugiati, dei migranti e delle popolazioni locali vulnerabili, Senegal, Mali, Guinea, Bissau e Gambia Riunione di avvio della valutazione, 13 aprile 2021

Variante non onerosa n. 1 al Piano Operativo Generale (POG), 31/8/2017

Variante non onerosa n. 2 al Piano Operativo Generale (POG), 26/9/2017

1 - CISV

AICS sede di Dakar, Decreto autorizzazione CISV Variante non onerosa 1, 15/5/2017

AICS sede di Dakar, Decreto autorizzazione CISV Variante non onerosa 2

AICS sede di Dakar, Disciplinare d'Incarico tra l'Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo – Sede di Dakar e l'ONG "CISV", 25/11/2016

CISV, Allegato 1 alla Richiesta Variante non onerosa 1 - Modifica Piano finanziario, 5/5/2017

CISV, La « Procédure de prise en charge et Standards de la CEDEAO pour la protection et la réintégration des enfants vulnérables en mobilité et jeunes migrants » Produit par la CEDEAO avec la contribution des ONG des 15 Pays membres.

CISV, Mobilité et vulnérabilité des mineurs en Afrique de l'Ouest , Dakar ,12 mai 2017

CISV, Progetto di urgenza per la creazione di impiego in favore dei giovani e delle donne delle regioni di Saint Louis (Senegal) Oio, Cacheu e Tombali (Guinea Bissau) e Alta Guinea (Guinea) e d'informazione per i potenziali migranti irregolari – PUCEL, Rapporto Intermedio, 6/6/2017

CISV, Progetto di urgenza per la creazione di impiego in favore dei giovani e delle donne delle regioni di Saint Louis (Senegal) Oio, Cacheu e Tombali (Guinea Bissau) e Alta Guinea (Guinea) e d'informazione per i potenziali migranti irregolari – PUCEL, Rapporto Finale, 24/9/2017

CISV, Rendiconto Finanziario finale

CISV, Rendiconto Finanziario intermedio, 31/5/2017

CISV, Richiesta Variante non onerosa 1, 5/5/2017

CISV, Richiesta Variante non onerosa 2 - Modifica Piano finanziario, 20/7/2017

CISV, Richiesta Variante non onerosa 2, 20/7/2017

Fall D., Les standards : procédures régionales d'Accompagnement Protecteurs des Enfants vulnérables en Afrique de l'Ouest

Ministero del Lavoro e delle politiche Sociali – Direzione generale dell'immigrazione e delle politiche di integrazione Divisione II, Report mensile minori stranieri non accompagnati (MSNA) in Italia. Dati al 30 aprile 2017

OIM, Mobilité et vulnérabilité des mineurs,12 mai 2017

Recommandations issues de l'atelier « Mobilité et vulnérabilité des mineurs : l'Afrique de l'Ouest en route vers l'Europe-Italie » Sénégal, Guinée, Guinée Bissau, Gambie, 12 mai 2017, Dakar

Top IX, Projet Migrants. Présentation des fonctionnalités *core* de la plateforme web, 13/6/2017

Tuscano M., Vigneri M., Le réseau de protection sociale pour migrants à Dakar. Diagnostic réalisé dans le cadre du projet

2 - Terra Nuova

AICS sede di Dakar, Decreto autorizzazione Terra Nuova Variante non onerosa, 23/1/2017

AICS sede di Dakar, Disciplinare d'Incarico tra l'Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo – Sede di Dakar e l'ONG "TERRA NUOVA", 25/11/2016

Terra Nuova, Descrittivo Variante non onerosa, 21/12/2016

Terra Nuova, Guide aux opportunités de travail et aux alternatives à la migration irrégulière. Projet financé par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement dans le cadre de l'initiative d'urgence AID 10733

Terra Nuova, Narrativo Variante non onerosa, 21/12/2016

Terra Nuova, Quaderni Migranti – I, Alle radici delle migrazioni dall'Africa, luglio 2019

Terra Nuova, Quaderni Migranti – II, La Fortezza EUROPA: tra POLITICHE MIGRATORIE e cooperazione, novembre 2019

Terra Nuova, Quaderni Migranti – III, Buone pratiche per una NUOVA narrativa della COOPERAZIONE e dell'ACCOGLIENZA, novembre 2019

Terra Nuova, Rafforzare la resilienza nei territori: prevenzione dell'esodo rurale promuovendo sicurezza alimentare, generazione di impiego e reddito, e comunicazione innovativa in Mali, Rapporto Intermedio, 3/7/2017

Terra Nuova, Rafforzare la resilienza nei territori: prevenzione dell'esodo rurale promuovendo sicurezza alimentare, generazione di impiego e reddito, e comunicazione innovativa in Mali, Rapporto Finale, 24/9/2017

Terra Nuova, Rendiconto Finanziario finale

Terra Nuova, Rendiconto Finanziario intermedio, 6/2017

Terra Nuova, Richiesta di Variante non onerosa, 21/12/2016

3 - VIS

AICS sede di Dakar, Decreto autorizzazione VIS Variante non onerosa, 7/2017

AICS sede di Dakar, Disciplinare d'Incarico tra l'Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo – Sede di Dakar e l'ONG "VIS", 2/12/2016

Coulibaly S., Fade M., Daff M., Recherche-action sur le phénomène de l'émigration irrégulière dans la région de Tambacounda, VIS, 7/2017

LVIA, Allegato 1 alla Richiesta Variante non onerosa - Modifica Piano finanziario, 6/7/2017

VIS, Azione di contrasto alla migrazione irregolare attraverso il sostegno allo sviluppo locale nella regione di Tambacounda (Senegal), Rapporto Intermedio, 2017

VIS, Azione di contrasto alla migrazione irregolare attraverso il sostegno allo sviluppo locale nella regione di Tambacounda (Senegal), Rapporto Finale, 2017

VIS, Rendiconto Finanziario finale

VIS, Rendiconto Finanziario intermedio, 4/2017

VIS, Richiesta di Variante non onerosa, 6/7/2017

4 - GREEN CROSS

AICS sede di Dakar, Autorizzazione estensione temporale GREEN CROSS ITALIA, 28/8/2017

AICS sede di Dakar, Decreto autorizzazione GREEN CROSS ITALIA Variante non onerosa 1, 29/8/2017

AICS sede di Dakar, Disciplinare d'Incarico tra l'Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo – Sede di Dakar e l'ONG "GREEN CROSS", 30/11/2016

De Michele L., *Perché non restare? Rapporto sul fenomeno migratorio in cinque villaggi nel dipartimento di Matam*, Rapporto Progetto “Hadii Yahde. Energia per restare”, GREEN CROSS ITALIA, 2017 (disponibile anche in francese)

GREEN CROSS ITALIA, “Energia per restare”. Green Cross per lo sviluppo delle comunità in Senegal, Comunicato Stampa, 14/3/2017

GREEN CROSS ITALIA, “Hadii Yahde” Energia per restare! Sviluppo integrato delle comunità locali soggette a migrazione lungo la Valle del fiume Senegal, Rapporto Intermedio, 19/4/2017

GREEN CROSS ITALIA, “Hadii Yahde” Energia per restare! Sviluppo integrato delle comunità locali soggette a migrazione lungo la Valle del fiume Senegal, Rapporto Finale, 10/10/2017

GREEN CROSS ITALIA, Allegato 1 alla Richiesta Variante non onerosa 1 - Modifica Piano finanziario, 25/8/2017

GREEN CROSS ITALIA, Compte rendu. Evénements finaux de clôture du projet «Energie pour rester» (AID 10733/4), Du 17 au 19 Septembre 2017

GREEN CROSS ITALIA, Dialogue communautaire avec les populations locales sur les périples, les couts humains et les opportunités alternatives à la migration irrégulière. Activité mise en oeuvre par: FAFD, Du 18 au 23 juillet 2017

GREEN CROSS ITALIA, Energia per restare. Attività di comunicazione e visibilità - giugno 2017

GREEN CROSS ITALIA, Guide de formation sur la gestion administrative et financière, L’ animatrice genre/Projet « ENERGIE POUR RESTER » GCIT Mme Ndioba WADE SARR

GREEN CROSS ITALIA, Guide pratique de l’horticulture de la Vallée du fleuve Sénégal

GREEN CROSS ITALIA, Overview, Energia per restare, Report marzo 2017

GREEN CROSS ITALIA, Rassegna stampa, ‘Energia per restare’, marzo 2017

GREEN CROSS ITALIA, Rendiconto Finanziario finale

GREEN CROSS ITALIA, Rendiconto Finanziario intermedio, 4/2017

GREEN CROSS ITALIA, Report attività di comunicazione in Italia. Progetto “Energia per restare” marzo 2017

GREEN CROSS ITALIA, Richiesta di estensione temporale e Variante non onerosa 1, 25/8/2017

GREEN CROSS ITALIA, Variante non onerosa Rimodulazione Piano finanziario, 1/9/2017

Wade Sarr N., Rappor de capitalisation sur les activités exécutées dans le domaine genre. Projet «Energie pour rester» (AID 10733/4)

5 - Fondazione ACRA

ACRA, Rester et réussir chez moi. Brochure AID 11472

AICS sede di Dakar, Decreto autorizzazione Fondazione ACRA Variante non onerosa 2

AICS sede di Dakar, Disciplinare d’Incarico tra l’Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo – Sede di Dakar e l’ONG “Fondazione ACRA”, 2/12/2016

Fondazione ACRA, Allegato 1 alla Richiesta Variante non onerosa 1 - Modifica Piano finanziario

Fondazione ACRA, Azioni di contrasto alla dinamica migratoria sul corridoio in Senegal Guinea Bissau di Kolda e Gabu, Rapporto Intermedio, 1/3/2017

Fondazione ACRA, Azioni di contrasto alla dinamica migratoria sul corridoio in Senegal Guinea Bissau di Kolda e Gabu, Rapporto Finale, 1/9/2017

Fondazione ACRA, Rendiconto Finanziario finale

Fondazione ACRA, Rendiconto Finanziario intermedio, 31/3/2017

Fondazione ACRA, Richiesta Variante non onerosa 1, 6/3/2017

Fondazione ACRA, Richiesta Variante non onerosa 2 - Modifica Piano finanziario

6 - LVIA

Accordo di collaborazione tra LVIA e Sunugal, 12/1/2017

AICS sede di Dakar, Autorizzazione estensione temporale e Variante non onerosa LVIA, 23/8/2017

AICS sede di Dakar, Decreto autorizzazione LVIA Variante non onerosa 2, 15/5/2017

AICS sede di Dakar, Disciplinare d'Incarico tra l'Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo – Sede di Dakar e l'ONG "LVIA", 25/11/2016

LVIA, Allegato 1 alla Richiesta Variante non onerosa 1 - Modifica Piano finanziario, 23/2/2017

LVIA, Allegato 1 alla Richiesta Variante non onerosa 2 - Modifica Piano finanziario, 24/4/2017

LVIA, Allegato 1 alla Richiesta Variante non onerosa 2 - Modifica Piano finanziario, 8/5/2017

LVIA, Progetto per il reinserimento socio-professionale dei migranti senegalesi di ritorno, Rapporto Intermedio, 7/6/2017

LVIA, Progetto per il reinserimento socio-professionale dei migranti senegalesi di ritorno, Rapporto Finale, 13/10/2017

LVIA, Projet pour la réinsertion socioprofessionnelle des migrants sénégalais de retour

LVIA, Rendiconto Finanziario finale

LVIA, Rendiconto Finanziario intermedio, 6/2017

LVIA, Richiesta di estensione temporale e Variante non onerosa, 22/8/2017

LVIA, Richiesta di Variante non onerosa 1, 24/4/2017

LVIA, Richiesta di Variante non onerosa 2, 8/5/2017

7 - ENGIM

AICS sede di Dakar, Decreto autorizzazione ENGIM Variante non onerosa 1, 23/1/2017

AICS sede di Dakar, Decreto autorizzazione ENGIM Variante non onerosa 2

AICS sede di Dakar, Disciplinare d'Incarico tra l'Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo – Sede di Dakar e l'ONG "ENGIM", 25/11/2016

ENGIM, Allegato 1 alla Richiesta Variante non onerosa 1 - Modifica Piano finanziario, 1/2017

ENGIM, PROTEJA – Projet pour le Travail et l'Emploi des Jeunes Africains, Rapporto Intermedio, 28/2/2017

ENGIM, PROTEJA – Projet pour le Travail et l'Emploi des Jeunes Africains, Rapporto Finale, 21/9/2017

ENGIM, PROTEJA – Projet pour le Travail et l'Emploi des Jeunes Africains, Allegati al Rapporto Finale, 21/9/2017

ENGIM, Rendiconto Finanziario finale

ENGIM, Rendiconto Finanziario intermedio, 15/5/2017

ENGIM, Richiesta Variante non onerosa 1, 4/1/2017

ENGIM, Richiesta Variante non onerosa 2 - Modifica Piano finanziario, 7/2017

ENGIM, Richiesta Variante non onerosa 2, 14/7/2017

Sites WEB

FOO JEM (Dove vai) - Storie di riuscita locali – YouTube, <https://www.youtube.com/watch?v=hgHPQEqHSIk>

Gouvernement Republique du Sénégal, Plan Sénégal Emergent (PSE), <https://www.sec.gouv.sn/dossiers/plan-senegal-emergent-pse>

Le video-interviste di «Foo Jëm»: «Noi, senegalesi di successo a casa nostra», https://www.corriere.it/esteri/21_gennaio_28/video-interviste-foo-jem-noi-giovani-senegalesi-successo-casa-nostra-bcd2cbb6-6159-11eb-89c6-2343df471572.shtml

ÑOO FAR - INSIEME: un viaggio in Senegal alla scoperta dei partenariati inclusivi per lo sviluppo, <https://www.youtube.com/watch?v=ligQR3Iy5pA&t=4s>

Senegal - il successo è anche scegliere di restare, https://www.youtube.com/watch?v=ntX-qYRHu_o

